

ÉTUDE

SUR LES

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

H.F. 11.f.81.(57,2.)

ÉTUDE

SUR LES

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES

PAR

CH. DREYSS

Ancien Élève de l'École Normale, Agrégé d'Histoire,
Professeur au Lycée Napoléon.



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

35, QUAI DES GRANDS - AUGUSTINS.

1859

Réserve de tous droits.



(1873). 12. 7. 11. 3. H

1873.

1873

DE LA COMPOSITION
DES
MÉMOIRES DE LOUIS XIV

INTRODUCTION.

Les hommes d'action n'ont pas beaucoup de temps à donner aux lettres : pour un prince qui sait son métier, la parole ou la plume fait l'office de l'épée, il s'en sert pour commander à ses sujets ou aux étrangers : mémoires d'affaires, lettres diplomatiques, instructions à ses ministres, proclamations à ses soldats, discours solennels, voilà les œuvres d'un souverain. S'il est né homme d'esprit ou qu'une certaine éducation lui ait rendu facile le travail de cabinet, il compose et écrit par lui-même. La main du maître se reconnaît alors à côté de celle de ses secrétaires : ce n'est pas seulement le ton d'un roi, c'est le style d'un écrivain original ; si grand qu'il soit comme monarque, qu'il s'appelle Henri IV, Frédéric II ou Napoléon, il a sa place marquée dans l'histoire littéraire aussi bien que dans l'histoire politique. Même un prince qui ne règne pas, soit qu'il aspire à un trône, soit que la toute-puissance lui ait été arrachée, sait l'usage qu'il peut faire des lettres ; il ne leur demande pas seulement de le distraire d'une solitude qui lui pèse : elles lui sont ou la préparation à des destinées nouvelles qu'il entrevoit, ou le moyen de justifier un passé dont il doit compte à son

peuple. Le goût des études spéculatives, des travaux purement littéraires n'est pas à souhaiter chez celui qui tient le sceptre : Charles IX est-il plus estimé parce qu'il a laissé quelques beaux vers sur les devoirs des rois, et un traité sur la chasse ? Jacques I^{er} Stuart, ce capitaine ès arts dont se moquait Henri IV, a composé pour son fils des conseils de gouvernement qu'il ne savait pas lui-même pratiquer.

Louis XIV, dont on a si souvent reconnu et le peu de culture littéraire, et le bon sens pratique, a beaucoup écrit, mais à la façon des grands rois, sans préoccupation de la forme, dont il laisse le soin à ses secrétaires et à ses ministres, tout entier aux idées essentielles qu'il lui suffit de noter en quelques mots, la pensée royale étant un germe que d'autres sont chargés de féconder. Il est difficile de distinguer la part personnelle du souverain, au milieu des innombrables pièces que les guerres, les négociations, et les détails multiples de l'administration ont produites : souvent il dicte, ou il inspire ce qui n'est pas écrit sous sa dictée. Quelquefois sur un long mémoire, un ou deux mots corrigés, ajoutés de sa main, prouvent que le maître est là, et on est en droit de faire remonter jusqu'à lui toutes les idées qui entourent celle à laquelle il a touché. Il y a dans l'ensemble de son gouvernement une telle unité de vues et de principes, et son personnage est si constamment le même, qu'il y aurait injustice à ne pas lui reconnaître une originalité véritable, indépendante des instruments dont il s'est servi tour à tour. Colbert, Louvois, Lionne, et bien d'autres, sont sans doute associés à la gloire de ses *œuvres*; mais n'est-ce pas une médisance qu'on a prêtée au duc de La Rochefoucauld,

lorsqu'on lui a fait dire que depuis la mort de M. Le Roy, premier commis de Le Tellier secrétaire d'État, un des plus habiles hommes du royaume pour cet emploi, Louis XIV n'avait pas parlé français ni d'un ton de roi ¹? Il n'y a pas jusqu'aux lettres qu'avec un peu de mauvais vouloir on pourrait lui contester, puisqu'il y avait toujours un secrétaire de la main dont le mérite principal était d'imiter parfaitement l'écriture royale. Le président Rose, qui a rempli ces fonctions pendant près de dix-huit ans, de mars 1661 à décembre 1678, savait, avec une docilité parfaite, suivant l'ordre du roi, ou reproduire les caractères de l'écriture royale, ou écrire, comme simple secrétaire, de son écriture propre, des lettres qui n'en étaient pas moins du Roi ². Or, l'écriture, la *main* de Rose

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. Mél. de Philib. de Lamare, comm. en 1682, art. 1763.

2. Voici de curieuses observations de Rose, en marge de deux lettres du Roi, adressées, l'une au roi d'Espagne, le 26 mars 1661; l'autre à D. Louis de Haro, le 17 juin 1661. Dans les deux est annoncée la conclusion du mariage de Monsieur. Le 26 mars, le Roi disait : « Mon frère se promet l'entier agrément de Votre Majesté en cette occasion. » Rose fait cette réflexion : « La lettre fut apportée au Roi toute minutée par M. de Lionne. Mais Sa Majesté, ayant commencé de la copier de sa main, m'appela, et me recommanda de l'achever de la mienne : ce qui se fit ; en sorte qu'il semblait que ce fût une même écriture. Je trouvai qu'on se serait bien passé du mot d'*agrément*, comme trop chatouilleux d'un fils de France à un roi d'Espagne. Mais, du Roi qui écrit, je n'osai pas par respect y toucher, et fis ce qui m'était commandé. » Pour l'autre lettre, Rose ajoute : « Elle n'est pas de la main du Roi, ni véritable, ni imitée, mais de la mienne propre et à découvert. Le Roi me commanda d'en user ainsi, sur ce que le roi d'Espagne ayant écrit de sa propre main à Monseigneur frère du Roi, le comte de Fuensaldagne fit valoir cela à Son Altesse Royale comme un grand passe-droit, disant qu'il n'écrivait de la sorte qu'aux rois et princes souverains. » (Bibl. de l'Arsenal, Msc. Hist., n° 199, in-4°. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 5053, in-4°.)

qu'on rencontre dans tant de papiers, cause de l'embarras : car il est certain qu'elle n'était pas employée seulement sous la dictée du roi, elle transcrivait bien des pages dont le roi n'avait donné ou approuvé que l'idée première.

Dans ces dernières années, la science historique s'est enrichie de beaucoup de documents qui figureraient à bon droit parmi les *œuvres* de Louis XIV : la Bibliothèque impériale, les archives de l'empire, les archives du ministère des affaires étrangères, ont été explorées avec succès, et la grande collection qui se poursuit sous les auspices du ministre de l'instruction publique, ne contenant guère que des pièces inédites, est d'une valeur inestimable. Il est à croire que ces sources précieuses ne sont pas épuisées, et que de longtemps on ne pourra se féliciter d'avoir enfin sous les yeux tout ce que Louis XIV a écrit ou dicté.

Il est un ouvrage qui, à cause de son caractère politique et moral, a attiré l'attention de tous ceux qui s'occupent de cette grande époque. Les *Mémoires de Louis XIV* pour l'*Instruction du Dauphin* ont été souvent cités, et toujours d'après le texte publié en 1806 par Grouvelle qui les a placés en tête des diverses *Œuvres* du roi¹. Ces Mémoires sont l'objet unique de notre travail. Expliquer leur origine probable, montrer comment ils ont été composés, indiquer autant qu'il est possible le moment où la pensée générale de Mémoires historiques a fait place à cette autre pensée non moins royale d'instructions pour le

1. Le nom de Louis XIV, qui est d'un si puissant attrait, a soutenu jusqu'à nos jours l'édition fort médiocre de 1806 : elle a été l'occasion, en 1852, d'articles qui n'ont pas besoin de nos louanges : MM. Saint-Marc Girardin et Sainte-Beuve semblaient s'être donné le mot chacun dans le journal qu'ils honorent de leur plume.

Dauphin, marquer aussi le moment où la rédaction des idées royales n'a plus cette forme et cette intention particulière; saisir, dans l'étrange collaboration d'un roi et d'écrivains qui lui prêtent leurs vues et leur style, la part de chacun d'eux; essayer de préciser lequel de ces écrivains a eu la plus grande confiance de Louis XIV, puisque c'est sa main qui compose les morceaux les plus hardis et les plus curieux, que c'est lui qui partout ajoute et corrige, modifie l'idée et l'expression, si bien qu'il semble être l'âme de cette bizarre encyclopédie royale; apprécier enfin, à leur juste valeur, ces leçons de morale politique qui portent un trop grand nom pour qu'elles ne méritent pas d'être discutées, c'est là ce que nous nous proposons de faire, en nous appuyant sur des parties de textes toutes nouvelles, extraites des manuscrits dont Grouvelle, il y a cinquante ans, aurait pu faire un meilleur usage.

Ce n'est pas un mal qu'un roi comme Louis XIV soit dépouillé, pour un instant, de ses habitudes solennelles et cérémonieuses. Nous ne le verrons pas ici dans tout l'éclat de sa cour du Louvre ou de Versailles, entouré de seigneurs toujours prêts à le flatter, enivré de la beauté, des grâces, de l'esprit de tant de femmes charmantes dont il cherche, dans ses Mémoires, à garantir M. le Dauphin. Les ministres, les princes, les ambassadeurs vont comparaître, comme les courtisans et les favorites, non dans le grand salon de réception où ils ont coutume d'apporter leurs hommages souvent menteurs, mais dans le cabinet d'étude du Roi pour être exposés aux regards sévères de la seule divinité du lieu, la Raison. La Raison, drapée dans le manteau royal, a un défaut que bien des gens ne lui pardonneront pas : elle est par trop grave et

guinée; on peut lui reprocher de manquer d'aménité et d'enjouement; un tour d'esprit plus vif ne gâterait pas la morale et aiderait au succès des conseils qu'elle inspire.

Les masques vivants que Louis XIV découvre et examine fournissent la matière des leçons adressées au Dauphin. Mais, pendant qu'il passe en revue, sous les yeux de son fils, tous les types de personnages qu'un prince a besoin de bien connaître, lui-même se met en scène. Sa manière de juger les hommes et les choses révèle son caractère, ses préventions, ses sympathies. Ce n'est donc pas une étude purement abstraite : par les *Mémoires* on apprend à mieux discerner les intentions, les vues ambitieuses du grand Roi. Quant au père de famille qu'il n'est pas permis de négliger lorsqu'on touche un pareil sujet, quelques lettres inédites prouveront que Louis XIV a accordé à son fils dans son cœur, dans sa pensée une aussi grande place qu'à ses peuples, à Dieu et à lui-même.

I

Origine des Mémoires du Roi. — Petite Académie. — Mémoires de Colbert. — Carnets de finances. — Première pièce des Mémoires du Roi : abrégé des finances, 1661-1665. — Composition, copie de cette pièce, additions qu'on y a faites.

L'amour de Louis XIV pour les louanges n'a eu d'égal que le zèle de ses ministres et de Messieurs de l'Académie à les lui prodiguer. A peine commence-t-il à gouverner par lui-même, toutes les manifestations de l'enthousiasme et de la reconnaissance publique ont leur point de départ et comme leur foyer, tout près du prince, dans la gratitude personnelle et l'admiration du trop modeste Colbert. C'est lui qui, chargé de la surintendance des bâtiments, et prévoyant qu'il aurait à faire élever beaucoup de monuments à la gloire du Roi, à faire frapper des médailles pour consacrer la mémoire de ses grandes actions, forma une espèce de petit conseil de gens de lettres auquel il pût demander les plus belles inscriptions, les plus belles devises pour les arcs de triomphe, les médailles et tous les divertissements de la cour. Chapelain, « qui avait le goût le meilleur et le sens le plus droit pour ces sortes de sujets, » l'abbé Bourséis, prodige de science et de littérature, l'abbé Jean Cassagnes que des odes et des traductions avaient mis en réputation, Charles Perrault, connu alors par quelques vers et par une pièce en prose sur l'achat récent de Dunkerque, empruntés tous les quatre

dès 1662 à l'Académie française, préparèrent cette œuvre d'adulation officielle, qui s'étendit bientôt à la correction des ouvrages composés en l'honneur du Roi, et embrassa un projet d'histoire que devaient rédiger ces Messieurs de l'Académie. Charles Perrault, qui fournit lui-même ces détails, ajoute que Charpentier qui fut le cinquième membre de la petite Académie, fut cause qu'on abandonna le projet d'histoire; « il ne voulait rien écrire, dit Perrault, sans connaître les Mémoires et le secret des affaires. » C'est là un scrupule qui, pour le temps, mérite de grands éloges.

Il fallait donc des Mémoires. Colbert donne l'exemple de bonne heure; et, qu'il ait songé à sa gloire ou à celle de son maître, les notes qu'il a recueillies rapidement à ce sujet ont été, tout le porte à le croire, la première origine, la première base de l'ouvrage qui est devenu, par la suite, un ensemble d'instructions pour le Dauphin. Nous ne voulons pas parler ici de ces *États de finances*, conservés précieusement aux manuscrits de la Bibliothèque impériale sous le titre de *Carnets de Louis XIV*, qui ne contiennent que des chiffres, et n'ont pas la forme d'un récit historique: il s'agit de véritables *Mémoires* de la main même de Colbert, *sur les affaires de finances de France pour servir à l'histoire*. Le titre est significatif: le ministre prend le temps de s'occuper d'un passé qui n'est pas encore bien loin de lui, et d'écrire pour la postérité. On voudrait avoir la date précise de ces pages autographes. Elles ont été écrites au plus tôt dans le courant de l'année 1663, dont sont cités, à la fin, les mois de février, mars et avril; mais le récit est certainement inachevé. D'après le préambule que nous allons reproduire, il semble que

les yeux du ministre qui s'improvise historien étaient portés alors autant sur l'Espagne que sur la France, et qu'on avait souci du rôle de la Hollande et de la Suède; le roi Philippe IV est nommé comme s'il avait déjà rejoint dans la tombe son père et son aïeul. Ne serait-ce pas au moment où, après sa mort, on projetait la guerre des Pays-Bas, et où ces deux États protestants se trouvaient engagés dans les liens de la France, l'un à propos d'une guerre avec l'Angleterre et l'autre de différends avec le Danemark? Nous inclinons pour l'année 1666. La rédaction de ces Mémoires historiques sur les finances, de la main de Colbert, concorderait parfaitement ainsi avec celle de nos Mémoires. Nous verrons d'ailleurs quelle coïncidence remarquable certains fragments de nos manuscrits pour les années 1661-1664 offrent avec les Mémoires de Colbert, et avec les Carnets de Louis XIV qui reproduisent la partie technique, arithmétique de ces Mémoires. Voici le début de Colbert ¹ :

« C'est une maxime constante et reconnue généralement dans tous les États du monde que les finances en sont la plus importante et la plus essentielle partie. C'est une matière qui entre en

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 3695, in-f°. Ces Mémoires forment un volume de 14 f°, écrits au r° et au v° de la main très-fine de Colbert. Ils ont été publiés presque en entier par M. Clément (*Vie et administration de Colbert*. Pièces justificatives, n° 2, p. 427-441), comme étant de la *Collection de Genée de Brochot*. M. Chéruel en a donné de longues citations dans son excellente *Histoire de l'administration monarchique en France jusqu'à la mort de Louis XIV*, t. II, p. 175-179, et p. 188-198; n'ayant pas besoin d'en apprécier l'ensemble au même point de vue que nous, il n'a pas cité ce préambule. — Nous le remercions ici à l'avance de l'obligeante communication qu'il a bien voulu nous faire du Journal manuscrit d'Olivier d'Ormesson, que nous citerons quelquefois.

toutes les affaires, soit qu'elle regarde la subsistance de l'État en son dedans, soit qu'elle regarde son accroissement et sa puissance au dehors.

« Il est presque certain que chaque État, à proportion de sa grandeur et de son étendue, est suffisamment pourvu de moyens pour subsister en son dedans, pourvu que ces moyens soient bien et fidèlement administrés; mais pour s'accroître, il n'y a que les deux États de France et d'Espagne qui aient paru jusqu'à présent en Europe avoir assez de force et d'abondance dans les finances pour entreprendre des guerres et des conquêtes au dehors.

« Il est vrai que la Hollande, par son industrie et son application au commerce, et la Suède, par la fertilité de son terroir (?) et le courage de ses peuples et la hardiesse de ses deux derniers rois, ont suppléé au défaut de force et de finances; mais ce sont des exemples qui sont uniques, et qui, examinés en détail et pénétrés jusque dans le fond, se trouveraient fondés bien plus sur l'assistance de la France et sur les guerres des deux principaux États de l'Europe que sur leur industrie et sur aucune bonne qualité de leurs rois et de leurs peuples.

« Il est donc question d'examiner quels effets produirait dans les États ou la disette ou l'abondance dans les finances. Nous n'avons dans notre royaume qu'un seul exemple d'abondance, à savoir du règne d'Henri 4^e; mais nous en avons une infinité de disette et de nécessité. Au contraire, dans celui d'Espagne, nous voyons les règnes de Charles-Quint, Philippe second, troisième et même 4^e, dans une si prodigieuse abondance d'argent par la découverte des Indes, que toute l'Europe a vu cette maison d'un simple archiduc d'Autriche, sans aucune considération dans le monde, monter dans l'espace de soixante à quatre-vingts années, à la souveraineté de tous les États des maisons de Bourgogne, d'Aragon, Castille, Portugal, Naples, Milan, joindre à leurs États la couronne d'Angleterre et d'Irlande par le mariage de Philippe second avec Marie, rendre l'Empire presque héréditaire à ses princes, contester la prééminence à la couronne de nos rois, mettre

par ses pratiques sourdes (?) et par ses armes notre royaume en un péril imminent de passer en main étrangère, et enfin aspirer à l'empire de toute l'Europe, c'est-à-dire de tout le monde.

« Puisque depuis la mort d'Henri 4^e nous n'avons vu que des exemples de disette et de nécessité dans les finances, il sera bon d'examiner d'où peut provenir que depuis un si long temps l'on n'a pas vu, sinon l'abondance, quelque chose de moins que la disette et la nécessité, quelque égalité des dépenses aux recettes : l'on ne peut attribuer ce désordre qu'à deux vices principaux, ou à l'établissement de l'autorité qui régit cette nature d'affaires, ou aux maximes qui servent à la conduite, lesquels peuvent être vicieux en soi, et par conséquent être le principe et la principale cause de tout ce désordre. »

Il déroule alors toute l'histoire de l'administration financière et des finances après Henri IV. En arrivant à la mort de Mazarin, le 9 mars 1661, il montre et la douleur inimaginable du Roi pour la perte d'un si grand ministre (l'éloge est un peu fort quand il s'agit des finances), et son application tout entière aux affaires, sa passion pour la gloire, son renoncement aux plaisirs, « quoique admirablement bien fait de sa personne, d'une santé forte et vigoureuse. » L'arrestation de Fouquet est un sujet intarissable pour son haineux successeur ; la saisie des papiers de Pellisson, le commis du surintendant, omise d'abord dans le texte, est ajoutée en marge. Ce sont si bien des Mémoires d'histoire, que le ministre entre dans les détails les plus intimes sur l'opposition qu'au sein même de la Chambre de justice le premier président Guillaume de Lamoignon, qu'il n'aimait pas, et quelques autres magistrats avaient faite en 1662, à la

réduction des rentes¹. L'éloge du Roi est nécessairement le couronnement de l'œuvre; et, après avoir tracé le tableau comparé des finances et de toutes les affaires qui en dépendent en septembre 1661 et en décembre 1662², « ce parallèle, ajoute-t-il, pourrait être continué à l'infini; mais, pour l'abrégé, il suffira de dire qu'il s'est vu, chose incroyable et même impossible dans la nature, passer en si peu de temps un État comme celui-ci, dans une matière si délicate et si importante que celle des finances, d'une extrémité de corruption au plus excellent degré de perfection qui se puisse imaginer, et toutefois c'est l'éloge d'un jeune prince de vingt-trois à vingt-quatre ans. »

Colbert, exact comme un financier, précise les progrès de chaque année et presque de chaque mois : c'est une véritable histoire, à laquelle on peut se confier. Aussi ne nous étonnons pas que, lorsqu'on voulut composer des Mémoires du Roi, on ne trouva rien de mieux, pour la partie des finances, que de mettre en pièces, sans les citer, des documents si véridiques. L'emprunt est sensible, nous allons le prouver; mais combien il est maladroît et inintelligent? Il eût mieux valu copier franchement le travail si complet de Colbert que d'en enlever des morceaux, qu'on a transportés, au hasard, même d'une année dans l'autre. Les notes financières qui figurent dans les Mémoires pour le Dauphin, et qu'on peut considérer comme le premier embryon d'où sortit une ré-

1. Qu'on lise dans M. P. Clément ou dans M. Chéruel ces réflexions de Colbert sur Lamoignon, tout empreintes de malice et de venin.

2. *Ibid.*

daction développée, ne font guère honneur au rédacteur, quel qu'il soit, qui a mis à profit évidemment, pour les idées et pour les faits, tout le Mémoire de Colbert.

Une citation suffira pour indiquer que les faits sont les mêmes, et quelquefois dans le même ordre. « Pour le commencement de l'année 1662, dit Colbert, Sa Majesté, considérant qu'il n'y avait rien qui portât plus de préjudice à ses peuples que la multiplicité des élections du royaume, qui étaient jusqu'au nombre de vingt-deux à vingt-trois mille, chacun cherchant non-seulement à vivre aux dépens du peuple... Dans cette même année 1662, le Roi... employa pour les bâtiments jusqu'à 2,400,000 livres... A l'égard des sciences, Sa Majesté a résolu de donner en ce temps des pensions à presque tous les savants... même dans les pays étrangers... Pour les arts libéraux, elle a établi, formé, et donné le fonds nécessaire pour l'Académie de peinture et de sculpture...; elle envoie à Rome un ou deux des plus habiles où elle leur donne pension... Elle a rétabli la manufacture des tapisseries en la maison des Gobelins, où elle a fait travailler aux dessins par le sieur Lebrun. Elle fait travailler à une infinité d'ouvrages de broderies et de toutes sortes de meubles...¹. »

Le texte des Mémoires pour le Dauphin est comme la table des matières de ce qui précède : « Suppression d'une infinité d'officiers des élections du royaume; sa conséquence. Pensions aux gens de lettres français et étrangers. Grands bâtiments : leur magnificence. Rétablisse-

1. Mém. de Colbert, Bibl. imp. s. Fr. 3695, f° 12-14. Le texte est assez long.

ment de toute manufacture. Tapisseries et peintures, et cætera¹. » Seulement ici, ces quatre phrases sont données à la fin de 1663, tandis que les faits sont, d'après Colbert, de 1662 : dans son récit, ils sont suivis aussitôt de la réformation générale des forêts et de l'achat de Dunkerque, qui appartiennent bien à cette année.

Il n'y a pas un fait, une idée, dans cette très-médiocre analyse sur les finances, donnée par les Mémoires pour le Dauphin, qui ne soit dans le beau Mémoire de Colbert, ou dans d'autres pages de lui, également autographes, qui ont pour titre : *Ordre établi par le Roi pour l'administration et conduite de ses finances*². Cet autre Mémoire, qui ne contient pas de fait postérieur à 1662, se termine par des réflexions exactement semblables, pour le fond et même pour la forme, à celles des Mémoires pour le Dauphin aux années 1662 et 1664. Nous donnons cette dernière page de Colbert, qui n'a pas de caractère politique ni de mérite littéraire; mais, dans sa sécheresse même, elle a une sorte d'éloquence; et ici encore nous pourrions dire que, lorsqu'on a voulu s'en servir pour les Mémoires du Roi, on aurait bien fait de ne pas la couper en deux tronçons.

« Outre l'ordre qui regarde les registres que Sa Majesté fait tenir près d'elle, elle observe encore d'arrêter tous les six mois les rôles du trésor royal, avec les articles de livres de compte, qui contiennent toutes les dépenses qui ont été faites pendant l'année, et dans l'année suivante elle arrête de même l'état au vrai de sa main, pour servir au compte que le garde du trésor royal rend à la

1. Bibl. imp. s. Fr. 2281, t. I, p° 115.

2. Bibl. imp. s. Fr. 3696, p° 4.

chambre des comptes. Par cet ordre, dont Sa Majesté ne se départ jamais, elle voit et entend lire six fois consécutivement toutes les dépenses qu'elle fait, jusqu'aux moindres : la première, lorsqu'elle en donne l'ordre ; la deuxième, lorsqu'elle signe les ordonnances ; la troisième, lorsqu'elle entend la lecture des dépenses du mois ; la quatrième, lorsqu'elle entend la lecture des dépenses à régler (?) après l'année expirée ; la cinquième, lorsqu'elle entend la lecture générale du rôle du trésor royal ; et la sixième, lorsqu'elle constate l'état au vrai. »

Puisque nous recherchons l'origine et les premiers points d'appui des Mémoires du Roi, nous devons quelque attention aux *Carnets de Louis XIV*¹. Ces petits cahiers, écrits d'une jolie main de copiste, font double emploi jusqu'en 1663 avec le beau Mémoire inachevé de Colbert, qui en est le véritable auteur ; depuis 1663, pour les chiffres du moins, ils suppléent au travail autographe du ministre. Les Mémoires de Colbert, les Carnets, les Mémoires du Roi, insistent également sur certains points fondamentaux. La plaie des finances, avant l'arrestation de Fouquet, en septembre 1661, c'était la masse des aliénations sur les fermes, les recettes générales et les autres revenus ordinaires de l'État : les trois ouvrages en parlent fort souvent. Les Carnets reproduisent tous les ans, avec une insistance patriotique, qui est une leçon et comme une injonction du ministre au Roi, l'état détaillé des aliénations tel qu'il était au 5 septembre 1661. Colbert semble dire à Louis XIV, comme on le répète dans les Mémoires du Roi : Il ne faut plus, coûte que coûte,

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2365.

prendre sur les gabelles, sur les cinq grosses fermes, sur les entrées, sur les aides, etc., pour augmenter les gages des compagnies souveraines, pour constituer des rentes sur l'Hôtel de ville de Paris; il ne faut plus aliéner la moitié des octrois des villes, aliéner les forêts de l'État. Les Mémoires du Roi méprisent les chiffres, qu'ils pouvaient prendre dans le Mémoire de Colbert et dans les Carnets, et pour l'ensemble des aliénations, et pour la consommation qui était déjà faite au 5 septembre 1661 de toute l'année 1661, de la plus grande partie de 1662, avec des dettes de toute sorte, qui faisaient un total de plus de 50 millions. Après les aliénations et les dettes, l'idée la plus importante est le projet de régler les dépenses et les recettes à l'avance pour chaque année. On entrevoit ce grand dessein dans les Mémoires du Roi, mais moins clairement que dans les Carnets où les chiffres parlent avec une progression remarquable d'année en année : diminution sur les tailles et même sur les gabelles; rachat et suppression de rentes par arrêt de la Chambre de justice; rachat d'aides aliénées, même depuis 1637 et 1640; augmentation de la ferme des aides et des entrées réunies en un seul fermage; réformation du tarif des cinq grosses fermes au profit du trésor; recette toute nouvelle sur les forêts dont le revenu avait été aliéné ou était tombé presque à rien : tels sont les détails principaux que touchent légèrement les Mémoires du Roi, mais qui sont approfondis dans les Carnets. Les Mémoires ne marquent que le gros des choses et en abrégé. Ainsi, pour l'achat de Dunkerque en 1662, pourquoi ne pas relever le chiffre exact, qui est dans les Carnets : 4,674,000 livres payées cette année même? Quand la réformation

générale des forêts est projetée, les provinces, d'où on ne tirait plus rien en 1661, sont nommées dans le grand Mémoire de Colbert; les Carnets, signalant à mesure les progrès des recettes, montrent en pleine activité de coupe, en 1664, les bois de l'Ile de France, des généralités de Soissons, de Caen et d'Alençon, de Rouen, du comté du Perche, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Touraine, de la Bretagne, du duché de Valois : dans les Mémoires du Roi, la question de la réformation des forêts est seulement posée, en 1662.

Sans les Mémoires de Colbert, sans les Carnets ou États de finances qui se prolongent bien au delà de l'année 1665 où nous cessons d'en avoir besoin, on ne voit pas comment aurait pu prendre naissance le résumé si pauvre, si décharné, qui est pour nous la première pièce des Mémoires du Roi. En le parcourant, on est frappé à la fois de l'exactitude de certains faits de finances, qui évidemment est empruntée, d'un défaut d'ordre dans l'exposition qui peut être le fait du copiste, et d'une intention hautement manifestée de montrer le Roi à l'œuvre pour la réforme personnelle de l'État. Il n'y est question que de dépenses et de recettes : c'est par une sage économie et par un noble emploi de l'argent que la France commence à se relever. La période comprise dans ce résumé est très-courte : c'est depuis l'arrestation de Fouquet jusqu'en 1665 ; encore ne donne-t-on que deux faits financiers de cette dernière année.

Non-seulement on ne sait pas au juste qui a composé ce maigre aperçu de choses de finances ; mais l'inhabile et grossier copiste semble n'avoir pas lu ce qu'il a écrit : on croirait qu'il transcrit à la hâte, pendant qu'on lui

dictée, se réglant plutôt d'après les sons qui lui viennent à l'oreille que d'après les usages les plus vulgaires de la langue. Il façonne les mots suivant la prononciation : « Disposition, aplicasion, difigulté, augmentation, réduction, cinc. » Quant à l'absence des signes de ponctuation et des accents, elle n'est pas à lui reprocher : c'est un cachet du temps. Il n'y avait alors que les écrivains de profession et les copistes titrés qui pussent plus loin l'exactitude. Du reste, cette très-mauvaise main que, Dieu merci, nous ne retrouverons plus, inspire confiance à cause de ses bévues mêmes.

Il est évident que la pièce est ancienne, et qu'on a eu l'intention de s'en servir pour les Mémoires du Roi. Qui sait même si ce ne sont pas des notes de Louis XIV, comme nous en verrons pour les années 1666 et 1667, seulement maladroitement agencées et cousues sans ordre ? Ceci n'est pas une supposition gratuite : l'aperçu qu'on va lire pour 1662 porte, de distance en distance, des chiffres qui semblent indiquer un partage de pages ; nous croyons que c'est la reproduction de cinq petits feuillets de Louis XIV. J'inclinerais à penser que le fragment tout entier est formé de lambeaux d'illustre origine : rien d'étonnant alors que les mêmes idées et les mêmes faits apparaissent dans ce travail, dans les Mémoires de Colbert et dans les Carnets ; il y avait un concert si intime entre les pensées du ministre et celles du Roi ! La brièveté de chaque petite note est un témoignage de plus de l'origine royale : Louis XIV écrit peu de sa main ; et surtout pour des faits de ce genre, il jette seulement l'idée essentielle qui sera développée plus tard et par d'autres.

Cette pièce que nous pouvons, malgré la défectueuse

copie, attribuer à Louis XIV, a sa place dans les Mémoires du Roi. Ce n'est pas seulement parce qu'elle fait partie des volumes manuscrits de ces Mémoires, c'est parce qu'elle porte la trace d'une autre main qui a été la plus active pour la rédaction et surtout pour la correction des Mémoires destinés au Dauphin. En interligne, et en marge du texte si mal copié, ou bien sur le verso, où le copiste n'a pas écrit, la main intelligente ajoute des réflexions d'intention toute morale ou politique comme en demande un récit suivi, une rédaction de Mémoires; elle donne aux faits leur véritable portée, et les juge dans un sens qui ne déplaira pas au Roi. Quelques mots de ce rédacteur suffisent pour animer un peu le squelette que nous avons devant nous. Voici ses curieuses et trop rares réflexions. Il n'y en a que trois, et toutes trois sur l'année 1662, où nous avons distingué des feuillets de Louis XIV.

A propos de la distribution de blés et de pain, il ajoute: « Décharges accordées, soins d'en faire venir des pays les plus éloignés. Père du peuple. »

Pour l'achat de Dunkerque, il ajoute : « Religion, accroissement de la monarchie. » C'est, en effet, le double avantage de cette acquisition : le protestantisme perd une grande ville, en même temps que le territoire royal s'agrandit. Quand plus tard seront rédigés longuement les Mémoires de 1662, on insistera sur ces idées.

Comme résumé de l'année 1662, il ajoute : « Fin de l'année 1662. Modération des impôts. La principale joie, le plus doux fruit de son travail était de voir de combien il avait soulagé son peuple chaque année. »

Enfin, se servant du papier de cette copie informe comme d'un brouillon où il peut marquer des idées nou-

velles à développer, il note, à la fin du texte, ce fait qui est bien, en effet, des derniers temps de l'année 1665 :

« Maladie de la Reine (c'est Anne d'Autriche, morte en janvier 1666). Inquiétude du Roi. Les bonnes qualités de cette princesse. »

Il semble que, pour lui comme pour nous, la maladie de la Reine mère, qui est un fait politique considérable tout à fait étranger aux finances, serve de transition entre le court abrégé de l'état des finances de 1661 à 1665, et les Mémoires vraiment politiques des années 1666 et 1667.

II

Texte de l'aperçu des finances (1661-1665) ¹.

1661.

La résolution d'arrêter et faire le procès au surintendant conduite durant quatre mois.

Précaution de préparer un fonds de 4 millions ² de livres pour soutenir les affaires.

La suppression de la charge de surintendant.

Pour la faire, nonobstant le prodigieux travail qui paraissait alors.

Disposition du Conseil royal.

Choix des personnes, des jours des séances.

Application perpétuelle du Roi, nonobstant la difficulté et l'ingratitude des matières.

Juger par le grand succès du bon sens, pour prendre toujours le meilleur parti, nonobstant la difficulté et l'ingratitude.

Commencement par l'examen entier des finances.

Tous ces revenus étaient consommés pour 1662 et même une bonne partie de ceux de 1665.

1. Msc. de la Bibl. imp. suppl. Fr. 2281, in-f°. Le texte est dans le t. I, f° 100-117; les f°s ne sont écrits qu'au r°. Le manuscrit ne donne pas de titre. — L'éditeur de 1806 (*Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 219-228) n'a pris arbitrairement qu'une partie de ce texte, qu'il a même fort mal lu, comme on pourra s'en apercevoir. Nous ne relèverons pas toutes ses erreurs. Disons une fois pour toutes, qu'après lui le travail était à refaire complètement. — Le f° 114, intercalé au milieu de cet aperçu de finances, lui est tout à fait étranger.

2. Le texte met partout : « gons, » pour : « millions. »

Réduits à 24 millions de livres, déduction faite des intérêts et remises, et outre 70 millions de livres de dettes.

Disposition dans les registres pour voir clair dans la recette et dans la dépense.

Résolution de donner lui-même les fermes pour dissiper par sa présence les cabales.

Augmentation de 3 millions de rente de revenu sur le prix des fermes, payables par mois.

Suppression des prêts qui avaient consommé 12, 15 à 20 millions tous les ans.

Réduction des remises des recettes générales des finances à 15 et 18 deniers pour livres au lieu de 5 sols.

Les compagnies souveraines attaquées par le retranchement du tiers de leurs augmentations de gages : soutenu fortement nonobstant toute leur résistance.

Les taxes sur les greffiers.

Établissement de la Chambre de justice.

1. Au commencement de 1662¹, le projet des dépenses de l'État, et en même temps des registres pour rétablir l'ordre et bannir pour jamais la confusion des derniers temps.

Distribution de blés et de pain aux peuples de Paris, Rouen et Tours².

2. Réformation générale des forêts.

Liquidation et acquittement des dettes des communautés.

Achat de Dunkerque.

3. Ordre établi d'arrêter de sa main toutes les dépenses particulières de chacun (*sic*) mois au premier ou au second jour du suivant pour l'ordre, et pour avoir encore la mémoire présente à ce qui avait été signé pendant le mois.

1. Nous gardons les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, qui nous paraissent indiquer cinq feuillets distincts, peut-être écrits primitivement par Louis XIV.

2. Nous ne reproduisons pas les additions faites par une autre main sur la copie (V. plus haut, p. xxix).

Jamais signer d'ordonnance sans avoir vu ce qu'elle contient.

4. Arrêt de la Chambre de justice donné à l'improviste, portant suppression d'un million de livres de rentes sur les tailles.

Imputation des arrérages sur le principal. Difficulté grande à le faire réussir.

Prodigieuse application du Roi pour y parvenir.

Avantages ¹. Rachat et suppression de 4500 m.^h (*sic*) de rentes aliénées depuis 1636 presque pour rien.

Épargne ² de douze millions de livres, employés en rachat.

5. Au mois d'octobre, réunion de tous les droits d'aides de toute nature. Rachat d'iceux, 6 millions de livres comptant, provenus de l'épargne.

La ferme des aides et entrées portée jusqu'à 12 millions ³.

Au commencement de 1665, l'examen de toutes les recettes et dépenses de 1662.

La recette de 1665 trouvée augmentée de 25 millions de livres: a monté à 46 millions au lieu de 21 millions qu'elle montait en septembre 1661.

Décharge de la taille de 48 millions en 1661 à 38 en 1665.

Remise de 5 livres pour chacun minot de sel.

Augmentation de trois millions sur les fermes des gabelles et des entrées.

Nouveau rachat des aides aliénées en 1637 et 1640.

1. Sans doute pour le trésor, d'après tout ce qui suit.

2. Les parties de l'épargne, c'est là le point essentiel; c'est ce qui entre, en fin de compte, toutes charges déduites, dans les coffres du Roi. Les Carnets distinguent soigneusement les parties de l'épargne pour les fermes et les recettes de toute sorte. Notre texte marque ici 12 millions d'épargne, et à la phrase suivante 6 autres millions. Or les Carnets donnent la somme totale de 18,207,520 livres, « pour la recette faite à l'épargne, en argent comptant, pendant l'année 1662, par le sieur de Bartillat, commis à l'exercice de la charge de trésorier de l'épargne. »

3. C'est le chiffre des Carnets.

Application prodigieuse au rétablissement de la marine et de la navigation.

Emploi des vaisseaux et de grandes sommes de deniers pour nettoyer les mers et protéger le commerce de ses sujets.

Expliquer combien cet article est important.

Application au fait des péages qui se levaient par eau et par terre sur toutes sortes de marchandises.

Suppression ¹ d'une infinité d'officiers des élections du royaume. Sa conséquence.

Pensions aux gens de lettres français et étrangers.

Grands bâtiments : leur magnificence.

Rétablissement de toute manufacture.

Tapisseries et peintures, *et cætera*.

En 1664.

Diminution sur les tailles de 5 millions de livres, à 33 ².

Compagnie des Indes Orientales et Occidentales.

Réformation du tarif des cinq grosses fermes.

La difficulté et utilité de ce travail.

Tout ce qui s'est fait à l'égard des rentes.

Avantage de 3500 m. H tous les ans sur les tailles à remettre au peuple.

Les comptes du Trésor royal, rendus en 1664 pour 1662 et 1665; ordre établi pour toujours.

1. Nous rappelons (V. p. xiii) que ces cinq derniers articles sont, dans le Mémoire de Colbert (s. Fr. 3695), rapportés à l'année 1662. Ils ne sont peut-être ici, à la suite de 1663, que par une confusion du copiste ou de celui qui lui a dicté.

2. C'est-à-dire qu'elles sont réduites à 35 millions. Il a dit, en 1663, que les tailles étaient alors réduites de 48 millions à 38. La diminution de 3 millions en 1664 les porte, en effet, à 35. La phrase de l'édit. 1806 : « à trois millions cinq cent mille livres, » n'a donc pas de sens.

Suppression de trésoriers de l'épargne et des trésoriers des parties casuelles.

Remises aux marchands de la pêche et des huiles de baleines, et des soufres ¹ et natron pour le bien du commerce.

Rétablissement des manufactures en France. Le Roi s'habille et donne des étoffes à toutes les personnes de sa cour ².

L'ordre des finances : ordonner de toutes les dépenses ; signer toutes les ordonnances après les avoir exactement examinées ; voir toutes ces mêmes dépenses en fin ³ de chacun mois ; arrêter de sa main toutes les recettes dans les registres des fonds ⁴ à commencement de chacune année, et toutes les dépenses après l'année expirée.

Arrêter de sa main les rôles de l'épargne, menus de comptant ⁵, et tous les états au vrai.

1. On lit : « soufes. »

2. On n'était pas plus libre alors pour les habits que pour le reste. Pour porter justaucorps de soie et brodé, il fallait un brevet signé du Roi et contre-signé d'un secrétaire d'État : il n'accordait de pareille faveur qu'aux officiers des troupes servant près de sa personne, aux seigneurs et gentilshommes de sa cour. Même des princes de sa famille n'obtenaient les broderies de soie bleue que par une distinction spéciale. Cela compte officiellement parmi les *Bienfaits du Roi* (Collection Dangeau). Une ordonnance de décembre 1664 réglemente les casaques des gens d'armes et cheval-légers des compagnies de la garde du Roi, et les justaucorps donnés par brevet. Cette ordonnance en faveur des officiers de Sa Majesté pour le règlement des habits et passements qu'ils doivent porter fut publiée le 17 janvier 1665. Paris, 1665, in-4° (*Revue rétrospective*, 3^e série, t. II, p. 381). V. un brevet d'habit pour le prince de Condé, du 4 février 1665 (*Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 375).

3. C'est-à-dire : « à la fin de chaque mois. »

4. C'est-à-dire : « au commencement... »

5. Les ordonnances de comptant pour gratifications et autres dépenses, les ordonnances de comptant au porteur pour affaires secrètes, les comptants es mains du Roi : ce sont trois vilains chapitres qui, dans les Carnets de 1662, 1663, 1664, absorbent déjà par an de quatre à cinq millions. Que sera-ce avec le progrès des passions du Roi ?

Faire rendre compte du Trésor royal à la chambre dans les premiers six mois après l'année expirée.

Ne remettre jamais cette nature de travail, étant la seule sûreté du Roi, ne devant jamais se fier sur une matière si délicate.

En 1665.

Rachat des impôts et billots de Bretagne, et des aides aliénées depuis 1614.

Achat du duché de Penthièvre¹ : ce qui n'avait jamais été pratiqué par aucun roi de France.

Voilà où s'arrête toutcourt notre texte, qui n'est qu'une table de matières, un spécimen des grandes vues du Roi, et des premiers succès obtenus dans les finances. Derrière le copiste inconnu, nous avons montré Colbert et Louis XIV lui-même, et les additions faites par le rédacteur principal des Mémoires de 1666 et 1667 révèlent un lien intime entre ce petit abrégé et le travail considérable auquel le Roi va concourir. Pour ce rédacteur, les petites feuilles de finances, de 1661 à 1665, avec la noblesse d'origine que nous leur reconnaissons, sont comme

1. C'est le mot qu'il faut lire, quoiqu'on y voie plutôt écrit : « Ponttièvre. » C'est bien, en effet, alors que ce duché fut acheté. Les Carnets de Louis XIV, 1665, f° 45 v°, disent qu'il a été adjugé à Sa Majesté par la Chambre de justice à la folle enchère du sieur de Boilevve; que le Roi l'a rétrocédé à madame de Vendôme, qui doit pour cela au Trésor royal 1,171,304 liv. 14 s. 5 d. Cette année elle donne comptant 130,000 liv., et en assignations 205,833 liv. 6 s., comme le porte le registre des fonds, f° 322. Le Carnet de 1666, f° 43 v°, mentionne l'acquiescement du reste de la somme par madame de Vendôme, en assignations, d'après le registre des fonds, f° 156; et il est dit que la rétrocession fut faite par le Roi suivant l'arrêt du Conseil du 1^{er} mars 1665.

le préambule, l'introduction de son œuvre ; elle comble ainsi, au moins provisoirement, une lacune de cinq années. Plus tard, bien plus tard, on avisera au moyen de recomposer l'ensemble de l'histoire politique de tout le début du règne.

III

Rédaction tardive des Mémoires de 1661 et 1662.—Priorité des Mémoires de 1666 et 1667.

Expliquons pourquoi il ne convient pas de placer en tête des Mémoires, comme il semblerait naturel, les longs développements politiques qui ont été revus par Pellisson pour les deux années 1661 et 1662, sous la forme d'instructions au Dauphin.

Le fils qui vient de naître à la fin de 1661 ne peut pas être encore l'objet de leçons : il faut qu'il grandisse un peu, qu'il approche de cet âge de sept ans consacré par l'Écriture comme le passage à l'enfance virile, pour que Louis XIV, préparant des Mémoires, prenne sérieusement la résolution de songer à lui, de les lui destiner. Même dans son Journal de faits et de réflexions pour les années 1666 et 1667, il a en vue tous les princes, sans que le Dauphin soit nulle part nommé, et surtout rien n'indique cette forme d'allocution directe, qui sera adoptée dans la rédaction définitive. C'a été une heureuse inspiration de mettre à l'adresse et de faire tourner au profit du Dauphin tant d'idées générales sur les devoirs et sur les droits des princes qui sont en germe dans ce Journal. Il n'est pas croyable, qu'avec cette intention nouvelle, on soit allé chercher d'abord, pour les utiliser, des événements lointains comme ceux des années 1661 et

1662 lorsqu'on avait sous la main un travail récent plus varié et plus complet de Louis XIV.

On a la preuve, qu'en 1666 la rédaction de 1662 n'était pas faite, que celle même de 1661 par Pellisson est tout au plus de 1670, tandis que le Journal de 1666 avait pris, avant le milieu de l'année 1668, la forme de Mémoires développés pour le Dauphin.

« Il ne faut pas oublier, est-il dit dans le Journal de 1666, au 20 février, de chercher quelque endroit, en parlant des affaires d'Angleterre, pour faire mention du traité de Dunkerque, et faire une réflexion sur le tort que se font à eux-mêmes les sujets... » Et encore, au 19 avril : « A la conclusion du traité avec l'Angleterre, se souvenir du rachat de Dunkerque, lequel eût rendu la condition des Anglais meilleure, avec la réflexion que les peuples, par leurs mutineries... » Il n'y aurait pas lieu à une observation de ce genre, deux fois répétée, si les cahiers de 1662 étaient déjà écrits; on renverrait à ces cahiers. Les citations de 1666 prouvent qu'on ne pensait même pas à les composer.

Dans les premières pages des Mémoires revus par Pellisson pour 1661, la date de composition est marquée : « C'est ici la *dixième* année, fait-on dire à Louis XIV ¹, que je marche, comme il me semble assez constamment dans la même route. » Il y a donc dix ans environ depuis la mort de Mazarin ou depuis la disgrâce de Fouquet, puisque c'est de ces événements-là que date le gouvernement personnel de Louis XIV. Pour 1661, antérieurement

1. Bibl. imp. Msc. suppl. F. 2282, in-4°; Mémoires de Louis XIV, rédigés par Pellisson, t. I, p. 149.

aux pages de Pellisson, il faudrait au moins placer d'autres cahiers dont on a seulement la table, et une réduction de ce premier travail de huit cahiers en cinq ou six dont le texte est, en grande partie, conservé. Nous relevons, dans la table des huit cahiers, une note écrite à la marge, qui prouve qu'en 1669 on se préoccupait encore de l'année 1661. Au second cahier, en face d'un des titres : « Réflexion sur le danger qu'il y a à souffrir les nouveautés en matière de religion, » on a mis cette note : « A transposer en 1669, lors de la réconciliation des deux partis ¹. » Cette phrase a une double importance : elle montre la priorité qu'ont ces huit cahiers sur le travail de Pellisson, et révèle, pour l'année 1669, la composition de Mémoires que l'on n'a plus, ou tout au moins un projet de composition avorté.

Ce qui prouve que le Journal de 1666 était devenu, dès 1668, une vaste étude politique et morale, c'est que, dans les Mémoires de cette année 1666, il est parlé du Dauphin, comme s'il était encore le seul fils du Roi : « Ne vous figurez pas, y fait-on dire par Louis XIV à son fils ², que si vous aviez un jour des frères, j'eusse pour vous une passion assez aveugle pour vouloir travailler moi-même à vous donner sur eux tous les avantages. » Or le premier frère du Dauphin, le duc d'Anjou, est né le 5 août 1668 ³, et a vécu jusqu'au mois de juillet 1671 ⁴.

1. *Ibid.*, s. Fr. 2281, in-f° : Mémoires originaux de Louis XIV, t. I, f° 108 v°.

2. *Ibid.*, t. III, f° 188.

3. *Lettre du Roi envoyée à l'archevêque de Paris pour l'heureux accouchement de la Reine* (5 août). Paris, 1668, in-4°. Pièce.

4. V. le Journal du valet de chambre du Roi, Dubois; le Journal d'Ormesson, t. II, p. 185; les Lettres de Gui Patin.

Supposera-t-on que cet enfant était déjà mort? Mais Louis XIV pourrait-il oublier à ce point qu'il a eu un second fils, et ne pas lui donner un regret? Ou le rédacteur qui tient la plume pour lui hasarderait-il un langage si peu décent? D'ailleurs, comme un troisième fils est né en juin 1672¹, il faudrait que cette page eût été écrite entre la mort de l'un et la naissance de l'autre. Or il n'est pas un seul endroit du texte qui permette de reculer si loin. On sent, au contraire, partout le souffle d'impressions récentes, et d'après le ton de mécontentement et d'aigreur qui y est pris contre la Hollande et contre la Suède, la rédaction définitive des années 1666 et 1667 pourrait être placée vers le temps de la paix d'Aix-la-Chapelle qu'elles ont presque arrachée à la France au mois de mai 1668.

Si on accepte que les parties de Mémoires formant Introduction, dont on a l'année 1661 complète et une portion de 1662, ont été revues par Pellisson environ dix ans après l'accomplissement des faits qui y sont appréciés, on nous permettra de n'en pas tenir compte pour le moment et de passer outre. Nous pouvons laisser dans l'ombre et l'auteur et son travail pour étudier le Journal de 1666 et 1667.

1. *Regi de naseente inter victorias filio* (14 juin). Poésie de 1672.

IV

Composition du Journal de 1666 et 1667. — Première main de Louis XIV : ses Feuillettes. — Rédaction du Journal sous la dictée du Roi.

Nous n'avions que des conjectures pour la composition primitive par le Roi lui-même de l'abrégé des finances de 1661 à 1665, d'après des Mémoires isolés de Colbert. Pour les années 1666 et 1667, la main de Louis XIV apparaît sur des feuillets qui précèdent et qui expliquent le Journal ¹.

1. Les Feuillettes et le Journal du Roi ne sont pas dans un même recueil manuscrit. Le Journal et les divers textes des Mémoires remplissent 3 vol. in-f°, sous le n° 2281 du Suppl. Fr. de la Bibl. imp. Les Feuillettes, qui tiennent si peu de place, occupent les premières pages d'un autre recueil en 3 vol. in-f°, sous le n° 2280, où sont réunis divers autres papiers du Roi. Le tout, c'est-à-dire les 6 vol. in-f°, a été donné à la Bibliothèque par le maréchal de Noailles. Chacun des volumes du n° 2280 contient en tête le certificat du maréchal, fait à Paris, 10 octobre 1749 : ce certificat est de la main d'un copiste, il n'y a du maréchal que la signature : « le m^{al} de Noailles, » avec paraphe. Au milieu du 1^{er} volume du n° 2281 (f° 101) est une note de main moderne ainsi conçue : « Copie de notes et de fragments écrits de la main de Louis XIV, déposés à la Bibliothèque du Roi par le maréchal duc de Noailles, pair de France et ministre d'État. » Suit un avertissement (f° 102-104) et la table des diverses pièces (f° 105). Cette table est l'analyse non de ce que contient le n° 2281 actuel, mais de ce qui se trouve dans les 3 vol. du n° 2280. La pagination signalée par cette table, qui est, comme la note, écrite de main moderne, n'est pas du tout en rapport avec la pagination actuelle des 3 vol. in-f° du n° 2280. Ces renseignements peuvent n'être pas inutiles à ceux qui, après nous, recourront aux Msc. — L'éditeur de 1806 (*Œuvres de Louis XIV*, t. I), dans son Avertissement (p. 5-14), parle des divers Msc. dont il s'est servi : il reproduit textuellement le certificat du maréchal de Noailles, attestant qu'il a reçu ces papiers des

Les faits sont notés par lui sur ces feuillets en petites phrases courtes et expressives : tout ce qui a de l'importance sur le moment même est signalé mois par mois; quelquefois un fait omis ou ignoré dans le temps où il s'est produit est rappelé un peu plus tard; une réflexion en quelques mots suit souvent l'annotation du fait. Ce qui donne un prix infini, une grande valeur historique et morale à ces Feuilletts manuscrits du Roi, c'est qu'ils correspondent au Journal plus développé, qui est écrit sous sa dictée immédiate; non-seulement ce sont les mêmes faits, mais assez souvent dans le même ordre d'exposition; et sur certains points, il y a un accord remarquable entre les Feuilletts de Louis XIV et ce Journal.

Ainsi le Journal de 1666 porte ceci : « Du samedi vingt-sixième juin, Sa Majesté m'expliqua les articles qui suivent, dont elle avait fait deux petites feuilles écrites de tous côtés¹. » Or, on a les deux petites feuilles écrites de tous côtés par le Roi²; elles servent comme de table, article par article, aux idées qui sont plus développées dans le Journal. Si la concordance n'est pas toujours exacte mois par mois, un peu d'attention permet de la rétablir. On remarquera que le Journal s'étend plus à l'aise et embrasse

maines du Roi en 1714. Il nous apprend (p. 21) que c'est M. Legrand d'Aussy, l'un des conservateurs de la Bibliothèque, qui a pris soin de classer et de coter par année dans trois grands portefeuilles in-f° les papiers compris aujourd'hui sous le n° 2281. Ce travail de classement ne fait pas honneur, en vérité, au savant conservateur. — M. le duc de Noailles (*Histoire de madame de Maintenon*, 1849, t. I; Appendice, p. 558-578) a cité quelques fragments des Feuilletts et du Journal du Roi, en les comparant avec les textes développés de l'édition de 1806.

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2281, t. I, p. 24.

2. *Ibid.*, s. Fr. 2280, t. I, f° 11 et 12.

quelquefois une période de plusieurs mois. Par exemple les Feuillet de septembre ¹ et d'octobre ² correspondent moins aux articles du Journal « que Sa Majesté expliqua le 20 septembre, touchant les mois de juillet et d'août³, » qu'à ceux qu'elle donne le 23 décembre ⁴. Notez encore ces coïncidences : le Feuillet de septembre 1666, ferme avec « le rétablissement de la grande écurie, » celui d'octobre débute par le « traité avec Lubomirski pour l'élection de Pologne. » Or le Journal donne ces deux faits exactement à la suite l'un de l'autre. Nous parlions d'omissions réparées quelquefois tardivement dans les Feuillet. Ce n'est qu'au mois d'octobre 1666 ⁵, qu'on dit un mot « des résolutions prises sur l'envoi de Bellefons. » Dans le Journal, il est question de lui au moment de son départ secret auprès des Hollandais dans la nuit du 21 au 22^e d'août, de son retour le 1^{er} septembre, de la relation qu'il a faite au conseil le 2 septembre, puis encore quand « il va au-devant de Beaufort avec les conditions accordées en Hollande : » il est à croire que c'est à cause de cette double mission auprès des Hollandais et de Beaufort que les Feuillet lui consacrent au moins un mot de souvenir en octobre. Nous ne prétendons pas que le Journal ait hérité de tous les faits et de toutes les idées des Feuillet : il y a notamment certains « ordres envoyés » à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France en Espagne, à M. de Beaufort, chef de la flotte, que donnent

1. *Ibid.*, f° 17, 18.

2. *Ibid.*, f° 20, 21, 25.

3. 2281, p. 39-40.

4. *Ibid.*, p. 49 et suiv.

5. 2280, f° 25 v°.

les Feuilllets en septembre et en octobre 1666, et dont le Journal ne parle pas; mais ils se retrouveront dans les Mémoires.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des indications des Feuilllets eussent été abandonnées : dans la politique, l'importance des événements n'est que relative. Au moment de l'action, tous les actes paraissent utiles; mais que d'ordres qui restent sans effet, que de combinaisons qui avortent! Quand la réflexion s'applique aux faits à une certaine distance du moment où ils se sont accomplis, s'ils n'ont pas porté coup, on n'en parle plus, on les laisse rentrer dans le néant. Cette abstention du Journal à l'égard d'événements, ou d'intentions que les Feuilllets signalent, sert à prouver que les Feuilllets sont les premiers en date et que c'était sur ces brèves indications que Louis XIV dictait les détails et les réflexions du Journal.

L'usage qu'on voulait faire des Feuilllets n'est pas douteux. « Notes pour servir aux Mémoires, » voilà ce qui est écrit sur le Feuilleton d'avril 1666, de la main même du Roi, à ce qui semble. Tout commentaire serait superflu.

On serait trop heureux d'avoir beaucoup de Feuilllets du Roi.

L'année 1666 est la plus riche : encore ne donne-t-elle rien avant le mois d'avril. Les seuls mois désignés au milieu des pages sont : avril, juin, septembre et octobre. Juin et octobre sont les plus développés. Un fragment sans date est certainement de la même année puisqu'il correspond aux derniers articles donnés par le Roi dans le Journal de 1666 au 23 décembre.

Quant à l'année 1667, elle est moins complète dans les

Feuillets et dans le Journal. Nous n'avons en tout que deux Feuillets, écrits chacun de quatre côtés, sans aucune désignation de mois. Lors même que la date de l'année ne serait pas inscrite au commencement et à la fin, en comparant ce texte avec celui du Journal de 1667, on reconnaît la similitude des faits et des idées.

On ne peut se défendre d'un certain respect, d'une sorte d'émotion en face de ces petites pages, où le Roi écrit lui-même, marque en traits incisifs, sans aucun soin du mot et de la phrase, ses actes et ses desseins. On n'éprouvait pas la même impression, devant l'aperçu de finances de 1661 à 1665, où il n'est parlé du Roi qu'à la troisième personne, sans doute parce que le texte primitif a été altéré par un copiste. De plus, cet aperçu contient des réflexions glissées par une main étrangère; on s'en est servi comme d'un brouillon pour l'adapter à un travail nouveau. Les Feuillets de la main royale, au contraire, n'ont subi aucune addition, ils sont intacts et sans mélange. Aucune des mains étrangères qui ont concouru au Journal, n'a osé y faire une correction ou y ajouter un commentaire. Et on a plaisir aujourd'hui à voir à la Bibliothèque impériale ces feuilles petit in-quarto enchâssées avec soin dans de grandes feuilles blanches qui les conservent.

Le Journal de 1666 et 1667 n'est pas de la main de Louis XIV. Elle ne s'y montre nulle part, il faut l'avouer tout d'abord; mais le Journal est certainement, sauf la main, l'œuvre directe du Roi. Ne croirait-on pas Louis XIV présent, lorsqu'il nous est montré tel mois, tel jour: ici remettant des feuillets contenant plusieurs articles que Sa Majesté explique elle-même, là commandant de faire

une réflexion? Ailleurs, il est dit : « Il faudra faire souvenir le Roi de m'expliquer...; » et ceci : « Le Roi m'ayant mandé pour lire quelque chose de ce que j'avais fait, me dit par avance sur ce même mois... » C'est, en quelque sorte, le Roi qui parle et qui écrit, il dicte, il cause, il développe lui-même le détail des faits et les réflexions que les faits lui suggèrent; la leçon sort de sa bouche quelquefois sous forme de sentence, c'est un oracle qui s'impose, quelquefois avec un peu d'hésitation et en termes moins brefs, c'est un avis qui pourrait souffrir la contradiction. On aimerait voir les contradicteurs : mais est-ce chose possible avec Louis XIV? S'il daigne associer des mains étrangères au travail de sa pensée, il n'inspire pas une confiance assez douce et assez bienveillante à ses timides auxiliaires pour qu'ils osent placer un mot d'opposition à côté de ses jugements. Ils sont tout entiers dans le courant de ses idées, ils les continuent et les développent dans le même sens. Si on doit leur attribuer quelques-unes des pensées isolées qui s'ajoutent au texte dicté, ou qui couvrent les marges, on reconnaît qu'ils ne jugent pas autrement que le Roi, et qu'ils ne font que renchérir sur la bonne opinion qu'il a de sa force, de ses vertus, de sa fortune. C'est un vrai ton de Roi, vif, accentué, impérieux. Des pages qui dénotent un esprit si ferme et si confiant en lui-même, un langage si net et si positif, accusent mieux son caractère que ne feront les récits trop longs et souvent déclamatoires des Mémoires, dont tout le fond est emprunté au Journal. Disons, à la louange du Roi, que la plupart des réflexions saines, des appréciations justes, qui seront étendues sur le tissu lâche des Mémoires, et noyées là dans les froids ornements de phra-

ses ampoulées, ont leur source dans le texte sobre et vigoureux du Journal. Au Journal aussi, sur certains points, il faut faire remonter l'origine d'opinions étranges, dont les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin ont singulièrement abusé.

V

M. de Périgny, principal auteur du Journal et des Mémoires de 1666 et 1667.

Nous avons reconnu la trace certaine de Colbert dans les premières ébauches des Mémoires du Roi. Aurait-il assisté au travail du Journal? C'est une question que nous nous sommes posée un instant, en face de cette phrase du Journal de 1666 : « Le dernier du mois de juin, entrant dans le cabinet du Roi à l'heure du Conseil avec Monseigneur, je trouvai Sa Majesté... » On donnait du *monseigneur* à Colbert, comme autrefois à Fouquet; c'était le privilège du surintendant et des ministres. En outre, secrétaire d'État de la maison du Roi, il ne serait pas étonnant qu'il eût pris part en quelque chose à un travail intime qui rentrait presque dans ses attributions. Refuse-t-on mon interprétation? soit, il ne sera plus parlé de Colbert; mais la citation ne sera pas perdue, et « Monseigneur » va grandir en dignité : au lieu que ce soit le ministre du Roi, ce sera le Dauphin lui-même. On sait que c'était son titre officiel¹. Il s'agit seulement de savoir

1. Brianville, dans son *Abrégé d'histoire de France* (1664, in-12, p. 359-360) marque l'usage de la cour au sujet du Dauphin : « En cérémonie, on dit et on écrit toujours *monseigneur le Dauphin*, et le Roi voulut que le Premier Président du parlement lui dît *monseigneur* lorsqu'il vint lui faire son compliment avec sa compagnie peu après sa naissance. En discours familier, on ne dit que *monsieur le Dauphin*, mais

quelle est cette personne si influente, parmi celles que Louis XIV initie à la préparation de ses Mémoires, qui puisse entrer dans le cabinet du Roi, à l'heure du Conseil, avec monseigneur le Dauphin âgé alors de moins de cinq ans.

Plusieurs personnes en effet tiennent la plume, ou tour à tour, ou en même temps, sous la dictée du Roi, au moins pour l'année 1666, où le Roi s'adresse tantôt à un seul, tantôt à plusieurs. Le plus ordinairement il dicte à un seul; deux ou trois fois, une autre forme revient : « Le Roi *nous* dit le dix ou onzième mai à son coucher... Le soir (du 4 juin) à son coucher, Sa Majesté *nous* dit... Deux jours après, Sa Majesté *nous* dit... » Pour être ainsi à la disposition du Roi à toute heure, et toujours, il faut occuper une charge de sa maison. Tout nous porte à croire que c'étaient les lecteurs de la chambre du Roi.

Quels étaient à ce moment les lecteurs en titre? Nous en tenons un au moins, le plus essentiel, celui dont la main se fatigue le plus à courir sous la dictée du Roi, dont l'esprit surtout est toujours en action, au Journal pour compléter les premières pensées de Louis XIV, dans les cahiers si souvent remaniés des Mémoires qu'on destine au Dauphin, pour corriger, resserrer ou ajouter, derrière d'autres rédacteurs dont le zèle maladroit a besoin d'être contenu par un critique de bon sens.

C'est M. de Périgny.

jamais le Dauphin tout court. Car il n'y a que les gens mal instruits de la ville et des provinces qui parlent de la sorte. On lui dit toujours *vous* quand on lui parle, sans jamais le traiter d'*Altesse*, ni *Royale*, ni autrement. Et telle est la volonté du Roi sur cela, qui devrait bien servir de règle à ceux qui se repaissent de vaines chimères. »

Toute rencontre heureuse cause une véritable joie ; et faire part au public du plaisir que l'on a éprouvé, ce n'est, ce me semble, ni une sotte ingénuité, ni un vain orgueil, c'est donner un solennel témoignage de son amour pour la vérité. Il n'y a pas de si petite parcelle qui n'ait son prix, et quand il s'agit d'un ensemble de textes et d'idées comme celui que nous étudions, on peut bien se réjouir de répandre quelque lumière sur un sujet resté jusque-là si obscur. J'aurais eu honte, je le déclare, après avoir consacré tant d'efforts à l'interprétation de manuscrits qu'on a trop dédaignés, d'être réduit ou à les abandonner, ou à les livrer comme anonymes.

On ne pouvait avoir la prétention de donner un nom à toutes les mains qui s'y succèdent pêle-mêle, pour la rédaction ou pour la copie. Mais l'écrivain qu'on voit partout agissant, depuis les additions signalées déjà sur le court aperçu de finances de 1661 à 1665 jusqu'aux corrections du fragment de Mémoires pour 1668, jusqu'à l'étude rétrospective sur les années 1661 et 1662 où il apparaît avant Pellisson ; celui qui compose le plus par lui-même et qui repasse incessamment sur le travail de tous les autres, le plus estimé du Roi (et cela fait honneur au jugement de Louis XIV), puisqu'il n'y avait de si belles copies qui ne fussent soumises à sa censure, le plus hardi à la fois et le plus mesuré, était le plus digne d'être connu de la postérité et de recouvrer la place modeste dont il s'était contenté de son vivant.

Gardons-nous d'en faire un homme de génie. L'élever trop haut ce serait l'exposer à être rejeté par les rigueurs de la critique au milieu de la foule des médiocrités anonymes dont il fut le censeur. Nous ne discernons pas de

rang à l'avance. Mais à considérer M. de Périgny et Pellisson dans l'accomplissement d'une même tâche, dans la composition ou la révision des Mémoires écrits sous le nom du Roi, la simplicité, le tact et le bon goût de l'un font ressortir, chez l'autre, des exagérations de pensée et de langage qui grossissent outre mesure tous les objets et compromettent par les adulations mêmes la grandeur de Louis XIV.

Cette découverte du nom de Périgny n'importe pas seulement à sa réputation personnelle, quoique ce soit bien quelque chose que justice soit rendue à chacun selon son œuvre. Elle explique et justifie un acte de Louis XIV dont on n'apercevait pas le motif. Comment cet obscur président de Chambre avait-il eu l'honneur d'être désigné pour être précepteur du Dauphin? Telle était la question que se posaient avec mauvaise humeur les historiens de Bossuet qui n'a été chargé de l'éducation qu'après lui. On cherchait en vain quelque raison de préférence : puisque, suivant le Journal de Ledieu, M. de Péréfixe, archevêque de Paris, M. Le Tellier et la voix publique désignaient Bossuet, c'était donc M. le duc de Montausier qui avait proposé et fait accepter M. de Périgny, président, homme très-peu connu « dont on ne se ressouvient aujourd'hui que parce qu'il a eu Bossuet pour successeur¹. » Il semblait que Louis XIV eût décidé à la légère et sur la foi d'autrui, d'une affaire aussi importante. Ce n'était pas pour le Roi un inconnu, le magistrat lettré et homme d'esprit qui vivait dans l'intimité de ses pensées; et quelle initiation plus féconde à la charge dé-

1. Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. I, p. 254.

licate de l'éducation royale que la méditation des idées de politique et de morale qui ressortait chaque jour de l'examen des faits présents?

Avant de mettre la main sur M. de Périgny, les hypothèses ont eu beau jeu. Pourquoi ne pas citer les divers personnages auxquels j'essayai tour à tour d'adapter un travail sans nom? Dans ces courses à l'aventure, pour qu'il y eût au moins un peu de vraisemblance, il fallait trouver un écrivain qui fût un familier de la cour, dont les goûts lettrés ou les antécédents littéraires fussent en rapport avec un pareil travail, dont l'écriture surtout présentât quelque conformité avec celle des manuscrits.

Il en est un qui fut mis tout aussitôt hors de concours, bien qu'on lui ait souvent fait hommage des Mémoires de Louis XIV même pour les années 1666 et 1667. Pellisson rentrait un peu en faveur, on le sait par le Journal de d'Ormesson, dès 1666. Mais j'ai le droit de certifier qu'il n'y a pas de lui une ligne, un mot, dans les trois in-folio que nous étudions. Les caractères de son écriture sont assez nettement accusés, dans un autre manuscrit, pour que la méprise ne soit pas possible. Nous lui ferons en temps et lieu sa part légitime.

On pouvait avoir l'idée des Dangeau. L'abbé était un grammairien, membre de l'Académie française, bien vu auprès de Louis XIV, et chargé plus tard de mettre en ordre ou de faire recopier des papiers d'affaires politiques, militaires, administratives, dont la collection est sous son nom à la Bibliothèque impériale. Mais, outre qu'il eût été un peu jeune en 1666 (il n'avait alors que vingt-trois ans), l'écriture est un grand obstacle qu'il n'est pas permis de tourner. Son frère aîné, le marquis,

l'auteur d'un Journal minutieux qui n'a coûté ni frais de pensée ni frais de style, n'a pas non plus la main que nous cherchions.

Même difficulté pour Baluze que Colbert aurait pu faire employer à ce travail, pour Charles Perrault qui y semblait presque destiné. Perrault était de la petite Académie dont nous avons dit l'office. « L'intention de M. de Colbert, écrit-il précisément vers les années 1666 et 1667, était que nous travaillions à l'histoire du Roi, et pour y parvenir il me faisait écrire dans un registre plusieurs choses que le Roi avait dites pour les insérer dans son histoire. »

Je me portai instinctivement vers des écrivains qui ont été associés à l'éducation du Dauphin ou à celle d'autres princes. Il a fallu renoncer à l'abbé Fleury et surtout au savant Huet, dont l'écriture courte, serrée, nette, si méthodique est différente de la nôtre. On comprend que la pensée ne se soit pas arrêtée sur Bossuet.

Les gens d'église d'ailleurs se trouvaient écartés de droit d'après une réflexion que cet écrivain anonyme des Mémoires du Roi fait sur lui-même, en esquisant quelques idées qui se rapportent aux bénéfices du clergé : « Votre Majesté, dit-il au Roi¹, s'étonnera sans doute que je lui parle d'une chose qui n'est pas de ma profession, de mon métier. »

Dirai-je où j'ai osé chercher encore? Aucun nom ne me paraissait trop illustre. Allant à la découverte d'une écriture qui m'était familière, je feuilletai les procès-verbaux de l'Académie française. Qui sait? Peut-être le vieux Conrart qui, pour son compte, n'aimait pas beau-

1. S. Fr. 2281, t. I, f° 123 v°.

coup à écrire, aurait-il fait cette grâce à Louis XIV d'être son secrétaire, comme il était celui de l'Académie? Et le farouche Mézeray qui finit par retrancher, dans ses Histoi- res, une partie de la vérité quand Colbert supprimait une partie de sa pension, ne serait-il pas venu à résipis- cence un peu plus tôt qu'on ne l'a dit? Il aurait été glo- rieux pour les Mémoires de porter le nom d'un historien émérite : mais il vaut mieux pour la réputation de Mézeray qu'on n'y voie pas sa main. Il était un autre personnage qui n'eût pas eu de sacrifice d'indépendance à faire pour devenir le rédacteur des pensées intimes du Roi. Au con- traire, si on l'eût laissé libre, il eût embouché la trom- pette héroïque, et converti le Journal en épopée : il avait presque une position de favori, il était le distributeur des bienfaits du Roi, destinés aux gens de lettres, dont il pre- nait sa large part. Chapelain, gardant en portefeuille les douze derniers chants de sa *Pucelle*, pour qu'ils n'eussent pas le triste sort de ceux qui avaient vu le jour, gagnerait aujourd'hui auprès du public, qui ne demande pas la fin du poëme, à être reconnu pour l'auteur principal des Mémoires du Roi. L'examen superficiel des écritures m'a fait hésiter un instant en sa faveur : il faut y renoncer pour lui comme pour tous les autres, que je ne me reproche pas d'avoir fait comparaitre. Ces gens d'esprit, ayant déjà des droits à la célébrité, ne m'en voudront pas de réclamer au milieu d'eux le droit de cité pour un contemporain dé- laissé qui, à la connaissance du plus grand nombre, n'avait pas d'autre titre de gloire littéraire.

La conformité d'écriture est la première condition pour revendiquer un ouvrage manuscrit. Heureusement pour Périgny, un billet signé de lui donne des traits de ressem-

blance si frappants qu'il n'y a pas à s'y méprendre. Et comme nous avons une autre lettre de la même main, ses habitudes apparaissent encore plus clairement; tous les signes caractéristiques sont en parfaite concordance; il faut se rendre à ce qui est évident. Que l'on compare pour certaines formes qui sont les principaux indices, on ne pourra douter : je relève, par exemple, les *e*, les *r*, les *s*, les *t* au milieu ou à la fin des mots, les *v* pour *u* ou pour *v*, les *ay*, les *ce*, etc. Que la plume aille vite ou doucement, elle procède de la même manière, avec les variations qui résultent d'une marche lente ou précipitée. Les caractères de l'écriture sont, pour ces temps-là, la marque distinctive; il y a si peu de stabilité dans l'orthographe ! Et cependant là encore, on trouvera peu de déviations ¹. Une différence seule m'a frappé, pour un mot écrit une fois dans le premier billet que nous allons citer, mais répété cent fois dans le Journal et dans les Mémoires de 1666 et 1667 où il est l'essence du sujet : c'est le mot *réflexion*. Le billet porte : *reflections*; le Journal et les Mémoires écrivent toujours avec l'*x* et souvent avec deux *ff*. A six ou sept ans de distance, il a pu changer sa manière d'écrire sur un mot qui, au moment du billet, n'avait pas à ses yeux une valeur particulière. Il arrivait très-souvent alors que dans une même lettre un mot prenait, selon le caprice, deux ou trois formes différentes.

1. Nous ne pouvons descendre dans les détails. Voici cependant une singularité curieuse. Dans le premier billet, on lit : « Ceux qui me font l'honneur de me vouloir du bien, *mon* fait faire... » Et dans les corrections de notre manuscrit (n° 2281, t. I, f° 123 v°), sur la proposition relative aux bénéfices et au clergé : « la passion... le zèle particulier... *mon* fait... » J'ai remarqué qu'un *z* a été ajouté après coup seulement, en relisant ce brouillon remanié deux fois.

Voici ces deux billets qui font partie des papiers saisis après l'arrestation de Fouquet. Ils sont en assez mauvaise compagnie, au milieu de lettres d'espions, d'affidés misérables du surintendant : plusieurs correspondants sont des femmes dont les mœurs et l'orthographe font frémir. Les deux billets ont été pliés pour être envoyés dans un paquet, ou dans une autre lettre. On ne sait à qui ils sont adressés, mais c'est certainement à une des personnes qui approchaient le plus intimement de Fouquet, alors procureur général en même temps que surintendant. Il suffit de rappeler, pour les comprendre, que Périgny était membre du parlement de Paris.

Dans la reproduction du premier, nous ne changeons rien à la forme des mots, afin qu'on juge de l'orthographe, qui ne sera pas meilleure dans les additions et corrections soit du Journal, soit des Mémoires de Louis XIV¹.

« Vendredi au soir.

« La répugnance que iay à demander et la creinte de devenir incomode a ceux qui me font lhonneur de me vouloir du bien mon fait faire mille reflections fascheuses sur la demande que je vous ay prie de faire pour moy. Mais pour faire conoistre a monsieur le P. G. que je n'agis pas en cela par un esprit de mesnage mais par la seule necessité de loccasion presente, je vous supplie de luy dire que si des aprésent jestoie en possession du bien qui me doit venir quelque jour je saurois bien me passer du secours qu'il ma fait lhonneur de m'offrir et naurois besoin que de sa faveur; mais que mesme dans lestat present si au lieu de me rembourser le

1. Bibl. imp. Msc. Baluze. Arm. V, Paquet 4, n° 3, L. I, in-f°. — Pour le premier billet, t. I, f° 187, 188. Pour le second, f° 182, 183. Le r° seul est écrit.

fons de mes quittances il luy plaist de m'assigner un simple usufruit pour quelques années en telz drois qu'il lui plaira dont il retiendra le fons, je seray infiniment satisfait de sa bonté parce qu'elle me donnera moyen de payer les arerages des sommes que je seray contraint d'emprunter en attendant qu'il me viene de quoy les payer du mien.

« Ou bien encore s'il voulait me faire vendre des rentes ou des gaiges à bien bon marché et faire prendre pour argent mes promesses payables a longs termes.

« Je sais bien que tout cela ce sont des aulmones travesties, et c'est ce qui me fait rougir. Mais j'ay assez de courage pour espérer que par mes services a venir je me purgerois d'une partie de la bassesse que je fais à cette heure.

« Je suis tout à vous,

« PERIGNY. »

On aime autant ne pas savoir de quel genre de bien M. de Périgny a dû être reconnaissant envers M. le procureur général qui se servait de ses pouvoirs de surintendant pour recevoir ou pour accorder de honteuses faveurs. D'assez honnêtes gens ne croyaient pas voler l'État en demandant l'usufruit de droits qui devaient revenir au Trésor, des ventes à vil prix ou des aliénations de gages, dont le Trésor encore faisait les frais. C'est, de cette manière, chacun prenant un peu, que les aliénations montaient, au moment de l'arrestation de Fouquet, à plus de 16 millions.

Le second billet est une négociation qui concerne plus particulièrement la position du magistrat au parlement : le conseiller de la cour voulait devenir président aux enquêtes. Pellisson, alors si puissant comme premier com-

mis du surintendant, paraît avoir été l'intermédiaire. Car la lettre qui, dans le volume, précède celle-là, et qui probablement la contenait, et lui servait de passe-port, commence par ces mots : « On m'a prié d'envoyer cette lettre à M. Pellisson pour vous la rendre promptement... ce 2 mars. » Le billet de Périgny, identiquement pareil pour l'écriture au premier cité, n'a pas de signature :

« Comme je fermais ce billet, on est venu me dire que le traité de M. de Fou. fut hier signé avec M. de L. V., qui a vendu et donné procuration *ad resignandum* en qualité de curateur.

« Cela fait changer de face à notre affaire, et me fait perdre toute prétention d'entrer comme premier en la 3^e, parce que je ne crois pas que je me doive attirer une concurrence sur les bras. Mais cela ne nous exclurait pas de l'ouverture que je vous fis hier d'échanger avec M. de Maupeou, parce que lui, paraissant contre un homme qui n'a pas le service, la chose serait sans difficulté, et par cet expédient plusieurs choses s'ajusteraient toutes à la fois. M. L. P. G. (*Fouquet*), verrait toujours la première place de la 3^e et la seconde de la Première remplies par deux hommes dépendants de lui ; et j'essaierais de prendre de M. de M. et de lui donner de mon côté les instructions nécessaires pour servir utilement chacun dans son nouveau poste.

« M. de M. aurait une place de premier au lieu de celle de second qu'il occupe. Et moi je serais sans compétiteur et n'aurais personne intéressé à traverser ma réception.

« Outre que j'aurais moins d'argent à fournir parce que M. de M. contribuerait quelque chose pour la primauté, et M. de G. (sans doute *Guénégaud*) se relâcherait de prix, ne considérant plus sa charge comme première et ne sachant pas l'usage que l'on pourrait faire de sa primauté.

« Mais le secret et la diligence sont infiniment nécessaires en cette affaire. Si on l'agrée, vous m'obligerez de me faire au plus

tôt réponse, surtout afin que j'agisse. Et, si on ne l'agrée pas, je vous serai toujours obligé de m'ôter le plus tôt que vous pourrez de la tête une affaire qui me travaille.»

L'affaire n'aboutit pas aussitôt; il ne fut reçu que le 9 décembre 1660 second président en la troisième des enquêtes à la place de M. Guénégaud, frère de messieurs les trésoriers de l'Épargne et du secrétaire d'État. «De quoi plusieurs de la cour sont fâchés, écrit Gui Patin à Falconnet¹, à cause qu'il est gendre d'un partisan nommé Margonne. On dit qu'ils ont changé leur nom en cette famille, que son grand-père était un tailleur nommé Peau de Loup, et celui-ci a une belle charge dans le parlement de 412,000 livres, et porte le nom d'une ancienne famille de Paris qui est fort honorable, savoir MM. de Périgny-Picard. O magnam fortunæ Numen ! »

Cette famille n'était-elle pas de la Bourgogne? Il y a un village de Périgny près d'Auxerre, un autre Pérignysous-Rougemont, sur l'Armançon, un peu au nord de Montbard. Pendant la terreur panique de Dijon, le mercredi 7 juin 1673, lorsqu'on craignit une invasion subite des Espagnols du côté de Dôle, figure parmi les personnes de qualité qui se sont retirées de la ville un M. de Périgny, conseiller aux requêtes².

Les alliances de famille et les liaisons personnelles rattachent Périgny à la finance à la fois et à la magistrature. Il a épousé une Margongne, et il est beau-frère de M. Mau-

1. Lettres, éd. 1846, t. III. DCLVIII, 10 décembre 1660.

2. Bibl. imp. Fonds Bouhier, 34. Mém. de Philib. de Lamare. Mém. comm. en 1673, art. 95.

lon de l'Épargne. Le grand frondeur Charton, président de la première chambre des requêtes, « esprit brusque, turbulent, qui se pique d'intelligence, de capacité, de justice ¹, » est son parent et est fort bien avec lui. Nous l'avons vu le protégé de Fouquet et peut-être de Pellisson. Sa capacité était reconnue. Voici les notes de son dossier, comme on dirait d'un fonctionnaire d'aujourd'hui : « Homme d'esprit, solide, de grand raisonnement et de fermeté; sûr et qui ne manque pas à ses amis; estimé dans sa chambre; aimant les belles-lettres et les belles connaissances; et s'y applique autant que son emploi lui peut permettre ². »

Le nouveau président, qui est dans la force de l'âge ³ et dans la maturité du talent, prend bientôt place au conseil d'État; il y est au moins en 1662 ⁴. L'année suivante, 31 mars 1663, il est agréé comme lecteur du Roi sur la démission de La Ménardièrre ⁵ : charge qu'il a pu demander à l'intrigue ⁶, mais dont il veut faire l'emploi en homme d'esprit. Ce n'était ordinairement qu'un titre

1. Depping, *Doc. inéd. Corresp. admin. de Louis XIV*, t. II, p. 66. — Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements du royaume, envoyées par les intendants à Colbert, sur sa demande, vers la fin de 1663, tirées des C. C. Colbert, vol. ccxii.

2. *Ibid.*, p. 50.

3. Il avait trente-cinq ans, puisqu'il est mort à quarante-cinq ans, le 1^{er} septembre 1670 (*Gazette de France*, 6 septembre 1670).

4. Bibl. imp. Msc. Collect. Dangeau, Comptes du Trésor royal, t. I, in-f^o, 5^e rôle, 1662 : « Au sieur Périgny, président aux Enquêtes du parlement de Paris, 1,500 liv. pour 3/4 de ses gages du Conseil, 1662. »

5. Bibl. imp. Msc. suppl. Fr. 579, in-f^o. *Des Bienfaits du Roi*.

6. M. Floquet, dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, où il est peu favorable à Périgny, cite à ce sujet ses Lettres très-pressantes à Colbert (t. III, p. 14).

d'honneur qui, en donnant le privilège de rapports fréquents avec Sa Majesté, devenait la source de grâces et de bienfaits. Périgny, couvert de la protection royale, cherche plus que la faveur, il vise à la réputation par les lettres, par la poésie. Il ose entrer en concurrence avec Benserade, le poète en vogue. En 1664, on dansa au Palais-Royal sur le petit théâtre un ballet des *Amours déguisés*, dont l'auteur avoué pour le dessein et pour les vers, était « le président de Périgny, alors lecteur du Roi. » Quoique les vers fussent bien tournés, le ballet n'eut pas, au dire de l'apologiste de Benserade, le succès d'une pièce analogue composée par ce dernier. Benserade lança gaiement à la tête de son émule un spirituel quatrain :

Ami lecteur ou président, n'importe :
La mascarade est belle et vous l'entendez bien ;
Vos amours déguisés le sont de telle sorte
Que le diable n'y connaît rien.

La riposte du président sent un peu la mauvaise humeur :

Méchant plaisant ou poète, n'importe :
La mascarade est belle et la cour l'entend bien ;
Mais pour les gens de votre sorte
On est ravi qu'ils n'y connaissent rien.

Périgny est donc un poète.

1. *Œuvres de Benserade*, 1698. Discours sur sa vie, par M. L. T. Au t. II, p. 268-271, est le ballet des *Amours déguisés* de Benserade.

Sa muse sait passer du plaisant au sévère, et de la même main qui a cadencé les stances légères d'un ballet, il touchera la corde lyrique pour une paraphrase des Psaumes. Les amis de Benserade refusent à Périgny le succès du théâtre : nous n'oserons pas dire qu'il ait été plus habile dans la poésie sacrée. Si, par la confrontation des écritures, nous en sommes venu à lui attribuer d'une manière certaine la participation la plus active et la plus heureuse au Journal et aux Mémoires du Roi, les mêmes témoignages le rendent complice d'une assez méchante pièce de vers, à laquelle il a appliqué tous les efforts de son esprit au moins pour la corriger. Quand je ne savais pas encore à quel personnage rapporter les diverses corrections de nos manuscrits, la paraphrase des Psaumes, qui figure singulièrement au milieu de nos textes de Mémoires, m'avait paru digne de Godeau, une des gloires de l'hôtel de Rambouillet, le nain de Julie : mais il était alors confiné dans son petit évêché de Vence, et à la cour on n'appréciait plus qu'un seul de ses ouvrages, un des plus anciens, le *Catéchisme royal*, composé pour Louis XIV enfant. Que Périgny soit ou non l'auteur de la pièce primitive, il l'a remaniée de sa plume avec tant de soin qu'elle est devenue son œuvre propre. Est-ce un travail isolé ou se rattache-t-il à la composition des Mémoires ? Les mémoires, les instructions en vers étaient fort goûtés dans ce temps-là, et on ne pourrait faire l'histoire de l'éducation d'un prince du dix-septième siècle sans rencontrer des apophthegmes, des histoires et devises, des catéchismes politiques, des centons de l'Écriture plus ou moins mal versifiés. Ici, la pensée générale de la paraphrase sur les obligations de tous les hommes

et surtout des rois envers Dieu, est en rapport avec le fond des Mémoires destinés au Dauphin. Il y a même une phrase des Mémoires qui correspond exactement à une tirade de la paraphrase; on croirait que l'une est le thème de l'autre. Les Mémoires disent : « Si nous manquons à remplir en cela ses desseins, Dieu peut-être nous laissera tomber dans la poussière, de laquelle il nous a tirés ¹. » L'idée est versifiée ainsi (le poète s'adresse à Dieu) :

Mais dès lors que de nous tes yeux sont détournés,
On nous voit sans vigueur, on nous voit sans lumière
Retomber à l'instant dans la même poussière
Dont nous tira l'effort de tes puissantes mains
Pour nous mettre au-dessus du reste des humains.

Nous publions ce morceau tout entier ² en relevant les principales corrections qui attestent l'importance qu'il avait aux yeux de Périgny. Quelle pauvreté que certaines minuties de style! L'artiste donne des coups de force qui frappent dans le vide, puisqu'il n'ajoute ni une idée ni un sentiment : son triomphe est dans un changement de mot, dans une rime nouvelle. L'énergie inspiratrice de la poésie biblique se reconnaît à peine à quelques traits spontanément chaleureux.

1. C'est à la fin du 4^e cahier de 1661, dans le texte qui a précédé la rédaction de Pellisson (s. Fr. 2281, t. I, f^o 179 r^o).

2. S. Fr. 2281, t. I, f^o 132, 133. Voici quelques signes de l'orthographe : « versetz, différens, climas, exécuteurs, seut, faiste, intervalle, choïs, reconoit, creint, tonerre, Roix, aspec, émeus, allarmez, piez, comune, entens, honeurs, respec, aprocher, miles forfais, valons, couroux, vanger, testes, prestes, homes, desfens, appaise, deigne, nos penes. »

PARAPHRASE SUR PLUSIEURS VERSETS TIRÉS DE DIFFÉRENTS
PSAUMES.

Venez, peuples, venez de cent climats divers,
 Venez louer l'auteur de ce vaste univers.
 Du haut du firmament vous, sacrés chœurs des anges,
 Célébrez avec nous ses divines louanges ¹.
 Lui seul forma les cieux si brillants et si beaux ;
 Fit la terre solide, et rassembla les eaux ;
 Lui seul sut élever ces superbes montagnes
 Et lui seul aplanit ces fertiles campagnes.
 Qui pourrait égaler ce monarque immortel
 Qui du faite élevé de son trône éternel
 Voit la terre et les cieux, presque en même intervalle,
 S'accuser devant lui d'une bassesse égale ²?
 Et quel autre que lui croit pouvoir à son choix
 Couronner les bergers et détrôner les rois ?
 Vous que l'on reconnaît pour les dieux de la terre,
 Vous dont on craint le bras autant que le tonnerre,
 Rois, venez adorer ce grand roi qui sur vous
 A lui seul tous les droits qu'il vous donne sur nous ³.

1. Il y avait d'abord :

« Et vous, exécuteurs de ses ordres suprêmes,
 Anges, venez chanter ses louanges vous-mêmes. »

2. Il y avait d'abord :

« Voit la terre et le ciel, dans la même distance,
 Également soumis à sa toute-puissance. »

3. Il y avait d'abord :

« Venez, rois, et craignez ce...
 A bien plus de pouvoir que vous n'avez sur nous ; »

Et ceci encore :

« A l'absolu pouvoir que vous avez sur nous. »

A ce brillant éclat qui part de son visage,
 Une sainte frayeur saisit votre courage ;
 A son divin aspect, surpris, émus, charmés,
 Vous admirez sa gloire et vous en alarmez ;
 Et mettant à ses pieds les marques de l'empire,
 D'une commune voix je vous entends lui dire :

Tout ce qu'on voit en nous de gloire et de splendeur,
 Grand Dieu, nous le devons à ta seule grandeur.
 L'éclat de ta faveur nous élève, et nous donne
 Les biens et les honneurs, la vie et la couronne.
 Mais dès lors que de nous tes yeux sont détournés,
 On nous voit languissants, abattus, consternés ;
 On nous voit sans vigueur, on nous voit sans lumière
 Retomber à l'instant dans la même poussière
 Dont nous tira l'effort de tes puissantes mains
 Pour nous mettre au-dessus du reste des humains.

Si des rois assemblés la troupe redoutable
 Montre tant de respect pour cet être adorable,
 Avec quel sentiment le reste des mortels
 Se doit-il approcher de ses sacrés autels !
 Mais leurs âmes, hélas ! de cent crimes chargées,
 A ne plus croire en Dieu semblent s'être engagées ¹.

1. Cette idée a été remaniée bien des fois ; il y avait d'abord :

« Mais, hélas ! des humains la brutale insolence
 Ose lui refuser son culte et sa créance. »

On a mis ensuite :

« Mais, hélas ! des humains les âmes forcées
 A ne plus croire en lui semblent déterminées. »

La troisième forme paraît avoir été celle que nous avons mise dans le texte. Voilà la quatrième :

« Mais par mille forfaits notre fureur grossie

On ne le veut point voir pour ne le pas servir
 Et l'être qu'on lui doit, on le lui veut ravir.
 Tous paraissent unis, dans leurs desseins coupables,
 A vouloir devant lui se rendre abominables.
 Et parmi tant d'ingrats qui lui doivent le jour,
 Pas un seul ne prend soin d'acquérir son amour.

Tremblez, terre, tremblez, orgueilleuses montagnes.
 Tremblez, bois et vallons, tremblez, vastes campagnes.
 Tremblez, cœurs endurcis; pécheurs, alarmez-vous.
 Tremblez, car le Seigneur vous regarde en courroux.
 Si vous ne l'apaisez, je vois ses foudres prêts
 A venger vos forfaits¹ sur vos coupables têtes.
 Pour vous, hommes, pour vous, obstinés criminels,
 Il prépare des fers et des feux éternels.
 La tristesse, l'horreur, le trouble et le carnage
 Deviendront pour jamais votre unique partage.
 Craignez donc, malheureux, ce Dieu terrible et saint,
 Et sachez qu'il s'apaise aussitôt qu'on le craint.
 Craignez-le sans penser de faire une bassesse;

ou... aigrie,

ou... impie,

Jusques à blasphémer semble s'être enhardi; »

Ou bien encore :

« notre fureur impie

Jusqu'à douter s'il est	} semble s'être enhardi.
Ou... Jusqu'à le renier	
Ou... A le désavouer	
Et de notre raison forçant le juste aveu,	
Nous fait malignement dire : « Il n'est point de Dieu. »	

Il y a enfin une cinquième forme, mise en marge au bas de la page et barrée :

« Mais, par mille forfaits, semblant toujours s'accroître,
 Nos fureurs vont enfin jusqu'à le méconnoître. »

1. On essaye en marge : « forfaits, fureurs, erreurs, mépris. »

Sa crainte est le chemin de la haute sagesse.
Craignez, vous qui croyez en ce Dieu tout-puissant ;
Craignez, et vous rendrez son courroux languissant :
Craignez, et confessez votre extrême misère,
Vous verrez sa pitié désarmer sa colère.

Mais non : pour le fléchir et pour le désarmer,
Si c'est trop de le craindre, il ne faut que l'aimer.
Oui : nous voulons t'aimer, Seigneur, dont la puissance
Daigne s'intéresser en notre délivrance.
Oui : nous voulons t'aimer, Seigneur, dont la bonté
Soutient le misérable en son adversité,
Et réserve un trésor de douceurs éternelles
Pour ceux que tu chéris et qui te sont fidèles.

Confessons, adorons, ou plutôt aimons tous
Ce Dieu, si bon, si grand, si clément et si doux ;
Déchargeons sur lui seul nos peines les plus rudes,
Il nous affranchira de nos inquiétudes ;
Et, si dans son amour nous cherchons nos plaisirs,
Il saura pleinement contenter nos désirs.
Aimons-le, et regardons, ingrats et faibles hommes,
Qu'est-ce que nous valons, et qu'est-ce que nous sommes ;
Et pourquoi ce grand Dieu s'empresse chaque jour,
Par toutes ses faveurs, d'acquérir notre amour ¹.

Dans ces alexandrins si péniblement retouchés, il y a du moins une grande pensée morale qui justifie les efforts du poète, j'allais dire du grammairien. Mais lorsqu'il s'agit de quelque fade poésie de cour, lorsqu'il faut trouver, par exemple, une devise pour une épée d'enfant, l'auteur du ballet des Amours déguisés fait un triste mé-

1. Deux quatrains plus faibles et insignifiants ont été essayés pour cette même idée.

tier, car il dépense de l'esprit à composer des rimes dont l'enfant seul, qui les lui a demandées en jouant, peut lui savoir gré. Le Dauphin, dans l'été de 1666, au moment où l'ambassadeur de Savoie, le comte de Carrocio, avait pris congé de lui, suivant l'usage de la cour qui voulait qu'après avoir salué le Roi, on fit des compliments à son fils, n'avait trouvé rien de mieux à souhaiter, comme cadeau du prince de Piémont, qu'un beau tambour : la gazette ne manque pas de reconnaître là ses inclinations toutes martiales ¹. Au printemps de l'année suivante, l'envoyé du duc de Savoie en la cour de France, le marquis de Saint-Maurice, présente donc à monseigneur le Dauphin un petit tambour d'un travail admirable, enrichi d'une infinité de trophées d'armes, de dauphins entrelacés, de couronnes fermées, le tout avec des pierreries et quantité de devises. La fin de l'histoire, dont la gazette donne le commencement, est par hasard dans notre manuscrit ². Périgny, comme précepteur du Dauphin, ne pouvait pas échapper au tambour. Le mot d'une de ses devises était :

Au bruit que fait le grand Louis,
Marche à la gloire, et je te suis.

L'enfant de France veut, en retour du présent, envoyer au prince de Piémont une épée. Ce n'est pas l'enfant, c'est le précepteur qui cherche des devises. « L'on peut mettre pour mot, sur la lame : *Inveniet viam aut faciet*, à expliquer par ce madrigal :

1. Gazettes, 1666, 14 mai, n° 58, et 1667, 24 avril, n° 53.

2. S. Fr. 2281, t. I, f° 157.

Allons, hâtons-nous d'y courir ¹.
Ceux dont le ciel nous fit descendre
Nous montrent le chemin que nous avons à prendre,
Et ce fer saura nous l'ouvrir.

L'on pourrait encore mettre sur le pommeau une autre devise dont le corps serait un croissant, et le mot : *Crescere festinat*, expliqué par ces vers :

Prince, déjà le champ de Mars
Se montre ouvert de toutes parts.
Hélas ! à voir l'ardeur que l'on y fait paroître,
Tous les lauriers sans nous vont être moissonnés :
Nous ferons bien de nous hâter de croître. »

Voilà à quel emploi de sa muse doit se résigner un précepteur de prince, s'il a eu le malheur d'écrire des vers de ballet : ni Monseigneur, ni Louis XIV n'eussent demandé une pareille frivolité littéraire à Bossuet; Périgny portait la peine de son genre d'esprit.

Les fonctions de l'éducation royale avaient donc déjà commencé pour lui. Sa nomination officielle à cette charge est du 9 septembre 1666; la *Gazette*, en l'annonçant le 18, ajoute que depuis plus d'un an il faisait l'office de précepteur. Monseigneur avait cinq ans au moment de la

1. L'idée de ces quatre vers est retournée, sur le brouillon de Périgny, de deux manières différentes dont nous faisons grâce au lecteur. Il a l'air d'un véritable écolier s'exerçant à des bouts-rimés. Le voilà cherchant les mots qui puissent aller avec *courir* : secourir, couvrir, mourir, fleurir, périr, guérir, flétrir; avec *chemin*, romain, dessein. On croirait qu'il a sous la main le *Dictionnaire des rimes* de Richelet, qui était dans toute sa nouveauté (Paris, 1667, in-12).

nomination officielle. Il est à croire que si même avant cet âge Périgny avait été appelé par la confiance du Roi auprès de son fils, c'était à cause de son titre de lecteur¹. Il était mieux placé que personne pour lui offrir les premières distractions sérieuses qui conviennent à un si jeune enfant. Il y eut ainsi une sorte de noviciat à l'éducation : Périgny se faisait connaître et estimer chaque jour davantage. Le Dauphin était comme un intermédiaire et un lien de plus entre lui et Louis XIV. Ses qualités solides, son bon sens, ses vues politiques et morales furent mises à l'épreuve dans le commerce assidu qui résultait du travail secret du Journal, commencé au moins avec l'année 1666. Lorsqu'il fallut en venir à un choix définitif, Périgny put espérer les suffrages du Roi ; il n'était plus inconnu. Mais une position si belle ne s'obtient pas sans lutte : les rivaux sont nombreux pour toute place à la cour. Les ministres avaient leurs candidats. Colbert avait demandé à son frère, l'évêque de Luçon, de lui désigner les « personnes de lettres » qui lui paraissaient les plus dignes d'être proposées au Roi. De là un mémoire envoyé

1. Nous ne voulons pas jouer sur les mots ; mais le lecteur du Roi a peut-être contribué à apprendre à lire au Dauphin. Nous trouvons, dans nos manuscrits, des conseils qui semblent adressés par lui à l'auteur de quelque abécédaire (s. Fr. 2281, t. I, f° 114 r°). « Il faut, au commencement, mettre tout l'alphabet en quatre colonnes, de six lettres chacune, deux en chaque page ; puis continuer comme le dernier livre que vous avez fait, faisant d'un côté des syllabes de deux lettres et dans l'autre de trois. Mais il y en a quelques-unes à changer, parce qu'elles ne sont pas usitées. Voyez comme je voudrais qu'elles fussent :

ba bar | ca cra | da dal | fa fla | ga gna | ha hac | ja jas | la lar |
ma mas | na nam | pa pra | qua qu'as | ra rat | sa sal | ta tra | va var |
xa xas | za zam | ; que le côté des deux lettres ne soit pas si écarté. »

de Luçon le 9 février 1665 et une autre lettre de l'évêque au surintendant sur le même sujet ¹, où sont appréciées quinze personnes, toutes « gens de qualité et d'un mérite fort rare, » mais toutes gens d'Église et, pour cette raison peut-être, ayant moins de chance d'être agréées de Louis XIV. Le nom de Bossuet n'est pas du reste sur la fameuse liste. Périgny, longtemps, trembla de ne pas réussir; ses incertitudes et ses angoisses percent dans une phrase isolée jetée sur un coin de notre manuscrit, et qui est sans doute un fragment de brouillon pour une requête adressée à Sa Majesté : « Je ne doute point que les défauts qu'elle a reconnus en moi ne doivent m'éloigner tous les jours de plus en plus de cette prétention. Mais si mes compétiteurs s'étaient exposés d'aussi près que moi aux yeux clairvoyants de Votre Majesté, peut-être qu'elle n'aurait guère meilleure²... » Le fragment s'arrête là : il est facile de conjecturer comment il aurait continué.

Le choix de Périgny fut vraiment un acte de roi. Quoique Louis XIV eût habitué la cour à le voir se passer de l'avis de ses ministres, on s'étonna ; et Turenne, en annonçant dans la rue la nouvelle à Olivier d'Ormesson, lui jeta ces mots, qui peignent la surprise générale : « Sans la participation de M. Colbert et de M. Le Tellier ³ ! »

1. M. Floquet (*Études sur Bossuet*, t. III, p. 3-5) cite les deux pièces autographes, et donne les noms des candidats de Nicolas Colbert. Parlant de Périgny, il voudrait faire croire que le monarque « eut quelque honte » de son choix ! (P. 20.)

2. S. Fr. 2281, t. I, f° 114 r°. Remarquons que cette page (f° 114) est celle sur laquelle Périgny s'occupait tout à l'heure de l'A B C, sans doute pour le Dauphin (V. p. LXI, note 1).

3. Journal d'Ormesson, t. II, in-f°, p. 138, cité par M. Floquet, p. 21.

Louis XIV, par une faveur méritée, se créait de nouveaux droits au dévouement éclairé d'un collaborateur discret qui, en préparant ou en revisant ses Mémoires, contribuait, d'après les idées du Roi, à l'éducation politique et morale du Dauphin.

VI

Le Journal du Roi, base excellente d'instructions pour le Dauphin. — Examen d'ouvrages contemporains d'histoire, de morale ou de religion, qui tendent au même but, à l'instruction du prince, et qui ont pu donner l'idée des Mémoires. — L'abbé de Brianville. — Le P. Senaut. — Le P. Lemoyne. — Claude Joly, traducteur du *Codicille d'or*. — Incidemment le duc de La Rochefoucauld.

Si l'éducation morale et politique d'un jeune prince peut se préparer par les livres, le moyen le plus direct et qui a le plus de chance de succès est celui que Louis XIV résolut d'employer en se servant des faits qu'il avait recueillis pour sa propre histoire, et en y adaptant des réflexions qui eussent chacune leur à-propos et qui, abritées ainsi derrière des objets sensibles et vivants, empruntassent à la réalité une autorité plus persuasive, une valeur plus pratique. Là les conseils sont enfantés par les événements de chaque jour; une vertu, un vice, un ridicule, une faute politique, toutes les intentions bonnes ou mauvaises des hommes et des peuples sont saisies au moment où elles se produisent et mises à nu sous les yeux de l'enfant. Il en apercevra, avec un peu d'aide, les vraies causes et les conséquences immédiates, parce qu'on l'aura habitué à regarder de près chaque incident particulier. Se sentant au milieu de faits et de personnages contemporains, il accepte plus aisément les leçons sous lesquelles il peut mettre des noms, des portraits connus. Ne serait-ce pas

là un enseignement plein de variété et d'agrément, si un roi comme Louis XIV, dont les actes fournissent une si abondante matière de réflexions morales et politiques, savait les dicter avec impartialité et avec mesure, s'il ne laissait pas dégénérer l'appréciation des faits en dissertations banales et creuses, au fond desquelles se retrouve trop souvent son propre éloge? La pensée première était très-heureuse : nous verrons ce qu'elle est devenue dans l'exécution.

Quand Louis XIV et Périgny ont entrepris de composer avec les événements les plus récents un ensemble de réflexions pour le Dauphin, ils innovaient dans un genre qui avait été beaucoup cultivé.

Très-souvent on essayait d'instruire les princes avec les histoires du passé. Des portraits de rois, un abrégé de leur vie, de belles réflexions ou sentences appropriées plus ou moins au caractère et à la conduite de chacun d'eux : voilà le tissu d'ouvrages que des écrivains adulateurs offraient à un jeune prince pour le former au bon gouvernement et à la vertu. Les devises éclatantes ou subtiles étaient fort recherchées : de là la vogue de l'espagnol Saavedra, qui a eu en France à cette époque même des traducteurs et des émules.

En 1664 fut publié un livre qui a dû exercer quelque influence sur la détermination de Louis XIV. Le Roi, ou le lecteur du Roi, en voyant l'abbé de Brianville faire sortir de l'ensemble de l'histoire de la monarchie un enseignement moral et politique, put songer à obtenir le même résultat par l'étude des faits les plus importants de quelques années du règne. Avec une science et une sagesse d'emprunt, par le seul prestige de vieux souvenirs, l'écrivain de profession, qui ne se met pas même en frais de

style, captive l'attention publique. Que sera-ce si un grand roi daigne marquer au coin de sa pensée tous les événements à mesure qu'ils s'accomplissent, s'il cherche, à l'adresse de son fils, un langage digne de si hautes réflexions! Les lauriers de l'abbé de Brianville, aumônier du Roi, auront rendu jaloux le lecteur, M. de Périgny. Celui-ci, en mettant Louis XIV de moitié dans son zèle à instruire le Dauphin, procure au maître un nouveau titre de gloire. L'amour-propre de Louis XIV avait seul inspiré les Feuillet et le Journal. La forme d'Instructions donnée aux Mémoires doit-elle faire croire à son désintéressement paternel?

« Il y a quelques mois, dit M. de Brianville dans sa préface de l'*Abrégé méthodique de l'histoire de France*¹, la gouvernante, madame la marquise de Montausier, me commanda de faire voir au jeune prince les *portraits* de nos rois. » Telle est l'origine de ce petit ouvrage. « Les fautes qui s'y sont glissées (ce sont les termes d'un curieux *errata*), sont d'autant plus pardonnables qu'il a fallu le composer et l'imprimer en même temps avec grande pré-

1. Voici le titre complet : *Abrégé méthodique de l'histoire de France, par la chronologie, la généalogie, les faits mémorables, et le caractère moral et politique de tous nos rois. Ensemble, leurs portraits, enrichis de symboles et de leurs armoiries prises fidèlement sur leurs monnaies, leurs sceaux et divers autres monuments, avec leurs véritables devises. Le tout accompagné d'un nouveau jeu de cartes de ces mêmes portraits. Dédié à monseigneur le Dauphin. A Paris, chez Ch. de Sercey, 1664, avec Privilège du Roi. Le nom de l'auteur est à la fin de l'Épître au Dauphin.* — Claude Oronce Finé de Brianville est de la famille du célèbre mathématicien. — « Son *Jeu de cartes du blason* lui attira, dit le P. Ménétrier, des désagréments à sa naissance (1660), à cause de la rencontre fâcheuse des armoiries de quelques princes sous les titres de valets et d'as. Il changea ces titres odieux en ceux de princes et de chevaliers. Son ouvrage fut alors bien reçu et eut plusieurs éditions. »

cipation, à cause du progrès inespéré du prince à qui il est destiné, qui a devancé tous nos soins et toutes nos diligences. » Une si misérable flatterie est-elle nécessaire envers un enfant de trois ans ! Et que vous semble des devises composées en son intention, ici : *cælum tempestatesque serenat* ; là, sur le socle de son buste, après celui du roi : *unus pone sequor* ? L'auteur est très-content de sa méthode, suivant laquelle chaque règne se termine par des réflexions, des maximes de politique, tirées de quelque auteur illustre dont il allègue même les passages en leur original. Cette manière de conclure lui semble digne de la grandeur de son sujet et de l'utilité de l'histoire ; il finit sa préface par une réflexion de Xénophon : « C'est toujours une grande entreprise que d'oser écrire l'histoire des Rois. »

Où va se fourvoyer cet homme d'esprit qui était digne de figurer dans la compagnie de M. de La Rochefoucauld, de madame de La Fayette, de madame de Sévigné¹ ? Regardez quelques-unes de ses Réflexions, qui ne sont que des citations latines, grecques, italiennes, espagnoles. Voici Aristote invoqué pour Pharamond : « A la fin nul état ne peut subsister si les lois n'y ont un pouvoir absolu. » La majesté royale a besoin, est-il dit à propos de Clodion, d'être armée des lois. La crainte des dieux, d'après Tite-Live, sert à caractériser Clovis. D'assez bonnes réflexions sont empruntées à Saavedra : pour Childéric II, « l'aversion des sujets que s'attirent les

1. *Lettres de Sévigné*, 1820, in-8°, t. IV, p. 428. Du 26 août 1676. L'abbé de Quinçay, qu'on y nomme pour un dîner dans la maison de Longueil, donné par la marquise d'Uxelles, n'est autre que M. de Brianville, d'après la note de M. de Montmerqué.

méchants princes est à la fin la cause de leur ruine et du bouleversement des États; » pour Louis XII, « l'amour réciproque du Roi et des sujets est nécessaire. » Les rébellions victorieuses sont habilement déguisées; c'est comme régent qu'Eudes régna pendant la minorité de Charles le Simple. Arrière la moralité privée! La raison d'État doit parler plus haut : on reproche à Louis le Jeune son divorce, avec cette phrase de Tacite : *Privata odia publicis utilitatibus remittenda*. On cite cependant, à propos d'Henri IV, trois vers d'Alphonse d'Espagne « sur les mauvaises mœurs des princes qui autorisent les dérèglements des sujets. » Le jugement sur Philippe le Bel est remarquable : « Malgré son procédé violent et intéressé contre les Templiers, le soin qu'il prit des gens de lettres fit qu'ils turent ses défauts et n'immortalisèrent que ses louables qualités, d'après ces vers d'Horace :

Vixere fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longa
Nocte, carent quia vate sacro.

L'Agamemnon du dix-septième siècle ne devait-il pas, avec le même succès, pour sa réputation d'homme privé et de roi, gagner ou fasciner toutes les muses? C'est à Louis XIV que l'adroit écrivain applique la Réflexion sur la monarchie, empruntée aux poètes grecs : « εἰς κοίρανός εἶστω, » « εἰς βασιλεύς, » « ἐκ δὲ Διὸς βασιλῆς; » c'est pour lui qu'il précise la théorie du droit divin et de l'autorité absolue d'un seul.

Toutes ces Réflexions ou Maximes ne pouvaient pas déplaire en haut lieu; le ton de cette morale politique

séra celui des Mémoires pour le Dauphin. Il n'y a trace nulle part des droits des sujets; tout ce qu'on se hasarde à souhaiter pour eux c'est l'amour de leur souverain. Si cette bienveillance fait défaut, on entrevoit la possibilité de la révolte. L'utilité des lois et de la religion, la prérogative royale, la raison d'État: telles sont les idées qui dominent.

L'auteur vise autant aux bonnes grâces du Roi qu'à l'instruction et au divertissement du Dauphin, qui sont l'objet officiel du livre. Quelques maximes seulement sont à l'adresse du jeune prince, quand il flétrit les rois fainéants, Dagobert II, Philippe I^{er}, avec des vers d'une tragi-comédie pastorale, *Il Pastor fido*, de Guarini. C'est l'auteur le moins sérieux de tous ceux dont il cite de belles paroles, c'est donc peut-être aussi l'idée à laquelle il attachait le moins d'importance. D'ailleurs, quand on doit marcher sur les traces d'un aussi puissant Roi (*unus pone sequor*, on se rappelle cette devise du Dauphin), quand on doit rendre le ciel serein et calmer les tempêtes (autre devise), peut-on devenir un roi fainéant!

Le livre et l'auteur jouirent d'une grande faveur: cet abrégé d'histoire fut réimprimé en 1667 et en 1674. M. de Brianville aime les tableaux, les symboles héroïques. Il donne, en 1663, un projet de l'histoire de France en tableaux pour monseigneur le Dauphin; ce sera en 1670 une histoire sacrée dans le même genre. Les symboles héroïques pour le Roi ne lui coûtent pas, soit sur les préparatifs de la guerre en 1667, soit pour les dernières conquêtes de 1668, en attendant une devise, en sonnet, sur les préparatifs de la campagne de 1672. Une véritable passion pour la gloire de Louis XIV se joignait donc chez

lui au culte des idées monarchiques, et au désir de contribuer à l'instruction du Dauphin. Aimer le Roi et penser comme lui, étaient les premières conditions pour avoir l'honneur d'offrir quelque livre à son fils. M. de Brianville aurait pu, à ce double titre, aussi bien que M. de Périgny, tenir la plume quand il s'est agi de convertir le Journal du Roi en Mémoires pour le Dauphin.

Mais son goût exclusif pour les Réflexions isolées des faits, pour ce travail de pastiche qui est une sorte de déguisement de la vérité, pour la juxtaposition d'apophthegmes tirés de tous les siècles, de tous les pays, de toutes les langues sans une application franche et directe à des événements particuliers, n'était pas en accord avec l'esprit pratique et ouvertement audacieux de Louis XIV. Lors même que Louis XIV aurait connu Aristote, Mariana ou Guarini, il n'était pas homme à mettre ses opinions sur le compte d'autrui, et quand dans un endroit des *Mémoires* nous verrons citer Cicéron, nous pourrions être assuré que cette réminiscence n'est pas du Roi, mais du rédacteur. Les idées pour lui n'avaient de valeur qu'autant qu'elles se rattachaient à quelque chose de réel et de présent. Il ne pensait pas en érudit, en philosophe, mais en roi.

D'ailleurs pour un enfant, c'est phrase perdue que toute réflexion, politique ou morale, qui n'est pas dans un milieu vivant. Réflexions, maximes, sentences, données d'une manière générale et absolue, ne sont comprises qu'à un certain âge, avec la culture de l'éducation, et l'expérience de la vie. Le duc de La Rochefoucauld, avec toute sa profondeur de pensée, n'aurait pas été intelligible pour le Dauphin, s'il lui avait adressé des conseils sentencieux

dans le genre de son fameux ouvrage, qui paraissait à cette époque même, en 1665 et 1666. Il reconnaît, dans une lettre à madame de Sablé¹ l'impuissance de la raison pure lorsqu'on a affaire à des esprits aussi tendres : « C'est ce que vous m'avez envoyé (un ouvrage d'elle sur l'instruction des enfants) qui me rend capable d'être gouverneur de M. le Dauphin depuis l'avoir lu, et non pas les sentences que j'ai faites. » Qu'il ait été question sérieusement ou non de ce frondeur repent pour en faire le gouverneur du fils unique du Roi, il est certain que la nature de son esprit, excluant les faits, les tableaux, les scènes particulières de la vie publique ou privée, et ne saisissant jamais que la formule des idées et des sentiments, le rendait peu propre à des fonctions toutes pratiques où chaque jour on doit s'appliquer à montrer en action les mérites et les défauts de l'humanité, avec leurs changements de costume et de physionomie selon les événements, les personnages et les temps. Je ne parle pas de sa théorie morale qui n'est pas sympathique à la jeunesse, et que ses meilleurs amis critiquaient avec un tact exquis, sans amertume mais sans illusion sur son compte : « Il me paraît en général, lui écrivait² la maréchale de Schomberg, Marie de Hautefort, un peu avant la publication, qu'il y a en cet ouvrage beaucoup d'esprit, peu de bonté, et force vérités que j'aurais ignorées toute ma vie. Je ne suis pas encore parvenue à cette habileté d'esprit, où l'on ne connaît dans le monde ni honneur, ni bonté, n

1. Bibl. imp. Msc. Vallant. Portefeuilles II. Résidu St. Germ., 17, in-f° p. 170.

2. *Ibid.*, p. 232-233.

probité. Si ces mystères étaient imprimés, ils ôteraient à tout jamais la confiance qu'on pourrait prendre en l'auteur. » Nous ne considérons ici que le gentilhomme philosophe, qui est un spectateur trop attentif de son esprit enfantant des abstractions et des formules. Il termine par exemple un billet d'affaire par cette observation faite sur lui-même : « Je n'ai point vu de maximes il y a longtemps, je crois pourtant qu'en voici une : *« il n'appartient qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts. »* Supposez un instant l'illustre rêveur dans le poste que reçut à la fin de 1668 M. le duc de Montausier. Quelle que soit l'infériorité de talent de ce dernier, il sera sans doute plus utile, plus instructif avec sa rude méthode de morale en action. Les plus belles maximes de La Rochefoucauld, « que j'entends toutes comme si je les avais faites, » (c'est ce que peut écrire madame de Schomberg¹), seraient-elles à la portée d'un enfant? En voici une qui est admirable, et que M. de La Rochefoucauld, s'il avait été gouverneur, aurait pu appliquer à son royal élève arrivé à l'âge d'homme : la *paresse, toute languissante qu'elle est, détruit toutes les passions*. Mais le Dauphin dans son enfance aurait-il saisi le sens profond des paroles du moraliste?

Contre ce défaut, on le sait, M. de Montausier croyait que les sentences ne suffisaient pas. Est-il question de la mollesse des princes, dont le peuple fait les frais : M. de La Rochefoucauld ou Pascal rencontrera quelque phrase énergique; la leçon donnée à ce sujet par Montausier fut non une phrase, mais un acte. La première fois que le Dauphin montait à cheval, raconte le biographe du gou-

1. Bibl. imp. Msc. Vallant. Portefeuilles II. Résidu St. Germ., 17, in-f° p. 177.

verneur, à la sortie du parc de Versailles, il fut conduit dans une cabane : « Voyez, lui dit M. de Montausier¹, c'est sous ce chaume et dans cette misérable retraite que logent le père, la mère et les enfants, qui travaillent sans cesse pour payer l'or dont vos palais sont ornés, et qui meurent de faim pour subvenir aux frais de votre table. » L'enfant a besoin d'être saisi par un spectacle, il faut qu'on parle à ses oreilles et à ses yeux. Les sens sont un intermédiaire nécessaire pour qu'il laisse venir jusqu'à lui le langage de la raison, et même celui du sentiment. Qu'on lui traduise les vertus et vices par des faits extérieurs, il les comprendra ; de même que si on veut lui donner le goût de la guerre, des jeux militaires, des revues, des combats simulés seront son premier et son plus utile enseignement. De belles histoires vivement racontées avec des réflexions courtes et expressives feront plus d'effet sur lui que l'analyse abstraite de sentiments moraux et de vues politiques, par les maîtres les plus habiles dans la connaissance des âmes ou le gouvernement des peuples.

Les instructions destinées au Dauphin par Louis XIV, reposant sur le récit de faits actuels, n'avaient donc à reproduire ni la forme des sentences morales du duc de La Rochefoucauld ni celle des Réflexions politiques de l'abbé de Briancville. Mais ces deux ouvrages, dont la publication a précédé d'aussi peu de temps la composition des Mémoires, semblent y avoir laissé leurs traces : quelques-unes des maximes de politique indiquées, avec un style d'emprunt, par l'abbé aumônier du Roi, tiennent une

1. Nicolas Petit, 1729, t. II, p. 39.

large place dans le travail royal ; et il n'est pas difficile de reconnaître, en parcourant le Journal, que plusieurs des Réflexions, surtout celles qui ont été ajoutées, affectent la forme sentencieuse de l'auteur des Maximes : n'est-ce pas beaucoup d'ambition pour Louis XIV ou pour M. de Périgny de prétendre l'égaliser en profondeur et en concision ? Ne fait pas qui veut des sentences à la La Rochefoucauld.

A cette époque l'enseignement de la morale politique était volontiers demandé à l'Eglise. Ses docteurs du moins se faisaient les précepteurs bénévoles de la monarchie : il y avait toujours quelque chose à y gagner. Les deux grandes puissances, sous un Roi comme Louis XIV, marchant de concert vers le même but, si un prêtre écrivait le *Monarque* ou les *Devoirs d'un souverain*, il n'y avait pas à craindre qu'il touchât dans son livre aux droits de l'autorité temporelle. Au moment de la naissance du Dauphin, à la fin de 1661, le P. Senault, de l'Oratoire, adresse au Roi, sous ce titre, un ouvrage où Louis XIV et Périgny ont pu puiser des idées d'instruction pour le Prince ¹.

« Je me suis toujours souvenu, dit la Préface, que j'étais prêtre, et que je formais un prince chrétien. J'ai dit les choses avec liberté, mais sans m'éloigner pourtant de la modestie, et sachant bien que les rois sont des personnes sacrées, je ne leur ai pas donné d'avis que je ne l'aie accompagné de respect et de douceur. » Après

1. 1661, in-4° ; 1662, in-12 : deux éditions pareilles. L'achevé d'imprimer est du 17 septembre 1661. Dans l'Épître au Roi, la naissance du Dauphin est pressentie. — En 1666, le R. P. Senault prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, « en présence de ses domestiques, » dans l'église Saint-Eustache, qui est tout près de l'Oratoire.

cela, il peut ajouter : « Je suis un peu sévère en ce qui concerne la morale, mais je me suis réglé sur l'Évangile. » Orateur méthodique, loué par le P. de Lingendes pour avoir rendu au ministère de la prédication la gravité qui lui convient, il ne donne rien au hasard ni dans la forme ni dans le fond de son ouvrage. Les divisions en sont rigoureuses comme pour un sermon. Le tout se compose de huit traités partagés chacun en huit discours. L'érudition lui tient lieu d'originalité : il puise tour à tour dans les auteurs ecclésiastiques, dans l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, les ouvrages des papes, et des grands docteurs comme saint Thomas, et dans les auteurs profanes, dans Platon, Aristote, Thucydide, Xénophon, Tacite, Tite-Live, Sénèque, Plutarque. Le cadre, du reste, embrasse toutes les parties du sujet. On y traite successivement : 1° des différents gouvernements et des avantages que la monarchie a sur tous les autres; 2° de la grandeur du royaume de France; 3° des devoirs du Prince envers Dieu; 4° envers soi-même; 5° envers ses sujets; 6° envers l'État et l'Église : de là, des chapitres sur la justice, les finances, la distribution des bénéfices; 7° envers ses ministres, ses conseillers, ses amis; 8° de ses devoirs dans la guerre.

Pour un ouvrage purement didactique, rien de mieux : toutes ces questions développées avec ampleur étaient du domaine du P. Senault. Mais les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin, qui avaient un but direct et précis d'enseignement au moyen des faits du Journal du Roi, l'ont oublié pour se complaire à imiter l'ouvrage *le Monarque*; ils ont pris dans le commerce de l'oratorien l'habitude de la dissertation. N'ayant pas l'imagination assez vive pour don-

ner de la couleur, du relief aux événements, ils les ont relégués au second plan et sacrifiés; la leçon abstraite et vague s'est trop souvent substituée au spectacle des faits qu'on aurait dû rendre instructif et parlant. Aussi verrez-vous s'étaler, dans les Mémoires, et trop au large, toutes les questions du P. Senault. Pour le prédicateur qui a un fonds inépuisable de doctrine, les devoirs du souverain sont un sujet de morale chrétienne comme un autre, il s'adresse à tous les princes sans qu'il y ait rien de particulier pour aucun; l'ouvrage est impersonnel : l'auteur n'a pas un client auquel il s'intéresse, c'est une semence jetée à l'aventure, on ne sait pas sur quel point de la terre elle fructifiera. Mais des instructions destinées à un enfant qu'on voit croître tous les jours, au fils d'un Roi dans l'intimité duquel on est admis à vivre, si elles restent dans ces voies neutres, ce sera de la maladresse ou de l'insouciance. Nous croyons au zèle des rédacteurs; ils se sont, par imitation, érigés en philosophes de l'école, et ont dépouillé leur rôle de précepteurs et d'historiens.

Le P. Senault a pu séduire M. de Périgny par sa forme méthodique d'enseignement. Un jésuite, le P. Lemoyne, avec ses allures de poète, acheva de le perdre : il lui offrit l'appât de généralités de même nature dans un ouvrage de 1665, in-folio, *l'Art de régner*. Cet autre vétéran de l'Église se croyait le favori de toutes les muses. Dans sa *Dévotion aisée*, il avait voulu, pour les dames, « joncher de roses et border de jasmin » le chemin du paradis : ce qui lui avait valu les sarcasmes de Pascal. Un poème épique en dix chants sur *saint Louis* l'avait laissé bien au-dessous de Chapelain. Le voici le mentor des rois. Le livre s'ouvre par une magnifique préface adressée

à Louis XIV : tout y est hyperbole ; pour des conseils vraiment utiles, on en chercherait en vain. Suivent des pièces de vers, des devises rimées, dans le goût de la paraphrase des Psaumes pour laquelle Périgny a prêté son style ¹. La Prose du bon père fait l'effet d'un jardin tout en fleurs. Il ne sait pas écrire autrement. Lorsqu'il a composé une histoire de Louis XIII pendant le ministère de Richelieu sur des Mémoires que lui communiqua la duchesse d'Aiguillon, le moindre reproche qu'on lui ait fait c'est que son travail sentait un peu la poésie ².

Mais le poète, si poète il y a, se souvient avant tout qu'il est théologien et des plus subtils. Pour l'art de régner, il distingue la fin, les dispositions, les moyens, les aides. La fin est double : le bien des peuples et la gloire du prince, surtout dans l'autre vie. Les dispositions à bien régner sont : la piété, la probité, la modération. Dans le discours sur la Piété, on trouvera l'obligation d'extirper l'hérésie, de châtier l'impiété, surtout chez les grands, de rendre obéissance et d'accorder protection à l'Église. Il y a bien des passions à contenir par la modération : l'orgueil, l'amour, le plaisir, la colère. Contre l'orgueil, des leçons de modestie nous viennent de la nature, de la philosophie, de la foi. L'amour peut être héroïque ; distinguons donc l'amour héroïque de l'amour vulgaire. L'amitié n'est pas défendue aux princes ; leurs favoris doivent avoir les grâces de l'esprit et les grâces du corps. Quant à la colère, elle est la moins royale de toutes les passions.

1. V. p. LIV et suiv.

2. Mém. Msc. de Philib. de Lamare, commencés en 1673, art. 281 (Fonds Bouhier, 34). L'impression de cette histoire s'achevait quand le P. Lemoine mourut (22 août 1671).

Nous arrivons aux moyens de bien régner; il y en a sept : la prudence, la justice, l'autorité, la bonne foi, la clémence, la bonté, la libéralité. La prudence est successivement inventive, examinatrice, exécutrice; l'inventive est celle qui trouve les idées, elle équivaut à la vivacité d'esprit, elle a son contraire dans la précipitation; l'examinatrice a pour contraire l'inconsidération; l'exécutrice demande diligence et constance dans l'action. Ce qui est dit sur la justice sent un peu moins la scholastique : il y a un mot sur les grands jours et sur les chambres ardentes; l'auteur demande l'égalité dans la punition des crimes, et la récompense du mérite et des services. Les discours sur l'autorité et sur la bonne foi ont été goûtés particulièrement par les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin. Dans le premier, il est bien recommandé au Prince de ne pas souffrir que personne gouverne à sa place; on montre le péril qu'il y a pour lui et pour les sujets en l'administration d'un seul : que le Roi ait donc plusieurs ministres. Quant à la bonne foi, elle est le commun lien du genre humain, le nœud invisible de toutes les sociétés¹, nécessaire à l'autorité du Prince et à la fidélité des sujets, base de l'honneur et de la réputation du Prince. La conscience et le salut lui en font un devoir : il ne faut pas l'engager témérairement. Mais qu'elle soit gardée même aux ennemis. — N'oublions pas ces phrases : elles nous seront rendues presque textuellement dans une page curieuse des Mémoires (Supplément de 1666), qui taira avec discrétion son origine. Ni ici, ni à l'occasion de l'autorité du Prince et du choix des ministres, il n'y

1. *Art de régner*, du P. Lemoïne, 1665, in-f°, p. 359.

aura de renvoi à l'auteur préféré. C'est pour un mot ajouté au Journal du 15 mai 1666, sur la jactance, qu'en est faite la seule citation directe.—La clémence, la bonté donnent lieu aussi à de longs développements. La clémence peut s'allier avec la justice; mais il y a une certaine mollesse, dangereuse et à éviter; quand le Prince châtie, il faut qu'il se garde de lui-même. On distingue la bonté de perfection et la bonté de bienfaisance: les nobles ont droit à quelques préférences, mais que le Prince soit de facile accès. Dans le discours sur la libéralité, les gens de lettres ne sont pas oubliés.

Les subtilités casuistiques trouvent encore un peu leur place, même dans l'examen de ce qu'il appelle les aides, qui sont, au point de vue humain et pratique, d'une absolue nécessité: le conseil, les finances, les armes. Pour le conseil, que le Prince se garde de la suffisance, de l'opiniâtreté, de la confiance. Il doit ménager le bien de ses sujets comme leur sang, il doit les traiter comme ses enfants; il gagne beaucoup et ne perd rien par la modération des impôts. Bien choisir ceux qui auront à manier les finances, mesurer sa dépense par ses moyens, imposer de préférence les matières de luxe, ce sont des idées fournies au théologien par l'histoire de la monarchie; le luxe royal n'est pas condamné, les réjouissances sont permises au Prince. L'auteur pense sans doute aux fêtes récentes des carrousels, dont parleront les Mémoires pour le Dauphin. Il est démontré, dans le dernier discours, que la guerre n'est pas contre l'intention de la nature ni contre les lois du christianisme; pourvu que la cause soit juste et qu'on use des armes avec modération, qu'on prévienne les désordres par la discipline, on peut

courir la fortune; la modestie après la victoire, la constance dans les disgrâces sont l'éternel refrain aux oreilles du Prince, que l'on pousse à faire la guerre par lui-même en rappelant à son cœur vaillant les exemples de Charlemagne et de saint Louis.

Chaque discours se termine ainsi par des exemples étrangers ou domestiques : mais le corps de l'ouvrage n'est pas composé de citations d'auteurs comme celui du P. Senault; le P. Lemoyne a la prétention de se suffire à lui-même pour les idées et pour le style. Ses dissertations étendues et subtiles ont paru malheureusement aux rédacteurs des Mémoires un ornement digne de leur sujet, une mine bonne à exploiter, et ils se sont faits les disciples tour à tour du fin et ampoulé jésuite et du méthodique oratorien.

L'éloge du Roi et l'instruction du Dauphin, tel est le double objet qu'on poursuit, ne l'oublions pas : l'une n'est que le résultat de l'autre, les devoirs du père ont leur source dans l'orgueil du souverain. Pour exciter le jeune Prince à se bien conduire, on ne trouve rien de mieux que de louer Louis XIV en le comparant aux meilleurs Rois. Il est un mot qui résume la pensée intime de ces Mémoires : il a été griffonné de la main de Périgny sur la grossière copie de l'aperçu des finances de 1661-1665¹. « Père du peuple, » voilà le titre décerné à Louis XIV et proposé à l'émulation de son fils. Les Mémoires me paraissent avoir été écrits tout exprès pour prouver que la France avait un nouveau Louis XII et que le Dauphin n'avait qu'à marcher sur ses traces. L'entou-

1. V. p. xix.

rage de Louis XIV n'aspirait pas alors pour lui à une plus grande gloire. C'était le vœu de la France, exprimé non sans une certaine liberté, dans un ouvrage qui faisait la leçon à la fois au Roi et au Dauphin. Périgny et Louis XIV pouvaient ne pas en goûter le ton, mais ils ont profité de l'idée.

En 1665, avait paru une nouvelle traduction du *Codicille d'or*, ou petit recueil tiré de l'*Institution du prince chrétien* composée par Érasme ¹. La traduction est à l'intention du Dauphin. « On doit recevoir favorablement, dit la préface du traducteur, de quelques mains qu'ils soient sortis, pourvu qu'ils soient bons, les ouvrages faits pour l'institution des rois. Voici bientôt le temps qu'il faudra commencer à faire connaître à monseigneur le Dauphin les vertus de ses pères, et comme elles ont plus glorieusement couronné leur chef que les diadèmes d'or et de pierreries qu'ils ont portés. Il ne faut pas le charger dans les commencements d'une multitude de préceptes, mais choisir les meilleurs. » Le texte traduit est suivi des *Epithètes du bon et du mauvais roi*, tirées de Julius Pollux, précepteur de l'empereur Commode : « Le jeune prince concevra par là en peu de mots les bonnes qualités à acquérir, les mauvaises à fuir. » Le traducteur complète l'ouvrage par le chap. xviii du liv. V des *Mémoires* de Comynnes contenant une instruction pour les princes,

1. In-12, 1665, 187 pages. La première traduction en français d'un extrait des plus belles maximes du livre d'Érasme fut donnée (1546, in-8°) par Jean Le Blond, seigneur de Branville (V. p. 35 de la Préface). L'extrait en latin avait été donné (in-12, 1543) à la suite d'un abrégé de la *République* de Fr. Patrizi, sous le titre de *Aureus Codiculus de institutione principis Christiani* (V. p. 51). C'est l'origine du titre français.

« excellent et admirable chapitre, s'écrie-t-il, digne d'être relu plusieurs fois, dans lequel l'auteur, avec des sentiments très-justes et équitables et par des vérités tout à fait chrétiennes, conseille les vertus et dissuade les vices. » Il doit passer, ajoute-t-il ailleurs, pour le catéchisme des souverains. Commynes amène le traducteur à Louis XI, dont les actions ne lui paraissent pas chrétiennes et sages comme le sont les maximes de l'historien. « Un précepteur royal fera voir à son disciple les exactions et duretés de Louis XI que Commynes même ne s'est pu empêcher de toucher, et il lui proposera la bonté du roi Louis XII; encore aujourd'hui, dit-il, quand on veut parler en France d'un roi dur et fâcheux, on nomme Louis XI, et quand on veut parler d'un bon, on donne pour exemple Louis XII, qu'on appelle le Père du peuple. »

• Tel était le modèle qu'en 1663 on offrait à l'héritier de la couronne; on lui demandait une piété mâle et non féminine, l'observation intelligente des commandements de Dieu dans lesquels tous les devoirs d'un bon roi sont renfermés; par exemple : « aimer son prochain, c'est aimer son « peuple comme soi-même. » Louis XI, un roi dont la dévotion fut tout extérieure et plus superstitieuse que religieuse, bon catholique mais fort mauvais chrétien, vient à la pensée de tous les écrivains qui ne sont pas sans inquiétude sur l'avenir. Ils opposent à ce sombre et attristant souvenir ou Louis XII ou Henri IV. Guy Patin écrit, le 26 août 1667 : « Le Dauphin est un peu trop mélancolique. Je souhaiterais fort qu'il ressemblât au bon roi Henri IV son bisaïeul, et non à Louis XI, qui était un homme d'esprit mais dur, dangereux et même cruel. Il n'avait pitié de personne, et traitait fort rudement son peuple. Prop-

ter peccata populorum Deus sinit regnare tyrannum ¹. » Voilà pourquoi la première pensée de Périgny est de faire de Louis XIV un père du peuple : « La principale joie, le plus doux fruit de son travail, écrit-il sur la copie de l'Aperçu des finances de 1661 à 1663 ², était de voir de combien il avait soulagé son peuple chaque année. » Louis XIV, transformé dès le début de son règne en un Louis XII, c'est une fiction historique un peu forte. Les réformes financières servaient d'excuse à la comparaison, que bien des gens, comme le traducteur du *Codicille d'or*, auraient voulu trouver juste.

La préface de cette traduction, avec ses réticences et ses insinuations, dénote un écrivain moins adulateur que l'abbé de Brianville, que le P. Lemoyne et le P. Senault. Sans doute, « il espère toutes choses grandes et heureuses de monseigneur le Dauphin, dont l'âme, généreuse par la naissance, est excitée par les soins et les exemples paternels et domestiques. » Mais cette espèce de programme politique, publié sans privilège du Roi par un anonyme, semble être adressé au public plutôt qu'à Louis XIV. Ce n'est pas un pamphlet (la police de Colbert y aurait mis bon ordre); c'est, sous le voile de l'histoire, un appel à l'opinion. Les rédacteurs des Mémoires du Roi l'ont compris, et ils se sont chargés d'y répondre à leur manière.

L'auteur n'en était pas à ses débuts : presque tous les ouvrages de Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-

1. Guy Patin, édit. 1846. Lettre DCCLVII.

2. V. p. XIX.

Dame de Paris, car c'est lui¹, ont été brûlés par la main du bourreau. En 1665, la même année, il publiait un traité des *Restitutions des grands*, où est exposé le droit, qui n'appartient qu'au peuple, d'établir des impôts; les Français, y est-il dit comme dans les livres de Fr. Hotman, ont toujours été libres ainsi que leur nom le montre; c'est du peuple que vient, par élection, la puissance des rois. En 1663, il avait donné une nouvelle édition, avec deux lettres apologétiques, de son *Recueil de Maximes véritables et importantes pour l'institution d'un roi*, ouvrage très-hardi de 1652, dirigé ouvertement contre la politique « pernicieuse » du cardinal Mazarin; le parlement l'avait condamné au feu le 11 janvier 1653.

La parenté est sensible entre le *Recueil des Maximes* et l'édition française du *Codicille d'or*. On y invoque les mêmes écrivains, parmi ceux qui, au moyen âge et au seizième siècle, se sont le plus occupés de l'instruction des princes, Gilles de Rome, Nicolas de Clémengis, Gerson, Claude Seyssel, Cl. d'Espence, Érasme. Le fameux chap. XVIII du liv. V de Commynes a son pendant, en 1652, dans le poème du chancelier de l'Hôpital sur le sacre de François II, qui est aussi une leçon adressée aux souverains. Presque toutes les idées de la préface de 1665 sont

1. On lit son nom écrit à la main à la première page de l'exemplaire de la Bibl. imp. (in-12, édit. elzev.). Il y a un autre Claude Joly, qui a été curé de Saint-Nicolas des Champs, qui a assisté Mazarin à son lit de mort, si bien que le ministre lui demanda de faire pour lui un acte de contrition pour ses biens mal acquis. Nommé évêque d'Agen en 1664, il continua à être un prédicateur fort goûté et à la mode : « Je fus au sermon de M. d'Agen, » écrivait madame de Sévigné, le 9 février 1671.

dans l'ouvrage de 1652. Mais en 1652 l'écrivain se donne carrière en un style plus libre et plus animé. En 1663, on est forcément calme et contenu, c'est le ton de l'histoire, c'est un travail d'érudit; en 1652, on dogmatise, on prend des conclusions contre un ministre détesté. Plus d'un lecteur, en face des pages modérées de 1663, se sera souvenu, grâce surtout à la nouvelle édition de 1663, des témoignages de 1652 : il est à croire que Claude Joly n'en aura pas été fâché.

Pour la forme de la composition, l'ouvrage d'Érasme, traduit par Cl. Joly, ne ressemble pas aux Mémoires du Roi. C'est une suite de quatre-vingt-treize aphorismes : la parole y est donnée souvent à Platon, à Aristote, à Xénophon, quelquefois à Homère, à Salomon, à l'Évangile. Érasme, et d'après lui le traducteur moderne, se fait le porte-voix des idées d'autrui, de même que l'abbé de Brianville a orné son *Abrégé d'histoire* de réflexions d'emprunt. Quelques-unes devaient plaire à Cl. Joly, comme celles-ci : « Le prince a toujours de quoi travailler pour améliorer la condition morale ou matérielle de son peuple ; il n'a jamais besoin, pour éviter l'ennui ou l'oisiveté, ni de faire la guerre ni de passer les nuits à jouer aux cartes ou aux dés. » Une dizaine d'aphorismes sont lancés, à la fin de l'ouvrage, contre la guerre, fléau des nations. Érasme en éloigne le futur Charles-Quint ; Cl. Joly n'y pousse pas le Dauphin. La doctrine du Père Lemoyne était mieux appropriée, nous l'avons vu, aux goûts de Louis XIV : son dernier discours est la justification de l'emploi des armes, non-seulement pour la défense, mais pour la conquête. Les rédacteurs des Mémoires du Roi penseront comme le Père Lemoyne.

Les exemples et les provocations ne leur manquaient donc pas pour instruire le Dauphin en louant le Roi. Les auteurs les moins enclins à la flatterie proposaient un noble but au royal enfant en lui offrant pour modèle Louis XII ou Henri IV qu'ils ne reconnaissaient pas dans son père. La préface française du *Codicille d'or*, a piqué au jeu Périgny. Ce père du peuple, dont Cl. Joly n'entrevoit qu'une image effacée dans le lointain de notre histoire, le lecteur du Roi prétend que Dieu l'a rendu à la France; l'étude morale et politique de quelques années de la vie de Louis XIV doit suffire à le prouver. Mais le Journal du Roi va dégénérer en un commentaire vague et pompeux, à l'imitation des ouvrages du Père Senault et du Père Lemoyne. La thèse générale des deux auteurs ecclésiastiques sur les devoirs du souverain ou sur l'art de régner fait trop souvent perdre de vue la destination de ces instructions, particulières au Dauphin. On s'est cru assez de talent pour ne pas composer un pastiche en toute langue, dans le genre des Réflexions politiques de l'abbé de Brianville; on a voulu penser et écrire librement; mais, après avoir essayé, par le Journal, de couler en moule, du premier jet, des sentences à la façon de La Rochefoucauld, on les a étendues dans des dissertations qui n'atteignent pas le but, quoiqu'elles ne soient pas dépourvues de toute valeur littéraire.

L'éloge ou la critique qu'on peut en faire ne s'adresse pas seulement à Périgny et aux autres rédacteurs anonymes, mais à Louis XIV lui-même, sous les yeux duquel elles ont été composées ou corrigées, puisqu'il y a tracé de sa main sur quelques-unes des copies. Par quelle déviation en sera-t-il venu de la rédaction si sobre, si sèche

de ses Feuilletts, déjà un peu développés dans le Journal, aux amplifications des Mémoires ? Les grains d'encens semés à toutes les pages ont tristement fructifié. Épris de la grandeur de son œuvre politique, il s'est complu dans ses Mémoires comme dans un miroir fidèle. Le cadre, il est vrai, en est vaste et orné, mais la glace en est terne et inégale, elle n'a pas la limpidité et la belle lumière que lui auraient données des ouvriers plus habiles. Au lieu de Périgny ou de quelque autre rédacteur secondaire, que la fortune ait placé alors sous le regard inspirateur de Louis XIV un Bossuet ou un Voltaire, ses *Instructions* pour le Dauphin auraient pu être un chef-d'œuvre de politique et de style.

VII

Le Dauphin au moment de la rédaction des Mémoires qui lui sont destinés. — Les naissances légitimes dans la maison royale et les enfants de mademoiselle de La Vallière. Début de madame de Montespan. — Sollicitude paternelle de Louis XIV. — Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte.

Louis de France, le Dauphin, n'a que sept ans lorsque les Mémoires du Roi sont rédigés pour son instruction. C'est encore un bien petit personnage. Mais les princes de haute lignée comptent dans le monde du jour de leur naissance : la politique et la flatterie leur composent une histoire qui prend à leur entrée dans la vie, et même, on peut dire, au sein maternel. Leur berceau, entouré d'une auréole poétique, resplendit aux yeux de la foule des courtisans plus que la vie entière des plus utiles et des plus vertueux citoyens; on saisit avec enthousiasme leurs premières paroles, leurs plus minces actions; ils sont quelque chose avant d'avoir rien fait. Pour beaucoup, l'enfance est le seul moment de leur vie où on ait quelque plaisir à s'en occuper : ils promettent. Vienne l'âge d'homme; leur nullité ressort par l'éclat de tout ce qui les entoure et les écrase : ils ont avorté. C'est ce qui est arrivé au Dauphin.

Quelques semaines après l'arrestation du surintendant Fouquet, qui était un signe non équivoque de la résolution de Louis XIV de gouverner par lui-même, la naissance du Dauphin (1^{er} novembre 1661) à Fontainebleau, où le

Roi avait rejoint Marie-Thérèse en revenant de Nantes (8 septembre), fortifiait l'autorité royale, et reléguait bien loin au second rang le frère du Roi, tout récemment marié à la belle Henriette d'Angleterre. Quand même les temps et les hommes n'auraient pas changé, le rôle de Gaston, placé sur les premiers degrés du trône pendant les vingt-deux ans qu'on attendit un fils d'Anne d'Autriche, n'aurait pu être recommencé par Philippe d'Orléans.

Cette nouvelle, heureuse pour le Roi et pour la France, est portée aux différents souverains par des envoyés extraordinaires, même dans les pays où Louis XIV a des ambassadeurs ¹. Ainsi ce n'est pas le maréchal d'Estrades, son ambassadeur à Londres, c'est le sieur de La Chesnaye, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, qui est chargé des lettres officielles pour Charles II et pour le duc d'York; de même à Turin, pour le duc de Savoie et pour la duchesse tante du Roi, ce n'est pas l'ambassadeur Servien, le frère du surintendant, c'est un gentilhomme ordinaire, M. de Rouvroy. A Rome, il n'y avait pas d'ambassadeur depuis le mois de décembre 1653. Le duc de Créqui, nommé à ces fonctions, le 2 novembre 1661, ne partit qu'en avril 1662; un gentilhomme ordinaire fut député aussitôt, M. d'Aubeville. Des secrétaires du cabinet

1. Les Lettres de Louis XIV, écrites à cette occasion, sont en copie dans le Msc. in-4° de la Bibl. de l'Arsenal, n° 199, f° 134-152. Les recueils analogues de la Bibl. Sainte-Geneviève (L. f. 17, 1-2) et de la Bibl. imp. (suppl. Fr. 5053, in-4°) sont moins complets ou moins exacts. Le Msc. de la Bibl. imp. Suppl. Fr. 579 et 579', donne les noms et la destination des gentilshommes et secrétaires du cabinet du Roi envoyés auprès des divers cours. Toutes ces lettres sont peu différentes les unes des autres.

du Roi sont aussi employés à cet office : le sieur Galland fait la tournée de Florence, où le fils du grand-duc avait depuis peu épousé une fille de Gaston d'Orléans, de Parme et de Modène, ce qui lui vaut sur les rôles de l'épargne de 1662 une somme de 3,000 livres¹; le sieur de Coye est envoyé auprès d'un personnage que Louis XIV traite comme les têtes couronnées, c'est le duc de Mazarini, le fils du maréchal de La Meilleraye marié à une nièce du cardinal, sa principale héritière. « Vous portez, lui écrit Louis XIV, le nom d'une personne qui a trop contribué au bonheur de mon mariage pour ne me souvenir pas de vous lorsque la bonté divine m'en fait recueillir les fruits et commencer par un Dauphin. » On rapporte que le pauvre sire reçut le message de Louis XIV avec l'appareil et le cérémonial d'un Roi qui reçoit un ambassadeur. L'honneur que Louis XIV faisait par courtoisie à l'héritier impuissant du nom de Mazarin, il est sur le point de le refuser à un prince de vieille race. « La lettre au duc de Lorraine, Charles IV, n'a pas été rendue, dit une note manuscrite², parce que M. de Lorraine est arrivé à la cour avant que Sa Majesté eût résolu qu'elle lui dépêcherait. Il est à remarquer aussi que Sa Majesté hésita à écrire sur ce sujet à M. le duc de Lorraine parce qu'en 1638, à la naissance du Roi d'à présent, on ne lui écrivit pas. Mais Sa Majesté ne s'arrêta pas à cette difficulté, ayant considéré qu'alors M. le duc de Lorraine était en-

1. Bibl. imp. Msc. Collect. Dangeau, *Comptes du Trésor royal*, 1^{er} rôle de l'épargne de 1662.

2. Lettres de Louis XIV, Bibl. de l'Arsenal, in-4°, n° 199, note au f° 138 v°.

nemi de la France. » En politique, il n'y a pas si mince objet qui ne demande réflexion.

La cour d'Espagne, qui a dû être avertie la première de la naissance du Dauphin, n'avait pas, déjà dans ce temps-là, la même bonne fortune que la France. Un tout jeune fils de Philippe IV venait de mourir; un autre enfant naissait, quatre jours après le Dauphin, le 5 novembre 1661 : c'est le futur Charles II, dont l'enfance ne sera pas joyeuse comme celle du fils de Louis XIV; à peine sorti du berceau, il aura le malheur de monter sur un trône vacillant, et d'entendre parler d'affaires et de désastres.

Louis XIV ne manque pas de témoigner à Dieu sa reconnaissance. Le 8 décembre, le Roi et les Reines font leurs dévotions dans la chapelle souterraine de Notre-Dame de Chartres ¹ : c'est l'acquittement des vœux que tous trois ont faits pour la paix, pour le mariage, pour la naissance de Monseigneur. Il est décidé que l'église des Basses-Loges sera bâtie à Fontainebleau ². Il y aurait eu plus de véritable piété à renoncer à sa passion naissante pour mademoiselle de La Vallière et à décourager les coquetteries de Madame ³.

1. Bibl. imp. suppl. Fr. 579. *Bienfaits du Roi*.

2. *Mercurie galant*, août 1681.

3. Bibl. imp. Msc. Baluze, Arm. v, Paq. iv, n° 13, L. I, t. I, n° 149, f° 189. Papiers Fouquet. « Le bonhomme cordelier, confesseur de la reine-mère, persiste à croire ce que je vous ai écrit du Roi et de mademoiselle de La Vallière. » (Lettre du jeudi après midi, ce 28 juin.) — *Ibid.*, f° 183. « Il a dit que la reine-mère, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame, lui avait assuré qu'elle était une fort grande coquette et une artificieuse, mais qu'aussi la jeune reine lui donnait bien de la peine avec ses larmes et ses façons de faire. » (Lettre de Paris, ce 21 juillet 1661.)

Les faveurs les plus étranges sont accordées. Le gentilhomme de la chambre qui était de quartier au moment de la naissance, le duc de Saint-Aignan, obtient du Roi ¹ un droit appelé de joyaux-aides, qui oblige ceux qui tiennent des fiefs de Sa Majesté à lui donner, pour une fois, le cinquième du revenu, ou par accommodement, quelque chose de semblable. Il aurait pu en tirer cent mille écus. Pendant quatorze ou quinze ans, il s'abstint; lorsque deux traitants entreprirent de recouvrer ce droit pour lui en Touraine et en Poitou sur des terres de Messieurs de la noblesse et du clergé, il y eut des clameurs; le duc alla, de lui-même, à Fontainebleau dire au Roi qu'il se désistait. On comprend que, pour une naissance royale, le médecin soit récompensé plutôt que le gentilhomme de la chambre : Guenaut, premier médecin de la Reine depuis le 10 octobre 1661, reçoit le 10 juin 1662 une pension de six mille livres ².

Il fallait célébrer dignement le bonheur domestique du Roi. Il y eut donc, entre bien d'autres réjouissances qui ne manquent jamais en pareille occasion ³, le fameux carrousel du 5 juin 1662. On le connaît par la description poétique de madame de Villedieu, par le poème héroïque en vers latins de Fléchier, par les gravures peintes qui en conservent tout le détail dans un exemplaire unique, joyau précieux de la bibliothèque de la ville de Versailles,

1. *Mercuré galant*, août 1680.

2. Bibl. imp. S. Fr. 579. *Bienfaits du Roi*.

3. On attribue à Racine le compte rendu, dans la *Gazette*, d'un feu d'artifice de circonstance, tiré à Uzès le 18 décembre 1661 (V. *Études inédites sur Racine*, du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et l'*Athénæum français* du 22 mars 1856).

et surtout par le scandale des amours du Roi et de mademoiselle de La Vallière, à laquelle Louis XIV fit hommage de cette fête chevaleresque. Comment les rédacteurs des Mémoires du Roi pour 1662, en parlant des carrousels, n'ont-ils pas été embarrassés de ce souvenir de galanterie qui n'est pas un bel exemple paternel? Louis XIV concilia de bonne heure une sorte d'affection conjugale qui lui donna plusieurs enfants légitimes, et des passions à la Henri IV qui ont grossi le nombre des bâtards de France.

Bientôt pleuvent les généthliaques, les odes, les discours en latin et en français, les horoscopes de gloire militaire pour le Dauphin. Il n'y a pas un collège considérable de jésuites qui n'ait eu son panégyrique solennel du jeune prince en 1662, si ce n'est pas dès la fin de 1661. Les orateurs ou les poètes ont de la peine à trouver du nouveau. Une des idées que plusieurs saisissent, comme un aliment pour leur imagination aux abois, comme un thème d'autant plus magnifique de flatterie que le but est placé très-haut et très-loin, c'est l'Orient, les Turcs, Byzance, au besoin Jérusalem : voilà ce que le Dauphin doit conquérir. D'après Benserade, dans le ballet d'*Hercule amoureux* dansé par Leurs Majestés en 1662,

Déjà, quoique de loin, sa naissance menace
D'un furieux débris les côtes du Levant.

Fléchier, dans son *Genethliacon*, poème de trois cent dix-huit hexamètres latins facilement tournés, fait allusion, pour donner de l'émulation au nouvel Alcide, aux secours demandés par Venise et par l'Allemagne contre les Turcs. Tel est le fond historique de tous les présages

de triomphe. Le P. Fr. Pomey, professeur de rhétorique chez les jésuites de Lyon, dans un discours latin de ce genre, s'adressant avec enthousiasme à Louis XIV, qu'il vient de louer des efforts qu'il ne manquera pas de faire pour l'extirpation de l'hérésie :

« Quelle joie pour toi, grand prince, dit-il, lorsque le Dauphin un jour, en menant une flotte formidable, ira, favorisé par le ciel et les vents, délivrer les mers des dévastations des pirates, bloquer leurs ports, détruire leurs citadelles, anéantir Alger et Tunis, prendre Péluse, recouvrer Jérusalem, tourner sa course victorieuse vers Constantinople, et, après avoir dompté les Tures, remplacer dans cette ville le croissant par les lis, montrant ainsi à tout l'Orient la piété et la force de la France pour son éternelle gloire. »

Le chevalier d'Acceilly, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, adressera, en 1667, un quatrain analogue au Dauphin :

Dauphin, dont la valeur par le ciel fut choisie
Pour abattre le trône et l'orgueil des tyrans,
Régnez dès l'âge de quinze ans
Mais allez régner en Asie.

Le jésuite Pomey, dont la faconde n'avait pas connu d'obstacles quand il s'était agi de flatter, revint un peu plus sagement à son rôle de professeur, en dédiant à monseigneur le Dauphin, en 1664, la première édition de son dictionnaire français et latin : « dictionnaire qui n'a de royal que le titre, remarque méchamment l'abbé Goujet; il y a entassé tout ce qu'il trouvait sans discernement et sans choix. »

Le latin dans les mots brave la vérité.

C'est là ce qu'on peut dire de beaucoup de pièces élégantes mais ridicules, qui ont été composées à l'occasion du Dauphin au berceau. Ici c'est le lis gaulois, souillé du sang ennemi dans tant de batailles, qui se réjouit d'avoir recouvré sa blancheur, par le P. Etienne de Carheil; là c'est un dialogue, et de mutuelles félicitations entre la Seine et l'Èbre. Le P. Dozennius (?) prend pour texte le berceau du Dauphin; le P. Commire écrit des vers sur son sommeil. Cet enfant a vraiment trop d'esprit; voici ce que lui font dire les distiques latins d'un anonyme. On suppose que le peintre Henri Beaubrun, un des plus fameux du temps, membre et trésorier de l'Académie royale de peinture et de sculpture, s'apprête à faire le portrait du prince : l'enfant dormait, puis viennent les pleurs, puis les rires. Comment saisir ses traits? Il tira d'affaire le peintre par ces paroles :

Forma patris generosa mihi est, matrisque venusta;
Has formas, me vis pingere, junge duas.

Est-ce l'auteur latin qui s'est traduit lui-même :

Joins la majesté de mon père
Aux rares beautés de ma mère,
Tu feras au vrai mon portrait ?

Les odes françaises ne valent pas mieux que les poésies latines. L'abbé Cassagne pose-t-il déjà sa candidature au préceptorat du prince par vingt strophes, chacune de dix vers? Une autre pièce, pas moins de vingt-six strophes,

détestables d'emphase et de platitude, porte cependant un nom honorable, celui de Doujat, membre de l'Académie française, le même, je suppose, auquel M. de Périgny, précepteur, a demandé de composer des ouvrages d'histoire pour le Dauphin¹.

Le nom du Dauphin est désormais associé à tous les événements du règne. Fléchier semble dire, en rappelant l'outrage fait en Angleterre par l'Espagne à l'ambassadeur français (1662), 'que la naissance de cet enfant a empêché la rupture entre deux nations pour lesquelles il est comme un lien de famille. Lorsque le Roi, accompagné de toute sa cour, vient, le 1^{er} décembre 1662, prendre possession solennellement de Dunkerque, achetée de Charles II, les décorations symboliques montrent un Dauphin dans les armes de la ville avec une inscription latine qui réunit les noms de Louis XIV et de son fils. Partout où le Roi réside, tous ceux qui sont admis à l'honneur de le saluer, que ce soient ses sujets ou des étrangers, ne manquent jamais, c'est l'étiquette, d'aller présenter ensuite leurs compliments au petit prince, qui a droit à ces hommages officiels avant Monsieur. Quand il y a quelque différence de traitement entre le Roi et le Dauphin, les formalistes la signalent, comme on le voit par le Journal de d'Ormesson², au sujet des compliments que les compagnies souveraines firent séparément, le mercredi 27 janvier 1666, au Roi et à la Reine, pour la mort d'Anne d'Au-

1. Pour toutes ces compositions oratoires ou poétiques, V. *Selectæ orationes Patrum societatis Jesu*, in-12, 2 tom. Lyon, 1667, et des *Recueils* de pièces, à la Bibl. Sainte-Geneviève, Y, 417, in-4°; à la Bibl. Mazarine, 274, A, 9, in-f°, *Poemata*.

2. Msc. de la Bibl. de Rouen, t. II, 2^e partie, p. 228 v°.

triche : « Il n'en fut pas fait à M. le Dauphin en particulier. » Les prérogatives de chacune des personnes royales étaient nettement tranchées. Le 5 janvier 1667, un *Te Deum* est chanté pour la naissance de Madame, la troisième fille de Marie-Thérèse. « C'était une nouveauté, remarque d'Ormesson¹, car l'on ne chantait de *Te Deum* que pour les masles et la fille aînée. » Les princes eux-mêmes se rendent compte de bonne heure de toutes ces nuances, de tous ces degrés de la hiérarchie, c'est ce qu'ils apprennent le mieux et tout enfants. Une grammaire héraldique, un jeu d'armoiries sont leurs premiers livres d'étude. La vanité s'empare d'eux au premier début de la vie, et leur devient toute naturelle. Ont-ils même besoin de savoir lire pour apprécier ce qu'ils sont? Le spectacle quotidien d'une cour dont tout le personnel défile souvent devant eux a de quoi les instruire du rang élevé qu'ils occupent.

Ils connaissent si vite et si bien les rangs, que si, autour d'eux, les plus expérimentés ou les plus respectueux pèchent en quelque chose, c'est l'enfant qui les redresse. Surtout quand il s'agit du Roi, le Dauphin fait la leçon à tous. En 1665, rapporte le premier valet de chambre Dubois², l'enfant promenait les mains sur les collerettes de sa gouvernante la maréchale de La Motte et disait à un des courtisans d'en faire autant. « Comment! Monseigneur, lui dit la maréchale, il n'y a que vous en France qui puissiez prendre cette liberté. Le Roi lui-même ne la prendrait

1. *Ibid.*, p. 141 v°.

2. Fragm. du *Journal de Dubois*, Bibl. de l'École des chartes, 2^e série, t. IV, p. 30.

pas. » « Oh ! dit le Dauphin, le Roi est le maître. » Deux ans plus tard, le 18 mai 1667, c'est le valet de chambre lui-même qui est remis à sa place¹. Il faisait froid pendant que Monseigneur était à Champlâtreux. Comme le feu était grand, je me mettais, raconte Dubois, entre le feu et Monseigneur, qui me surprit en me disant : « Dubois, vous tournez le dos au Roi, » parlant du tableau au-dessus de la cheminée. Je lui dis : « Monseigneur, ce n'est pas manque de respect, mais de crainte que le feu ne vous fasse mal. » Il me commanda de me mettre à côté. Le mot du Dauphin serait joli s'il était une saillie d'enfant qui s'amuse. Mais il paraît que le petit observateur ne plaisantait pas, puisqu'il fallut se retirer de devant l'image royale. Il est donc vrai qu'un prince, sans être un Tibère, ou un Domitien, peut faire un crime de lèse-majesté d'une offense involontaire à une statue, ou à une toile peinte ! Jusqu'où peut aller le plus sot orgueil ? Et comme il fait peine surtout chez un enfant !

Tout par le Roi, et pour le Roi, voilà donc la doctrine en toutes choses. Il est le suprême, l'unique modèle ; et si le Dauphin, à son tour, manque quelquefois à ce qu'il doit, on n'ose pas le ramener au bien autrement qu'en lui disant que le Roi ne fait pas comme lui. Trois jours après l'histoire du tableau de Champlâtreux, à Compiègne, le Dauphin priant Dieu à genoux comme l'avait ordonné la gouvernante, au pied de son lit, et non plus dans son lit, s'avisa d'espiègleries risibles² demandant du gâteau au premier verset du *Pater*, en demandant un

1. *Ibid.*, p. 32.

2. *Ibid.*, p. 33.

gros morceau au second; Dubois rit, ce qui fâcha un peu Monseigneur. Mais Dubois lui dit que le Roi ne priait pas Dieu comme cela. Le nom du Roi est le seul rempart à opposer aux malices d'un enfant qui l'invoque trop souvent lui-même pour n'être pas obligé d'en tenir un peu compte.

La santé du Dauphin fut longtemps une cause de souci pour le Roi et pour la France. Son enfance malade fit craindre qu'il n'eût le sort de ses sœurs, de ses frères, et de ses cousins les fils de Monsieur, qui ont été emportés tout jeunes. Le 18 novembre 1662 ¹ était née une première fille du Roi, appelée au baptême Anne-Isabelle, qui mourut six semaines après : on a la lettre de Louis XIV au roi d'Espagne qui annonce cette mort le 30 décembre. Deux ans après juste, le 16 novembre, la Reine a une autre fille, Marie-Anne, qui meurt le 26 décembre. L'accouchement du 2 janvier 1667, qui donne une troisième fille, ne fut guère plus heureux. Il faut attendre un an et demi pour que la France ait un second fils du Roi, un duc d'Anjou. Ce fut un événement salué avec joie. «Dimanche 8 août 1668. Nouvelles vinrent à Paris, dit d'Ormesson ², que la Reine était accouchée d'un garçon. Le lundi 9 août, je fus à Saint-Germain pour faire ma cour dans cette joie publique. Au lever du Roi, toute la ville et toute la cour

1. Ces naissances sont signalées au Suppl. Franç., 579 (Bibl. imp. Msc.). La lettre du 30 décembre 1662 est dans l'édition Grouvelle des *Oeuvres de Louis XIV*, t. V, p. 104.

2. Journal Msc., t. II, 2^e partie, p. 164-165. D'après d'Ormesson, la naissance serait du 8 août. Le Suppl. Franç., 579, dit le 5. Une pièce imprimée de 1668 a pour titre : *Lettre du Roi, envoyée à l'archevêque de Paris pour l'heureux accouchement de la Reine* (5 août).

y étaient. Je sus que la Reine était accouchée le dimanche à huit heures trois quarts du matin, et que le Roi avait senti plus fortement la joie de la naissance de cet enfant que de M. le Dauphin. Les raisons sont faciles à trouver. Le premier est venu au bout de l'an sans avoir été désiré, et dans un temps où le Roi n'en sentait pas encore l'importance. Celui-ci est venu après trois couches de filles et fâcheuses; il était fort désiré. L'on avait senti dans les maladies arrivées à M. le Dauphin l'inquiétude de le perdre, et le changement que sa mort aurait apporté aux affaires. M. le Dauphin ayant un frère sera plus aisé à conduire, il ne s'en fera pas sitôt accroire. Ainsi ce second garçon est un contre-poids et un grand avantage pour le Roi. » Cet enfant, qui reçut au baptême (24 mars 1669) le nom de Philippe, sans doute parce que sa marraine était la reine d'Espagne, sera aussi fort chétif et trainera trois ans avant de mourir.

Si le sang légitime de Louis XIV était si pauvre, si peu vivace, son frère n'avait pas plus de bonheur. Henriette d'Angleterre eut d'abord, le 27 mars 1662, une fille, Marie-Louise, qui à dix-huit ans épousera, avec grand chagrin, Charles II d'Espagne. Presque du même âge que le Dauphin, partageant ses jeux et ses danses d'enfant¹, elle en fut peut-être aimée, et il eut au moins autant de douleur qu'elle de ce mariage. Monsieur eut ensuite un fils, un duc de Valois qui mourut à la fin de l'année 1666². Cette mort laissait le Dauphin sans rival.

1. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2^e partie, p. 169. Le 24 octobre 1668.

2. *Oeuvres de Louis XIV*, 1806, t. V, p. 399. Lettre du Roi à la reine régente d'Espagne, 12 décembre 1666, pour lui annoncer cette mort.

Les morts, comme les naissances, sont fréquentes dans la maison royale. Le 13 juillet 1671, ont lieu à Saint-Germain les funérailles du jeune duc d'Anjou Philippe. Guy Patin, en annonçant cette nouvelle à un des ses amis dix jours après ¹, s'écrie : Dieu conserve son frère monseigneur le Dauphin ! Le 10 août, il ajoute : La cour est en tristesse pour M. le duc d'Anjou, et de ce que M. le Dauphin ne se porte pas bien. Huit mois après, le 4^{er} mars, la troisième fille de Marie-Thérèse va rejoindre au tombeau les deux autres². Comme compensation (si l'on peut admettre que pour le cœur d'une mère un enfant soit oublié quand un autre le remplace), le 14 juin 1672 naquit un second duc d'Anjou. Le Roi écrit ³ au maréchal de Turenne, du camp de Doesbourg, le 21 : « Mon cousin, je n'ai que le temps de vous dire que la Reine est accouchée d'un garçon. Je crois que cette nouvelle vous fera plaisir, sachant l'amitié que vous avez pour moi. » On ne manqua pas à féliciter le Roi en vers latins *de nascente inter victorias filio* (14 juin). Mais celui-là n'eut pas une existence plus longue que les autres. Le 7 juillet le Roi espérait qu'il vivrait, avec un changement de nourrice ⁴. Le 7 novembre, il écrit de Versailles au prince de Condé ⁵ : « Mon cousin, l'unique sujet de cette lettre est la perte que nous avons faite de mon fils le duc d'Anjou. » L'en-

1. Lettres, éd. 1846. DCCCXVI. Paris, 23 juillet 1671.

2. *Œuvres de Louis XIV*, ibid., t. V, p. 491. Lettre au roi d'Angleterre, de Versailles, 2 mars 1672.

3. *Ibid.*, t. III, p. 212.

4. *Ibid.*, t. V, p. 500. Lettre à la maréchale de La Motte, du camp d'Utrecht, 7 juillet 1672.

5. *Ibid.*, t. V, p. 502.

fant expira le 4 au soir sur les huit heures. Ce fut là la fin des angoisses, des douleurs maternelles de Marie-Thérèse, qui depuis onze ans avait eu trois fils et trois filles, et restait avec un seul prince maladif, le Dauphin: elle n'eut plus d'enfant.

La branche d'Orléans donne alors de nouveaux fruits. La princesse Palatine, Charlotte, la forte Allemande a succédé à la délicate Henriette d'Angleterre. Moins d'un an après la mort du second duc d'Anjou, le 2 juin 1673, naquit de la Palatine un enfant qui fut appelé au baptême Alexandre-Louis, et reçut le titre de duc de Valois. On peut juger du bonheur de Monsieur par le billet¹ qu'il adressa, étant avec le Roi au siège de Maëstricht, à la gouvernante des enfants de France. Nous en conservons l'orthographe: elle est curieuse. Le dos de la lettre porte: A ma cousine madame la maréchale de Lamotte.

« Du camp devant Maesric, ce 12 de juin.

« Vous m'avez toujours dit que vous me souhattiez un fils, cest pour quoi j'ay cru facilement que vous avez eu asses de bonté pour

1. Ce billet est dans le volume des *Lettres de Louis XIV à la gouvernante des enfants de France*. Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 1957, p. 141. Il n'a pas de signature. On est certain, par l'écriture, qu'il n'est pas du Roi. Les armes du cachet indiquent un duc prince du sang. La coïncidence de la naissance du duc de Valois, qui est bien du 2 juin (Bibl. imp. Msc. *Collection Dangeau*, Annales, 1671-1680. t. II, 1672), et de la participation du duc d'Orléans aux opérations du siège de Maëstricht (*Oeuvres de Louis XIV*, t. III, p. 312-355. Du 28 mai au 19 juin, on voit Monsieur devant cette place), ne laisse pas de doute sur l'auteur de la lettre. Il pouvait, sans déroger, écrire avec respect et affectueux-ement, sur un pareil sujet, à la gouvernante des enfants de France, qui n'avait plus d'emploi depuis la mort du second duc d'Anjou.

moi pour avoir eu de la joie de la naissance du mien. Croies je vous prie que vous nobliges pas i ingrat et quil ny a personne qui vous désire plus de bonheur que moi ny qui souettret plus vous pouvoir servir que je fais. »

L'enfant ne vécut pas. C'est le 2 août 1674 que naitra Philippe ¹, le futur régent, sur lequel le Dauphin a un avantage de treize années. La mort enfin fait halte au seuil de la maison royale que de longtemps elle ne franchira plus. Avec quelle effrayante rapidité elle a comblé les intervalles qui séparaient ces deux naissances ! On comprend combien, en présence de tant de deuils d'enfants, la vie du Dauphin était précieuse, et de quelle sollicitude Louis XIV devait entourer, comme père et comme roi, ce frère rejeton de sa race.

Les rois de France, mariés dans l'éclat de la jeunesse, auxquels la mort a le plus enlevé d'enfants légitimes en bas âge, François I^{er}, Louis XIV, ont partagé leurs faveurs entre leurs épouses et des maîtresses qui ont eu aussi leurs lignées demi-royales. Les reines, se sentant délaissées, perdent de bonne heure leurs grâces naturelles, et la force et la gaieté; la branche légitime s'appauvrit de toute la sève portée à d'autres amours, et les pauvres enfants qui ne sont pas le fruit de l'adultère naissent chétifs et meurent vite : c'est le résultat physiologique, autant que l'expiation providentielle, de la conduite coupable de leurs pères.

Pour Louis XIV, on peut compter simultanément les naissances de bâtards, et les naissances d'enfants légi-

1. V. la généalogie de la maison d'Orléans, en tête de la nouvelle édition du *Journal du marquis de Dangeau* (Firmin Didot).

times. Louis XIV aime beaucoup son Dauphin : que le petit prince soit un peu indisposé des dents, qu'il ne soit pas gai comme à l'ordinaire, il faut, s'il est absent, que Colbert lui en écrive (28 août 1663) : « La moindre chose qui arrivera à mon fils, dépêchez-moi aussitôt, afin qu'étant assuré qu'il se porte bien, n'ayant pas de nouvelles, je sois en repos ¹. » Quatre mois après, Colbert, suivant l'ordre du Roi, prend soin de tout ce qui concerne l'accouchement de mademoiselle de La Vallière. La naissance du 19 décembre 1663 ² ne fut pas longtemps un mystère. La dernière page du Journal d'Ormesson raconte comment on envoya querir, pendant la nuit, le chirurgien Boucher, qui fut amené les yeux bandés et reconduit de même, après avoir délivré une femme masquée. « A la messe de minuit (c'est à Noël, au bout de huit jours), mademoiselle de La Vallière parut aux Quinze-Vingts, fort pâle, fort changée, et personne ne doute qu'elle ne soit accouchée d'un fils qu'on dit être nourri, les uns, par les soins de madame de Choisy, les autres, de... » La ligne est coupée par la reliure du volume ; il est question très-probablement de madame Colbert, qui fit, en effet, auprès des enfants de cette première maîtresse, l'office de gouvernante. Le 7 janvier 1665, mademoiselle de La Vallière eut un autre garçon, mis au monde aussi par Boucher.

Elle est maintenant comme de la maison royale, non à cause de son titre de fille d'honneur de Madame, mais

1. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 152-153. Lettre de Colbert au Roi, qui fait alors un voyage en Lorraine pour se faire céder Marsal ; et Réponse de Louis XIV.

2. *Revue rétrospective*, 1^{re} série, t. IV, 1834, n° XI, p. 251-253, pour les dates de naissance, du 19 décembre 1663 et du 7 janvier 1665.

parce que chacun semble se faire complice des amours de Louis XIV. Il n'y a pas de cérémonie où elle ne figure, surtout depuis la mort d'Anne d'Autriche, à côté du Roi, de la Reine, du Dauphin, de Monsieur. « La Reine, dit le Journal de d'Ormesson au 27 janvier 1666¹, l'a prise auprès d'elle par complaisance pour le Roi, en quoi elle est fort sage. » A la fin de juillet, voici ce qu'il rapporte² : « Le bruit courut, dans le temps d'un voyage fait par M. Colbert, avec toute diligence, de Fontainebleau, que le dernier des enfants de mademoiselle de La Vallière était mort, qui était un garçon élevé dans les Tuileries. Elle avait déjà perdu un autre garçon et une fille. L'on m'a dit que ce dernier ressemblait fort au Roi, et que Sa Majesté étant à Paris l'allait voir souvent, que ceux qui étaient auprès de lui l'appelaient mon prince. » Nous ne sommes encore qu'au milieu de 1666 : cette idée d'assimiler les bâtards aux enfants légitimes fera son chemin. La mère des bâtards tient insolemment le rang de la Reine. Quinze jours après l'accouchement très-laborieux de Marie-Thérèse, du 2 janvier 1667, le ballet donné à la cour, mêlé de danses, de musiques, de bouffonneries de Molière et des comédiens italiens (sans doute le *Sicilien*) nous montrent l'un à côté de l'autre le Roi et mademoiselle de La Vallière³.

Il lui restait une fille née en 1666, Marie-Anne de Bourbon, connue plus tard sous le nom de mademoiselle de Blois. Mademoiselle de Montpensier signale cet accouche-

1. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2^e partie, p. 128 v^o.

2. *Ibid.*, p. 135 r^o.

3. *Ibid.*, p. 144 r^o.

ment qui avait été mystérieux et rapide comme les autres. Le temps que Madame entendit une messe à la sainte chapelle de Vincennes, c'était fait¹; sous prétexte de coliques elle avait pu garder le lit le reste du jour; « elle avait veillé le soir jusqu'à près de minuit, et comme c'était un samedi, elle avait fait *medianoche* de la même manière que tout le reste de la compagnie, et avait eu la tête découverte comme si elle avait été au bal. » Le royal amant de cette intrépide personne voulut, au moment de partir pour la campagne de Flandre où il ne demeurerait pas éloigné de tous les périls, « assurer à l'enfant l'honneur de sa naissance (ce sont les termes des Mémoires du Roi), et donner à la mère un établissement convenable à l'affection qu'il avait pour elle depuis six ans. » La bâtarde ira désormais la tête haute. Par lettres patentes vérifiées au parlement, le 14 mai 1667, l'avant-veille du départ de Louis XIV, la terre de Vaujours est érigée en duché en faveur de mademoiselle de La Vallière et de sa fille que le Roi avoue pour être à lui. C'est depuis lors que l'une est appelée madame la duchesse de La Vallière, l'autre mademoiselle de Blois. La nouvelle duchesse dissimulait dans ce temps-là une dernière grossesse. Est-ce à cause de la naissance prévue que Louis XIV avait envoyé d'abord au procureur général de Harlay des lettres qui mentionnaient les enfants qu'il avait eus d'elle, et ceux qu'elle aurait ci-après ? Harlay, dit-on, fit changer

1. *Mém. de mademoiselle de Montpensier* (Mich. et Poujoulat, m^e série, t. IV, p. 399).

2. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, comm. en 1673, art. 1088.

cette clause au Roi, qui était contre l'honnêteté. En récompense de l'observation, Louis XIV lui permit de se défaire de sa charge en faveur de son fils : la cession eut lieu tout aussitôt ¹.

L'audace de la duchesse, qui se croit encore passionnément aimée, éclate pendant l'absence de Louis XIV. Dès qu'elle apprend que la Reine est mandée à Avesnes où le Roi se rend en attendant que Charleroy conquise soit réparée, elle n'a pas besoin d'ordres, ce n'est pas seulement mademoiselle de Montpensier qui le dit ², c'est le grave d'Ormesson ³; elle quitte Versailles, rejoint la Reine qui est obligée de la recevoir à La Fère, et sans se soucier de ce que peuvent dire sur sa hardiesse la gouvernante des filles d'honneur, la duchesse de Montausier, les dames du palais, madame de Montespan et la princesse de Bade, dès qu'elle arrive sur une hauteur d'où elle voit l'armée, elle lance son carrosse à travers champs à toute bride pour être sous les yeux de son amant, même avant la Reine. Le Roi, ajoute mademoiselle de Montpensier, fut un moment avec la Reine et s'en alla aussitôt chez madame de La Vallière. Le récit de Mademoiselle, tout plein de verve et de malice, montre la juste colère de Marie-Thérèse, la commisération méchante de madame de Montespan, rivale déjà désignée de madame de La Vallière, qui ose dire : « Dieu me garde d'être mai-

1. *Journal de d'Ormesson*, 16 mai 1667, t. II, 2^e partie, p. 148 r^o.

2. *Mém. Montpensier*. Ibid. Le texte, par erreur, porte Amiens au lieu d'Avesnes. Le *Journal de d'Ormesson* et les *Mémoires du Roi* nomment cette dernière ville.

3. *Journal de d'Ormesson*, *ibid.*, p. 148 v^o.

tresse du Roi! Si j'étais assez malheureuse pour cela, je n'aurais jamais l'effronterie de me présenter devant la Reine. » Pendant le retour, à Notre-Dame de Liesse, madame La Vallière et madame de Montespan allèrent à confesse. Quels aveux ont-elles portés chacune au tribunal de la pénitence, et, dans le secret de leurs cœurs, quelles demandes ont-elles adressées à Dieu?

Quand le Roi, après la prise de Tournai et de Douai, vient à Compiègne, les visites particulières à madame de Montespan sont plus fréquentes. « Elle paraissait fort gaie dans le carrosse de la Reine, elle y venait avec le Roi et raillait presque toujours avec lui. » Le règne de la duchesse de La Vallière touche à son terme. Elle n'est déjà plus aimée lorsqu'elle met au monde l'enfant qu'elle portait dans son sein pendant ce fameux voyage d'Avesnes. L'accouchement eut lieu avec les mêmes précautions qu'autrefois ¹, le 2 octobre 1667. C'était un garçon. Il fut légitimé au parlement de Paris en 1669 sous le nom de comte de Vermandois. Madame Colbert l'éleva comme elle avait élevé les autres. Il a vécu jusqu'en 1683.

La campagne de Flandre, par ces épisodes d'Avesnes et de Compiègne, dont peu de personnes, même à la cour, eurent le secret, est donc un moment de crise dans les affections de Louis XIV. Son cœur se détache, si ce n'était fait déjà, de la belle et touchante La Vallière, qui, malgré ses témérités, ses folies d'amante passionnée, nous paraîtrait modeste en comparaison de l'arrogante Montespan : d'autres amours ne tarderont pas à être déclarées.

1. *Mém. Montpensier*, *ibid.*, p. 402.

Nous n'avons pas à suivre la fortune de madame de Montespan : marquons seulement la naissance de son premier enfant de sang royal. Jeune fille, elle n'avait été admirée que pour sa beauté dans les ballets du Roi, sous le nom de mademoiselle de Tonnay-Charente. A peine mariée en 1663, la charmante blonde mettait déjà tout en feu autour d'elle : c'est l'expression de Ben-serade, dans le ballet des Amours déguisés, dansé par Sa Majesté en 1664. L'esprit des Mortemart a pu être employé pendant quelque temps à égayer une reine délaissée, auprès de laquelle elle vit depuis 1664 comme dame du palais ; elle vaut bien, sous ce rapport, les autres dames de la Reine, la princesse de Bade, mademoiselle d'Elbeuf, princesse aussi, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Créqui, la marquise d'Humières. Cet esprit sert bientôt à conquérir le cœur du Roi : madame de Montespan va renouveler pour Marie-Thérèse son martyre d'épouse. Quand le Roi revient de la Franche-Comté en février 1668, la victoire de la nouvelle maîtresse entraîne la disgrâce de mesdames de Bade et d'Armagnac, accusées d'avoir appris à la Reine, par une lettre, que le Roi était amoureux de madame de Montespan ¹. Au commencement de 1669, s'ouvre, par la naissance d'une fille qui ne vécut que trois ans, une série de couches adultères qui donneront bien des frères et des sœurs au Dauphin.

Le temps de la campagne de Flandre, où on pourrait croire que l'âme de Louis XIV est absorbée tout entière par l'orage de ses passions dont la force ne diminue pas, dont le courant seulement va changer, est celui où il

1. *Mém. Montpensier*, *ibid.*, p. 403.

montre la plus tendre, la plus inquiète sollicitude pour son fils légitime. L'amour n'est pour lui qu'une distraction de passage ; il ne prévoit pas encore tous les embarras que doit causer l'accroissement illicite de la maison royale par le fait de ses galanteries. Pour l'instant il ne se laisse pas enlever aux vraies affections de famille, ni dominer dans les affaires de l'État. Les lettres qu'il adresse de ses diverses stations ou campements à la gouvernante des enfants de France témoignent de ses craintes pour leur santé, et quelquefois du désir de voir redresser, améliorer le caractère du Dauphin. La pensée morale qui bientôt transformera son *Journal* d'affaires en *Instructions* pour le prince est conforme à l'esprit de ces lettres, courts billets de quelques lignes, écrits de sa main qu'on reconnaît même quand il ne signe pas, portant le cachet royal, sans couleur distincte, avec cette suscription sur le dos de la lettre pliée : « *A ma cousine la mareschale de La Motte.* »

La maréchale de La Motte était dans cette charge depuis le 4 septembre 1664. La veille, le Roi lui avait écrit, de Vincennes ¹ : « Ma cousine, ayant à donner une gouvernante à mon fils, j'ai cru que je ne pouvais faire un meilleur choix que de vous. C'est pourquoi, si rien ne vous empêche d'occuper cette place, je vous la destine avec joie pour l'estime singulière que je fais de votre personne. J'attends là-dessus votre réponse par le retour de ce gentilhomme que je vous dépêche exprès. » Elle succédait à la marquise de Montausier, nommée le 2 août ² précédent

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 236.

2. Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 579. *Bienfaits du Roi*.

gouvernante des filles d'honneur de la Reine à la place de la maréchale de Navailles, qui avait été disgraciée, comme on sait, pour s'être mêlée des amours de Louis XIV, soit avec mademoiselle de La Vallière ¹, soit avec une demoiselle de La Motte qui devint plus tard duchesse de la Vieuville ². Une veuve, qui avait déjà élevé plusieurs enfants à elle, était propre à ces fonctions. Louise de Prie, demoiselle de Toucy, avait perdu en 1637 le maréchal de La Motte-Houdancourt après sept ans de mariage : elle restait avec trois filles très-jeunes. La seconde, mademoiselle de Toucy, dans le ballet royal d'*Hercule amoureux* en 1662, figura l'étoile du point du jour ³. On ne peut pas dire que ce sont les grâces précoces de cette enfant (ce n'est pas à elle d'ailleurs, c'est à sa dernière sœur que Louis XIV plus tard essaya de parler d'amour), qui ont valu à sa mère la charge de gouvernante. Anne d'Autriche aimait cette maison. Le frère du maréchal, Henri de La Motte-Houdancourt, évêque de Rennes depuis 1639, fut son grand aumônier; elle le recommanda expressément à Louis XIV pour le conseil de conscience : ce qu'atteste une note écrite au crayon par le Roi sur les pages définitives des Mémoires de 1661. Des cabales formées contre lui à la cour dans ce temps-là ⁴ ne l'empêchèrent pas d'être nommé le 1^{er} juin 1662

1. *Mém. Montpensier*, *ibid.*, p. 388.

2. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1673, art. 984.

3. Benserade, *Œuvres*, 1668, in-8°, t. II, p. 240.

4. Bibl. imp. Baluze, Arm. v, paquet IV, n° 3, l. 1, t. I, n° 149. *Papiers de Fouquet*, t° 183. V. une lettre du 21 juillet 1661, où ces bruits sont rapportés.

à l'archevêché d'Auch, qui, toutes charges onéreuses remplies, ne valait pas moins de 65,000 livres de rente¹.

Les qualités maternelles qu'il faut trouver chez une gouvernante, la veuve du maréchal les réunissait peut-être mieux que la marquise de Montausier, désignée la première, trois semaines avant la naissance du Dauphin, le 13 octobre 1661². Mademoiselle de Montpensier semble le laisser voir, par ce parallèle peu flatteur, du reste, pour la maréchale : « Madame de Montausier était une femme d'un grand esprit, qui avait de la politesse, et qui se connaissait le mieux en toutes choses. Ainsi celles qui étaient plus élevées étaient mieux de la portée de son esprit que le choix du lait des nourrices et que le jargon qu'il faut avoir pour élever des enfants. La maréchale de La Motte ne lui succéda que par sa bonne mine et par sa prestance de gouvernante ; elle était propre à entretenir des nourrices, et à bien décider sur des bouillons et sur la qualité de la bouillie ; et, outre cela, elle devait avoir cela dans le sang, parce que sa mère avait nourri le Roi. » Elle s'acquitta de sa charge à l'entière satisfaction du Roi, pour tous les enfants de Marie-Thérèse. A la fin de 1672, la mort du second duc d'Anjou la laissa à peu près sans emploi, le Dauphin ayant déjà onze ans, et étant passé depuis quatre ans sous la direction d'un gouverneur, le duc de Montausier. Ses filles eurent le temps de faire de brillants mariages peu assortis du reste à leur jeunesse et à leur beauté ; toutes trois eurent des tabou-

1. Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 579². *Bienfaits du Roi*.

2. *Ibid.*, 579.

rets de duchesses en entrant dans les maisons d'Aumont, de Ventadour et de La Ferté. La duchesse de Ventadour, celle qui, n'étant que mademoiselle de La Motte, menaça le Roi de l'étrangler lorsqu'il s'approcha d'elle tout enflammé d'amour ¹, fut jugée digne par ses vertus de perpétuer dans la famille les fonctions de gouvernante. La maréchale sa mère avait fourni comme une seconde carrière auprès des enfants du Dauphin : la duchesse de Ventadour a été gouvernante du dernier survivant des enfants du duc de Bourgogne, le roi Louis XV.

Le manuscrit de la Bibl. imp. (Suppl. Fr., 1957) qui contient les Lettres de Louis XIV à madame de La Motte n'a pas été beaucoup étudié jusqu'ici. Les billets y sont dans un désordre extrême : dix-neuf sur quarante ne portent pas d'indication d'année ; on les a juxtaposés au hasard, quand on a formé le volume ; la table, de main moderne, ajoute à la confusion par des erreurs de toute sorte. Les dates étant une fois rétablies, et les billets pouvant être lus dans l'ordre où ils ont été écrits ², leur valeur est mieux comprise, ils acquièrent de l'intérêt. Ce n'est pas, sans doute, un document historique de très-grande importance ; mais ils nous semblent être comme un préambule naturel des Mémoires du Roi pour le Dauphin. Ils méritent de figurer en tête du long texte royal. D'ailleurs ici c'est bien Louis XIV qui écrit : il n'y a que très-peu de billets pour lesquels on ne soit pas sûr de la main. Ici Louis XIV s'occupe du

1. Bibl. imp. Fonds Bouhier, 34. Mém. de Philib. de Lamare, commencés en 1673, art. 150.

2. Nous avons donné, en 1856, quelques pages sur ces Lettres dans l'*Athénæum français*.

Dauphin, comme enfant, dans le présent ; par les Mémoires, il a la prétention de préparer son avenir politique et moral, comme homme, comme futur roi.

Ces billets ne sont pas exclusivement de l'année 1667, et de l'époque de la campagne de Flandre. Outre ceux-là, il y en a quelques-uns pour les années 1668, 69, 70, 71, que nous croyons tout au moins devoir analyser, parce qu'ils nous conduisent jusqu'au moment de la rédaction définitive des Mémoires de 1661, faite par Pellisson « dans la dixième année du gouvernement personnel de Louis XIV. » Le dernier billet de 1671, où nous nous arrêterons, marque d'autant mieux une limite que le Roi s'y inquiète de la santé de son second fils, sans le croire aussi malade qu'il est. A son retour, quelques jours après, il ne l'a pas retrouvé vivant : cette mort fait, encore une fois, du Dauphin le fils unique du Roi.

Toutes ces lettres, de 1667 à 1671, ont le même objet, la santé des enfants, et quelquefois le caractère du Dauphin. Quand le Dauphin est marié, la maréchale étant gouvernante de ses fils, des billets sur leur santé lui sont adressés par le Roi, en 1682, le 28 septembre et le 6 novembre ; en 1683, le 19 mars, le 5 juillet, le 25 août ; en 1684, le 6 mai et le 28 septembre : il n'y est question que des petits accidents des enfants, de dents, et de nourrices. Laissons cela, et montrons plutôt, par trois billets postérieurs à 1671, que Louis XIV n'entretient pas toujours la gouvernante des détails ingrats de ses fonctions, et qu'il la juge digne d'entendre parler des grandes choses du règne. Le second de ces billets n'est peut-être de la main du Roi que pour la signature : « LOUIS. »

« Au camp devant Dôle, le 27^e de mai 1674.

« Vous avez trop bonne opinion de moi, de me donner toute la gloire de la prise de Besançon. Mes troupes y ont eu grande part, et d'ailleurs je dois reconnaître qu'elle est principalement due à Dieu. Mais je n'ai pas laissé de sentir l'affection qui vous porte à vous expliquer comme vous faites, ce qui vient d'un tel principe ne pouvant manquer d'être agréable. »

« Ma cousine, j'aurais été surpris si vous ne m'aviez écrit sur la prise de Valenciennes. Je suis trop accoutumé à recevoir des marques de votre zèle en ces sortes d'occasions. Les preuves que vous m'en avez données en ce dernier succès ne pouvaient pas être mieux reçues; je vous en assure, et prie Dieu qu'il vous ait, ma cousine, en sa sainte et digne garde. Au camp devant Cambray, le 24 de mars 1677. »

« Au camp devant le château de Namur, le 11^e (2^e) juin 1692.

« Il y a longtemps que je sais les sentiments que vous avez pour moi et pour ce qui me touche. La joie que vous avez de la prise de Namur ne me surprend pas. Vous êtes trop bonne *Francese* pour ne vous pas réjouir de tous les bonheurs qui m'arrivent... L'on ne peut avoir plus d'amitié et de considération que j'en ai pour vous. »

De pareilles lettres honorent la gouvernante autant que le Roi. Il faut en effet être bonne Française pour élever, comme il convient, un fils de France. La veuve d'un officier qui avait été placé au premier rang dans l'armée a pu être choisie d'abord à cause des titres de son mari : la noblesse de ses sentiments et ses services personnels lui ont mérité la tâche pénible de présider à l'enfance de deux générations de princes.

VIII

Texte des Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte, pendant la campagne de Flandre, en 1667.

Louis XIV, le 16 mai 1667, deux jours après avoir envoyé vérifier au parlement les lettres qui font duchesse mademoiselle de La Vallière, et qui assurent l'avenir de sa fille, mademoiselle de Blois, part avec toute la cour pour la campagne de Flandre; la Reine est du voyage jusqu'à Péronne, d'où elle reviendra, le 25, rejoindre le Dauphin laissé à Compiègne. Du 16 au 20, le Roi passe par Champplâtreux, Liancourt, Breteuil; il arrive le 20 à Amiens où il assemble ses troupes¹.

N° 1. — « A Amiens, 21 mai 1667².

« Je suis très-aise que mes enfants soient arrivés en bonne santé à Compiègne, et de la sagesse de mon fils. Profitez du temps où vous êtes seule avec lui pour vous en faire craindre. Je ne vois rien de si nécessaire présentement... Je vous prie de m'écrire sans cérémonie. »

1. Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 579. *Bienfaits du Roi*. On y peut suivre très-nettement tous les déplacements du Roi, presque jour par jour, du 16 mai 1667 au 31 décembre 1670.

2. J'indiquerai, pour chaque lettre, la page du Msc. de la Bibl. imp. Suppl. Franç., 1957. — Celle-ci est p. 1.

Nous nous rappelons la scène de ce jour-là, 21 mai, à Compiègne entre la gouvernante et le Dauphin, qui demande gentillemeut du gâteau, et un gros morceau, en échange de deux versets du *Pater* qu'on lui fait réciter, sur un carreau, au pied de son lit. Le valet de chambre, Dubois, ose lui expliquer en riant que le Roi ne prie pas Dieu comme cela ¹.

N° 2. — « A Gouy (près du Catelet), 27 mai ².

« Je suis très-aise que mes enfants se portent ³ bien. La Reine m'a mandé de leurs nouvelles de même que vous. Elle me paraît très-satisfaite de l'état où ils sont. Je sais que vous y donnez tous vos soins comme vous avez toujours fait. »

N° 3. — « Au camp de Charleroy, le 2^e juin ⁴.

« Je suis bien aise que mes enfants se portent bien comme vous m'en assurez par votre lettre. M. de Rohan m'a confirmé ce que vous me mandez qui les a vus depuis. J'espère qu'ils seront toujours de même, et que mon fils sera sage et modéré quand je le verrai. Je suis sûr qu'il ne tiendra pas à vous. »

Le 9 juin, le Roi va à Avesnes pour voir la Reine; il y reste quelques jours. Il n'est de retour que le 14 au camp près de Charleroy. On n'a pas oublié à Avesnes l'escapade

1. Y. p. xcvm.

2. Msc. p. 81.

3. On lit : « ce porte. » Pour tous les verbes à la deuxième personne de l'indicatif présent, il y a un *s*, jamais de *z*; c'est quelquefois de même au futur et à l'impératif.

4. Msc. p. 105.

de la duchesse de La Vallière, la conduite hypocrite et les progrès de madame de Montespan¹.

Pendant le séjour d'Avesnes, une indisposition du Dauphin occupe Louis XIV. Il écrit à Séguier, d'Avesnes, le 12 juin² : « Monsieur le chancelier, je n'ai pas été peu soulagé de voir par votre lettre d'hier qu'il n'y a rien de fâcheux à craindre de l'indisposition de mon fils. J'attends avec l'impatience que vous pouvez juger la nouvelle de sa guérison, et je suis fort persuadé que vous n'épargnerez ni vos soins ni vos souhaits les plus zélés pour la faire avoir bientôt. » Le 13, il y a deux billets pour la gouvernante à quelques heures de distance.

N^o 4. — « A Avesnes, 15 juin, à midi³.

« Vous m'avez fait un plaisir⁴ sensible de me donner souvent des nouvelles de l'état où était mon fils. J'espère que vous m'assurerez bientôt de sa guérison. Je reçois dans ce moment des lettres qui m'apprennent que la fièvre a repris à mon fils. Cela me donne quelque inquiétude. Néanmoins, vous m'en parlez, et Daquin⁵, d'une manière qui m'ôte tout sujet de craindre. Je souhaite que le mal finisse bientôt, et que vous soyez quitte de l'inquiétude que vous avez pour mon fils et pour ma fille, que je trouve très-obligeante pour moi, et dont je vous sais un très-bon gré. Je pars demain pour l'armée, où j'appréhende de n'avoir de longtemps des nouvelles. Mais je veux espérer que les premières m'apporteront la santé parfaite ou quelque chose d'approchant. »

1. V. p. CVII.

2. Cette lettre est dans les *Œuvres de Louis XIV*, 1806, t. V, p. 408.

3. Msc. p. 101.

4. On lit partout : « plesir. »^{*}

5. Daquin fils, médecin de la Reine.

N° 5. — « A Avesnes, le 15 à 9 heures du soir ¹.

« Je viens de recevoir votre lettre de ce matin qui me donne un peu plus d'inquiétude parce que je vois les rougeurs et la fièvre augmentées à mon fils. Néanmoins j'espère que le mal finira après avoir eu son cours ordinaire et que j'apprendrai bientôt sa santé parfaite. J'ai ordonné à Louvoy de vous faire savoir ce que vous aurez à faire pour me donner des nouvelles. Conservez-vous le plus que vous pouvez parce que votre santé est nécessaire pour bien des choses. Je ne vous fais point de compliment sur tout ce que vous faites : mais je le sens comme vous le pouvez souhaiter. »

Le Roi est, du 14 au 17, au camp près de Charleroy.
De là les trois lettres suivantes :

N° 6. — « Au camp de Charleroy, le 15 juin ².

« Je n'ai point eu de nouvelles de mon fils depuis que je suis parti d'Avesnes. J'en attends avec impatience. J'espère que les premières seront bonnes, et que vous m'ôterez toutes les craintes que son mal me donne. Je le souhaite de tout mon cœur et de vous pouvoir donner des marques de l'amitié que j'ai pour vous. »

N° 7. — « Au camp de Charleroy, le 15 juin, à 9 heures du soir ³.

« La saignée que vous me mandez que l'on a faite à mon fils me donnerait grande inquiétude si je ne savais pas qu'il commence à se porter mieux. Vous me faites plaisir de m'écrire en détail tout ce que vous savez. Continuez à le faire et à me croire beaucoup d'amitié pour vous. »

1. Msc. p. 89.

2. *Ibid.* p. 157.

3. *Ibid.* p. 145.

N° 8. — « Au camp de Charleroy, le 16^e juin, à 5 heures ¹.

« Quand j'ai reçu vos lettres j'étais dans une furieuse peine. Elles me mettent un peu en repos et me font espérer que les premières nouvelles que vous m'enverrez seront bonnes. Je ne les recevrai de longtemps. Car je pars demain pour entrer dans le pays ennemi, et si avant que tout le commerce nous sera ôté avec la France pour quelques jours. Vous saurez par où il faudra m'écrire. Je vous prie de ne perdre aucune occasion ² de le faire et d'être bien assurée de mon amitié. »

Si on veut savoir quelle maladie a eue le Dauphin, on n'a qu'à le demander aux *Lettres en vers* que Ch. Robinet, le continuateur de la *Muse* de Loret, adresse chaque semaine à Madame, c'est-à-dire au public. D'après la lettre du 19 juin, la Reine, en revenant à Compiègne,

Y trouva le teint de lys
De notre Dauphin, son cher fils,
Caché sous un malin nuage
Qui couvrait tout son beau visage,
Et qu'avaient formé ces deux sœurs
Dont partout l'on craint les laideurs.

Une note imprimée en marge nomme la rougeole et la petite vérole.

Nous n'avons pas de lettre du Roi à la maréchale, du 16 juin au 28 juillet. Louis XIV reste à l'armée jusqu'à ce que les places de Tournay et de Douai soient prises, la première le 25 juin, la seconde le 6 juillet. Le 8 juillet,

1. Msc. p. 93.

2. On lit : « occasion. »

il part du camp pour Compiègne, où il passe quelques jours avec la Reine : c'est le moment de ses visites particulières les plus fréquentes à madame de Montespan, selon l'expression voilée de mademoiselle de Montpensier ¹. La Reine l'accompagne lorsqu'il retourne à l'armée par Montdidier, Amiens, Arras, Douai. Le 25, il est au camp près d'Orchies ; le 26 à Tournay. Pendant la nouvelle absence du Roi, le Dauphin et le conseil avaient été quelque temps à Paris ; mais la petite vérole ayant pris en même temps à Paris, à Saint-Germain, à Vincennes, le Dauphin était revenu à Compiègne, où le chancelier et le conseil vinrent ensuite le rejoindre ². Ceci explique le billet suivant du Roi à la maréchale :

N° 9. — « A Tournay, le 28 juillet ³.

« Je vous ai déjà écrit par Louvois ⁴ mes intentions sur le voyage de mes enfants. Mais comme je ne sais si vous aurez ma lettre à cause du malheur qui lui est arrivé, je vais recommencer à vous dire que je désire que vous demeuriez à Compiègne avec eux jusques à tant que vous sachiez qu'il n'y a plus de petite vérole à Saint-Germain ; que, pour en être bien informée, vous y envoyiez de temps en temps, et me mandiez ce que vous en apprendrez, afin que je vous fasse savoir mes intentions sur votre voyage. Je pars demain pour l'armée et j'envoie la Reine à Arras. J'espère que tout ce que je vas entreprendre réussira. Ne sachant si mes lettres sont prises, perdues ou reçues ⁵, vous me permettrez de prier dans

1. V. p. cxxii.

2. *Lettres de Guy Patin*, édit. 1846, cccliii, cccliv, du 15 et du 29 juillet 1667.

3. Msc. p. 117.

4. Mot peu lisible ; on pourrait lire : « Lannoy. »

5. On lit : « ressues. »

celle-ci mademoiselle de Toussi de ne me pas oublier tout à fait, et de croire que je serai toujours prêt à lui rendre tous les services qu'elle désirera de moi. Pour vous, soyez très-assurée de mon amitié. »

Le ton familier et affectueux de cette Lettre fait plaisir. Louis XIV sans doute ne pense pas à mal lorsqu'il envoie ses compliments à la jolie enfant, fille de la gouvernante, âgée alors de quatorze ou quinze ans au plus, qui sera plus tard la duchesse de La Ferté. Elle était l'étoile du point du jour dans un ballet de 1662; dans le ballet royal de Flore de 1669, ce sera

La tendre Jeunesse en qui l'amour se plaint
De ne pas trouver un cœur tendre.

La prochaine Lettre aura encore un mot pour mademoiselle de Toussi.

Le 29 juillet, la Reine part en effet pour Arras; le Roi campe successivement près d'Oudenarde, près d'Alost, près de Dendermonde.

N° 10. — « Au camp près de Terremonde, le vendredy 5^e d'août ¹.

« Vous aurez su, par la lettre que je vous ai écrite, mes intentions sur le voyage de mes enfants. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est ² que je ne veux pas qu'ils partent de Compiègne que pour aller à Saint-Germain. C'est pourquoi il faut travailler à en chasser le mauvais air. Donnez tous les ordres nécessaires pour cela. J'ai mandé à la Reyne de vous envoyer des nouvelles de ce qui se

1. Msc. p. 149.

2. On lit : « n'aist. »

passé ici. C'est pourquoi je me contente, en finissant, de vous assurer que je vous aime fort, et mademoiselle de Toussi que je suis son très-humble serviteur. »

Le Roi, après avoir campé de nouveau près d'Alost le 6, près d'Oudenarde le 7, campe le 10 devant Lille qu'il assiège en personne pendant dix-sept jours.

N° 11. — « Au camp devant Lisle, le 10 août à 5 heures du soir ¹.

« J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites, et j'ai vu celles de M. Valot (le médecin). Jugez, par l'amitié que j'ai pour mon fils, de l'inquiétude que j'ai de son mal. J'espère qu'il finira bientôt, et que vous m'apprendrez dans peu de temps sa guérison parfaite. Je le souhaite de tout mon cœur, et de vous pouvoir témoigner l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. Si mon fils se porte bien, ne perdez ² pas un moment à le mener à Saint-Germain, si vous pouvez, sinon où vous voudrez, loin de Paris. »

N° 12. — « Au camp devant Lisle, le jeudi unzième d'août ³.

« La lettre que j'ai reçue de vous m'a fait bien du plaisir. Mais elle ne m'a pas donné une joie parfaite, mon fils ayant encore la fièvre. J'espère que la première me tirera de toutes les inquiétudes où je suis, et que vous me manderez qu'il n'aura plus de mal. Après avoir pensé au lieu où il pourra aller, et ma fille, quand ils seront en état, je n'en trouve pas un plus propre que le vieux château de Saint-Germain, logeant tout son monde dedans, ou bien au neuf, et leur défendant d'abord d'aller au bourg, que l'on ne sache qu'il n'y ⁴ ait plus de mauvais air. Il y a de la petite

1. Msc. p. 133.

2. Mot bien peu lisible.

3. Msc. p. 119.

4. On lit : « ni. »

vérole partout cette année. C'est pourquoi il faut chercher le meilleur air, et celui-là est admirable. Comme on ne sait pas encore ce qu'il aura, et que ce pourrait être la petite vérole, je vous prie de prendre garde à mademoiselle de Toussi, et de prendre toutes les précautions pour qu'il ne lui arrive pas comme de la rougeole. Vous savez que j'ai beaucoup d'inquiétude pour elle et que je la prie de se conserver. Je ne vous dis rien de ce qui se passe ici : car je ne doute pas que la Reyne ne vous fasse savoir tout ce que je lui mande. C'est pourquoi je finis en vous assurant de mon amitié. »

L'inquiétude était générale pour cette crise nouvelle dans la santé du Dauphin, à en juger par une lettre de Guy Patin, écrite de Paris le 12 août (Lettre DCCLV) : « Monseigneur le Dauphin est malade. On fait ici des prières publiques pour sa santé. Oh ! Seigneur ! Que le malheur de sa mort n'arrive jamais de nos jours ! j'aimerais mieux mourir que de voir mourir à Compiègne ce petit prince qui est nécessaire à la France et même à toute l'Europe. » Le danger ne dura que quelques jours ; c'est sans doute le jeudi le plus voisin du 11 août, le 18, qu'il faut placer le billet suivant :

N° 15. — « Au camp devant Lisle, ce jeudi à minuit ¹.

« Je viens de recevoir une nouvelle par Renaudin ², qui me donne une joie sensible ³ et un calme à mon âme le plus grand du monde. Je souhaiterais, comme vous, que vos lettres eussent été prises ; mais je les ai toutes eues, et par conséquent l'inquiétude

1. Msc. p. 137.

2. Un médecin dont la famille est célèbre.

3. On lit : « sensible. »

que vous pouvez penser. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé. Exécutez le plus tôt que vous pourrez mes intentions, et menez mes enfants à Saint-Germain avec les précautions que je vous mande. Vous voici hors d'une méchante affaire; il faut essayer de n'y plus retomber, et faire tout ce qui vous en pourra garantir. Je sais que vous le faites toujours. C'est pourquoi je n'ai pas d'inquiétude, sachant que mes enfants ne peuvent être mieux qu'entre vos mains. C'est assez vous dire pour que vous connaissiez l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. »

N° 14. — « Au camp devant Lisle, le lundi le 22^e d'août¹.

« Je viens de recevoir une lettre de vous qui² m'apprend le bon état de la santé de mes enfants, dont je me réjouis. Je ne vous dis plus rien du voyage, car la Reine vous aura mandé mes intentions sur ce qui le regarde. Je vous dirai seulement de ne pas faire ce que je vous avais mandé en arrivant à Saint-Germain pour le logement de mes enfants, parce que je crois que je retournerai plus tôt que l'on ne croyait. Mettez-les dans leur logement ordinaire, et laissez les autres prêts³ à nous recevoir. Cette nouvelle vous surprendra, mais je ne crois pas qu'elle vous fâche. Le siège va fort bien, et j'espère que la fin n'en sera pas fort éloignée. Soyez toujours fort assurée de mon amitié. »

L'enfant se portait beaucoup mieux : le 20⁴, pour sa première sortie depuis sa guérison à Compiègne, il était allé en l'abbaye de Saint-Cornille où des neuvaines avaient été faites pendant sa maladie devant l'image miraculeuse de Notre-Dame. Le même jour, il visita le col-

1. Msc. p. 153.

2. On lit : « cui. »

3. On lit : « prest. »

4. *Gazettes*, 1667, n° du 27 août.

lège des Jésuites, trouva leurs classes ornées d'inscriptions en toutes langues à la gloire du Roi, à l'honneur de la Reine et du jeune prince. On admira comme il expliquait bien toutes les inscriptions latines, et rendait raison de ce qu'on prit la liberté de lui demander.

Périgny, que de gloire à vos veilles
A qui l'on doit tant de merveilles !¹

Pour que nul n'en ignore, le gazetier en vers ajoute à la marge que Périgny est « l'illustre précepteur » de Monseigneur.

On ramène le Dauphin de Compiègne à Saint-Germain, écrit Guy Patin le 26; on dit qu'il se porte bien et n'a guère été malade.

Le 27, Lille se rend au Roi; les campements sont transportés le 28 à Marquette, le 29 à Harlebeck, le 30 à Deinse.

N° 15. — « Au camp de Deinse, le mardi 30^e d'août².

« Je ne crois pas que les ennemis m'arrêtent³ assez pour m'empêcher d'être à Saint-Germain le 6 ou 7 du mois prochain. C'est pourquoi je désire que vous y meniez mes enfants le 5^e, afin de les trouver établis quand j'arriverai. Je crois que vous ne serez pas fâchée de recevoir cette lettre, et que vous aurez quel-

1. *Lettres en vers* de Ch. Robinet à Madame, du 28 août. — Déjà au mois de mai, d'après le *Journal* du valet de chambre Du Bois, l'enfant disait très-bien sa leçon, « qui était certains mots latins que M. le président de Périgny, son précepteur, lui apprenait. » (Biblioth. de l'École des chartes, 2^e série, t. IV, p. 30-31.)

2. Msc. p. 113.

3. On lit : « m'aresté. »

que joie quand je vous assurerai de la satisfaction que j'ai de vous et de mon amitié. »

Le lendemain, le Roi campe auprès du canal de Bruges. Voici comme il date sa lettre :

N^o 16. — « Au camp de Mariquerque ¹, le 31 d'août ².

« Je viens de recevoir une lettre de vous, qui me dit le bon état de la santé de mes enfants, dont je me réjouis. La course que j'ai faite pour battre les ennemis ne m'empêchera pas d'être mercredi à Saint-Germain. Je suis assuré que vous serez bien aise de ce qui s'est passé et des assurances que je vous donne de mon amitié. »

Le Roi revient en effet par Deinse, Lille, Arras; le 4 septembre, il part de cette ville où il a trouvé la Reine; il passe par Péronne, Mouchi, Senlis, et le 7 il est à Saint-Germain.

Cette série de billets peut fournir la matière de courtes réflexions. Elle établit d'une manière incontestable l'ardeur et la constance de Louis XIV dans sa tendresse pour le Dauphin. Cette affection est à l'épreuve et des maladies de l'enfant qui pourraient rebuter un roi tout occupé de conquêtes et de gloire, et des distractions galantes du prince qui seraient bien de nature à l'arracher au souvenir de la famille. Les Lettres se pressent, surtout à Avesnes, au camp de Charleroy, et devant Lille, c'est-à-dire dans trois moments vraiment critiques pour les amours ou pour la puissance militaire de Louis XIV. On

1. Ce que la table du Msc. traduit : « Mari, près Ypre. »

2. Msc. p. 97.

aura remarqué certaines expressions touchantes : « Quand j'ai reçu vos Lettres, j'étais dans une fiévreuse peine (n° 8). » « Une bonne nouvelle par Renaudin donne un calme à mon âme le plus grand du monde. Je souhaiterais, comme vous, que vos Lettres eussent été prises, mais je les ai toutes eues, et par conséquent l'inquiétude que vous pouvez penser (n° 13). » C'est le père qui s'inquiète, car il a le même souci pour sa fille que pour son fils. Ce n'est pas une préoccupation d'avenir pour sa dynastie. Dans ce grand roi, dans cet amant passionné de mademoiselle de La Vallière ou de madame de Montespan, il y a, si on peut dire, du brave homme, tout simple, doucement expansif, et affectueux. Cela n'étonnerait pas chez Louis XIV devenu grand-père et dans un de ses rares instants de repos. Mais c'est un prince de vingt-neuf ans qui semble livrer toutes les puissances de son âme aux affaires et aux plaisirs. Il aime naturellement les enfants ; il ne le prouvera que trop pour tous ses bâtards ; les familiarités qu'il se permet avec la gentille mademoiselle de Toussi ne partent pas d'un autre sentiment.

Ce roi si jeune et si ardent, quand il n'est pas en peine de la santé de son fils, laisse percer une intention morale qui sera traduite sous toutes les formes dans les Mémoires : ce qu'il souhaite, ce qu'il demande pour le Dauphin (n° 1, n° 3), c'est qu'on le rende sage et modéré. N'est-ce pas faire appel à la raison dans un âge bien tendre ? Et n'est-il pas à craindre que, pour prévenir trop tôt toute espèce de fautes, on n'éteigne le feu de jeunesse, cette ardeur un peu folle, Dieu merci, qui ne pousse pas seulement au mal, qui, au contraire, est souvent la source des plus généreuses qualités ? On ne lit pas sans étonnement dans les

Mémoires un passage où est caractérisé « ce tempérament impétueux » du Dauphin : on pourrait croire, d'après ce que le Dauphin a été depuis, qu'il n'y a là qu'une flatterie du rédacteur. C'était l'opinion de tous ceux qui approchaient le jeune prince : « Il est le plus bel enfant et le plus éveillé qui se puisse voir, » écrit d'Ormesson le 24 octobre 1668. Louis XIV s'est-il mal trouvé, par hasard, de n'avoir pas été, dans ses premières années, contenu et garrotté comme il veut qu'on fasse pour son fils ? L'entière indépendance dont on l'a laissé jouir avec un semblant d'éducation qui n'eut pas de prise sur lui avait ses périls sans doute ; mais de la modération et de la sagesse, à cinq ans et demi, n'est-ce pas le commencement de l'étouffement moral dont le Dauphin a ressenti les effets toute sa vie ?

Si le Roi propose déjà à la gouvernante de viser à la sagesse, que sera-ce lorsque l'enfant sera sorti des mains des femmes qui ont une tendresse ou une faiblesse indulgente, lorsqu'il aura perdu son premier précepteur qui, même dans ces austères fonctions, se souvient qu'il a été bel esprit et poète ? M. de Montausier ne vient que d'apparaître, au moment où d'Ormesson donne au Dauphin le certificat d'enfant aimable et capable de bien faire, que nous avons enregistré : mais Montausier et Bossuet ont bien des années devant eux pour satisfaire au programme royal, pour rendre le Dauphin tout à fait sage et modéré. La nature sans doute l'avait créé semblable à son père ; l'éducation en a fait le triste pendant de son aïeul. Il eût donc autant valu que Louis XIV s'occupât moins du Dauphin et le laissât se développer librement. Il n'est pas sûr que, même pour la santé physique, il eût été aussi

malingre et aussi difficile à élever si on l'avait entouré de moins de précautions et de soins.

La dernière pensée que suggèrent ces billets est toute à l'avantage du caractère de Louis XIV. Il parle sans ostentation des événements de la campagne; il n'exagère ni les difficultés ni les succès. L'idée ne lui vient pas de grossir la voix, pour que la gouvernante, qui ne manquera pas de raconter ce que le Roi lui écrit, prenne elle-même la trompette. D'autres feront grand bruit des conquêtes et peut-être par ordre : mais Louis XIV n'est pas un gazetier ou un poète. Si le siège de Lille touche à sa fin (n° 14), si ses courses que l'ennemi n'arrête pas lui permettent d'espérer un prompt retour à Saint-Germain (nos 15 et 16), ce sont de bonnes nouvelles, ce sont des surprises agréables pour la gouvernante; rien de plus, Louis XIV, avec elle, ne cherche pas à produire de l'effet.

Ces billets, par leur extrême simplicité, par la reproduction des mêmes formules, par le ton des questions et des compliments adressés à la maréchale avec franchise et abandon, attestent leur origine royale : Louis XIV n'a pas besoin d'un secrétaire pour penser et pour écrire ainsi. Une main étrangère y mettrait plus de façon et de style. Certains de ces billets sont presque exactement les mêmes, par la pensée et par la forme : ils n'ont d'intérêt qu'au moment même, et seulement pour celui qui les écrit, pour celle qui les reçoit. N'en est-il pas ainsi de beaucoup de lettres intimes de famille, que les auteurs ne voudraient pas voir publiées parce qu'elles ne contiennent rien qui ait de la valeur aux yeux de la postérité? Rien? Le mot ne serait pas juste pour ces modestes petites feuilles qui nous révèlent naïvement, chez un per-

sonnage ordinairement solennel et majestueux, des sentiments conformes à l'humaine nature, une tendresse inquiète, une familiarité aimable, à côté desquelles le vrai Louis XIV se reconnaît dans les conseils de direction morale qu'il juge utiles à son fils.

IX

Autres lettres du Roi à la gouvernante, 1668-1671. — Opinion sur le Dauphin en 1671.

Les autres billets sont moins importants. Il y en a moins en quatre ans que dans les quatre mois de la campagne de Flandre ; le Roi s'y montre moins inquiet, puisque le Dauphin est moins malade, et que lui-même est moins loin ; les derniers seulement, écrits de villes de Flandre qu'il visite en 1671, marquent plus de trouble d'esprit, le frère du Dauphin étant bien près de mourir ; enfin il n'y est question absolument que de la santé des enfants : pas un mot sur leur caractère ou sur leur éducation.

Louis XIV, revenu de Flandre à Saint-Germain, le 7 septembre 1667, y reste jusqu'au 9 novembre, où il va habiter Saint-Germain. Le 23 décembre, il se transporte à Versailles, avec l'intention de faire un nouveau séjour d'abord à Paris, puis à Saint-Germain. Le 23 décembre était un dimanche. De là, sans doute, le billet suivant :

N° 17. — « A Versailles, ce dimanche au soir ¹.

« Je n'ai rien à ajouter à ce que vous mande Daquin par mon ordre, si ce n'est qu'en cas que mon fils ne puisse venir à Saint-Germain, vous y enverrez ma fille. J'attends de vos nouvelles avec

1. Msc. p. 121.

AUTRES LETTRES DU ROI A LA GOUVERN. 1668. CXXXIII

impatience. Faites en sorte que j'en reçoive devant neuf heures. Je ne vous dis rien de plus : car je crois que vous ne doutez pas des sentiments que j'ai pour vous. »

La campagne de Franche-Comté est commencée le 2 février; le 7, le Roi est à Dijon.

N° 18. — « A Dijon, le mercredi 8^e de février 1668 ¹.

« Les nouvelles que vous me donnez de la santé de mes enfants me donnent bien de la joie. Je souhaite qu'elle soit toujours parfaite et de les revoir bientôt... »

Le 21 septembre de cette année, Louis XIV nomme un gouverneur pour le Dauphin : mais c'est toujours la gouvernante qui en a la surveillance et la garde maternelle. La cour quitte Saint-Germain pour Chambord, où Louis XIV reste, sans ses enfants, du 30 septembre au 15 octobre. Un second fils lui est né au commencement du mois d'août : c'est un surcroît d'affaires et de soucis pour madame de La Motte.

N° 19. — « A Chambor, le x^e d'octobre 1668 ².

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien et de ce que vous me mandez de mon fils. J'espère, en arrivant, de les trouver tous tels que je le désire et vous consoler de la peine que vous aviez quand je suis parti. Si mon amitié y peut faire quelque chose et la satisfaction que j'ai de vos soins, vous la devez bien

1. Msc. p. 5. La table met, par inadvertance : « janvier; » le mot cependant est bien lisible.

2. Msc. p. 9. La table met, on ne sait pourquoi : « lettre d'Orléans, le ... octobre 1668. »

être [consolée¹]; car on ne peut être plus content de vous que je le suis ni vous aimer plus que je fais. »

Nous donnons à la suite la lettre qu'on va lire ; sa place est déterminée par le fait énoncé au début : le Roi fut en effet de retour à Saint-Germain le 24 octobre.

N° 20. — « A Chambor, ce vendredi 12^e 2.

« Je serai dimanche 21^e à Saint-Germain, où j'espère trouver mes enfants en bonne santé. Je mande à Montausier de mener mon fils au-devant de moi; et à vous je vous dirai de m'attendre dans le château avec autant d'impatience que j'en ai d'arriver. Vous ne doutez pas que je sois très-content du soin que vous avez d'eux, et que, pour le reconnaître, je n'aie pour vous toute l'amitié que vous leur³ témoignez. Soyez-en bien persuadée, et que je le suis de vous comme je dois et comme vous le méritez. »

En 1669, comme en 1668, Louis XIV, au commencement de l'automne, quitte Saint-Germain pour Chambord, où il réside du 18 septembre au 18 octobre. De là les trois billets suivants, qui peuvent bien n'avoir pas été écrits par le Roi, mais seulement dictés. L'orthographe y est mieux mise qu'à l'ordinaire ; le mot Chambord est écrit comme on l'écrit toujours, tandis que Louis XIV a daté et datera encore de « Chambor; » les caractères, en général, sont moins larges et plus droits ; on y voit une

1. Je complète ainsi la phrase; mais Louis XIV n'a rien mis, oubliant sans doute comment il l'avait commencée. L'idée de « consolée » est dans la phrase précédente.

2. Msc. p. 125.

3. On lit : « leurs. »

forme abrégative, *vre* pour *votre*, qui n'a pas paru jusqu'ici. Les deux derniers ont déjà été publiés dans l'édition de 1806 des *Œuvres de Louis XIV* (t. V, p. 456 et p. 457). Ce même ouvrage (p. 452) cite une lettre du Roi à M. de Montausier, datée de Chambord, 22 septembre : « J'ai reçu toutes vos lettres. Celle d'hier m'a fait quelque peine à cause du changement que Daquin a trouvé en mon fils. Mais j'espère que ce ne sera rien. Vous avez bien fait de n'écrire pas ce petit accident à la Reine : il l'aurait trop alarmée. Il suffit de me mander les choses de cette nature... En marquez toutes les circonstances et jusqu'aux moindres particularités. »

N° 21. — « A Chambord, le 25 septembre 1669 ¹.

« Quand je n'aurais pas vu ce que vous écrivez à la Reine touchant la santé de mes enfants, je n'aurais pas laissé d'avoir l'esprit en repos sur ce sujet-là, ne doutant pas que, s'il y avait eu la moindre altération, vous m'en eussiez averti. Le dernier mouvement de fièvre que ma fille a eu en dernier lieu me donne un peu d'inquiétude... J'ai tant de confiance en vos soins, et ils ont été si heureux jusqu'ici, que je n'attends de votre part que d'agréables nouvelles. »

N° 22. — « A Chambord, le 5 octobre 1669 ².

« Vos lettres n'ont pas besoin d'excuses. Il suffit qu'elles soient de vous pour être bien reçues... Pour ce qui est de ma saignée, vous en avez fort bien jugé. Ce n'est qu'une précaution pour conserver la pleine santé où, Dieu merci, je me trouve. »

1. Msc. p. 13.

2. *Ibid.* p. 17.

N° 25. — « A Chambord, le 9 d'octobre 1669 ¹.

« J'ai vu ce que vous m'écrivez de l'indisposition de ma fille... Je m'assure que vous ne manquerez pas de me mander le détail de tout et dans la pure vérité. »

Au printemps de 1670, Louis XIV va visiter, dans les Pays-Bas, les territoires soumis à son obéissance depuis trois ans. La Reine, monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame, récemment réconciliés avec le Roi, à la suite de bouderies dont le chevalier de Lorraine était cause ², sont de ce pompeux voyage. La cour part le 28 avril et est de retour à Saint-Germain le 7 juin. C'est une fête pour le jeune prince, qui n'a pas encore neuf ans, de courir quelques aventures ; il se figure sans doute qu'il fait une campagne. Le 3 mai, la rupture d'un pont près de Landrecies, par l'effet d'abondantes pluies, oblige la cour à passer la nuit dans un petit village voisin des bois ; le Roi coucha sur une table, M. le Dauphin dans son carrosse, les dames presque sur la paille, et toutes sans souper. M. le Dauphin, à qui on demanda ce qu'il pensait de ce désordre, répondit bravement que c'était le premier qu'il avait vu, mais que ce ne serait pas le dernier ³. Il n'est donc pas avec la gouvernante lorsque Louis XIV écrit à celle-ci sur la santé des enfants, c'est-à-dire de sa fille et du petit duc d'Anjou.

Le Roi est du reste tout autant occupé des enfants de

1. Msc. p. 21.

2. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2^e partie, p. 176.

3. *Ibid.*, p. 177 au v°.

madame de La Vallière dont Colbert, dans une lettre du 5 mai ¹, lui apprend les indispositions soignées par sa femme. Quant à madame de Montespan, comment n'y pas penser, puisque le 31 mars, un mois avant le départ, elle a mis au monde le duc du Maine? Les petits vers du temps n'épargnent pas les deux « juments poulinières, » attelées au char du soleil avec quatre chevaux « tous meilleurs qu'ils ne sont beaux, » Le Tellier, De Lyonne, Colbert et Louvois ².

N° 24. — « A Tournay, le 19^e mai 1670 ³.

« Les nouvelles que vous me donnez de mes enfants me donnent beaucoup de joie. J'espère qu'ils seront tous deux en parfaite santé à mon retour, et que je trouverai ma fille en meilleur état que lorsque je suis parti. Je suis persuadé qu'il ne tiendra à vous, car je sais ⁴ que l'amitié que vous avez pour eux et pour moi ne vous fait rien oublier de tout ce qui est possible. Croyez que je suis très-content, et que j'ai pour vous des sentiments tels que vous les pouvez désirer. »

Entre ce billet, où il n'est pas question du Dauphin, et le billet suivant, s'accomplissent de graves événements que nous mentionnons sans y insister : ce n'est pas la place. Le précepteur, M. de Périgny, meurt à Saint-Germain, le 1^{er} septembre 1670, d'une fièvre continue, emportant, dit la Gazette du 6, les regrets de Sa Majesté et de toute la cour. L'évêque de Condom, Bossuet, lui succède.

1. *Oeuvres de Louis XIV*, t. V, p. 464.

2. Bibl. imp. Msc. Fonds Boubier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1670, art. 1160.

3. Msc. p. 25.

4. On lit : « je sais. »

Mais le jeune prince pendant quelque temps n'est pas en état de travailler sous son nouveau maître. Il est affaibli par une fièvre tierce, puis double-tierce, qui le tient au lit tout le mois de septembre; maladie légère, mais opiniâtre, et qui dura longtemps, selon l'expression de Huet, nommé récemment sous-précepteur¹. Il n'y avait que ceux qui l'approchaient qui en prenaient souci. Même autour de Colbert, on ne le croyait pas très-malade, puisque le ministre recevait cette lettre de M. de Saumery, intendant des chasses royales : « A Chambor, ce 11 septembre 1670. C'est avec bien de la joie, monsieur, que j'apprends par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que monseigneur le Dauphin se porte de mieux en mieux, et que le Roi persiste toujours dans le dessein de vouloir venir ici où Sa Majesté trouvera plus de cinq cents faisans². » Quelques semaines après, il allait en effet mieux; Louis XIV écrit de Saint-Germain au duc d'Enghien, le 5 octobre³ : « Je suis persuadé de votre joie pour la santé de mon fils le Dauphin. » Le Roi peut donc aller faire la chasse au faisan; il emmène à Chambord, comme il a fait déjà deux ans de suite à l'automne, toutes les dames de sa cour. Mais Huet a raison, le mal est tenace.

N° 25. — « A Chambor, ce 19^e octobre 1670⁴.

« La fièvre de mon fils me fait partir pour retourner à Saint-Germain plus tôt que je ne croyais. Il commence à faire trop froid

1. *Huetii Commentarius*, p. 272.

2. Bibl. imp. Msc. Lettres à M. Colbert, vol. verts (ann. 1670).

3. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 473.

4. Msc. p. 29.

pour ma fille au Château-neuf. Il me semble qu'elle sera mieux dans votre chambre que dans la sienne. Songez à ce que je vous mande, et faites ce que vous estimerez plus à propos... Je me remets entièrement à vous... »

La fièvre quitte le Dauphin, puis le reprend encore. Au mois de décembre, il est probablement guéri, lorsque d'Ormesson¹ lui présente, après la visite au Roi au Louvre, le petit marquis de Moy, fils du prince de Ligne, dont il était le tuteur. « M. le Dauphin était malade, écrit madame de Sévigné le 18 février 1671, il se porte mieux. »

Au printemps de 1671, le Dauphin n'est pas, comme en 1670, d'un voyage entrepris par Louis XIV, avec la Reine, pour présider aux travaux de fortifications dans les nouvelles acquisitions ou conquêtes des Pays-Bas. Est-ce raison de santé? ou bien M. de Montausier et Bossuet auront-ils mis un veto, dont ne savait pas user M. de Périgny? Si c'est ce dernier motif, on le regrette. Car il vaut mieux pour un prince de neuf ans et demi parcourir des provinces, s'instruire et se distraire au spectacle de la nature, au spectacle des merveilles de l'industrie et de la guerre, que d'écouter incessamment dans un cabinet les maîtres les plus habiles, que d'avoir pour passe-temps les niaiseries de la société. « Je viens de Saint-Germain, écrit madame de Sévigné à sa fille, le 22 avril 1671, je n'ai que le loisir de vous dire que mille personnes m'ont priée de vous faire des baise-mains, M. de Montausier, le

1. *Journal de d'Ormesson*, Msc., t. II, 2^e partie, p. 183 au r^o.

maréchal de Bellefonds... Monseigneur le Dauphin m'a donné un baiser pour vous. »

Le Roi s'arrête vingt-deux jours à Dunkerque, du 3 au 25 mai.

N° 26. — « A Dunkerque, le 10 may 1671 ¹.

« Quoique je n'aie pas fait réponse à vos lettres, je n'ai pas laissé de les voir toutes avec beaucoup de satisfaction de votre ² exactitude à me donner des nouvelles de mes enfants. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez continuer. Vous savez qu'il n'y a rien qui me puisse être plus agréable, et c'est assez pour m'assurer que vous n'y manquerez pas. »

Louis XIV fait en deux fois un assez long séjour à Ath, du 13 au 24 juin, du 28 juin au 7 juillet. Son retour a été brusqué par le malheureux événement qui donne lieu aux derniers billets.

N° 27. — « A Ath, le 19 juin 1671 ³.

« Je suis fort content du soin que vous avez de me donner des nouvelles de mes enfants. Au premier avis de la fièvre de mon fils le duc d'Anjou, je fis partir le sieur Vallot⁴ avec plein pouvoir d'assembler des médecins et de résoudre tout ce qu'il jugera à propos. Je m'assure que vous ne serez pas la dernière à m'avertir de ce qui se passera, ni la moins exacte à me mander les choses sans aucun déguisement. »

N° 28. — « A Ath, le 4^e de juillet 1671 ⁵.

« Je suis satisfait de plus en plus de vos soins à me rendre

1. Msc. p. 33.

2. On lit : « vre, » comme au n° 21.

3. Msc. p. 37.

4. C'est le premier médecin du Roi.

5. Msc. p. 41.

compte ¹ de la santé de mes enfants. J'espère trouver mon fils le duc d'Anjou en meilleur état à notre arrivée à Saint-Germain. Nous y serons, Dieu aidant, le 14 ou 15^e de ce mois, et vous disposerez les choses en sorte que mes appartements puissent être libres dans ce temps-là. »

La maladie marche si vite, que, d'après d'autres nouvelles sans doute, le Roi écrit, le 6 juillet, de la même ville d'Ath, au duc de Montausier ² : « Hier, je vous mandai que nous serions à Saint-Germain le mardi ou mercredi de la semaine prochaine, mais nous y serons samedi au soir, 11 de ce mois, ayant résolu de partir demain sur la nouvelle de la maladie de mon fils le duc d'Anjou. Vous avancerez à proportion le délogement de mon fils pour aller au Château-neuf, et son départ afin d'aller à notre rencontre à Franconville. »

Le Roi n'a pas le temps d'arriver : l'enfant meurt. Le Dauphin ne paraissait pas beaucoup plus solide : on employait avec lui, dans ce temps-là, au commencement de juillet, tous les moyens d'hygiène et de médecine, mais en l'amusant, en couvrant ses bains de fleurs d'oranger, d'œillets, et de toutes sortes de bouquets, en lui donnant la distraction de luths et de violons, avec les voix de mesdemoiselles de Lange et de Lavalette ³. Même les maladies ne se passent pas chez les princes comme chez les autres hommes, excepté à l'article de la mort, où l'égalité recommence. Bossuet et Montausier désapprouvaient ces délicatesses de soins : ils donnèrent

1. On lit : « conte. »

2. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 482.

3. *Journal du valet de chambre Dubois*, le 2, le 6 juillet 1671.

congé aux luths et violons¹. Il faut croire qu'ils ne supposaient pas le Dauphin très-malade, mais seulement très-efféminé ou très-paresseux, puisque, le lendemain des funérailles du duc d'Anjou son frère, le 14 juillet, lorsqu'on devait trembler pour la vie du fils unique du Roi, ils ne tiennent pas compte de ses mines, et de ses défaillances, et s'opposent à ce qu'on le remette au lit. « Ils se moquèrent de moi, raconte le valet de chambre Dubois, alors en quartier auprès du prince, et me dirent que je ne connaissais pas M. le Dauphin et que tout ce que je voyais n'était que pour éviter les études. » Dubois ajoute un détail très-vulgaire qui explique comment le Dauphin pouvait jouer le malade : « Je n'ai jamais vu enfant ni personne qui prenne les médecines avec plus de facilité que fait Monseigneur. »

Il est certain qu'à l'automne, presque tous les ans, il avait la fièvre à Saint-Germain. Comment dépister le mal ? Par le changement de résidence ? C'est l'opinion de madame de Sévigné. Dans une lettre du 22 juillet, neuf jours après les funérailles du duc d'Anjou, annonçant les déplacements prochains de la cour, qui ira à Fontainebleau, qui ne fera pas les voyages projetés de Rochefort et de Chambord, elle ajoute : « On croit qu'en dérangeant les desseins qu'on avait pour l'automne, on dérangera aussi la fièvre de M. le Dauphin qui le prend dans cette saison à Saint-Germain. Pour cette année, elle y sera attrapée ; elle ne l'y trouvera pas. »

Par une nourriture plus solide ? C'est ce que pense son valet de chambre Dubois. « Ce ne fut, dit-il le 13 août

1. *Ibid.*

dans son Journal de quartier, qu'après la mort de M. Vallot, premier médecin du Roi, qu'il cessa de déjeuner avec les bouillons auxquels il avait répugnance, et prit tous les matins du pain et un peu de vin et d'eau : d'où il commença à croître et à renforcer. » Au dire de Dubois, M. Vallot a donc bien fait de mourir le 9 août 1671, pour que la France ne fût pas exposée à perdre le Dauphin.

Ce M. Vallot décidément est un maladroit : il croit Monseigneur capable de vivre sans prendre le matin du pain et du vin, et d'autre part, il ne croit pas que Sa Majesté ait un tempérament assez robuste pour tenir longtemps à la vie qu'il mène avec ses maîtresses. On rapporte en effet¹ que Vallot, peu de jours avant de mourir, avait déclaré au Roi qu'il était obligé de lui dire en honneur et en conscience, comme son sujet et son premier médecin, que s'il ne changeait de façon de vivre, il courait fortune de ne pas vivre âge d'homme. A quoi le Roi aurait répondu qu'il se souciait peu de vivre longtemps s'il ne vivait avec plaisir. Louis XIV a donné un démenti aux tristes pronostics de son médecin : il n'a pas changé ses habitudes de galanterie, et Dieu ne lui en a pas moins accordé de longs jours. Les gens sages avaient le droit de penser comme cet honnête M. Vallot, lorsqu'ils apprenaient qu'au mois de février 1671 Sa Majesté, tout en gardant auprès de lui madame de Montespan, faisait appréhender au corps, par les mains de M. de Bellefonds et de Colbert, jusque chez les religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, madame de La Vallière. « Elle est toute rétablie à la cour,

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1670, art. 1238.

écrit madame de Sévigné, le 18 février; le Roi la reçut avec des larmes de joie, elle a eu plusieurs conférences tendres : tout cela est difficile à comprendre, il faut se taire. » Oui, ce sont là des choses bien étranges de la part d'un prince qui aime sincèrement ses enfants, et qui a la prétention de dicter pour le Dauphin des leçons de moralité.

Son affection paternelle ne s'est pas refroidie un instant : tous les billets adressés à la gouvernante de 1668 à 1671 en font foi. Ce fils bien-aimé, il veut toujours le former à la pratique de toutes les vertus comme à la science du gouvernement, ainsi que l'atteste la continuation ou le remaniement de ses Mémoires, dans ce temps-là même, par les soins de M. de Périgny, puis par ceux de Pellisson. Les princes se figurent trop souvent que les taches, les souillures de leur vie privée sont emportées, disparaissent dans le courant des gloires de leur règne. Mais, plus leur vie publique a de grandeur, plus on interroge curieusement leur caractère et leurs passions. Nous avons d'autant plus le droit de demander compte à Louis XIV de tous ses actes, que dans les Instructions au Dauphin il s'érige en maître de la sagesse. C'est du moins le rôle que lui donnent les rédacteurs des Mémoires. Il avait, on n'en peut douter, le sentiment des devoirs qui conviennent à un roi; l'exercice du pouvoir suprême, qui était à ses yeux comme une délégation de l'autorité divine, lui paraissait exiger bien des qualités et des efforts. Il crut donc que son fils ne serait jamais formé trop tôt à ce difficile métier. Être sage et modéré, c'était, nous nous rappelons les billets de 1667 à la gouvernante, ce qu'il demandait d'un enfant de cinq ans et demi. « Je

veux que vous soyez honnête homme, et vous ne le voulez pas, » dit-il au Dauphin, dans une conversation du 29 septembre 1671 que rapporte le valet de chambre Dubois. Ce mot pour Louis XIV signifiait qu'il faut, à tout âge, faire ce que l'on doit conformément à son état : c'est le *quod decet* de Cicéron. Si le Dauphin, à dix ans, rebelle au travail, refuse de s'appliquer à ses thèmes et d'apprendre son catéchisme, Louis XIV a peur, avec raison, que cet esprit d'indocilité ou d'indolence ne devienne le fond de son caractère, qu'il ne manque de même plus tard à tous ses devoirs et ne fasse un bien mauvais roi. Mais l'honnête homme, l'homme sage et modéré comme l'entend Louis XIV, regarde, à ce qu'il paraît, comme au-dessous de lui certaines vertus que la morale la plus vulgaire enseigne à tous les hommes.

X

Les Mémoires pour le Dauphin, composés d'après le Journal du Roi des années 1666 et 1667, ont nécessairement une introduction. — Les rédacteurs remontent jusqu'en 1661. — Leur maladresse. — Lacunes dans le texte de l'Introduction. — Elle a été remaniée deux fois avant le travail de Pellisson. — Il convient d'en ajourner l'examen.

Les petits Feuilles de Louis XIV, dont il importe de garder tous les lambeaux retrouvés pour les années 1666 et 1667, ont servi de base, nous l'avons vu, au Journal développé. Le Journal a produit les Mémoires pour le Dauphin. On ne saurait dire à qui revient la première pensée de ce travail politique et moral, ou au Roi, ou aux écrivains qui ont, sous sa dictée, rédigé le Journal. La main de Louis XIV n'est nulle part sur le Journal : de loin en loin seulement nous la reconnaitrons dans des corrections des Mémoires. Il suffit qu'elle y paraisse quelquefois pour qu'on le rende responsable des idées qu'ils contiennent, de la forme qu'ils ont revêtue. Leur conformité avec le Journal, pour les faits et pour les jugements, établit entre les deux compositions une solidarité irrécusable.

Dès qu'on eut pris le parti de composer des instructions pour le Dauphin avec les articles du Journal, on chercha à constituer un ensemble de Mémoires politiques. Il fallut une introduction, un préambule. Le travail, enfermé dans deux années pour lesquelles on avait des éléments

très-solides d'enseignement, aurait suffi peut-être à des écrivains moins ambitieux et plus distingués, à un Roi moins vaniteux : le cadre parut trop petit, on remonta plus haut. Une raison toute simple empêcha de dépasser l'année 1661. Comme on voulait la glorification du Roi autant que l'instruction du Dauphin, cette année offrait le plus beau début; Louis XIV commençant à gouverner par lui-même à la mort de Mazarin serait un exemple glorieux pour son fils. Des généralités sur l'état de l'Europe et de la France, sur les principaux personnages qui obtenaient alors ou qui perdaient la confiance du jeune Roi pouvaient précéder l'examen des premières réformes accomplies dans les finances. Pour les finances, on n'était pas embarrassé d'en parler. Les Mémoires de Colbert, que nous avons mentionnés ¹, donnaient les faits et les idées; on n'avait qu'à retourner les phrases et à les étendre. N'entretenir le Dauphin ou le public que de rentes, d'aliénations, de fermes, de taillons, c'était trop peu et trop sec. Quelques réformes intérieures, des événements de cour, des mariages, des ambassades, des faits d'histoire étrangère étaient sous la main dans la Gazette : on a pu lui emprunter tout ce qui n'était pas affaire de chiffres. Ne vous attendez pas à rien voir de neuf : ou les rédacteurs n'ont pas pris la peine de recueillir des détails circonstanciés, qui auraient relevé par des traits piquants leur récit rétrospectif, ou on a eu peur de la précision et de la lumière, et on s'est contenté de tirer des instructions assez vagues d'événements mal éclairés.

Quelle étendue a été donnée à cette introduction? Nous

l'ignorons, puisqu'une grande partie du travail n'a pas été retrouvée. Elle embrassait près de cinq années (1660-1665), est-il dit dans le manuscrit¹. Or, on n'a absolument rien pour les années 1663, 64, 65; l'année 1662 est très-incomplète; la première année, 1661, est seule intacte. Nous ne tenons pas compte, pour les années qui sont entièrement perdues, de l'aride *aperçu des finances* dont le texte est dans nos premières pages : cette brève nomenclature de faits spéciaux ne ressemble pas à un travail de mémoires. L'étude des parties conservées suffira à faire juger de l'ensemble, et ne donnera pas de regret de celles qu'on n'a plus.

Les rédacteurs aux gages de Louis XIV n'appelaient pas cet examen vague et superficiel des années antérieures à 1666 une introduction : pour eux, c'était « la première partie » des Mémoires². Prétention mal fondée et maladroite. Ils mettaient donc, d'après leur division, cinq années d'un côté, et de l'autre deux environ : le partage n'était pas égal. On pouvait leur demander comment la première partie, embrassant un temps assez long, contenait si peu de faits précis et solides, tandis que la seconde était bien plus chargée d'événements, bien plus riche d'idées. Ils ne voulurent pas avouer qu'ils n'avaient été les confidents de Louis XIV, qu'ils n'avaient écrit le Journal sous sa dictée que pour les années 1666 et 1667, qu'ils étaient, pour les années précédentes, réduits aux expédients, à des mémoires de finances, à la Gazette, à des souvenirs de peu de valeur. Louis XIV les laissa faire :

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2281, t. II, p. 1-2.

2. *Ibid.*

il fut flatté d'être mis en scène un peu plus tôt comme précepteur politique et moral de son fils. Il ne s'aperçut pas qu'on lui faisait dire bien des paroles vides et creuses, et que, pour un roi si jaloux de tout faire par lui-même et de tout savoir, il allait paraître assez mal instruit de ses propres affaires. Autrement il faudrait supposer qu'il a oublié toutes les particularités de son administration, tous les détails curieux de sa vie domestique.

Dira-t-on que c'est un parti pris de discrétion et de réticence? Où sera alors l'instruction pour le Dauphin, si dès les premières pages écrites à son intention un voile est jeté sur la vérité? Comment surtout prendra-t-il confiance dans la suite des Mémoires, si le début n'a pas plus d'autorité? Une introduction modeste aurait été à l'abri de pareils reproches : donnée comme le travail préliminaire des rédacteurs, elle n'aurait pas engagé le nom du Roi. On ne se serait pas étonné qu'elle fût moins substantielle que les Mémoires véritables : les faits qui y sont réunis auraient paru suffisants pour l'intelligence des années dont s'est occupé le Roi, de 1666 à 1668.

Si les opinions, au lieu d'être couvertes de l'égide royale, avaient été personnelles aux rédacteurs, la critique eût été plus à l'aise pour les discuter. Car il semble qu'il y ait grande témérité à trouver mauvaises des paroles sorties de la bouche d'un roi : on s'en fait scrupule comme si c'était un acte de rébellion ou d'hérésie. Tout contradicteur devient un anarchiste. Tant de gens supposent qu'un prince ne peut pas avoir tort, surtout d'après la doctrine de ces temps-là, la pleine sagesse ayant dû lui être déléguée par Dieu avec la toute-puissance ! Si par hasard il se trompe, c'est le devoir de chacun de fermer les yeux en toute

humilité. Serait-il charitable d'apercevoir les fautes d'un pareil voisin? D'ailleurs, en supposant qu'il commette quelque faute, chaque lecteur saura, sans avoir besoin d'un commentaire, faire justice de la regrettable erreur.

Celui qui trouve quelque chose à reprendre dans des pages signées d'un nom de roi est mécontent d'avoir à jouer un méchant rôle. Il se résigne parce que la vérité vaut bien les embarras que sa défense peut causer, mais ce n'est pas sans mauvaise humeur et sans une sorte de chagrin. Il en veut au roi d'être roi, et d'être soustrait, par un privilège qui s'ajoute à bien d'autres avantages, au niveau commun de la critique. Otez le nom du prince, le nom de Louis XIV, l'examen d'opinions émises par des auteurs que ne protège pas un caractère sacré sera plus libre, et ne sera pas plus rigoureux.

Voici la page écrite en tête des Mémoires de 1666, où est résumée la première partie et annoncée la seconde. Avec quelle emphase! quel ton compassé! Peut-on faire tenir ainsi par Louis XIV à son fils un langage de fanfaron pédant et méthodique? La vanité royale s'exprime, s'exhale en antithèses¹:

Dans la première partie de ces Mémoires, qui contient près de cinq années, je vous ai fait voir de quelle manière je m'étais conduit durant la paix, et dans cette seconde je prétends vous montrer comment je me suis comporté durant la guerre. Là j'ai tâché de vous apprendre par quels moyens un sage prince peut profiter de la tranquillité publique. Ici je vous enseignerai comme il doit pourvoir à tous les besoins que le tumulte des armes produit. Là vous m'avez vu le plus souvent, comme un père de fa-

1. *Ibid.*

mille, occupé tranquillement dans les soins de l'économie domestique; ici vous me verrez, comme un vigilant capitaine, changer à toute heure de poste et de conduite, suivant la contenance de mes ennemis. Enfin là vous n'avez trouvé que des réformations de troupes, des augmentations de revenus, des règlements de justice, des établissements avantageux, des acquisitions utiles et pacifiques; ici vous ne rencontrerez que des levées de gens de guerre, des armements de vaisseaux, des munitions de places, des soins inquiets, des combats sanglants, des défenses continuelles. Mais je m'assure que dans cette diversité d'objets vous remarquerez toujours en moi la même constance pour le travail, la même fermeté dans mes résolutions, le même amour pour mes peuples, la même passion pour la grandeur de l'État et la même ardeur pour la véritable gloire.

On ne peut nier que la pensée de l'instruction du Dauphin ne prenne place au milieu de toutes les grandes affaires du Roi: c'est, il me semble, depuis le Journal de 1666. On en peut juger par ce morceau qui se lit, comme le précédent, dans les deux premières rédactions des Mémoires de 1666¹, mais que le rédacteur définitif a supprimées également:

Ayant un plus grand nombre d'affaires, je crus que j'y devais donner aussi plus de temps, et pour cela je travaillai le plus souvent trois fois par jour au lieu² de deux. Le matin était comme auparavant destiné pour les conseils réglés de justice, de commerce, de finance et de dépêches; l'après-midi, pour le courant

1. Msc. 2281: pour la 1^{re}, t. III, f^o 181-182; pour la 2^e, t. II, f^o 63-64, au 7^e cahier de chaque texte. Édition de 1806. t. II, p. 63-64.

2. Ces mots sont dans le premier texte, non dans le second.

des affaires de l'État; et le soir, au lieu de me divertir comme j'avais accoutumé, je rentrais dans mon cabinet pour y travailler, ou au détail de la guerre avec Louvois qui en était chargé, ou aux autres affaires que j'avais résolu d'examiner moi seul; et quand après cela j'avais quelques moments de reste, je les employais aux Mémoires que vous lisez maintenant.

La main de Louis XIV, nous en sommes assuré, n'est pas sur les cahiers qu'on a décorés du titre de première partie des Mémoires; mais on lui a soumis quelques-unes des idées qui y sont traitées, et une dernière révision des années antérieures à 1666 ne sera pas faite par Pellisson en 1670 ou 1671 sans que Louis XIV y griffonne quelques notes au crayon.

La participation de Louis XIV à une œuvre aussi médiocre deviendra manifeste. Tout ce qu'on peut dire pour l'excuser, c'est qu'à dix ans de distance il s'intéressait moins vivement aux personnes et aux choses de 1661 et 1662; que sa confiance dans Pellisson, qui avait le zèle d'un courtisan rentré récemment en grâce, d'un catholique de fraîche date, lui fit admettre des changements de texte et des additions qui, venant d'un homme de talent, pouvaient être contre-signés par un roi. La réputation de Pellisson ne gagne pas non plus à cette collaboration; elle atteste son esprit de servilité autant que ses prétentions malheureuses au rôle d'historien moraliste.

C'était une bien grande affaire que de composer des Mémoires au nom du Roi : les rédacteurs, quels qu'ils soient, ne trouvèrent pas du premier coup un plan définitif. Il y eut pour 1661, avant le travail de Pellisson,

deux compositions successives, l'une en huit cahiers, l'autre resserrée en cinq ou six. Ce sont, dans les deux compositions, les mêmes idées, les mêmes faits, presque le même ordre d'exposition; probablement avec un peu moins d'étendue dans les seconds cahiers, c'est-à-dire en style moins redondant. Les deux compositions sont-elles de la même main? Il ne reste de la première qu'une table, d'une écriture assez belle, grande, précise, ferme. Les parties de la seconde que l'on a encore ressemblent à cette écriture-là, qui se rapproche de celle de M. de Périgny, mais je n'oserais pas affirmer qu'elles soient de lui. Je rapporterais plutôt à M. de Périgny les additions ou corrections faites en marge de la table. En tout cas, ce n'est pas du tout la main de Pellisson.

La priorité du travail en huit cahiers est incontestable: une addition faite au texte de la table suffit à l'établir. Au quatrième cahier, on lit cette note après les deux premiers alinéa: « Ici seront mis les onze premiers articles du cinquième cahier. » Or, dans le texte développé qui subsiste, les idées correspondant à ces articles viennent à la place que voulait leur donner l'auteur de la note. D'autre part, il est évident, par la comparaison des textes, que la révision tardive de Pellisson porte sur la composition resserrée en cinq ou six cahiers: autre preuve que la composition en huit cahiers était un premier travail qu'on a abandonné. Consolons-nous donc d'en avoir seulement la table. Pour la seconde composition nous n'osons pas fixer le nombre des cahiers. Le premier manque; le second et le troisième sont seuls entiers; on n'a pas la fin du quatrième: mais la proportion dans laquelle l'ensemble du texte a été réduit, si on

le compare à la table des huit cahiers, ne permet pas de supposer qu'il y en ait eu plus de six.

L'année 1662 est moins bien partagée encore que 1661; il n'en reste que des fragments de cahiers, un ou deux brouillons et une dernière rédaction également incomplète par Pellisson. Ces divers textes de l'introduction peuvent n'être étudiés qu'après les Mémoires de 1666 et 1667. Puisque Pellisson y a mis la main dix ans après la mort du cardinal Mazarin, c'est donc quand Louis XIV n'avait plus M. de Périgny, mort le 1^{er} septembre 1670. Tout au plus pourrait-on admettre que le précepteur du Dauphin, se donnant tout entier à l'éducation du prince, avait, dans les derniers temps de sa vie, songé à se substituer, pour la révision des Mémoires, un écrivain en renom dont l'amitié lui avait été utile au temps de la puissance de Fouquet.

XI

Participation de Pellisson au travail des Mémoires. — Comment elle est amenée. — Il revoit une composition antérieure.

Le procès de Fouquet, qui ne s'est terminé que dans les derniers jours du mois de décembre 1664, entraîna la ruine momentanée de M. de Pellisson resté son ami, devenu, avec une générosité qu'on ne saurait trop louer, son habile et éloquent défenseur, après avoir été son complice dans la dilapidation des finances de l'État. Le Roi ne lui tint pas longtemps rigueur : plus sa main sévère s'appesantit sur le coupable qui était le plus haut en dignité, plus il se montra facile et clément envers l'accusé secondaire, pour lequel une dure captivité préventive parut une punition suffisante. Au milieu de l'année 1665, le duc de Montausier et le comte de Saint-Aignan obtinrent qu'il fût mis en liberté; il reçut même une pension. Au commencement de 1666, le Journal de d'Ormesson parle de lui comme d'un personnage qui rentre en faveur. Est-ce aussitôt après la mort d'Anne d'Autriche (20 janvier 1666), que M. de Pellisson composa la pièce que dans ses œuvres, à la suite des *Lettres historiques*, on appelle l'*Épithaphe* de la Reine? Ce morceau, très-

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, n° 87, petit in-f°; vers la fin du volume, on lit cette pièce imprimée, s. d. n. li. ni nom d'auteur, sans titre non plus. A la marge est cette note manuscrite : « par M. Pellisson. »

court, aurait été composé, sur la demande de sœur Françoise de la Croix et de sœur Thérèse de Jésus, carmélites du couvent de la rue du Bouloy, comme une lettre circulaire¹ pour annoncer l'événement du 20 janvier ; « elles cherchèrent, est-il dit à la fin, ce faible soulagement à leur extrême douleur. » Tous les actes importants de la vie de la Reine sont sommairement énumérés dans l'ordre des dates depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; il n'y en a pas un, cela va de soi, qui ne paraisse un « miracle ou un bonheur inouï. » « Anne d'Autriche, reine de France, l'exemple éternel de toutes les reines à venir....., fut regrettée par toute la terre, mais en nul lieu plus véritablement qu'en cette maison dont elle était fondatrice. Ses statues à jamais durables sont les autels et les lieux saints qu'elle a élevés et soutenus par ses bienfaits. » M. de Pellisson, s'il est l'auteur de cette pièce, a bien pu alors se trouver confondu² avec tant d'écrivains éloquents du siècle dont les panégyriques seront surpassés, selon l'expression de nos Mémoires, « par les simples récits que l'histoire fera des actions de cette princesse. » L'hommage anonyme rendu à la Reine par un protestant au nom d'une pieuse communauté méritait cependant d'être remarqué ; Pellisson s'était conduit en habile courtisan.

Il paraît que Louis XIV daigna l'admettre de nouveau auprès de lui. Pellisson n'était pas un de ces parvenus sans talent et sans titre qui, retombés par un coup du sort dans l'obscurité, sont incapables de reprendre le dessus

1. Bibl. imp. Imprimés. Catalogue de 1855, L^b, 37, n° 3525, in-4°, pièce.

2. *Ibid.* V. la série des Panégyriques dont cette reine fut l'objet en 1666 et 1667. *Ibid.*, n° 3525-3546.

et de recommencer une carrière : autrefois conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes à la chambre de Montpellier, il avait un rang honorable dans le monde ; sa courte disgrâce n'avait atteint en lui que le premier commis du surintendant. Sa réputation d'homme d'esprit et d'écrivain le soutenait encore mieux que les fonctions qu'il avait remplies : une plume comme la sienne, qui avait su être vaillante et courageuse, avait du prix. Après avoir été un des amuseurs des Samedis, un des coryphées de la société bourgeoise de mademoiselle de Scudéry, l'avocat bénévole du surintendant s'était révélé à tous comme un véritable orateur. L'orateur ne demandait pas mieux que de se transformer en panégyriste et en historien. Tout en restant fidèle à son amitié pour Fouquet, il accepta les faits accomplis, et il suffit à Louis XIV de ne pas le repousser pour s'en faire un serviteur dévoué, un porte-voix de sa renommée et de sa gloire.

« Le Roi, dit l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV*¹, rapprocha Pellisson de sa personne et s'en fit suivre dans sa campagne de 1667, comme on le voit par un de ses écrits, modèle ingénieux de l'art de flatter, image expressive des sentiments et du langage de Louis XIV dans ce premier âge de sa gloire. » Le morceau annoncé ici est une sorte de monologue de Louis XIV se justifiant d'avoir, dans l'intérêt de sa réputation, exposé sa personne pendant le siège de Lille. Il est impossible d'appeler cela une conversation ; si Louis XIV n'a jamais causé que sur ce ton, combien il devait être fatigant à entendre ! L'éditeur de 1806 nous apprend que cette pièce a été trouvée dans les papiers de

1. T. I. Avertissement, p. 23 (édit. 1806, en 6 vol. in-8°).

Pellisson et publiée en 1735 par l'éditeur de ses œuvres diverses, l'abbé Souhai. Il attribue à la rhétorique de Pellisson ce qu'on pourrait remarquer ici de trop ampoulé. Quel que soit l'auteur de ces pages, ou le Roi ou l'homme de plume auquel bien des gens font un titre de gloire d'y avoir mis la main, c'est assez pour nous d'en citer les premières lignes, afin qu'on soit averti que le genre emphatique et déclamatoire qui paraît si souvent dans les Mémoires des années 1666, 1667 et 1668, ne pourra pas être tempéré par les habitudes de style de Pellisson, une fois qu'il viendra prendre part à cet étrange travail de rédaction.

Il y a tant de différence entre ce qui part purement du cœur du Roi et ce qui se peut dire de plus grand de sa personne que, pour vous faire voir ses vertus dans leur source, je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille, et où sa modestie se trouvant vaincue par nos prières, voici comme il parla des sentiments de son âme sur tous les sujets où la conversation se tourna, que je ne vous dirai pas par ordre pour le mieux lier avec mon sujet :

« Les rois, dans leur conduite, sont bien plus malheureux que les autres hommes, puisque leurs cœurs ne sont pas exposés aux yeux de leurs sujets, comme sont toutes leurs actions, dont ils ne jugent la plupart du temps que selon leurs intérêts et leurs passions et presque jamais selon l'équité...¹. »

Nous avons eu tort : ce n'est pas tout à fait un monologue. On en jugera par la citation suivante. Le Roi s'exprime ainsi :

1. *Ibid.*, t. II, p. 421. Le développement ne couvre pas moins de quinze pages (p. 421-436).

« Je laisserai à mon histoire le soin de faire valoir ma gloire, et, comme des personnes qui m'aiment, je vous prierai seulement de me dire, sans me flatter et sur la fidélité que vous me devez, s'il me reste encore quelque chose à faire pour établir ma réputation ¹. »

Le rédacteur ajoute :

J'interromprai ici la conversation du Roi pour dire que nous lui répondîmes que jamais prince n'en avait eu une plus affermie.

« Puisque, sur votre parole, reprit le Roi, je puis demeurer en repos à cet égard, je vous dirai naïvement :

« Quand je vous vois courir à des occasions où je n'oserais aller, je vous avoue que, quoi que me dise ma raison, je ne laisse pas de souffrir infiniment. »

On aimerait savoir avec quelles personnes Louis XIV a eu cet entretien. Le Journal nous apprend ² que, pendant le siège de Lille, le Roi croyait de son devoir de parler à tous.

A qui Louis XIV parle-t-il dans cette phrase : « Quand je vous vois courir à des occasions ³...? » Ce n'est certainement pas à M. de Pellisson. Est-ce à M. de Turenne? Mais il est question de lui sous une forme indirecte, comme s'il n'était pas présent.

1. *Ibid.*, p. 428.

2. Après les articles sur le siège de Lille, on lit : « Réflexion sur la forme de vivre de S. M. à l'armée telle qu'un général d'armée doit faire, parlant à tous, recevant les avis de tous. »

3. *Oeuvres de Louis XIV*, édit. 1806, t. II, p. 436. A la dernière page, on lit encore : « Voilà les véritables raisons qui m'ont fait pousser à votre tête. » Le Roi semble s'adresser à des gens de guerre.

« Je puis dire qu'en cette occasion (le siège de Lille) j'ai déterminé M. de Turenne à me suivre et à ne rien craindre pour ma gloire ¹. »

L'abbé Souchai, l'éditeur des œuvres diverses de Pellisson, est le seul qui allègue que la conversation du Roi devant Lille, ayant été trouvée dans ses papiers, doit figurer parmi ses œuvres. Faute d'autre information, il faut bien le croire. La tournure de la première phrase : « Je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille... » donne au morceau la physionomie d'une lettre. Ces pages auraient-elles été écrites à mademoiselle de Scudéry, à qui Pellisson adressa quantité de *Lettres historiques* de 1670 à 1688?

J'ai eu un instant l'idée de dépouiller Pellisson de cette belle pièce de littérature, et de l'attribuer, sans aucune preuve, par une simple conjecture, à l'un des rédacteurs anonymes des Mémoires de Louis XIV. La réflexion mentionnée au Journal du Roi sur sa disposition libérale à parler à tous, ne pouvait-elle pas avoir pris naissance dans quelque conversation à laquelle le rédacteur aurait assisté, surtout si le rédacteur anonyme est un des secrétaires du Roi, accompagnant Sa Majesté à l'armée? Nous avons été arrêté par plus d'une objection : d'abord par cette forme épistolaire des débuts qui ne peut nullement convenir à la rédaction des Mémoires, puis par le ton de discours ou de harangue sans application précise au Dauphin. Il est nommé, mais de la même manière que Turenne; le Roi parle de lui, il ne lui adresse pas, comme dans les Mémoires, une leçon directe.

1. *Ibid.*, p. 431.

« Il faut que je vous fasse fouiller un peu plus avant dans mon cœur, et que je vous dise quelque chose de ce qui s'y est passé, outre ce que je dois à ma réputation et à ma gloire, à la Reine, à mon fils et à mon État ¹. »

Nous tenons à constater que ce morceau, qu'il ait été écrit ou non à la suite d'une conversation à laquelle l'auteur se serait trouvé en tiers, s'il est de Pellisson, est une pièce isolée, étrangère aux Mémoires du Roi composés pour l'instruction du Dauphin. Laissons à Pellisson l'honneur de l'avoir écrit. Tout en conjecturant que c'était une lettre adressée à la Sapho du Marais, nous pensons bien que cette pièce d'éloquence historique, si flatteuse pour le Roi, « dont on fait voir les vertus dans leur source » ne resta pas enterrée dans la petite rue de Beauce chez la vieille et aimable mademoiselle de Scudéry. Celui dont la réputation et la bravoure militaire étaient louées avec tant d'emphase pouvait seul récompenser dignement la dépense d'esprit faite par Pellisson. Il se trouve toujours à la cour un marquis de Dangeau pour présenter au Roi les beaux discours et les beaux vers dont il est l'objet. La rencontre heureuse dont avait profité Boileau en 1663 s'est sans doute offerte à Pellisson en 1667. Louis XIV avait grandi depuis l'éloge qu'avait fait de lui Boileau.

Dangeau qui, dans le rang où notre Roi t'appelle,
Le voit toujours orné d'une gloire nouvelle,
Et plus brillant par soi que par l'éclat des lis,
Dédaigner tous ces rois par la pourpre amollis,

1. *Ibid.*, p. 425-426.

Fuir d'un honteux loisir la douceur importune,
A ses sages conseils asservir la fortune,
Et, de tout son bonheur ne devant rien qu'à soi,
Montrer à l'univers ce que c'est qu'être roi.

La tirade de Pellisson répondait assez bien à l'idée que Louis XIV voulait que le monde prit de lui. L'encens n'était pas trop grossier puisque l'éloge était justifié par l'éclat et la rapidité des derniers succès. Le ton même de ces compliments ne devait pas déplaire ; les rédacteurs des Mémoires du Roi, empruntant les faits et le fond des réflexions à son Journal, se servaient dans ce temps-là à peu près du même style, sous ses yeux et avec le contrôle de la plume royale.

Louis XIV avait rencontré dans Pellisson un écrivain, un historien de son goût. Il l'accueille quand celui-ci sollicite l'honneur de raconter la guerre contre les Espagnols. Il ne s'agit pas d'instruction pour le Dauphin ; c'est uniquement un monument historique à la gloire du Roi, On en peut juger par le Projet qui fut soumis à Sa Majesté. Quel fut l'intermédiaire entre Pellisson et le roi ? L'éditeur des *Lettres historiques* de Pellisson (1729), qui a publié ce Projet parmi les œuvres diverses à la fin du troisième volume, suppose qu'il a été adressé à M. Colbert. Trente ans environ après cette publication, la Bibliothèque du Roi¹ recevait de M. le maréchal de Noailles (le 6 de septembre 1758) divers manuscrits, les uns écrits

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2282, in-4°, 2 vol. mar. rouge avec fil. dorés. Les cahiers de ces portefeuilles sont brochés seulement. On a bien fait de ne pas leur faire subir, comme aux Mémoires de Louis XIV, le double supplice de la reliure et de la rognure.

de la main de Pellisson, d'autres copiés d'après lui; au nombre des pièces figure le *Projet*, sans aucune indication relative au tout-puissant ministre successeur de Fouquet. On sait que Colbert était en quête d'une main exercée qui pût célébrer dignement les grandes choses du règne : l'ampoulé Varillas, qui n'avait pas beaucoup d'amour pour la vérité, s'était offert un des premiers; plus tard on songea au savant Baluze, le bibliothécaire du ministre, au moins pour découvrir et interpréter certaines pièces délicates de diplomatie. Il y avait alors tant de médiocres écrivains honorés du titre d'historiographes du roi ! Une pension suivait quelquefois le titre : il n'était pas nécessaire qu'elle fût gagnée.

Pellisson prend au sérieux son nouveau rôle d'historien : il trace sa méthode de travail dans le *Projet*. Aussi croyons-nous utile de reproduire ce morceau, quoiqu'il ait déjà été publié. Nous en empruntons le texte à la copie manuscrite déposée, il y a cent ans, par le maréchal de Noailles à la Bibliothèque du Roi. Ces pages¹ sont d'une belle écriture de copiste, avec des caractères ronds, serrés et courts ; il n'y a de la main de Pellisson que le titre : « Premier *Projet* que le Roy a desjaveu. »

Le dessein dont j'ai eu l'honneur de vous parler, quoique assez confusément, serait d'écrire toute cette guerre.

Je n'entendrais pas que ce fût en forme de journal, ni de relation et de simples mémoires, ni d'éloge ou de panégyrique, qui sont tous caractères et styles différents qu'il faut bien distinguer.

1. *Ibid.*, t. II, in-f° de quatre pages, dont trois sont écrites.

Ce serait comme une grande histoire à la manière de Tive-Live, de Polybe et des autres anciens.

Il faudrait représenter dès l'entrée l'état de toute l'Europe, et particulièrement celui des deux royaumes de France et d'Espagne. C'est un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roi et pour faire bien concevoir sa grandeur en toutes sortes, par la secrète comparaison que le lecteur lui-même ferait de Sa Majesté avec tous les autres souverains.

Il faudrait expliquer les causes de la rupture et les justes prétentions du Roi, non pas en avocat, mais en historien. Un récit sommaire, mais fort digéré et fort étudié, des raisons que les deux couronnes allèguent, écrit en termes choisis et réduit aux principes du bon sens naturel, ferait entendre aux personnes les moins éclairées ce que les plus habiles ont peine à démêler dans de gros volumes. On réfuterait sur la fin, mais toujours dans ce style de narration, les principaux fondemens du *Bouclier d'État*, qui est l'ouvrage d'un habile homme et fait beaucoup de bruit chez les étrangers.

Tout cet endroit-là, comme il demande quelques connaissances et qu'il y faut également éviter la longueur et l'obscurité, ne serait pas le plus aisé. J'y ai pourtant fait assez de réflexion. J'espérerais d'en sortir à mon honneur.

Ensuite il faudrait travailler à ce que peu d'historiens modernes ont su bien faire, et presque pas un de nos Français : c'est-à-dire qu'il faudrait faire connaître les acteurs principaux en cette guerre, comme si l'on supposait que personne ne les connût encore. Car on écrit pour la postérité qui ne les aura pas vus; et ce n'est même pas toujours les connaître que de les voir.

Ces manières de portraits ou de caractères, quand ils sont bien touchés; qu'ils ne sont ni en trop grand nombre ni tout d'une suite, mais dispersés et placés avec quelque art et quelque diversité; qu'on rapporte en quatre paroles la naissance et les actions remarquables; qu'on pénètre finement les talents et la portée de chacun; qu'on n'en dit ni trop ni trop peu; qu'on sait

en faire toujours entendre plus qu'on n'en dit, produisent un effet admirable. C'est un des plus grands secrets pour rendre l'histoire animée, et pour empêcher qu'elle ne languisse et ne dégoûte jamais. L'esprit du lecteur, quand il s'est une fois formé ces différentes physionomies et qu'il voit ensuite chaque personnage remplir la sienne, s'en fait un spectacle très-délicieux.

Entre tous ces caractères, celui de Sa Majesté doit éclater et régner partout. Tous les autres ne sont là que pour lui composer une cour et pour lui donner du relief.

Il faut louer le Roi partout, mais pour ainsi dire sans louanges, par un récit de tout ce qu'on lui a vu faire, dire et penser, qui paraisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant et soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le panégyrique pour en être mieux cru. Il ne s'agit pas de lui donner des épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses même. Plutarque ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'autre sorte et on l'a trouvé bien loué.

Il serait à souhaiter sans doute que Sa Majesté approuvât et agréât ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paraisse l'avoir agréé ni su, moins encore commandé.

L'histoire passe beaucoup de petites circonstances que le Journal et les Mémoires rapportent; elle ne se met point en peine de combien de pas la tranchée a été avancée, et quels régiments sont entrés en garde chaque jour, quand cela n'a rien produit d'extraordinaire. Mais, en récompense, sur les actions principales et sur les personnes principales, quand il est question du maître et d'un exemple instruisant, de valeur, de fermeté, de grand sens, comme notre Roi en a donné mille, elle relève et fait valoir bien des petites choses que le Journal et les Mémoires ont accoutumé de négliger. Tout ce qu'elle rencontre de grand, elle le met en plus plus beau jour par un style plus noble, plus composé, qui renferme beaucoup en peu d'espace, et où il n'y a point de parole perdue.

Les réflexions courtes et sensées, les discours particuliers, les harangues militaires, les motifs secrets, les intérêts des princes, les négociations, les conseils, les divers sentiments du public, les descriptions agréables des pays, des villes, des peuples et de leurs mœurs, des campements, des travaux, des marches d'armée, tout y trouve sa place. Si l'on ne sait fondre et allier tout cela ensemble en un corps solide, plein de variété, de force et d'éclat, peindre plutôt que raconter, faire voir à l'imagination tout ce qu'on met sur le papier, attacher par là ses lecteurs et les intéresser à ce qui se passe, ce n'est plus histoire, c'est registre ou chronique tout au plus.

Pellisson, en composant cette déclaration de principes, cette espèce de manifeste, oppose, on le voit, plusieurs fois le genre de l'histoire au genre du Journal ou des Mémoires. Il est à croire qu'il n'avait pas alors connaissance du travail ordonné, inspiré et revu par Louis XIV. Sans doute le Journal du Roi n'est qu'un journal, marquant à l'aventure les faits et les idées; mais les Mémoires avaient évidemment la prétention de s'élever jusqu'au genre de l'histoire tel que le conçoit Pellisson; sauf « les descriptions agréables des pays... » les rédacteurs des Mémoires s'efforcent de suivre le plan que se trace l'historien de l'Académie française. « Les motifs secrets, les intérêts des princes, les négociations, les conseils, les divers sentiments du public » y trouvent place. Quant à « ces manières de portraits ou de caractères » qui étaient si fort à la mode au moins depuis une dizaine d'années, les Mémoires en offrent quelques-uns, et surtout, comme le voudrait Pellisson, ils étalent partout la personnalité de Louis XIV. Il n'y a pas jusqu'aux préliminaires, « représentant l'état de toute l'Europe, et

ouvrant un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roi et pour faire bien concevoir sa grandeur, » qui n'aient été imaginés pour les Mémoires : c'est ce que les rédacteurs ont appelé maladroitement une première partie, au lieu du titre modeste de préambule ou d'introduction. Pellisson, qui se croit un inventeur, n'est donc qu'un plagiaire sans le savoir. Du reste, il ne fallait pas un génie extraordinaire pour découvrir et pour appliquer cette méthode. Quel que fût le but que se posât l'écrivain, ou d'instruire le Dauphin comme il paraît dans les Mémoires, ou seulement de célébrer le Roi, et « de lui donner du relief, » comme l'annonce Pellisson, il faut bien « par les choses même arracher de la bouche du lecteur » ou l'éloge ou la leçon. Il semblerait que Louis XIV s'est amusé à mettre au concours, entre les beaux esprits qui l'entouraient, la glorification des plus belles années de son règne, de même qu'on avait convié tous les artistes de l'Europe à présenter leur plan pour l'achèvement de la résidence royale à Paris. Pellisson, mis en loge, a composé sa colonnade du Louvre, tandis que les rédacteurs des Mémoires travaillaient à la leur sous les yeux mêmes du Roi. La fameuse conversation devant Lille avait été comme sa pièce d'admission, son chef-d'œuvre, pour être reçu dans la corporation des artistes louangeurs; maintenant il prenait rang à côté des serviteurs ordinaires de la maison.

Aussi Pellisson demande à n'être plus traité comme un étranger, à être encouragé par l'approbation du maître : « Il serait à souhaiter que S. M. approuvât et agréât ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. » Quand une fois il s'est mis à l'œuvre, il sollicite

de nouveau cette faveur, comme si l'historien avait à puiser ailleurs que dans sa conscience le sentiment de la vérité et de la justice. On va voir que Pellisson a une peur terrible d'être pris pour un panégyriste. Une page, écrite entièrement de sa main, nous apprend que c'était surtout la campagne de Franche-Comté (fév. 1668) qu'il tenait à mettre en pleine lumière : on s'explique mieux alors les proportions qu'il a données à son travail.

Cet ouvrage ¹ sera sans doute moins imparfait si Sa Majesté daigne le voir et le redresser.

1. Nous rencontrons pour la première fois (en tête du Msc. s. Fr. 2282, t. II, in-4°) un morceau de la main de Pellisson. Il faut en établir la complète authenticité. Cette écriture ne ressemble en rien à celle du « Project » qu'on vient de lire. Pellisson, nous l'avons dit, avait seulement écrit le titre : « Premier Project que le Roy a desja veu. » Le Projet même est une copie d'une très-belle écriture ronde, vraiment moulée. L'écriture de Pellisson est d'une main courante, très-rapide ; les mots sont très-espacés, il y a peu de mots dans une ligne, peu de lignes dans une page. Ces signes distinctifs paraîtront plus saillants encore sur le texte de l'année 1661, qui est bien visiblement de la même main que la page ici transcrite. La Bibliothèque impériale nous fournit un billet (sans signature, il est vrai, mais l'écriture parle d'elle-même) qui est, pour la main, tout à fait pareille au texte de 1661 et à cette page. Le voici (Bibl. imp. Msc. Baluze, arm. V, paquet IV, n° 3, L. I, in-f°, t. II, f° 190-192. Au v° du f° 191 est cette suscription : A monseigneur. La lettre est donc adressée au surintendant Fouquet) : « Vendredy après disner, 21 janer (*sic*) 1661. M. de Roquette m'a dit qu'il fallait envoyer ce paquet à monseigneur dès aujourd'huy. Que M. Tambonneau ferait l'affaire du moins pour cent huit mille livres, et peut-être pour deux cens surs (?), et que pour luy il se tenait aussi à ce qu'il avait proposé et que monseigneur avait agréé. C'est-à-dire que si monseigneur veut qu'on touche cet argent dès demain mesme, il le peut en m'envoyant aujourd'huy un billet de cent huit mille livres payable dans un an prochain, et un autre de quatre-vingts mille pour M. de Roquette, lequel m'a dit qu'il reviendrait demain matin en sçavoir des nouvelles. Et si monseigneur veut faire encore un autre billet de cent huit mille

Il est divisé en articles dont chacun a son titre, mais qui ne peuvent être bien goûtés ni entendus s'ils ne sont lus de suite.

Sa Majesté se souviendra, s'il lui plaît, qu'on s'est retenu en plusieurs endroits pour éviter le stile du panegyrique suivant le premier Project que je joins encore ici ¹ afin qu'elle puisse mieux juger s'il a été bien suivi.

Une ² histoire particulière et de peu de temps souffre beaucoup de circonstances que la générale devrait omettre.

D'ailleurs, les Comtois étant si fous qu'ils s'imaginent que la plupart de leurs places ont été vendues, et les Espagnols assez glorieux peut-être pour prendre à l'avenir ce même tour dans leurs histoires, il importe qu'il y en ait une qui explique nettement jusqu'aux moindres ressorts de ces événements à la vérité surprenants et extraordinaires.

Je ³ n'ai pas appréhendé de faire valoir la Franche-Comté ce qu'elle vaut. Car plus on l'estimera, plus je prétends que l'action est grande et héroïque de l'avoir rendue. Mais cela ne peut être expliqué qu'à la fin.

L'œuvre historique de Pellisson, telle qu'il la composa alors (en 1668), ne nous est pas arrivée tout entière. Le manuscrit en contient le 1^{er} livre incomplètement; puis les 4^e, 5^e et 6^e; ce dernier aussi est inachevé. Remarquons cette division en livres, que les Mémoires de Louis XIV

livres pour M. Tambonneau, je le garderai sans en parler, si non en cas qu'il demandast luy mesme à faire toute l'affaire, comme il l'avait proposé au commencement en se contentant des promesses qu'on luy peut donner. » — Pellisson écrit si peu serré sur chaque ligne et dans chaque page, que le petit morceau que nous donnons dans notre texte comprend sur le Msc. deux pages et demie.

1. Nous venons d'en donner le texte.

2. Ici commence la 2^e page Mscle.

3. Ici commence la 3^e page Mscle.

ne connaissent pas. Le travail de Pellisson, et celui des rédacteurs royaux sont donc parallèles, mais étrangers l'un à l'autre. Pellisson nous annonce aussi que « l'ouvrage est divisé en articles dont chacun a son titre. » On verra en effet que les livres 4^e, 5^e, 6^e sont précédés chacun d'un sommaire où sont réunis tous les titres d'articles. Le 1^{er} livre n'a pas de sommaire comme les trois autres. En voici le début qui annonce dignement le sujet traité.

J'écris ¹ la dernière guerre entre la France et l'Espagne, commencée en mil six cents soixante sept, terminée en mil six cents soixante huit; mais qui, dans cette courte étendue, ne laisse pas de fournir tout ce qu'il faut, ou pour instruire ou pour plaire: des projets hardis et habiles, des succès extraordinaires, des négociations importantes, une fin que l'Europe n'osait espérer, étonnée encore aujourd'hui qu'un prince jeune, Français, victorieux, capable de grands desseins après avoir trouvé tout facile, au plus fort de ses prospérités, à l'entrée d'une nouvelle campagne où rien ne paraissait jusques alors en état de lui résister, trompant, s'il faut ainsi dire, la crainte de ses ennemis, les vœux d'une grande partie de ses sujets, presque ses propres desirs, se soit arrêté lui-même par des raisons que la politique et l'ambition nommaient des scrupules, et qu'une sagesse plus profonde ou une justice plus exacte semblaient seules capables de faire approuver.

Est-il encore utile de dire que rien ne dénote une pensée d'instruction pour le Dauphin? Il s'agit unique

1. Msc. 2282. t. II. Le livre 1^{er} a 77 pages; chaque page porte 16 lignes; pas une rature, pas une addition. — Le début que nous citons occupe deux pages du Msc.

ment « du prince jeune, Français, victorieux. » L'auteur développe ensuite sa méthode historique conforme au « premier Project que le Roy a desja veu » (p. 3-17). Alors viennent l'état de l'Espagne depuis la paix des Pyrénées (p. 7-10), l'état de la France (p. 10-16), puis quelques événements des années qui ont suivi ce traité, l'affaire du baron de Vateville, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, où il a fait insulte au comte d'Estrades (p. 16-23), l'affaire du duc de Créqui à Rome et la réparation qui a été obtenue de l'outrage (p. 23-34), l'assistance prêtée en Hongrie contre les Turcs (p. 34-76). Le premier livre se termine ainsi :

Tel était donc l'état de la monarchie française : en une haute réputation, de tous côtés enviée, redoutée, d'une grandeur suspecte à tout le monde, mais qui empêchait chacun de s'y opposer.

Il sembla...

Ces derniers mots prouvent que nous n'avons qu'une partie du 1^{er} livre, puisque le copiste nous laisse au commencement d'une phrase. On doit présumer, d'après les livres complets qui mesurent chacun environ 150 pages (liv. IV, p. 140; liv. 5, p. 141-297), que la copie du 1^{er} livre n'est qu'à moitié; on y compte 77 pages, comme il y en a 76 dans le livre VI également incomplet. La suite du livre I, les livres II et III, qui manquent tout à fait au manuscrit, étaient consacrées sans doute à résoudre les questions que pose le Projet cité plus haut, « les causes de la rupture, les raisons alléguées par les deux couronnes, les portraits ou caractères des acteurs principaux en cette guerre, surtout celui du Roi, » et probablement l'en-

semble de la campagne de Flandre. Le tout ne tenait pas plus de place que la campagne même de la Franche-Comté, qui s'étale dans les livres IV, V et VI. Les proportions données par Pellisson à son travail marquent encore une différence avec les Mémoires où cette invasion de Franche-Comté est traitée avec bien plus de sobriété.

Ce sont souvent les mêmes idées, ce sont nécessairement les mêmes faits; mais les deux textes ne se ressemblent pas. Qu'on compare le début des Mémoires de l'année 1668 et celui du livre VI de Pellisson.

MÉMOIRES. — Les médiateurs voyant finir, au commencement de cette année, les trois mois que je leur avais accordés pour faire déterminer la reine d'Espagne à l'une des deux propositions de paix auxquelles je m'étais fixé...

PELLISSON. — Les négociations pour la paix étaient en cet état sur la fin de l'année 1667. Cependant il se répand un bruit sourd... que le Roi va faire un voyage vers la frontière.

Pellisson suit son sommaire, dont voici les articles réunis en tête de chaque livre; on y reconnaît les événements racontés et jugés dans les Mémoires; ils se présentent ici avec une forme méthodique inconnue aux Mémoires, et avec certaines additions de « descriptions, de raisons à considérer de part et d'autre » pour chaque attaque de ville, sur lesquelles glissent les rédacteurs royaux.

LIVRE IV.

I. Bruits incertains d'un voyage du Roi en hiver. Conjectures des particuliers. Son véritable dessein. Ses motifs. — II. Description de la Franche-Comté. Ses singularités. Mœurs et génie de

ses peuples. Pourquoi on la nomme Comté et Franche-comté. Son gouvernement sous le roi d'Espagne. Son état en ce temps-là. — III. Difficultés qui se présentaient d'abord au dessein du Roi. Comment surmontées. — IV. Derniers ordres du Roi avant son voyage. Sa lettre aux princes médiateurs. Divers sentiments du public sur ce dessein. Nouveaux libelles de l'Isola réfutés en passant. Anciens droits du Roi, de son chef, sur la Comté. — V. Voyage du Roi depuis Paris jusqu'à Dijon.

LIVRE V.

I. Entrée et postes occupés dans la Franche-Comté. Description de tout ce projet. Besançon investi. II. — Antiquité de Besançon. Sa description. Son gouvernement. Son état avec le roi d'Espagne. Conseil tenu en dedans. Sa capitulation. — III. Salins attaqué. Sa description. Ses forts. Son importance. Ses fontaines merveilleuses. Leur utilité. — IV. Nouvelles de ces deux capitulations portées au Roi. Résolution prise par lui seul d'aller à Dôle. Raisons à considérer de part et d'autre. Ses motifs. — V. Siège de Dôle. Sa description. Sa force. Son état au dedans. Divers périls où le Roi s'expose. Attaque. Logements faits sur la contrescarpe. Demi-lune emportée. — VI. Négociation du comte de Grammont. Reddition de la place.

LIVRE VI.

I. Résolution d'aller à Gray. Raisons pour et contre. Motifs du Roi. — II. Divers succès sous la conduite de Noisi. — III. Arrivée du Roi devant Gray. Résolution de l'attaquer. Arrivée du marquis d'Yenne et de Dom Joan de Vateville. Caractère de ce dernier. Pourquoi son envoi vers les Suisses avait été inutile. Reddition de Gray. IV. Retour du Roi.

Le sommaire se termine par une phrase qui semble

prouver qu'ici comme pour les Mémoires du Roi on écrivait au moment où les négociations s'achevaient à peine :

Ce sixième livre doit encore contenir la négociation, les motifs et la conclusion de la paix, dont on n'est pas assez instruit.

La même réflexion est répétée à la fin du texte manuscrit, qui nous laisse au milieu des compliments dont est assailli le jeune victorieux.

Le Roi après être passé par Paris arriva à Saint-Germain sur les neuf heures du matin, le vingt quatrième de février, quatre jours avant le terme qu'il avait pris pour son retour. Les jours suivants furent destinés à la joie et aux compliments de toutes les compagnies de Paris. L'Académie française, qui, bien qu'elle soit un corps fondé par lettres patentes vérifiées, n'avait point accoutumé jusques alors de paraître en ces occasions, demanda et obtint la permission de le haranguer. Les plus célèbres poètes, obligés d'ailleurs à ses libéralités, ne manquèrent pas de chanter l'hymne de sa victoire, et répétèrent souvent cette pensée, d'autant meilleure qu'elle était plus commune : « Qu'il lui fallait plus de temps pour écrire ses conquêtes qu'il ne lui en avait fallu pour les faire. »

La fin répond dignement au début. La véritable histoire, c'est chose convenue, doit éviter le style du panégyrique. Dans les Mémoires, à ce même endroit, lorsque le Roi revient, il n'y a pas un mot de ce concert de louanges : c'est une omission qui se trouve réparée par les souvenirs de Pellisson.

Le travail que Pellisson avait fait en 1668 à côté des Mémoires du roi et avec une intention différente, a été plus tard repris par lui et complété; il figure dans son

Histoire de Louis XIV de 1661 à 1678¹, publiée en 1749 (3 vol. in-12) dans le temps même où le public pouvait prendre connaissance des Mémoires Msc. de Louis XIV, déposés cette année-là par M. le maréchal de Noailles à la Bibliothèque du Roi. La confrontation entre le Msc. des Mémoires et l'ouvrage imprimé de Pellisson n'aurait pas dû laisser un moment de doute sur les différences d'origine et de composition entre l'Histoire et les Mémoires : il suffisait de comparer dans les deux ouvrages la campagne de Franche-Comté, et de rapprocher du récit

1. Cet ouvrage comprend dix livres. Livre I : « Dessein de l'auteur. J'écris l'histoire de France sous le règne de Louis quatorzième du nom, depuis la paix des Pyrénées et la mort du cardinal Mazarin, où l'on peut dire que ce règne a véritablement commencé, jusqu'à la paix de Nimègue, qu'on vient de conclure. » Le livre I contient l'état de l'Europe et de la France en 1661, et les diverses affaires des années 1662 et 1663 : le livre II, l'année 1664 ; le livre III, l'année 1665. Dans le second volume, livre IV, les suites de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande jusqu'à la paix de Breda en 1667 ; livre V, l'origine de la guerre de Flandre et la campagne de 1667 ; livre VI, depuis la p. 241, la conquête de la Franche-Comté, commençant comme dans le texte Msc. de 1668 : « Les négociations pour la paix étaient en cet état... Cependant il se répand un bruit sourd... » Ce livre VI contient la matière des livres IV et V du texte Msc., avec les mêmes sommaires en tête. Dans le troisième volume, livre VII, la suite de la guerre de Flandre jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle. C'est au bas de la p. 35 qu'on rencontre la dernière page du Msc. sur le retour du Roi à Saint-Germain. Alors suivent les négociations de la triple alliance et celles de la paix. Le livre VIII, qui a pour titre : « Secours envoyé au siège de Candie en 1668, » contient d'abord un long développement sur l'état de l'Europe et de la France en 1668. La question de Candie continue dans le livre IX, où est donnée sommairement l'histoire générale jusqu'en 1671. Le livre X, 1672-1678, est relativement très-bref. Nous n'avons pas à apprécier ce défaut de proportion ; disons seulement qu'il est étrange que Pellisson paraisse si peu instruit des événements les plus récents : il en a mis un peu plus dans ses Lettres historiques à mademoiselle de Scudéry, écrites de 1670 à 1688.

donné par Pellisson pour cette invasion de janvier et février 1668, le *Projet d'histoire* publié déjà depuis vingt ans (1729), à la suite des *Lettres historiques de M. Pellisson* (3 vol. in-12).

Non-seulement la forme des deux récits est assez différente pour qu'on ne s'y trompe pas ; mais la confiance que Louis XIV faisait aux rédacteurs des Mémoires, du projet de partage éventuel de la succession espagnole avec l'empereur, manquant dans le texte de Pellisson, il est évident que Pellisson ne peut être compté, dans ce moment-là, parmi les rédacteurs royaux.

L'erreur qui s'est accréditée a cependant une excuse. On a pu être frappé de quelque ressemblance entre des pages de Pellisson et une portion des Mémoires du Roi. Il s'agit de l'introduction ou première partie des Mémoires (a. 1661), et du préambule ajusté par Pellisson, en 1678, à son *Histoire de Louis XIV*, préambule beaucoup plus développé que celui qu'il avait composé en 1668, et suivant un ordre de matières un peu différent. Il est visible qu'il a eu, en 1678, pour l'état de la France et de l'Europe à la mort de Mazarin d'autres éléments de travail qu'en 1668. Or le premier volume des manuscrits que le maréchal de Noailles a déposés à la Bibliothèque royale en 1758 (S. Fr., n° 2282, in-4°) contient, écrite tout entière de la main de Pellisson, cette introduction ou première partie des Mémoires du Roi (a. 1661). On dut alors être porté à attribuer au seul Pellisson le travail de cette introduction, et par suite le reste des Mémoires a été mis de même sous son nom.

Nous avons prouvé précédemment que la participation de Pellisson au travail de révision des Mémoires n'a com-

mencé, pour la première partie, que la dixième année après la mort de Mazarin (1671), et que la seconde partie, c'est-à-dire les véritables Mémoires (a. 1666-1668), auxquels il n'a pas touché du tout, étaient écrits bien avant l'année 1671. Ainsi s'explique comment il a pu, en 1678, mettre à contribution des pages que lui-même il avait remaniées en 1671, tandis qu'en 1668, alors qu'il écrivait sa guerre de Flandre et de Franche-Comté, n'ayant aucune connaissance des Mémoires du Roi, il a composé à son gré une Introduction qui ne peut ressembler à l'autre que par le fond général des idées et des faits.

Pellisson ne fait que revoir une composition antérieure; on en peut juger par la note que l'éditeur de 1806 publie à la suite des dernières pages des Mémoires de l'année 1661, que lui a fournies une copie étrangère aux manuscrits de la bibliothèque du Roi ¹.

J'ai remis ici le travail d'autrefois, retouché sur ce que j'ai vu depuis. Il serait bon que Sa Majesté le lût, comme tout le reste, avec le crayon que j'attache, pour marquer ce qui ne lui plaira pas. L'endroit où commence le nouveau travail est marqué à la page 82. Tout ce qui est ici renfermé avec des crochets ou guillemets est ce que j'ai cru pouvoir suppléer de faits ou de réflexions. Le reste qui n'est point marqué n'est pas de moi pour la matière, quoique je puisse avoir resserré ou étendu, changé le tour ou l'expression, suivant la liberté qui m'a été donnée. J'ai copié de mot à mot ce qui est des finances.

1. V. sur cette copie, donnant la fin de l'année 1661 et l'année 1662 en partie, l'avertissement de l'éditeur des *Oeuvres de Louis XIV*, qui en établit l'origine (t. I). La note que nous empruntons est p. 145 des Mémoires, même volume de l'édition de 1806.

Ce que la note de Pellisson nous apprend pour ces pages finales des Mémoires de l'année 1661, se vérifie sur les parties de texte de la même année, que nous pouvons lire manuscrites (S. Fr. 2282, in-4°, t. X). « Le travail d'autrefois, » comme dit Pellisson, c'est le travail d'autrui, c'est un texte antérieur, qu'il se contente de modifier. Nous nous sommes assuré que c'est non sur le premier, mais sur le second des deux textes de 1661, écrits d'une main tout à fait différente de la sienne, que s'opère la révision. Le « crayon » du roi, dont Pellisson sollicite le contrôle, avait déjà fait son office, comme on le verra, sur les autres pages de 1661, que Pellisson avait révisées. Quant aux « crochets ou guillemets, » ils apparaissent aussi sur notre manuscrit de Pellisson. Toutes les parties de la rédaction que ne fournit pas le texte B antérieur (S. Fr., 2281, in-f°, t. I, f° 158-179) sont enveloppées, sur le manuscrit in-4° de Pellisson, de barres verticales, les unes à l'encre (pour le livre I^{er}), les autres au crayon rouge (pour le livre II). Ces barres paraissent être tracées par la même main, vivement accentuée, qui a écrit le texte, c'est-à-dire par Pellisson. Nous tenons donc dans ces cahiers du manuscrit 2281, in-f°, la minute qui a précédé immédiatement la révision faite par l'académicien. « Le reste qui n'est point marqué n'est pas de moi pour la matière... » dit encore Pellisson : rien de plus clair, ce me semble. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce qui n'est pas de lui : aussi mettrons-nous en présence le texte B antérieur, et le texte de Pellisson, juxtaposant les parties de rédaction qui ne diffèrent que dans « le tour de l'expression, » réservant pour l'appendice ce que Pellisson a cru « pouvoir suppléer de faits ou de réflexions. »

Pellisson non-seulement a « copié de mot à mot ce qui est des finances, » mais nous le verrons réduit à copier de même les paroles outrageantes que la rédaction qui précède la sienne a jetées contre Fouquet, son bienfaiteur et son ami.

Cette copie, étrangère à nos manuscrits, que l'éditeur de 1806 a utilisée, fournit, pour les dernières pages de 1661, plusieurs notes de Pellisson qui dénoncent clairement l'existence de cahiers antérieurs sur lesquels Pellisson travaille. La manière dont il parle de ces cahiers prouve bien qu'ils ne sont pas de lui.

Il y a de fort bonnes choses ¹ dans cette réflexion ; mais le Roi en a mis une fort ample sur la même matière dans les cahiers précédents avant que j'eusse vu ceci.

Le Roi ² a mis quelque chose de fort semblable dans les cahiers précédents, avant que j'eusse vu ceux-ci : il faudra dans une dernière révision changer l'un ou l'autre endroit.

C'est le seul endroit ³ que j'ai pris la liberté de retrancher, parce qu'il a été placé ailleurs, et, comme je crois, plus à propos dans les cahiers que le Roi a vus.

Dans le cahier ⁴ que je rends, il y a que cette négociation dura

1. Il s'agit de l'arrestation de Fouquet, résolue si longtemps avant d'être accomplie.

2. *Œuvres*, t. 2, p. 108. Voici l'idée, peu neuve en effet pour quiconque a lu les Mémoires, qui est l'objet de l'observation : « Ces maximes que je vous apprend aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été enseignées par personne, parce que mes devanciers ne s'en étaient pas avisés. Mais sachez que l'avantage que vous avez d'en être instruit de si bonne heure tournera quelque jour à votre confusion si vous n'en savez profiter. »

3. *Ibid.*, p. 113. Le fait en question est la réduction des augmentations de gages pour les officiers des compagnies souveraines (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 3).

4. *Ibid.*, p. 128. Il s'agit de l'affaire de Batteville, négociée avec le ministre d'Espagne, D. Louis de Haro.

quatre mois avec lui, ce qui est assurément une erreur dans les dates; car il mourut le 17 novembre, et l'affaire était arrivée le 10 octobre seulement. Ainsi la négociation dura très-peu avec lui.

La dernière citation surtout est significative. « L'erreur dans les dates » vient d'un rédacteur autre que Pellisson; « le cahier qu'il rend au Roi » ne peut pas être de lui. Pellisson a des prétentions à l'exactitude historique : on l'a vu par son *Projet d'histoire* pour la campagne royale de 1667 et 1668.

A quoi bon cette révision par Pellisson? Le texte B antérieur ne suffisait-il pas pour l'instruction morale et politique du Dauphin? Chacun sera à même d'apprécier par la confrontation des textes. Les réflexions ajoutées par Pellisson paraissent souvent sonores et creuses, sans application immédiate au Dauphin; ou si elles ont quelque valeur, elles blessent par leur ton; et le zèle du rédacteur, exagérant la pensée qu'il était permis alors de prêter au Roi, gâte les meilleurs conseils, qu'on aurait goûtés sous une forme plus sobre et plus modeste. Pellisson croyait se conformer aux ordres de Louis XIV. Nous l'avons vu, en 1668, soumettre au Roi le plan d'un récit d'histoire, dont le Roi lui-même était le principal acteur et le héros; en 1671, il était plus naturel encore de consulter le père du royal enfant sur le genre d'enseignement moral qu'il s'agissait de lui adresser. Aussi la longue note que nous avons citée (p. CLXXVII) se continuait en ces termes :

Le Roi aura la bonté, s'il lui plaît, de me dire s'il y a trop ou trop peu de réflexions et de conseils pour son dessein. Ce que j'ai

vu m'a persuadé qu'il en fallait mettre. Des princes qui ont écrit pour leurs enfants, les uns n'ont laissé que des préceptes sans histoire, ce qui est moins agréable; les autres que l'histoire sans préceptes, ce qui est moins utile: la perfection est peut-être à joindre les deux. J'ai insisté sur la nécessité de l'application dont il semble que monseigneur a plus de besoin; mais au fond ce n'est qu'une ébauche, qu'on achèvera quand on aura conçu tout à fait l'intention de Sa Majesté, quoiqu'il n'y ait personne sans exception qui ne doive trembler quand il écrit pour elle.

On sent au langage de Pellisson qu'il vient de se mettre à l'œuvre tout récemment; il hésite sur la marche à suivre. C'était pour lui un emploi nouveau de son talent; l'avocat de Fouquet se fait historien du Roi, l'historien cherche sa voie pour devenir un écrivain moraliste. Il reconnaît avec sagacité quelles difficultés présente un pareil travail. Si les idées générales, les vues abstraites y dominent, l'instruction morale qu'on se propose n'est pas accueillie, l'effet est manqué parce que « les préceptes tout seuls sont moins agréables. » D'autre part, les faits, s'ils ne sont pas accompagnés de réflexions, n'instruisent pas; il ne suffit pas de décrire, de raconter et de peindre; il faut juger, il faut faire sortir des événements des leçons appropriées à la condition et à l'âge de celui qu'on prétend guider dans la vie et préparer à l'accomplissement de ses devoirs politiques.

Le plan de Pellisson paraît avoir été agréé par Louis XIV, puisque les observations royales au crayon sont peu nombreuses et ne portent que sur de minces détails. Le goût du Roi, on doit l'avouer, ne s'était pas perfectionné depuis qu'il avait commencé à faire rédiger ses Mémoires en vue de l'instruction du Dauphin. Si les années 1666 et

1667, malgré l'importance et le nombre des faits qui fournissaient la matière des Réflexions, contiennent bien des pages vagues ou déclamatoires, ce défaut est beaucoup plus sensible dans les « réflexions et conseils » de l'année 1661, qui, à propos d'un petit nombre d'événements, prennent des proportions si étendues sous la plume de Pellisson. D'après les additions faites par Pellisson au texte B antérieur de 1661, on se demande ce que serait devenu l'ensemble des Mémoires du Roi s'il avait mis la main aux autres parties, de 1666 et 1667, rédigées avant qu'il fût admis à la collaboration royale. On est un peu moins enclin à la sévérité envers les rédacteurs anonymes des années 1666, 1667 et 1668, et on apprécie davantage le mérite du correcteur universel, M. de Périgny, en présence de l'œuvre prétentieuse et faible de l'académicien qui jouissait alors d'une si grande réputation.

Pellisson, que ses amis de la cour auraient voulu voir dans les fonctions de précepteur à la mort de Périgny, et qui, dit-on, avait eu la délicatesse d'attendre la nomination de Bossuet pour se convertir à la religion catholique (8 octobre 1670), se trouvait alors, par le choix de Louis XIV, associé indirectement à cette éducation. A Bossuet et à Huet, nommé sous-précepteur, était dévolue la tâche ingrate d'un commerce quotidien avec un enfant maladif, peu docile et peu laborieux; Pellisson a l'agrément et l'honneur de s'entretenir avec le Roi d'un disciple idéal auquel Louis XIV se propose lui-même comme le plus parfait modèle.

Le Roi était-il de complicité avec l'écrivain lorsque celui-ci, dans le *Panegyrique* qu'il lut à l'Académie, le 3 février 1671, révéla pour la première fois au public un

secret qu'il venait lui-même d'apprendre ¹ : « Ce monarque choisit, pour l'éducation royale de son fils, tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé, de plus sage, de plus honnête, de plus savant, comme s'il n'y devait plus penser lui-même ; il y pense comme si personne ne le devait seconder dans ce travail, jusqu'à mettre par écrit, pour ce cher fils, et de sa main, les secrets de la royauté et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre. » Aucune voix n'était plus autorisée pour répandre la pompeuse nouvelle. Il y avait près de vingt ans que l'*Histoire de l'Académie* avait fait admettre Pellisson au sein de l'illustre compagnie. Il est à croire que ses confrères apprenaient en même temps, mais à voix basse, que la main de Louis XIV ne travaillait pas seule aux Mémoires. Personne ne réclama pour Périgny ; le lecteur du Roi, qui n'eut pas l'honneur d'être de l'Académie, était mort tout entier.

1. Nous empruntons cette citation à la note sur les Mémoires de Louis XIV, qui termine le 1^{er} volume de l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles (p. 585).

XII

Concert de louanges (1671-1679) pour les Mémoires que Louis XIV destine au Dauphin, au moment où elles cessent d'être méritées.

Depuis que Pellisson en 1671 avait glorifié Louis XIV de ce qu'il consacrait ses loisirs à la composition de Mémoires pour le Dauphin, l'opinion publique s'était emparée de ce nouveau sujet d'admiration.

L'éducation du jeune prince a eu sa place dans l'histoire littéraire du grand règne. Tous ceux qui y ont concouru par quelques travaux de l'esprit appartenrent à l'Académie. Bossuet ne dédaigna pas de briguer la succession d'un abbé fort obscur : il fut reçu le 8 juin 1670, par le directeur Fr. Charpentier. L'abbé Fléchier, reçu le même jour que Racine en 1672, devenu par la faveur de Montausier lecteur du Dauphin, fut bientôt chargé d'écrire pour le prince la vie de Théodose qui parut en 1679. Huet, que Montausier aurait peut-être préféré à Bossuet, nommé du moins sous-précepteur, arriva à l'Académie en 1674. Un autre philosophe, moins distingué, cartésien comme l'évêque de Condom, Géraud de Cordemoy, devenait presque en même temps lecteur du dauphin et membre de l'Académie française en 1675 : pendant que Fléchier, l'autre lecteur, travaillait sur Théodose, Cordemoy entreprenait, par l'ordre du précepteur, la vie de Charlemagne.

Bientôt les éditions des auteurs classiques *ad usum Delphini*, dirigées par Huet, firent au Dauphin la réputation d'un prince fort savant : on supposait que ce n'était pas en pure perte que tant de science était dépensée pour lui. Ce fut au moment où étaient publiés les premiers ouvrages de cette collection, que l'Académie française mit au concours pour le prix de poésie française, qui devait être donné le jour de la Saint-Louis en 1677, la question suivante : « de l'éducation du Dauphin et du soin que prend le Roi de dresser lui-même les Mémoires de son règne pour servir d'instruction à ce jeune prince. »

Le sujet était habilement choisi : on pouvait louer du même coup le Roi, son fils, le gouverneur du prince et ses maîtres. Rien de plus légitime depuis que l'Académie était sous le patronage direct du Roi. Lorsque le chancelier Séguier était mort en janvier 1672, la compagnie, dit l'abbé d'Olivet qui a appris le fait de M. Huet, étant allée remercier le Roi de ce qu'il daignait s'en déclarer le protecteur, Sa Majesté voulut que M. le Dauphin fût témoin de ce qui se passerait dans une occasion si honorable aux lettres. Ainsi le Dauphin avait droit à partager les hommages adressés au Roi. Les fonds de récompense destinés au prix de poésie (pour le prix d'éloquence c'était une rente testamentaire de Balzac) ayant été formés récemment par trois académiciens, du nombre desquels était M. Pellisson, ce que nous lisons dans l'*Histoire de l'Académie* de d'Olivet, le sujet choisi n'étonne pas : on serait tenté de croire qu'il l'a inspiré pour que l'éloge qu'il avait fait des Mémoires du Roi, dont il était alors le collaborateur, fût renouvelé par des bouches étrangères.

Une raison particulière donnait de l'opportunité à la

question. Un grave débat était alors engagé au sein de l'Académie, et en dehors d'elle entre divers écrivains, au sujet de la prééminence que la langue française réclamait sur la langue latine pour les inscriptions destinées à perpétuer la gloire du Roi. La dispute entre les deux langues remontait à quelques années; et déjà, en 1669, Louis le Laboureur, frère aîné du consciencieux et savant historien, avait publié les pièces d'un premier procès, avec ce titre qui indiquait son opinion : « Avantages de la langue française sur la langue latine. » Une inscription ayant été demandée pour un arc de triomphe, Colbert, d'après M. Perrault de l'Académie, la voulait en français; M. de Santeul et le père Commire se firent les défenseurs de la langue latine; Jean Desmarets de saint-Sorlin écrivit pour notre langue deux ouvrages assez médiocres en 1670 et en 1675. Deux académiciens entrèrent en lice, tous deux membres de la petite académie chargée particulièrement des inscriptions et des devises : Fr. Charpentier en faveur du français, l'abbé de Bourséis pour le latin. Bientôt le discours de Charpentier était publié, discours en trois parties sur la « défense de la langue française pour l'inscription de l'arc de triomphe. » Le *Journal des savants* du 8 juin 1676 s'empessa d'analyser l'ouvrage nouveau. Charpentier, en terminant, adresse une lettre au Roi, qui a seul pouvoir pour décider la question.

Même dans les écoles, dans les collèges des jésuites on voulut prendre part à la querelle. Au collège de Clermont, pour le discours solennel d'ouverture des classes, le 25 novembre 1676, le père Lucas, auteur connu par des poésies ingénieuses et délicates, dit le *Journal des savants* rendant compte de son discours, traita en latin de la préférence

due à la langue latine pour les inscriptions (*de monumentis publicis latine inscribendis*). Les raisons qu'il allègue, c'est qu'une langue morte n'est pas sujette à changements; c'est que la langue latine est la plus étendue de toutes les langues : « elle est étendue autant, s'il se peut, que les rayons du soleil qui est le symbole de ce grand prince; » elle est la plus forte, la plus brève, la plus goûtée par M. le Dauphin. Et l'auteur tâchait de gagner à sa cause toute la cour par ce compliment : « Cœpit Regi esse in pretio, Delphino in usu familiari, regiae stirpis principibus in deliciis, gallicæ nobilitati in amoribus. » L'orateur officiel des jésuites avait répondu à un académicien : il espérait peut-être diviser ce corps illustre en s'adressant au Dauphin, c'est-à-dire à ses maîtres. Un académicien, étranger à l'éducation du prince, lui donna la riposte ; ce fut l'abbé Tallement le jeune, le 23 décembre 1676, le jour où M. de Mesmes était reçu par M. Benserade, directeur. Sept jours après (le 1^{er} janvier 1677), le père Lucas dédia au Dauphin une belle lettre latine pour le faire juge, de même que Charpentier avait pris le Roi pour arbitre. Le jésuite exalte les connaissances du prince dans la littérature latine ; il invoque le témoignage de tous les personnages qui l'entourent, qui contribuent à son instruction, qui veulent pouvoir louer, « latini omnes, Ludovicum magnum Sequanicum, Belgicum, Batavicum, Germanicum. » Cet appel au Dauphin, dont l'abbé Tallement n'a pas pris souci, puisque, dans son discours de décembre 1676, il ne relève pas l'insinuation du père jésuite, remettait pour ainsi dire à l'ordre du jour la question de l'éducation du prince, et, en demandant l'éloge des Mémoires que le Roi lui destinait, la docte

compagnie tranchait implicitement le débat au profit des défenseurs de la langue française.

Comme toujours, les concurrents furent nombreux. La pièce couronnée est l'œuvre de M. de La Monnoye, correcteur des comptes à Dijon, qui avait déjà remporté les trois prix de poésie proposés depuis 1671. Le *Mercurie galant*, beaucoup plus favorable à une pièce composée par un de ses collaborateurs, le neveu de Corneille, Fontenelle, âgé alors de vingt ans, en nommant le vainqueur, ajoutait cette réflexion (n° de sept. 1677) : « Il serait à souhaiter pour ses concurrents que Messieurs de l'Académie lui donnassent la première place vacante ; les autres auraient plus de courage à travailler. » Beaucoup des Quarante n'étaient pas supérieurs à La Monnoye ; ses vers ne sont pas plus plats et plus vides que la prose de M. l'abbé Tallement, qui était directeur dans cette séance des prix du 25 août 1677. « Quand nous donnons le prix d'éloquence et de poésie, n'oublions pas, disait le directeur, de donner aussi le prix de la vertu. Nous le pourrions donner à l'invincible monarque de la France... Ce prix c'est la louange, et c'est ici qu'il la doit recevoir, ici, où.... Puisque le sort me met aujourd'hui à votre tête, quoique le plus jeune et le moindre de tous, c'est à moi à vous donner l'exemple. Je m'arrête aux seules merveilles de cette campagne... » L'encens qu'il jette au nez du Roi est de la même qualité que celui qu'apportaient dans ce jour La Monnoye et ses rivaux. Nous ne signalerons que les vers où sont loués les Mémoires de Louis XIV. Les cinq pièces imprimées que nous avons sous les yeux, après le Roi et le Dauphin, ont surtout des éloges pour le gouverneur Montausier ; le précepteur, même quand il

s'appelle Bossuet, est aux yeux de ces poètes, et du public d'alors, surtout du public de cour, le personnage secondaire ; quelques-uns ne le nomment pas du tout.

La Monnoye s'adresse ainsi au Roi :

Toi-même, dans le cours de tes rares exploits,
Exemple des guerriers, des pères et des rois,
Tu veux, pour l'animer, que, témoin de ta gloire,
Sur tes pas, devant Dôle, il marche à la victoire.
Toi-même pour l'instruire aux sublimes projets,
Pour lui mieux assurer le cœur de tes sujets,
Tu veux, de cette main qui sait dompter le Tage,
Lui tracer de ton règne une fidèle image.
Aidé de tes leçons, rempli de tes vertus,
Qu'à ses pieds il verra d'ennemis abattus !

« Deux ou trois seulement, dit le *Mercurie galant*, avaient donné leurs voix à M. de Fontenelle ; tous les autres, moins sensibles sans doute au brillant qu'à la majesté du vers et à la force de la pensée, se sont déclarés pour la pièce triomphante. » Voici comme s'exprime le poète loué par ses amis comme le plus brillant :

Peuples, le croirez-vous ? De cette même main
Dont le foudre vengeur ne part jamais en vain,
Sous qui l'audace tremble et l'orgueil s'humilie,
Il trace pour ce fils l'histoire de sa vie,
Ce long enchaînement, ce tissu de hauts faits
Qu'aucuns moments oisifs n'interrompent jamais.
Ne nous figurons point qu'il se borne à décrire
Un empire nouveau qui grossit notre empire...
Mais les profonds secrets de sa haute sagesse
Ce n'est qu'à son Dauphin que ce héros les laisse.

Tous ces vastes desseins qu'exécute un instant,
Et dont il ne nous vient que le bruit éclatant,
Les yeux seuls de son fils découvrent leur naissance ;
Il les voit lentement nourrir dans le silence...
De disciple et de fils réunissant les noms,
Quelles hautes vertus peut-il faire paraître
Qu'il n'hérite d'un père ou n'apprenne d'un maître?

Fontenelle est du nombre de ceux qui exaltent « le grand Montausier, » mais qui oublient Bossuet. La troisième pièce célèbre un Roi,

Qui traçant de ses faits les fidèles Mémoires
D'un fils digne de lui prépare les victoires.
Pour peindre dignement les grandes actions
D'un héros redouté par tant de nations,
C'est peu des faibles traits que l'éloquence inspire,
Et la main qui les fait peut seule les écrire.

Dans la quatrième, qui est une ode extrêmement faible, Montausier dit au jeune héros :

Mon prince, aujourd'hui je confesse
Que du Roi la haute sagesse
Et ces généreux sentiments
Qu'étaient ses écrits illustres
Feront d'abord plus qu'en deux lustres
N'ont fait tous mes enseignements.

De la cinquième et dernière, deux vers suffisent :

Ce grand prince souvent se dérobe à lui-même,
S'enfermant en secret travaille sans témoin.

Ils nous prouvent combien ces panégyristes du travail royal se doutaient peu de quelle manière il s'exécutait. Sans doute, Louis XIV se dérobe à lui-même, mais il ne travaille pas sans témoin : il a eu plus d'un collaborateur, et la part la plus importante en sera désormais attribuée à un écrivain qui n'aurait pas déshonoré l'Académie française.

Les auteurs qui savaient pratiquer l'art de la flatterie trouvaient là une bonne veine à exploiter. Plus d'une préface ou épître dédicatoire était défrayée par cette belle idée d'un Roi écrivain, se faisant précepteur de son fils. M. Esprit, de l'Académie française, donna en 1677, sous le nom d'un de ses frères, une traduction du pagényrique de Trajan, et la dédia au Dauphin. Voici l'épître : « J'ai préféré, pour vous l'offrir, l'exemple de Trajan à celui de tous les autres souverains de l'ancienne Rome, à cause du rapport singulier qui se trouve entre son histoire et celle du Roi. Ainsi, la guerre des Hollandais et celle des Daces ont été causées, l'une et l'autre, par le ton injurieux de ces peuples à l'égard du prince; ils ont montré tous deux le prix qu'ils attachent à l'éducation : Trajan, en prenant le soin de former les mœurs de cinq mille jeunes gentilshommes, afin d'en faire un jour autant d'appuis inébranlables de la suprême puissance ; le Roi, en se chargeant de dresser de sa propre main des Mémoires de son règne, pour vous enseigner les devoirs d'un véritable monarque. Sa Majesté est persuadée qu'il y a une certaine politique fine et délicate dans les choses et dans les manières, que les yeux des particuliers, quelque habiles qu'ils soient, ne peuvent pénétrer, et qui est réservée à la suprême et profonde intelligence des sou-

verains. » En 1679, un autre académicien royal, c'est le litre que prend le rédacteur anonyme d'une chronologie royale, écrite partie en français, partie en latin, où domine l'Image de Louis le Grand (*Imago Ludovici magni*)¹, dans une préface en français, adressée à Louis XIV, dit aussi son mot sur les Mémoires du Roi. Cet auteur tient, comme l'abbé Bourséis, comme le P. Lucas, pour le latin contre la langue française. « La langue latine, dit-il, a davantage les caractères d'immortelle et d'universelle, titres dus à V. M. » Il parle des inscriptions mises en latin sur les statues, les médailles, les devises, les arcs de triomphe, les palais, les obélisques. Il regrette la préférence donnée au français, même à l'italien, et à l'espagnol par les plus beaux esprits du temps qui s'occupent à faire l'histoire de ce règne. « Quel avantage de mettre dans une langue immortelle une histoire qui efface l'antiquité ! Que ces précieux commentaires en français, auxquels des plumes si délicates travaillent, où même V. M. exerce son éloquence naturelle, où, pour ainsi parler, elle se peint pour instruire ses historiens, pour être l'unique et parfait modèle de la vertu héroïque, pour rendre le monde charmé et son fils digne de charmer tout le monde, que ces commentaires, dis-je, méritent bien d'être dans une langue universelle ! »

Le témoignage rendu à Louis XIV par les voix de la renommée, sous des formes souvent ridicules d'adula-

1. Bibl. imp. Msc. F. Vers. 8037. 6. Rel. mar. rouge aux armes de France. Le Msc., écrit d'une très-belle main, porte en tête : « *Imago Ludovici Magni*. Chronologie royale. » Cette chronologie donne une page par année, de 1643 à 1679.

tion, n'avait pas de quoi le flatter beaucoup, de quoi l'encourager à persévérer. Que pensaient de l'œuvre royale des personnes plus autorisées, placées plus près du Roi et du Dauphin ? Bossuet, le précepteur du jeune prince, a-t-il connu, a-t-il approuvé les Mémoires de Louis XIV ? Aucun de ses ouvrages ne les signale. Ce sont les belles actions, non les écrits du Roi, qu'il propose comme enseignement, comme modèle à son fils. Quant à Montausier, dans une épître au Roi, qui était une réponse aux accusations de quelques courtisans contre sa sévérité, il exprime le vœu que Louis XIV continue les Mémoires qu'il avait commencés pour l'instruction du Dauphin¹. Lui-même recueillait pour l'enfant, âgé alors de treize ans (vers 1674, par conséquent, comme le dit son histoire), des maximes chrétiennes et politiques, que le Dauphin parcourait et montrait aux personnes qui l'approchaient². En tête de ces maximes ou réflexions sur lesquelles nous reviendrons, le gouverneur a placé une épître au Dauphin, où les Mémoires du Roi ne sont pas oubliés :

« Tout vous invite à pratiquer ces instructions : votre naissance, votre sagesse dès votre enfance, les exemples des vertus du Roi, la peine qu'il prend à vous dresser des Mémoires et des Instructions où vous pourrez puiser, comme dans une source abondante, toute la science politique nécessaire à un grand prince, et les exhortations qu'il vous fait ordinairement. » Et comme, en si haut lieu,

1. *Vie de Montausier*, par N*** (Nicolas Petit), 1729, in-12, t. II, p. 100.

2. *Ibid.*, p. 76-77.

la flatterie se mêle à tous les conseils, Montausier ajoute :
« Il n'est pas jusqu'à sa devise qui ne vous apprenne les devoirs d'un roi. »

On parlait donc beaucoup de ces fameux Mémoires du Roi, que presque personne ne connaissait. Le bruit avait commencé à s'en répandre par une indiscretion de Pellisson, vers le temps où Louis XIV paraît avoir renoncé à les faire rédiger, avec la même assiduité, en vue de l'instruction du Dauphin. Ce n'est pas qu'après 1670 il n'ait beaucoup écrit ou dicté. Il existe, sous le titre de Mémoires, quantité de pièces d'affaires militaires, des plans de guerre, des relations assez détaillées de sièges de villes et de campagnes : le Roi prépare des matériaux pour les futurs historiens de son règne. Mais il n'y a plus traces de réflexions à l'usage de son fils. Dans les Mémoires qui lui étaient destinés, des écrivains de profession tenaient la plume ; sur une idée que le Roi jetait en deux mots, étaient composés de longs développements de morale politique ; si le Roi n'en était pas l'auteur, ces pages, qui étaient façonnées avec soin, qui étaient remaniées, quelques-unes du moins, deux ou trois fois, qui passaient par plusieurs brouillons avant de recevoir une forme définitive, revues par le Roi, devenaient siennes ; et on pouvait dire avec raison qu'il se faisait personnellement, par ses Mémoires comme par ses actions, le guide moral du Dauphin. Pour les années 1672-1678, Périgny et ceux qui ont travaillé avec lui n'ont pas de continuateurs ; la main de Pellisson ne paraît avoir été employée qu'en 1674, et encore pour la révision d'une partie ancienne des Mémoires.

Louis XIV n'a plus le temps ou la volonté d'embrasser

les divers événements que chaque année amène, et d'en tirer des leçons. De même que dans la conduite des affaires de la France au dedans et au dehors il n'admet guère de conseil, il n'a plus de collaborateurs littéraires. Le héros qui commande en personne dans la guerre de Hollande, entend l'esquisser et l'apprécier par lui-même : c'est lui qui écrit, ou un secrétaire de la main imitant parfaitement l'écriture royale ; aucune main étrangère ne touche aux sujets d'histoire militaire, disons mieux, aux journaux de guerre, qui sont maintenant l'unique préoccupation de Louis XIV. Ce sont des indications très-sommaires, des accumulations de faits ; même pour le récit d'un siège ou d'une campagne, à peine quelques phrases générales servent de prélude ou de conclusion. Les conversations d'apparat, les tirades politiques ou morales, les longues déductions, auxquelles Louis XIV s'était plu de 1666 à 1671, ne figurent plus jamais dans les pages qu'il écrit. Ses goûts ont-ils changé ? Est-il las de la méthode de Pellisson qui a enchéri singulièrement sur Périgny et les autres rédacteurs ? Pour fuir les développements oiseux et les phrases ampoulées, il s'en tient à l'énumération toute sèche des événements qui lui sont le plus familiers, c'est-à-dire des choses de la guerre. Il ne s'étend plus de la même façon sur l'interprétation des faits ; sa marche n'est plus lente et mesurée comme celle d'un rhéteur ; il se jette au pas de course au milieu de la mêlée, pressé d'arriver à un résultat pratique et décisif, sans s'arrêter à l'analyse des idées et des sentiments que des faits analogues lui inspiraient autrefois.

Si c'était une véritable histoire militaire, composée d'éléments choisis et présentés avec art, le travail, pour

être différent, ne serait pas moins instructif. Mais les plus longs fragments qui nous restent de cette partie des Mémoires ne peuvent être honorés d'un pareil titre : les listes des corps engagés dans une campagne, les distributions de quartiers, les mouvements de troupes suivant les vicissitudes d'un siège, sont des renseignements précieux pour l'histoire, ce n'est pas l'histoire elle-même. Louis XIV avait-il l'intention d'élever à la gloire de son règne le monument historique qu'on chercherait en vain dans ses mémoires militaires ? La question est sans intérêt, puisqu'on n'a aucun moyen de la résoudre. Les contemporains connaissaient-ils de Louis XIV beaucoup plus de pages que nous ? On aimerait à le croire pour justifier les éloges qu'ils ont décernés au Roi sur tous les tons. Ils le louent d'initier le Dauphin aux secrets de sa politique, à ses projets les plus intimes. C'est ce qu'il semblait vouloir faire dans les Mémoires des années 1666, 1667, 1668. Depuis 1672, le Dauphin n'est nulle part désigné, rien de ce que le Roi écrit n'a le caractère ni d'une leçon morale, ni d'une confidence politique. Ainsi les éloges des académiciens, des concurrents aux prix d'académie, et de Montausier lui-même, s'adressent ou aux instructions du Roi pour le Dauphin suspendues en 1671, ou aux Mémoires militaires, dont les premiers fragments datent de 1672 : ils louaient donc ou un travail déjà ancien auquel le Roi avait renoncé, ou un travail nouveau qui ne méritait pas d'être tant vanté.

On n'a pas oublié l'origine des Mémoires pour le Dauphin. Un mémoire de Colbert sur les finances, destiné à glorifier les réformes du début du règne, depuis 1660 jusqu'en 1665, est le premier germe de cette vaste

composition. M. de Périgny, lecteur du Roi, et chargé de donner en jouant les premières connaissances au petit prince dont il fut depuis le précepteur, décida Louis XIV à consacrer à l'éducation de son fils des matériaux d'histoire, réunis d'abord en vue de sa gloire personnelle. L'intention, une fois admise par le Roi, a fructifié pendant trois ans, et pendant trois autres années, 1669-1671, on a des preuves qu'elle n'a pas été tout à fait abandonnée. Ne pouvant suffire seul à une pareille tâche littéraire, il s'est associé des écrivains que sa confiance et que leur réputation lui désignaient. Il a consacré ainsi les loisirs de six années à l'éducation politique du Dauphin, animant de ses pensées, contrôlant le travail d'autrui. Depuis 1672, tout occupé des progrès de sa puissance, il tient lui-même la plume comme il tient l'épée, il ne trouve à distraire aucun moment en faveur de son fils, ce n'est pas pour le Dauphin qu'il écrit. Lorsque Montausier, en 1674, le conjure de continuer ses Mémoires, il sait bien que, de tout ce que le Roi jette alors sur le papier, le Dauphin n'a pour son instruction aucun profit à tirer. « Si, durant cette guerre que vous soutenez seul contre tant de nations réunies, lui dit-il, vos occupations glorieuses ne vous le permettent pas, nous espérons que la paix vous en donnera le loisir. » Il est donc constant qu'alors, comme avant 1666, la pensée du Roi est tournée vers un autre but : c'est son histoire qu'il prépare de sa main, en suivant l'exemple que lui a donné Colbert. Chacun était dans son rôle : le ministre avait écrit sur les finances, le roi écrivait sur la guerre. Dans l'intervalle de ces deux époques se place l'œuvre si laborieuse d'écrivains à gages, serviteurs anonymes, auxquels on doit

peut-être l'idée première, auxquels on doit certainement l'exécution des Mémoires pour le Dauphin, dont tout l'honneur est rapporté à Louis XIV par toutes les bouches et notamment par son dernier collaborateur.

Louis XIV semble s'être rappelé, quand le temps le lui a permis, ses devoirs de père. Montausier espérait que la paix lui rendrait du loisir. C'est en effet après les traités de Nimègue qu'il compose de sa main, « sans témoin » et sans auxiliaire, des réflexions où la guerre était désormais étrangère, et qui paraissent avoir une intention d'enseignement moral. Un seul fragment subsiste; il est connu sous ce titre qu'un éditeur du dix-huitième siècle lui a donné : « Réflexions sur le métier de roi. » Le Roi ne s'y adresse pas à son fils, mais le ton rappelle des pages d'exhortation directe qui ont place dans les vrais Mémoires. Au delà de 1679, le Dauphin, affranchi de toute direction, n'ayant plus ni gouverneur, ni précepteur, entrant par le mariage dans la vie réelle, n'est plus un disciple pour personne, pas même pour son père. Il n'est plus question de Mémoires. Louis XIV pensait sans doute, ce que chacun disait alors, ce que Montausier écrivait au Dauphin, en 1674, pour lui apprendre à régner : « Vous trouvez une copie parfaite de ce grand modèle dans la vie du Roi. » Ce fut la triste condition du Dauphin d'être simple spectateur, pendant sa longue carrière, des actions paternelles sans jamais les imiter. Il ne compte dans l'histoire que par la postérité royale qu'il a donnée à la France.

XIII

Maximes ou réflexions recueillies par le duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, pour l'éducation d'un grand prince.

On sait quelles œuvres admirables d'histoire, de philosophie, de politique même (malgré quelques réserves), l'évêque de Condom a composées à l'intention de l'éducation du Dauphin. Il n'y a pas de comparaison à établir entre les travaux de ce puissant génie qui en font le précepteur universel de l'humanité et les Mémoires de Louis XIV, qui se sont renfermés dans leur objet spécial d'instruction royale.

Montausier a écrit aussi pour le Dauphin. Le favori des Muses de l'hôtel de Rambouillet n'avait pas besoin d'un secrétaire pour donner à ses pensées un tour fleuri et délicat; on reconnaîtra toujours en lui un des auteurs de la *Guirlande de Julie*. L'âge et la méditation ont fortifié son esprit. L'idée qu'il s'était faite de ses fonctions de gouverneur devait le rendre attentif à tout ce qui peut influer sur l'âme d'un jeune prince. Ne quittant jamais le Dauphin, assistant à ses jeux comme à ses études, saisissant toute occasion de lui former l'esprit et le cœur par la leçon vivante des faits et des exemples, il recueillait, chemin faisant, toutes les maximes ou réflexions qui s'appliquent aux devoirs d'un chrétien et d'un roi. Il s'habitua

ainsi à faire provision de pensées générales, mais il eut le tort de les séparer des faits particuliers, qui pouvaient leur donner du relief et en être comme la sanction. Tandis que Louis XIV prend les principales actions de son règne comme base d'instructions destinées à son fils, Montausier veut l'instruire et le former à la façon des philosophes; il fait appel à la raison toute seule, et, quel que soit le soin qu'il mette à orner chacune de ses pensées, elles produisent, étant isolées de la vie réelle, l'effet des devises de Saavedra, et des dissertations abstraites que les moralistes ou les théologiens ont de tout temps accumulées sur les devoirs des rois.

Ce n'est pas un ouvrage véritable qui est sorti de ses méditations. Il n'avait pas un plan arrêté d'avance. Nous sommes obligé, sur ce point, de relever une erreur de son biographe. L'auteur de la *Vie de Montausier*, Nicolas Petit, qui écrit sur les Mémoires de la duchesse d'Uzès, sa fille (1729, 2 vol. in-12), nous présente le Recueil de Maximes chrétiennes et politiques, dont le gouverneur fit lire une partie au Dauphin à l'âge de treize ans, comme une œuvre conçue avec ensemble. Elle formait, dit-il, trois grandes divisions : la première traite des devoirs d'un prince à l'égard de Dieu, la seconde de ses obligations à l'égard des sujets, la troisième des règles de conduite à l'égard des princes et des États voisins. Tel a pu être plus tard le projet de Montausier. Mais même en 1679, tout près de quitter le Dauphin, il n'avait pas encore une vue d'ensemble aussi claire, il ne savait comment classer toutes les méditations qu'il avait écrites. Le nombre, qui en était considérable, ajoutait encore à la confusion. Écoutons le récit que fait à ce sujet l'écrivain protes-

tant qu'il appela à son aide : c'est l'avocat Jean Rou, le traducteur du *Prince politique et chrétien* de Saavedra (1668), l'auteur de *Tables chronologiques d'histoire universelle* (1672-1673), dressées pour l'usage du Dauphin, auquel il avait déjà destiné sa traduction, ce qui ne l'a pas empêché d'être envoyé à la Bastille pour avoir dit sur l'Église certaines choses qu'on eût tolérées dans la bouche d'un écrivain ecclésiastique, mais qu'on ne souffrait pas de la part d'un protestant :

« Le 13^e février (1679) ¹ je repris le chemin de Saint-Germain. Mon illustre patron me dit que l'affaire pour laquelle il m'avait demandé était pour mettre en ordre tous les papiers que, depuis dix à onze ans qu'il était honoré de la confiance de monseigneur le Dauphin, il avait recueillis de ses diverses méditations, pour mieux remplir tous les devoirs d'un si glorieux poste; que tout ce qu'il avait pu apporter d'ordre à toutes les pensées qui lui étaient venues sur ce sujet ne consistait qu'en la précaution qu'il avait eue de mettre chacun de tous ces préceptes dans un quart de papier, séparément de tous les autres, afin de les pouvoir transposer, comme on ferait des cartes à jouer, pour les arranger selon qu'il serait le plus à propos et d'éviter ainsi la confusion; qu'il avait toute une grande cassette remplie de ces papiers-là, auxquels il ne connaissait plus rien lui-même, et que c'était afin que je les examinasse qu'il me souhaitait auprès de lui; qu'il s'agissait de donner une forme raisonnable

1. *Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou, avocat au parlement de Paris, etc.*, publiés pour la Société de l'histoire du Protestantisme français, par Fr. Waddington. Paris, in-8°, 1857, t. I, p. 132.

à tout ce chaos, et que, par l'arrangement si bien entendu qu'il avait remarqué de toutes les diverses matières dont mes Tables étaient remplies, il avait jugé que j'étais tout propre au débrouillement qui lui était nécessaire pour faire un plan uniforme qui pût porter le glorieux titre d'*Education d'un grand prince*. J'avoue que je fus un peu surpris de cette proposition... Il donna l'ordre sur-le-champ d'aller querir sa cassette qu'il ouvrit aussitôt, et où il me parut plus de six à sept mille papiers. »

Nous partageons la surprise de J. Rou : tant de pensées de détail mises pêle-mêle dans un tombereau, avec une belle étiquette, sans que celui qui les avait conçues une à une, à l'aventure, fût capable, eût le courage de décomposer ce gros corps de phalanges, d'en former de petits bataillons, d'assigner une place aux officiers et aux soldats, c'est-à-dire de distinguer, parmi six à sept mille idées, quelles étaient les plus importantes, quelle corrélation elles avaient entre elles, comment on pourrait les assembler par groupes, quel but chaque groupe pouvait atteindre !

Mais toutes les pensées étaient ajustées avec une certaine recherche ; Montausier dépensait à ce travail minutieux les forces de son esprit. En cela il diffère de Louis XIV : le Roi, dans ses petits Feuilletés, ou dans son Journal, pose en deux mots les idées, les réflexions, dont il confie le développement aux écrivains de profession. Lui aussi il ne sait pas toujours quelle place leur attribuer ; les notes du Journal nous montrent bien des fois une idée transposée, ou même perdue, qu'on a renoncé à classer. Louis XIV avait moins besoin d'un plan rigoureux : c'est l'avantage de ce genre d'instructions qui re-

posent sur les faits du moment; les faits amènent et soutiennent la réflexion, elle fait corps avec le récit. Mais dans un travail purement didactique, un cadre un peu large et compréhensif est nécessaire; si la machine n'est pas mue par des ressorts qui mettent en harmonie toutes les parties, le métal mal fondu et mal concentré ne fournira pas de beaux lingots d'or; il se divisera en parcelles qui se perdront comme des grains de sable, si précieuse qu'en soit la matière. Il est fâcheux, pour la réputation littéraire de Montausier, qu'on en sache plus long sur ses maximes ou réflexions que ce que son biographe avait voulu nous en apprendre d'après sa propre fille. La plume étrangère dont il s'est servi pour composer après coup un plan d'éducation, n'a pas été aussi discrète que celles que Louis XIV employa pour façonner les idées de détail qu'il avait conçues et les adapter aux événements de son règne.

Du reste l'avocat J. Rou a trouvé difficile l'usage de ces milliers de papiers. « La première chose que je fis fut de me donner la patience de lire tous ces morceaux l'un après l'autre, et de mettre un titre à la tête de chaque. Cela m'épargnait déjà une répétition de lecture qui, sans cette précaution, n'aurait jamais eu de fin; et d'ailleurs cela me mettait en état de ranger sous de certaines classes distinctes tous ces différents matériaux, et ensuite de rapporter le tout au but principal, savoir, à ce glorieux titre d'*Éducation d'un grand prince*. » Il reconnut que ce grand nombre de méditations ne roulait que sur quatre articles : la religion, la morale, la politique et la guerre. « Ces quatre grandes parties faisaient ma première et plus simple division. » Comment faire con-

corder cette première division imaginée par Rou, avec celle que reproduit le biographe de 1729 : « Dieu, les sujets, les princes et les États voisins? » Dira-t-on, ce qui est vrai, que la morale est le seul guide et le seul frein pour les princes absolus à l'égard de leurs sujets? que la politique et la guerre semblent s'appliquer plutôt aux étrangers? Rou ne nous laisse pas entrevoir si Montausier avait déjà trouvé les trois grands titres : dans ce cas, se serait-il permis de les changer? L'auteur de la *Vie*, après avoir cité quelques-unes des maximes sur la religion, ajoute¹ : « Ce n'est que la première partie du dessein que le duc de Montausier voulait exécuter pour l'instruction de son auguste élève. Mais le temps et la santé ne lui permirent pas de mettre la dernière main aux deux dernières parties d'un ouvrage dont il ne s'est trouvé dans ses papiers que des lambeaux détachés et mal assortis. » On peut bien admettre que Montausier avait songé à cette division, si simple en effet et nullement nouvelle, qui subordonne les réflexions aux devoirs du roi envers Dieu, les sujets et les étrangers.

Les lambeaux détachés et mal assortis, qui sont jugés tels par le biographe, n'ont pas péri complètement. Outre quelques réflexions que lui-même ramasse, et qu'il tâche, dit-il, d'exposer avec ordre², on a une partie du chapitre 1^{er} : « de la Religion du Prince, » précédée d'une longue épître au Dauphin. La division en chapitres, une épître embrassant l'ensemble du sujet, voilà des signes de composition, de vue générale, dont on ne se douterait pas d'après les révélations que nous fait l'avocat J. Rou. Ces

1. *Vie de Montausier*, 1729, t. II, p. 53.

2. *Ibid.*, p. 45-53 et p. 53-69.

fragments existent en manuscrit (Bibl. Mazar. P. 2528, in-4°) : c'est une copie de belle écriture moulée, qui paraît être une transcription assez moderne. Le titre est en lettres d'or ; chaque première lettre d'alinéa est peinte en bleu ; tous les titres de chapitre sont en encre rouge ; il y a seize lignes au maximum par page ; chaque page est enveloppée d'un double cadre en raie noire. Voici le titre : *Réflexions chrétiennes et politiques de M. le duc de Montausier pour la conduite d'un prince*. Nous avons vu qu'en 1679 le titre projeté par Montausier était plus fastueux.

Ce manuscrit est intéressant, parce qu'il sert comme de lien entre les citations du biographe de 1729 et celles de J. Rou. L'écrivain du dix-huitième siècle, qui a dû avoir entre les mains quelque copie analogue à celle de notre manuscrit, et même plus complète, analyse suivant les habitudes de ce temps-là, plutôt qu'il ne cite mot à mot ; quelquefois seulement il reproduit exactement le texte, et alors il se rencontre avec le manuscrit. Il ne veut, comme il dit, que donner une « idée » des maximes. J. Rou en rapporte textuellement quelques-unes ; elles sont en tout conformes à la copie du manuscrit ; cette concordance témoigne de la sincérité du chroniqueur protestant autant que de la fidélité du copiste. J. Rou prétend citer de souvenir ; il est à croire que, comme il écrit ses Mémoires en 1710, plus de trente ans après le travail d'arrangement des papiers de Montausier, il avait gardé copie de celles qu'il cite, d'autant qu'il nous apprend un peu plus loin « qu'il lut à M. Claude, après lui en avoir fait un grand éloge, neuf morceaux de M. de Montausier. »

L'épître au Dauphin est très-longue, elle occupe plus du tiers de notre manuscrit. Il n'y en a pas traces dans les pages de J. Rou ; le biographe de 1729 s'en inspire et donne quelques fragments. Le ton en est sévère : on y reconnaît l'austère gouverneur, qui était un objet d'effroi pour les jeunes courtisans et sans doute pour le Dauphin. Mais citons le texte en y laissant volontairement des lacunes, pour l'abrégé.

... Si vous ne regardez la royauté que comme un titre de domination et de liberté pour satisfaire vos passions et pour tenir les hommes assujettis à votre puissance..., vous trouverez en chaque article de ce Mémoire votre condamnation... J'ai recueilli ces maximes afin qu'elles rendent comme un témoignage public pour ou contre vous... Si Dieu permettait que mes espérances fussent trompées, je craindrais qu'on n'imputât ce malheur à ma négligence. C'est dans ce dessein que je donne cet ouvrage au public... Je dois avoir soin de ma réputation, et comme je suis redevable à tout le monde de ma conduite, il faut aussi que j'en informe tout le monde.

... La complaisance qu'on a pour les rois, la circonspection et la crainte qui retiennent ceux qui leur parlent, le dégoût qu'ils ont de la vérité presque en naissant, les artifices des flatteurs et des courtisans qui les séduisent et les corrompent, leur cachent les choses les plus ordinaires aux autres hommes. On ne les reprend presque jamais de leurs défauts. On ne touche que légèrement leurs vices et leurs faiblesses. On leur donne des vertus qu'ils n'ont pas, et on renverse pour eux tout l'ordre et toutes les règles de la morale. Ce Mémoire vous marquera ce qu'on ne leur fait pas remarquer, et vous en fera ressouvenir.

Il y a deux fondements solides et assurés de votre conduite : le premier est de croire en Dieu, le second est de vivre en roi et non pas en tyran.

... Un prince chrétien, qui a des chrétiens pour sujets, doit vivre chrétiennement, quand même il ne mettrait pas dans son cœur la piété devant toutes choses. Il y est indispensablement obligé ; il en doit faire profession, car elle s'accorde si bien avec le gouvernement que par ce seul intérêt il doit s'y attacher.

... Ces maximes sont difficiles à suivre ; mais elles ne sont pas impossibles. Les hommes peuvent être bons, sages, vaillants, libéraux, doux, chastes, et ces vertus sont souvent possédées par des personnes différentes. Pourquoi ne se rencontreraient-elles pas toutes ensemble en un même homme ?

... Ne fait-on pas toujours les modèles les plus parfaits qu'on peut, afin qu'on essaye au moins d'en approcher ?

... Ce qui peut vous être d'un grand usage, c'est cette discrète liberté qui règne dans cet ouvrage. Personne n'a tant de besoin que les rois qu'on leur parle avec franchise.

... On leur fournit des excuses et des défenses pour autoriser leurs fautes. On leur cache les véritables sentiments que leurs sujets ont d'eux, leur haine, leur aversion, leurs plaintes ; ou on leur dit que ce sont des particuliers séditieux et mal intentionnés qu'il faut châtier, et non pas le public, qui parle ainsi.

... Un ancien philosophe disait que, de toutes les choses qu'on enseignait aux enfants des rois, ils n'apprenaient rien de mieux que de monter à cheval ; parce qu'ils voulaient y réussir, il fallait qu'ils s'y attachassent : les chevaux n'étant ni flatteurs ni complaisants, ils jettent un prince à terre aussi rudement qu'un palefrenier.

... La plus sage et vertueuse éducation ne servirait de rien si vous n'aviez dessein de vous en prévaloir.

Néron... Le fils de Marc-Aurèle.

... J'ai eu le courage de vous déplaire quand j'ai cru que je devais le faire pour vous servir. Songez de plus qu'ayant cinquante et un ans de plus que vous, je ne puis prétendre vous gouverner un jour ni tirer aucun avantage de vous.

La plupart des maximes de Machiavel ne sont pas seulement

impies et tyranniques, et contre les bonnes mœurs, mais elles sont lâches, honteuses, contraires à l'honneur et à la gloire, propres à de petits tyrans.

... J'ai dessein de vous élever le cœur non par l'ambition et par la vanité, mais par la grandeur d'âme et la sagesse.

Nous sommes bien avertis que c'est «un ouvrage» que Montausier compose et qu'il a l'intention de le donner au public. Le style de l'épître est sobre, sans images, et on croirait à peine que l'auteur de ces pages sentencieuses ait jamais eu le goût d'écrire les phrases brillantées qui sont en trop grand nombre dans les *Maximes* ou *Réflexions*. Je me trompe : vers la fin de l'épître, on lit un morceau qui nous prépare au style des *Maximes*. Il s'agit de la devise du Roi ; le morceau a été gardé presque mot à mot par le biographe de 1729 ; et J. Rou ne l'aurait pas blâmé, puisqu'il loue d'autres pages qui ressemblent à celle-ci.

Il n'est pas jusqu'à sa devise qui ne vous apprenne les devoirs d'un grand roi. Il a choisi le soleil pour lui servir de corps parce que cet astre est le modèle de la conduite de tous les souverains. Ils doivent comme lui être ¹ actifs, vigilants, infatigables, libéraux et bienfaisants ; comme lui produire partout l'abondance, distribuer les richesses, faire naître les fruits, dispenser la lumière, apporter la sérénité, dissiper les nuages, apaiser les tempêtes et répandre partout leurs clartés et leurs influences favorables ².

1. Dans la *Vie de Montausier* (p. 75), on lit : « être réguliers et ponctuels, libéraux. »

2. *Ibid.* : « ... dissiper les orages, et répandre partout leurs influences et leurs clartés. »

Le chapitre I « de la religion du Prince » est certainement incomplet, puisque le manuscrit ne contient que cinquante-six maximes, et que Rou en a manié en tout six ou sept mille. Rou, pour la religion avait fait cette subdivision : « Dieu. L'Église. La conscience du Prince. Les devoirs du Prince à l'égard de Dieu, de l'Église, de sa conscience. » Dans la morale, il distinguait six choses : « Les habitudes. Le tempérament. Les mœurs. Les passions. Les vertus. Les vices. » La politique avait quatre parties : « La science de régner. Le gouvernement en général et en particulier. La conduite du Prince aux deux mêmes égards. Les préceptes généraux. » Dans la guerre, il distinguait : « Ce qui regarde le dedans de l'État. Ce qui le touche au dehors. Les maximes générales et particulières. » Les quatre grands articles : religion, morale, politique et guerre, étant ainsi subdivisés, nous ne sommes pas au bout. Il y avait une autre subdivision où chaque idée était reprise. 1° Selon que le Prince agit par lui-même ; 2° fait agir les autres ; 3° observe et fait observer ses ordonnances et ses lois.

N'accusons pas Montausier de toutes ces subtilités ; mettons-les sur le compte de l'écrivain maladroit qui a cru lui faire beaucoup d'honneur en alignant des idées comme des chiffres de chronologie ou des branches généalogiques, qui s'est trop souvenu de livres composés de cette déplorable manière, dans tous les temps, et dans toutes les langues, sur le sujet tant de fois rebattu de l'éducation des Princes. Montausier avait dans son chantier quelques milliers de pierres de taille, toutes à peu près de même forme et de même apparence, et il avait dit à Rou, en les lui faisant voiturer : « Faites moi avec cela

un édifice, un monument. Le travail de Rou a produit une grosse construction cyclopéenne : les pierres sont les unes à côté des autres, ou superposées, sans chaux et sans ciment. Voici ce qu'il lui rapporta en guise de composition littéraire : il lui remit une cassette partagée en quatre carrés qui faisaient comme autant de boîtes, dont la première était pour les choses de la religion, la seconde pour celles de la morale, la troisième pour la politique, la quatrième pour la guerre. Chacune de ces boîtes renfermait un gros portefeuille ; chaque portefeuille certain nombre de cahiers, chaque cahier un plus grand nombre de sous-cahiers, et chaque sous-cahier les papiers simples qui étaient tous distinctement numérotés par 1, 2, 3, etc, jusqu'à quelquefois 100, 200, etc, « selon que les matières étaient plus ou moins abondantes et étoffées. » Si quelques sous-cahiers contenaient jusqu'à cent, deux cents maximes, j'admettrais volontiers que le fragment du chapitre I, conservé dans la copie manuscrite, n'est autre chose que le premier sous-cahier, classé sous le titre de : Dieu. En effet, parmi les cinquante-six maximes qu'il comprend, il y en a à peine la moitié où le nom de Dieu ne soit pas prononcé ; il n'y en a pas une qui ne soit l'origine ou l'application d'une réflexion sur Dieu.

Nous donnons la série des titres, avec l'analyse du court développement des pensées les plus importantes. On sentira en les parcourant qu'ils sont assemblés un peu à l'aventure. Rou n'a mis que cinquante jours pour nettoyer cette écurie d'Augias. Il nous a dit qu'il lisait à la hâte une seule fois ; il juxtaposait d'après les rapports qu'il trouvait entre les titres. Ne voulant perdre aucun des papiers qui lui avaient été confiés, il ne s'inquiétait pas des

redites ; il ne prenait pas non plus la peine de revenir sur son chemin quand, dans ce vaste océan de petits papiers, le courant lui apportait une maxime toute semblable à une autre déjà classée, il la jetait dans son filet et elle tombait où elle pouvait à la suite des autres : pourvu qu'elle se rapportât à Dieu (nous sommes au premier sous-cahier ou chapitre I), Rou ne s'enquérât pas de la liaison des idées, des gradations et des nuances. On ne s'étonnera pas de trouver à une assez grande distance les unes des autres des maximes traitant du même objet, quelquefois même avec le même titre.

Quant aux idées en elles-mêmes, elles sont ce qu'elles peuvent être. Montausier parle en zélé serviteur de l'Eglise catholique et d'un roi absolu. Louis XIV dans ses Mémoires ne tient pas un autre langage. Il n'est pas nécessaire de recourir à la *Politique de l'Écriture sainte* de Bossuet pour avoir la confirmation des opinions royales en matière de gouvernement, Montausier suffit : ce qui était peut-être science apprise chez le précepteur, est chez l'autre instinct de courtisan. Un évêque d'autre part ne serait pas plus rigoureux contre les libertins et les hérétiques, envers lesquels toutefois il interdit l'usage du fer et du feu.

1. Le prince doit servir Dieu par intérêt quand il ne le ferait pas par piété.

II. C'est Dieu qui fait régner les rois.

III. Imiter Dieu dans sa conduite.

IV. S'instruire soigneusement de tout ce qui regarde la religion.

V. Ne point souffrir des propositions qui choquent la piété.

VI. La véritable raison d'État n'est pas contraire à la piété.

VII. Puissance nuisible.

VIII. L'autorité employée conserve la religion.

Il doit tenir la main à faire que la religion soit pure, à la défendre d'un côté des athées et des libertins qui la combattent, et de l'autre des faux dévots qui la corrompent.

IX. Prospérité durable par la reconnaissance envers Dieu.

X. Ingratitude envers Dieu condamnable.

XI. Se rendre digne du commandement.

... En entretenant les gens sages et expérimentés, et même les gens choisis d'entre le peuple. Car il y en a d'éclairés. On tire des lumières de tout le monde.

XII. Le prince plus obligé d'obéir à Dieu que ses officiers à lui.

XIII. En quoi consiste la véritable piété d'un roi.

Être plus appliqué pour le sacrifice de Dieu que pour les affaires de l'État; préférer ce service à toutes les autres affaires sans cependant abandonner certaines affaires pour vaquer à la prière et à d'autres fonctions du culte divin, parce que Dieu veut qu'on s'acquitte des devoirs dont il nous a chargés, et qu'il prend pour lui le bien qu'on fait aux autres, principalement au public.

XIV. Se prescrire une manière ordinaire de servir Dieu.

XV. En quoi consiste la véritable piété que doit avoir un roi. [Il indique quelques exercices de dévotion nécessaires] : faire que l'impiété et l'athéisme soient bannis du royaume..., que les évêques s'acquittent dignement de leur ministère et qu'ils résident; que la jeunesse soit bien instruite dans la religion.

XVI. Prier et éviter l'illusion dans la prière.

XVII. Faire du service de Dieu la plus grande de ses affaires.

XVIII. Manières dont le prince doit user avec les hérétiques.

... Il doit les laisser vivre dans la liberté, que les lois du royaume ont accordée jusque-là... Que par un zèle indiscret, ou par les conseils inconsiderés des dévots, il n'emploie jamais le fer et le feu pour châtier les hérétiques... Mais si le prince les doit

traiter avec douceur, et les garantir de violence, d'oppression, et de toute insulte, il doit aussi, pour les ramener peu à peu, ne les admettre à aucune charge ni dans sa maison ni dans les villes et ne leur permettre jamais de rien entreprendre pour leurs exercices au delà de ce qui leur a été accordé par les édits pour le repos de l'État. Si enfin il les en pouvait bannir sans violence, ce serait une négligence criminelle que d'en perdre l'occasion.

XIX. Se garder avec grand soin des vices que la corruption de l'usage autorise dans le monde.

Comme : faire l'amour, faire une guerre injuste, favoriser contre l'équité une personne de mérite et de service contre un homme de peu de service et de considération ¹.

XX. Se garder principalement des péchés qui sont plus criminels dans les rois que dans les autres hommes.

... Comme le scandale, l'oppression, la violence, la négligence.

XXI. Préférer la piété à la raison d'État.

XXII. Imiter Dieu.

... Non les dieux des poètes, adultères, incestueux, trompeurs, violents, jaloux, envieux.

XXIII. Devoirs auxquels le prince est obligé par les qualités d'homme, de roi et de chrétien.

XXIV. Un roi sert bien Dieu quand il gouverne bien son État.

XXV. Obéir aux lois de Dieu et punir ceux qui y desobéissent.

XXVI. Plus obligé d'obéir à Dieu que ses sujets de lui obéir.

XXVII. Obéir à Dieu et l'aimer, si l'on veut être aimé de lui.

XXVIII. Au commencement des entreprises, demander à Dieu son assistance et lui en rendre grâces quand elles sont achevées.

XXIX. Ayant reçu plus de grâces de Dieu, il lui en faut témoigner plus de reconnaissance.

1. Cette phrase dernière, que je copie textuellement, est peu claire. Montausier veut-il dire ce qu'a dit une fois Louis XIV dans ses Mémoires de 1666, qu'il ne faut pas croire que les gens de mérite aient droit exclusivement à toutes les faveurs du prince? Il réserve une part, prétendue légitime, aux influences de cour.

xxx. Se tourner vers Dieu dans la prospérité et l'adversité.

xxxI. Comment le prince est au-dessus des lois et comment il y est soumis.

... Plus il est au-dessus des lois par le pouvoir, plus il y doit être assujetti par la raison. L'autorité qu'il a sur elles est de les corriger, de les redresser, mais non pas de les enfreindre.

... Si elles sont mauvaises, il ne doit pas obliger les autres de les suivre; si elles sont bonnes, il les doit suivre lui-même.

xxxII. Le prince est nécessairement sujet aux lois de Dieu, et se doit volontairement soumettre à celles de son État.

... Surtout les lois fondamentales...

Toutefois, quand il y manque, personne n'est en droit de lui en demander raison, ne dépendant en ce monde que de Dieu seul.

xxxIII. S'instruire de sa religion et de sa créance.

xxxIV. Lecture nécessaire.

Ajouter à la Bible quelques livres propres pour ces matières (la religion), au jugement des gens de bien habiles, non suspects d'être d'aucun parti ni cabale.. Le prince ne se laissera pas embarrasser l'esprit par des opinions ni libertines ni scrupuleuses.

xxxv. Dieu châtie plus rigoureusement les méchants rois que les autres hommes.

xxxvi. Puissance donnée aux rois afin qu'ils fassent vivre les peuples dans l'ordre.

xxxvII. Un prince n'a droit de juger que pour juger équitablement.

xxxvIII. Dieu a établi les rois pour exécuter sa justice.

xxxix. Les rois d'autant plus obligés de bien faire qu'ils ne doivent rendre compte de leurs actions qu'à Dieu seul.

xl. Le prince doit rendre compte à Dieu des devoirs qu'il lui a commis.

xli. Les souverains, sujets à Dieu et à la renommée.

xliI. Mesurer l'utilité par la raison et la piété.

xliII. La piété et la véritable politique s'accordent fort bien ensemble.

XLIV. La véritable piété ne nuit pas à la véritable prudence.

XLV. Il faut s'adresser à Dieu et agir avec prudence pour réussir dans ses entreprises.

XLVI. Rien ne fait tant aimer les rois de leurs sujets que la piété.

XLVII. L'intérêt de son État aussi bien que celui de sa conscience l'oblige à avoir de la piété.

XLVIII. La plus grande partie des malheurs qui arrivent inopinément vient du peu de reconnaissance que les rois ont pour Dieu et de leur peu de piété.

... L'on a vu par l'exemple de tous les siècles que les péchés des rois attirent les fléaux de Dieu sur les peuples, et les péchés des peuples la malédiction de Dieu sur les rois.

XLIX. Le prince affligé se doit humilier devant Dieu.

L. Le prince ne doit pas admettre à sa familiarité des gens viciés, et il est même nécessaire d'en purger la cour.

LI. Il doit s'appliquer fortement à corriger la corruption de la cour et à lui inspirer de bonnes mœurs.

LII. Il ne doit jamais employer les gens sans religion et sans piété, ni se fier à eux.

LIII. Il ne doit être ni hypocrite ni libertin.

LIV. Châtier rigoureusement les impiétés et les blasphèmes.

LV. S'empêcher de commettre ce que la coutume autorise, mais que Dieu défend¹.

LVI. Lire la sainte Écriture avec assiduité et application.

... Surtout le Deutéronome, ch. iv, verset 13, et Salomon, la Sagesse, ch. i.

Il me semble que cette nomenclature donne une « idée » des Mémoires de Montausier beaucoup moins flatteuse sans doute, mais beaucoup plus juste que l'esquisse du

1. Le développement est vague et ne détermine aucun vice en particulier. La maxime XIX était plus explicite.

biographe de 1729. Celui-ci ne découpe pas les maximes en alinéa numérotés; il en forme des groupes, combine des phrases, leur attribue par un travail artificiel une physionomie d'ensemble que Montausier n'avait pas conçue. « Les réflexions, dit-il ¹ qui font tout le corps de l'ouvrage sont simples, courtes et naturelles; un grand sens, un fonds de raison admirable, une longue expérience dont on voit qu'elles sont le fruit, un désir sincère d'être utile aux peuples en instruisant celui qui doit les gouverner, en font tout l'éloge et tout le prix. » Le corps de l'ouvrage, nous savons à quoi il se réduit. Le mérite d'exécution, pour chacune des réflexions, est assez mince; celles que cite J. Rou, probablement comme les mieux tournées, n'annoncent pas un esprit très-varié ni très-abondant. De ses neuf morceaux, il n'y en a que deux qui figurent parmi les cinquante-six du manuscrit. Ils sont textuellement pareils : seulement dans J. Rou, les préceptes ou méditations sont conçues en forme de question ou d'examen de soi-même qu'on fait faire au jeune prince. Voici le n° xxii du manuscrit tel qu'on lit dans les Mémoires de J. Rou.

Question ou examen de soi-même sur ce qu'il doit imiter Dieu dont il est le lieutenant dans son État.

S'il ne tient pas pour la plus grande prérogative que lui donne la royauté de ce qu'elle le fait lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre; et si, pour mériter cet honneur il n'essaye pas d'imiter le vrai Dieu, tout sage, tout libéral, tout bien-faisant, gouvernant le monde par ses soins et par sa providence,

toujours veillant pour la conservation des siens ; ou bien s'il vent prendre pour modèle le Dieu des Épicuriens, toujours oisif et endormi, sans soin et sans action ; ou les dieux des poètes, adulateurs, incestueux, ivrognes, voleurs, trompeurs, fourbes, violents, ravisseurs, jaloux, envieux, malfaisants, et adonnés à toute sorte de vilenies, de vices et de crimes ?

Voici le n° XXIII.

Sur les devoirs à quoi l'obligent les qualités d'homme, de roi, de chrétien.

S'il ne se ressouvient pas incessamment qu'il est homme, roi et chrétien, et s'il ne se représente pas en toutes occasions à quoi ces trois qualités l'obligent ; savoir : celle d'homme à être humain, bon, doux, compatissant à tous les hommes, à regarder leurs infirmités comme y étant sujet, et que par sa nature il n'est point au-dessus d'eux, etc. ; que la qualité de roi l'oblige à considérer qu'il est établi pour régir et gouverner les autres, pour les protéger, les défendre, leur faire justice, les rendre heureux, etc. ; et la qualité de chrétien l'oblige à connaître, à aimer et à servir Dieu, à le faire honorer par les autres, à venger ses injures, à prendre sa cause en main, à bannir l'impiété, à faire fleurir la religion, à reconnaître les grâces qu'il a reçues de lui, à en bien user, etc. ?

Ce n'est pas de Dieu, c'est de l'Église (rappelons-nous la division des sous-cahiers) qu'il est question dans la méditation suivante, rapportée par J. Rou :

Sur ses égards pour la cour de Rome.

Si quand le Pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques, et ne se mêlent que des choses qui regardent la foi et la religion, il n'a pas pour eux un très-profond respect et une

obéissance filiale; mais si dans les affaires de la religion ils veulent mêler de la politique humaine et se conduire par ses règles, changeant leur crosse en sceptre et leur tiare en casque, il ne les considère pas comme des personnes séculières, et le Pape comme un prince temporel et s'il n'agit pas contre eux comme avec tous les autres hommes?

Cette réflexion est d'un langage ferme qui va droit au but. L'auteur n'a pas su toujours garder aussi bien la mesure, et dire avec simplicité les choses simples. Veut-il recommander au prince de ne point attendre d'être sollicité pour faire du bien à tout le monde, de ne pas discontinuer l'exercice des bienfaits, de s'appliquer, comme Dieu, à faire du bien à tous ses sujets, alors toutes les images, toutes les couleurs de style que peut prêter la devise du soleil, si étrangement utilisée déjà dans l'Épître au Dauphin, font invasion sous la plume stérile de Montausier; ce sont autant d'idylles, on se croirait dans une bergerie. Il est plus honorable pour la réputation littéraire de Montausier qu'on ne cite pas ces trois méditations conservées par J. Rou. Il mériterait cependant d'être mis au pilori, à cause des efforts de style dont elles portent témoignage: on ne saurait douter qu'il regardait ces phrases laborieuses et vides comme de belles phrases. Il aime cette manière d'écrire; on la retrouve avec moins d'exagération dans une autre méditation: sur ce que le prince doit répandre en bienfaits sur ses sujets tout ce qu'il tire d'eux par les subsides.

Là encore

Le prince est obligé d'en user comme la mer, qui rend à la terre par des conduits souterrains toute l'eau qu'elle reçoit d'elle par

les ruisseaux et par les rivières; il doit faire de son épargne comme le soleil fait des nues, lorsque après les avoir formées des vapeurs qu'il attire de la terre il les lui rend toutes, avec un avantage pour elle, par des pluies douces et fécondes qui la rendent fertile.

Ces diverses méditations, et une autre de forme plus saine, où il engage le Prince à recevoir, comme Dieu, les prières des misérables, n'ont place ni dans le manuscrit, ni dans l'esquisse du Biographe de 1729. La dernière qui nous reste dans les Mémoires de J. Rou met sur la voie d'un long développement reproduit ou recomposé par le Biographe. Voici la question posée dans J. Rou :

Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables et non pas tous les complices.

S'il se met bien dans l'esprit que tous les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent ?

La réflexion qu'on lit dans la *Vie de Montausier*, n'a pas les allures habituelles de son style ; outre qu'elle est plus étendue, la forme a quelque chose d'oratoire qui ne lui est pas ordinaire. Sans avoir aucun motif de douter que la pensée soit de lui, on remarquera qu'elle sent pour le langage les plaintes politiques du XVIII^e siècle.

Les troubles ¹ de l'État ont pour causes ou l'ambition des grands ou le mécontentement des peuples. Les premiers doivent être réprimés avec fermeté, parce que la passion qui les anime ne saurait jamais se justifier; mais les seconds doivent être ménagés, parce que d'ordinaire ils ne se plaignent pas sans quelque raison. Des impositions exorbitantes, mises sans égard aux facultés de ceux qu'on en accable et exigées avec inhumanité par des financiers avides, excitent pendant quelque temps des gémissements, des plaintes et des murmures; bientôt si l'on n'apporte point de remède au mal, la douleur se change en fureur, les peuples épuisés cherchent à se dédommager en dépouillant ou même en immolant ceux qu'ils regardent comme les auteurs de leurs misères. Funeste extrémité qui fait souvent retomber sur le monarque la haine qu'on a conçue contre ses ministres, et qui d'une plainte peut-être bien fondée conduit à ces révoltes ouvertes que nul prétexte et nulle raison ne peuvent autoriser! C'est alors qu'un prince habile et sage fait éclater les plus sublimes vertus, la justice, la bonté: par l'une il punit les premiers auteurs de la rébellion, et châtie sévèrement ceux qui l'ont occasionnée; par l'autre il établit de sages règlements qui puissent contenir les exacteurs de tributs dans les bornes de l'humanité, et les peuples dans une juste obéissance.

Montausier est donc miséricordieux pour le peuple. Parmi les autres pensées qu'analyse le Biographe, je vois le conseil donné au Prince d'entrer dans les maisons des particuliers incognito, pour entendre leurs plaintes. On se rappelle comment le gouverneur utilisa la première course que le Dauphin fit à cheval près le parc de Versailles. Les anecdotes de ce genre, rapportées par le Biographe, ont fait à Montausier une sorte de popula-

1. *Vie de Montausier*, t. II, p. 65-66.

rité auprès des écrivains philosophes. Quelques années avant la Révolution française, les admirateurs de Turgot, le grand ministre déchu, faisaient choisir, parmi les sujets d'éloges proposés par l'Académie, la vie du duc de Montausier, comme celle de l'abbé Suger, comme celle de Fénelon. Déjà Thomas, dans l'*Essai sur les Éloges*, avait pris occasion de l'oraison funèbre de Montausier par Fléchier, pour tracer un programme de l'éducation du Prince : « On s'attendait à y trouver quelques idées vraiment éloquentes, sur la nécessité de former une âme d'où pût naître un jour le bonheur et la gloire d'une nation, sur l'art de graver dans le cœur d'un jeune Prince, ces trois mots : Dieu, l'univers, la postérité (pourquoi ne pas ajouter un quatrième, la conscience, dit en 1782 l'éditeur des Œuvres complètes de Fléchier, qui cite cette phrase de Thomas), pour que ces mots lui servent de frein quand il aura le malheur de pouvoir tout ; sur l'art de faire disparaître l'intervalle qui est entre lui et les hommes... » Nous n'accuserons pas Montausier d'avoir oublié Dieu, pas même la conscience, comme nous l'apprend le plan de J. Rou. Quant à l'univers et à la postérité, ce sont de grands mots de tous les programmes, que Louis XIV, dans ses Mémoires, a toujours à la bouche, et qui conviennent mieux aux déclamateurs qu'aux gouverneurs ou précepteurs de princes. Montausier avait pensé à beaucoup d'autres choses plus utiles pour le Dauphin.

Son tort est d'avoir tant écrit, sans prendre le temps de digérer, de réunir en un corps d'ouvrage des milliers de méditations. Les meilleurs préceptes demandent à être exprimés, non-seulement avec ordre et avec mesure,

mais avec une certaine émotion de langage que s'interdit l'écrivain de pensées isolées, traitant de matières fort diverses, quand il n'a pas pour l'animer la force de génie, la conviction, la passion d'un Pascal. Un travail du genre de celui de Montausier n'a pas de limite ; J. Rou a compté six ou sept mille papiers ; un peu plus, un peu moins, peu importe : la grosseur d'un volume ne fait pas la valeur d'un ouvrage, c'est l'unité du sujet, c'est le choix des réflexions, c'est l'harmonie du style, c'est le commerce qui s'établit entre l'âme de l'écrivain et celle du lecteur : cette réunion de qualités, ce concert des âmes est impossible sans un plan conçu et exécuté avec ensemble.

Je me reprocherais d'avoir insisté si longtemps sur les instructions fort médiocres de Montausier, si elles étaient restées ignorées de celui-là même auquel elles étaient destinées, si en les exhumant à l'aide d'un manuscrit inédit et des Mémoires de J. Rou, tout récemment publiés, nous croyions ne satisfaire qu'une simple curiosité littéraire. Mais Montausier s'est proposé un but utile et pratique ; il a lu, nous dit son biographe, au Dauphin, âgé de treize ans, une partie de ces méditations ; et la jeunesse de la cour les trouvant trop sévères en prit sujet de porter plainte contre Montausier auprès de la Reine et peut-être plus haut ; il dut se justifier par une épître au Roi. Son intention était, une fois l'éducation terminée, de continuer en quelque sorte par cet écrit ses fonctions de gouverneur, de directeur moral du Dauphin. On en parlait en ce sens à la ville et à la cour. Un article des mélanges de Philibert de Lamare, commencés en 1673, porte ceci vers l'année 1677 : « M. le duc de Montausier

a fait des Mémoires pour servir d'instruction à M. le Dauphin qu'il lui donnera quand il cessera d'être son gouverneur¹. » Montausier croyait donc tout de bon, puisqu'il laissa ses méditations pêle-mêle à l'état de fragments jusqu'en 1679, où il eut recours à l'auteur des Tablettes chronologiques pour qu'il lui formât un ouvrage pareil au sien, que c'était là une nourriture fortifiante pour un jeune prince entrant dans la vie ! Il pensait que ces méditations isolées lui fournissant, si on veut, une ou deux lectures par jour, suffiraient à garder de tous les mauvais instincts, de tous les mauvais exemples, l'homme, le Roi, le chrétien !

Dans l'oraison funèbre de Montausier, Fléchier disait : « Que ne m'est-il permis d'exposer ici ces sages et saintes maximes que la fidélité lui fit écrire, que la modestie lui a fait cacher, et qui paraissent, selon ses désirs, avec plus d'éclat dans la vie du prince qui les pratique ! » On ne pouvait parler autrement en 1690. Un enfant profitera peut-être d'une instruction morale et politique distribuée ainsi par petites doses, mais à la condition que la liqueur soit agréable et savoureuse ; il se laissera promener à travers les objets les plus divers, mais si on lui fait sentir partout la vie. Ici il n'y a que des abstractions, il n'y a pas de faits réels. C'est la différence fondamentale entre les Mémoires de Montausier et ceux de Louis XIV. Ceux de Louis XIV conviennent mieux à un homme ; ils manquent de charme parce qu'on n'y sent nulle part une âme sympathique, parce que le style n'a ni variété, ni

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1673, art. 608 *bis*. La date 1677 est à l'article suivant.

souplesse, mais les réflexions s'y fondent avec les faits, c'est l'exemple qui amène le précepte. Dictés par un Roi d'esprit plus sincère et plus désintéressé, ils eussent formé un corps d'instructions politiques et morales vraiment précieux pour tous les princes.

XIV

A qui ont servi les Mémoires du Roi? — Leur caractère propre. — Ce qu'ils valent comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire.

Montausier avait fait preuve d'une véritable affection paternelle pour le Dauphin et d'un rare désintéressement littéraire, lui qui n'avait pas hésité, dès 1674, à confier au jeune prince ses méditations dans leur première ébauche, avec l'espoir que ce travail, tel quel, lui serait profitable. Louis XIV, dont les Mémoires, déjà composés à la même époque, n'étaient pas une série de réflexions détachées, mais un corps d'instructions politiques et morales d'un ordre plus élevé et moins accessible à un enfant, ou bien n'était pas satisfait encore de la forme donnée à ses idées, ou ne croyait pas que son fils fût en âge de les comprendre : en 1674 il ne les avait pas remis aux mains du Dauphin. C'est le gouverneur qui nous l'apprend dans son Épître au Roi : « Souffrez que j'ose vous engager à achever ce travail, et à communiquer dès à présent ce qui en est déjà fait, à celui pour qui seul votre tendresse vous a porté à le faire. Il puisera dans cette excellente source tous les principes d'un sage et glorieux gouvernement. J'ai reconnu que rien ne fait tant d'impression sur monseigneur le Dauphin

1. *Vie de Montausier*, 1729, t. II, p. 101-102.

que ce qui vient de vous, soit vos paroles, soit vos lettres, soit vos exemples. La lecture souvent réitérée de vos instructions les graverait bien avant dans son âme. » Le silence de Bossuet, au sujet de l'œuvre royale, donnerait à penser qu'elle n'a tenu qu'une bien petite place dans l'éducation du prince.

Cependant, si Louis XIV a permis qu'en 1677 la poésie académique célébrât ses Mémoires, il est à croire qu'ils étaient connus de celui auquel il les destinait. Les voix de la renommée qui annonçaient dans ce temps-là des choses bien moins importantes, comme la dédicace à monseigneur le Dauphin de la thèse de philosophie de M. D'ormoy, quatrième fils de Colbert, âgé de treize ans (le prince n'avait pas beaucoup plus)¹, comme la création d'une charge de secrétaire auprès du jeune prince en faveur de M. d'Estanchau, que considérait fort M. de Montausier², comme la faveur accordée par monseigneur le Dauphin au *Mercure galant* , qu'il daigne prendre sous ses auspices³, auraient bien dû, par quelque indiscretion précise, nous édifier sur ce sujet.

Un absurde rondeau d'un avocat de Provins exalte dans ces termes les vertus de Monseigneur⁴:

Son cœur est grand, sa sagesse profonde,
Il est doué d'un esprit merveilleux.

1. *Mercure galant* , août 1677.

2. *Ibid.* , t. X, décembre 1677. — Dans le rôle des dépenses du trésor royal pour 1677, il n'y a pas moins de 2.200 liv. de gratification au sieur d'Estanchau pour les services qu'il rend près de Monseigneur (Bibl. imp. Msc. *Collection Dangeau* , ann. 1671-1680, t. VI, 1677). Plus tard, pour 1684 (*Ibid.* , *Compte du trésor royal* , t. II, p^{re} 178), c'est 4,625 liv. Bossuet, comme précepteur, n'avait que 12,000 liv.

3. *Ibid.* , décembre 1677. Épitre au Lecteur.

4. *Mercure galant* , janvier 1678.

Après Louis, ce qui charme les yeux,
Et le second miracle de ce monde
C'est le Dauphin.

On voudrait savoir si les Mémoires de Louis XIV sont déjà pour quelque chose dans le développement de cet esprit merveilleux, de cette sagesse profonde, de ce grand cœur. Le Dauphin les a-t-il jamais lus ? En a-t-il profité ? Ayant affaire à un personnage tellement effacé que sa conduite n'a eu ni à démentir ni à justifier les considérations royales développées dans les Mémoires, nous ne pouvons rien induire de sa vie de prince, qui fasse présumer que l'élève de Montausier et de Bossuet a connu les conseils moraux et politiques de son père.

Voici la conclusion la plus certaine à laquelle on arrive. Louis XIV, qui n'avait pas songé à son fils dans le premier projet de Mémoires, qui a ensuite inscrit à chaque page le nom du Dauphin, n'a pas été utile à un autre qu'à lui-même. Quand même la composition des Mémoires n'aurait été connue que de ceux qui y ont travaillé, il est visible qu'elle n'a pas été sans influence sur celui qui l'a inspirée, dictée ou revue.

Pendant cinq ans environ, de 1666 à 1671, l'esprit de Louis XIV s'est arrêté avec complaisance sur beaucoup d'idées qui n'étaient pas toutes des abstractions, dont il faisait dans ses fonctions de roi l'application immédiate. Il a, on peut le dire, complété son éducation politique sous prétexte de préparer celle de son fils. Ses Mémoires, de la façon dont ils se sont formés, d'après un Journal qui était déjà le développement de pensées jetées en deux mots sur des feuillets, étaient bien une œuvre royale. Il

paraît certain que Louis XIV s'intéressait et à tous les incidents que les Mémoires déroulaient avec l'abondance et le désordre d'une gazette, et aux réflexions de toutes sortes apportées par les nouvelles et les causeries de chaque jour. Sans être une nature très-riche, sans avoir beaucoup de spontanéité dans la pensée, il avait un don précieux : la faculté d'apprendre. « C'était, dit Saint-Simon, un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne. » Ce souverain, si fier de sa prééminence, pratiqua toute sa vie un conseil qu'il répète bien des fois au Dauphin : il faut savoir écouter, demander, accepter des avis ; que le Roi se réserve la décision, rien de mieux, mais après information. Les Mémoires pour le Dauphin, qu'est-ce autre chose qu'une revue des cas de conscience politique, qu'une série de solutions pour les situations délicates où peut se rencontrer un roi en face de ses parents, de ses sujets, des étrangers, qu'une énumération fastueuse de ses devoirs d'homme et de chrétien ? Au moyen des Mémoires, Louis XIV fit par lui-même, avec des auxiliaires dociles qui n'étaient pas dépourvus de l'intelligence des affaires, de la connaissance des hommes et du talent d'écrire, ce que son père, le débile Louis XIII, acceptait, au même âge que lui à peu près, de la main de Richelieu : il soumit à son examen la plupart des questions qui doivent préoccuper un prince.

Il faut étudier, dans la belle et savante édition des *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiée par M. Avenel (1858, t. III, p. 182-212), l'Avis que le ministre lut au Roi, en présence de sa mère et de son confesseur « pour le bien de ses affaires, » avant son départ

pour la campagne d'Italie, en janvier 1629. S'il est un travail qu'on puisse comparer aux instructions de Louis XIV, ce sont ces pages de Richelieu ; c'est la même pensée de direction morale et politique : seulement il est à croire que le grand ministre prend plus au sérieux son maître, un roi de vingt-huit ans, que ne fait Louis XIV d'un prince tout enfant, bien étranger alors à ce qu'écrivait ou que dictait un tel père. Richelieu a eu soin de ramener à des titres principaux les idées qu'il développe : nous reconnaissons quelques-unes des pensées sur lesquelles insisteront les Mémoires de Louis XIV. Il prend une à une chacune des inclinations, des habitudes mauvaises qu'il remarque à la cour ; il indique en traits expressifs la conduite à suivre, la palme glorieuse à conquérir. Ce ne sont pas des formules froides, d'un langage roide et ampoulé comme les petits papiers de Montausier. Le tout forme un corps de discours. Bien plus on sent les convictions chaleureuses d'un homme qui voudrait ne pas parler en vain. L'éloge du Roi est partout, sans doute, car un pareil élève ne se laisserait pas approcher des lèvres un calice trop amer, mais le conseil sérieux et sincère domine la louange. Louis XIV, au contraire, pendant qu'il fait la leçon au Dauphin, n'a d'yeux que pour lui-même, et les avertissements qu'il s'adresse sont presque étouffés sous les flatteries. Mettons, si l'on veut, sur le compte des rédacteurs les amplifications pompeuses dont les actions et les intentions du Roi sont l'objet. Nous aurons alors à noter cette autre cause d'infériorité des instructions de Louis XIV. Comme Louis XIV ne tient pas la plume, qu'il ne la prend qu'à de rares intervalles pour refaire quelques mots isolés, le souffle puissant et animé qui distingue tout ce qui

sort de la main de Richelieu manque à la composition tout artificielle des Mémoires pour le Dauphin.

Les conseils adressés par Richelieu à Louis XIII furent à peu près inutiles : il n'y eut toujours pendant plus de douze ans, jusqu'à la mort du ministre, qu'un seul roi en France, Richelieu lui-même. Louis XIV n'a pas perdu le souvenir des réflexions qu'il avait fait éclore, ou qu'il avait vues s'épanouir en serre chaude sous sa royale direction. Les succès et les fautes de la suite du grand règne sont en germe dans les Mémoires. Sur aucun point, Louis XIV n'a fait le sacrifice de ses idées, de ses préventions, de ce qu'il regarde comme son droit ou comme son devoir. L'infatuation de lui-même, qu'il a portée dans toute sa conduite à l'intérieur et au dehors, a déjà un langage à la fois pompeux et insolent qui ne sera pas dépassé.

La France pour lui est tout entière dans un homme : les princes du sang, les ministres, les classes privilégiées, les gens d'Eglise même sont, comme les plus humbles sujets, à la merci du souverain. Obéir, et servir de sa personne et de ses biens, voilà le principe pour tous. « Toute la terre en inquiétude : » tel est un des mots du Journal, répété par les Mémoires. Louis XIV aime à se représenter comme une puissance supérieure que chacun redoute. Que nous parle-t-on d'une consultation en Sorbonne plus de quarante ans après la composition des Mémoires, en 1710, parce que le Roi avait scrupule de prendre, par l'impôt du dixième, le bien de tout le monde? La décision des docteurs, dit Saint-Simon, mit le roi fort au large et lui rendit le calme et la tranquillité qu'il avait perdus. Or, le Journal tranche avec beaucoup de sérénité cette question que les Mémoires développent : à savoir,

que tout ce qui est dans les mains des peuples appartient au Roi au même titre que ce qui est dans ses coffres. Bien des choses qui étonnent Saint-Simon sont aux yeux de ce roi de trente ans des articles de foi politique. A-t-on jamais parlé avec plus de mépris des princes du sang et notamment de Monsieur? Les conseillers de la couronne sont des subalternes, à peu près comme les moines à l'égard de leur général, de leur chef d'ordre : il est convenu que toutes les pensées utiles, toutes les généreuses inspirations viennent non des ministres mais du souverain. Une pareille doctrine, qui subordonne toutes les volontés à une seule, n'a pas eu de trop mauvais effets tant que le bon génie de la France a donné à Louis XIV pour commis des Colbert et des Louvois : mais un roi qui croit avoir toute science et toute sagesse comme il a la toute-puissance, est un bien dangereux phaéton avec des coursiers de moins noble race. En tout, les Mémoires donnent une idée fidèle de ce qu'était Louis XIV. De Lionne, qui l'a formé à la direction des affaires étrangères, avec le même désintéressement que Colbert à celle des affaires du dedans, est peut-être mentionné une fois ou deux pour certains détails diplomatiques; Colbert est à peine cité pendant les années 1666 et 1667, où l'histoire intérieure tient cependant une assez grande place. Louis XIV s'habitue à ne voir, à n'exalter qu'un seul auteur de la grandeur et de la prospérité de la France. Il faudra alors qu'un seul, plus tard, accepte la responsabilité de ses désastres et de sa misère.

On serait injuste envers la France et envers son souverain, si on ne reconnaissait sa supériorité éclatante en Europe, dans les premières années du gouvernement

personnel de Louis XIV. Ce qui doit frapper le plus, ce ne sont pas les campagnes mêmes de Flandre et de Franche-Comté, œuvre militaire rendue facile par tout ce qui l'avait précédée; c'est le travail souterrain de la diplomatie, que suivent dans de minutieux détails le Journal et les Mémoires du Roi; ce sont les réformes faites dans l'armée et dans l'administration de la guerre que les pages royales ont raison de ne pas dédaigner.

Louis XIV vante extrêmement ses vertus politiques et surtout sa bonne foi en matière de traités. S'il n'entend parler que la langue des affaires, nous lui compterons volontiers pour vertu tout ce qui est de l'habileté. Mais la bonne foi, si souvent exclue des négociations, est-ce sous la plume de Louis XIV qu'elle s'est réfugiée? On sourit en vérité (ce serait trop fort, en pareil cas, d'exiger de l'austérité et de s'indigner), quand le roi prend de grands airs de mécontentement contre les Hollandais, infidèles, dit-il, aux traités, lui qui trompe de si belle manière et les Portugais et les Espagnols, et les Anglais et les Hollandais eux-mêmes. Quel étalage ne fait-il pas, en 1666, du concours maritime qu'il est censé fournir aux Provinces-Unies contre Charles II Stuart! A quoi se réduisent ces allées et venues de vaisseaux français sous les ordres du duc de Beaufort? Notre flotte est montrée «à l'Europe, à la terre, à l'univers,» pour employer les mots fastueux qui se rencontrent communément dans les Mémoires. La petite nation portugaise, à l'affranchissement de laquelle Louis XIV paraît si vivement s'intéresser, quel profit a-t-elle tiré des intrigues ténébreuses d'un agent français, à peine muni des pouvoirs du Roi, l'abbé de Saint-Romain? Elle pouvait voir une autre perfidie

dans l'envoi d'une reine française, Mademoiselle de Nemours. Le don cependant ne lui a pas été funeste, puisque cette femme, en contribuant bientôt (1667) à la chute de son mari, Alphonse VI, délivra le pays d'un misérable roi.

Je ne souscrirais pas sans réserve à l'éloge qu'un écrivain de grand talent fait de la politique de Louis XIV avant la paix d'Aix-la-Chapelle. Admirons, avec M. Mignet, son habileté, sa modération même. Mais je ne trouve pas que sa fidélité ait égalé sa modération. Je ne voudrais pas du moins appliquer aux faits de l'année 1666 les lignes suivantes ¹ : « Pendant qu'il faisait jouer tous les ressorts de sa politique pour gagner le concours ou obtenir la neutralité des divers États de l'Europe, il ne manqua à aucun de ses engagements; ses alliés le trouvèrent fidèle : il ne consentit ni à s'arranger à leurs dépens, ni à les sacrifier à de plus utiles amitiés. Il ne voulut pas plus abandonner les Portugais sur les instances de la Hollande que les Hollandais sur les offres de l'Angleterre, tandis que les Portugais et les Hollandais, moins fidèles, traitèrent les premiers sans lui avec les Espagnols, les seconds, contre lui, avec les Anglais. »

Ce qui donne le droit d'exiger de Louis XIV l'observation des lois morales applicables à la politique, c'est qu'il place les rois fort au-dessus des autres hommes. Les actions, les vertus communes, dit-il, sont pour le peuple, mais les rois... Qu'on lise dans les Mémoires le développement de cette réflexion curieuse, et on nous pardonnera de vouloir que le grand Roi ne reste pas trop au-dessous de ce beau type. « L'hommage est dû aux rois, ils font tout ce qui leur plaît, » voilà un autre

1. *Négoc. rel. à la suce. d'Espagne*, t. II, p. 646-647.

axiome qui n'est pas inscrit dans les Mémoires; mais il était, à ce qu'il paraît, familier à Louis XIV, depuis sa plus tendre jeunesse; c'était une phrase modèle que son maître d'écriture lui donnait à copier. Combien de fois la même idée ne revient-elle pas sous la plume des rédacteurs royaux! L'intérêt de la royauté couvre tout. Ce prince qui se dit l'exécuteur si rigide des traités, pourquoi, dès 1666, viole-t-il, par un usage de sa toute-puissance qui lui semble tout naturel, les droits formels reconnus aux huguenots? Il ne souffre pas à sa cour la moindre contestation entre les grands, pour que les factions n'aient pas occasion de renaître et de se choisir un chef; mais les débris de la faction républicaine de Cromwell trouveraient en lui un appui contre Charles II, avec lequel il est en guerre, s'ils demandaient une somme moins élevée. Comment concilier les devoirs et les vertus de la royauté, dont il trace souvent le tableau, avec les reproches plus ou moins sincères qu'il adresse aux Portugais, pour avoir déposé, renié l'indigne Alphonse VI? Je m'attends à une réponse, qui est bonne en théorie, que les rois sont les représentants de Dieu sur la terre, que l'autorité donne à la personne royale un caractère sacré. A quoi bon alors les obligations dont il charge les rois? La loi morale que Dieu a posée comme frein unique au pouvoir absolu a besoin d'une sanction dans ce monde; comment persuader à un peuple qu'il a tort de profiter des conjurations formées contre un prince pervers, dans son palais même, par son beau-frère et par sa femme? On voit jusqu'où peut aller la théorie du droit divin, qui, vingt ans plus tard, arma Louis XIV contre le trône constitutionnel de Guillaume III.

La morale privée tient par des liens fort délicats à la morale politique. Si la royauté ne rencontre pas de limites précises et définies, c'est le droit au mal dans tous les sens; les biens, le sang, l'honneur des sujets, rien n'est à l'abri. Louis XIV aujourd'hui fait duchesse de Vaujours, par un édit enregistré au parlement, une jeune fille qui a aimé en lui l'homme plutôt que le roi; bientôt une femme mariée affichera des amours moins excusables encore. Les Mémoires royaux laissent une porte assez large, ouverte à ces scandales de cour: non qu'ils les autorisent et les approuvent, ce qui serait contraire au décorum nécessaire dans des instructions faites pour le Dauphin, mais le rédacteur est préoccupé des conséquences dangereuses que peut avoir pour le prince et pour l'État l'influence des maîtresses, bien plus qu'il ne flétrit la violation des lois naturelles auxquelles Louis XIV s'est soustrait si effrontément. Dans la suite de son règne, il a oublié même la leçon adressée en son nom au Dauphin sur les effets politiques de liaisons réprouvées par la morale. On sait ce que sa volonté toute puissante a fait des princes légitimes, par quels mariages il a abaissé jusqu'à eux les véritables princes du sang: la France a dû subir ces Fourches caudines, au delà desquelles la royauté lui fera partager bien d'autres humiliations au xviii^e siècle.

Les questions de morale pratique, les conseils politiques dégénèrent souvent, dans les Mémoires, en dissertations qui ont presque toutes le même refrain banal, l'éloge du Roi. C'est là que prend ses ébats l'esprit des rédacteurs, non à travers champs, mais en suivant des sentiers réguliers et artificiels comme ceux des jardins

de Versailles. Ils creusent avec effort une pensée, en parcourent toutes les avenues; mais se laissant volontiers dévier de la ligne principale, ils oublient en chemin le but qu'ils avaient signalé au lecteur; et si, après les avoir suivis jusqu'au bout, on se retourne vers le point de départ, on s'aperçoit qu'insensiblement on a comme changé de pays, et de quelque endroit que le voyage ait commencé, on se retrouve toujours au milieu du sanctuaire, en face de la statue royale qu'il faut perpétuellement adorer.

Si vous savez prendre votre parti de cette monomanie, ce ne sera pas sans profit que vous vous livrerez aux écrivains des Mémoires. Parmi les dissertations, il en est de fort curieuses. Moins fleuries que la plupart des chapitres du *Prince* de Balzac, ingénieuses toujours même quand elles ne sont pas très-solides, elles sont un peu de la famille des portraits ou caractères abstraits qui étaient fort en vogue dans ce temps-là. Mais mademoiselle de Seudéry, mademoiselle de Montpensier ou Segrais, ont la plume moins tendue, le tour plus vif et plus agréable : ce sont des causeurs du grand monde; si la phrase est travaillée avec soin, on sent sous les mots une certaine verve, une véritable abondance de pensées; parce qu'ils ont observé librement, parce que les réflexions qu'ils expriment leur appartiennent, ils rendent avec aisance toutes les idées que leur suscite leur mémoire ou leur imagination. Ici les rédacteurs reçoivent du Roi un thème à développer : les pensées mêmes qui n'ont pas leurs premières phrases toutes faites dans le Journal en procèdent si directement, qu'ils ne sont vraiment les maîtres que dans l'invention et l'expression des détails. Il faut faire exception pour

des morceaux remarquables par la hardiesse des idées, que le Roi ne paraît pas avoir inspirés, que M. de Périgny a eu sans doute de la peine à lui faire admettre, puisque quelques-uns sont restés à l'état de brouillons, et n'ont pris place, avec leur forme primitive, plus franche et plus téméraire, dans aucun des textes complets des Mémoires.

En dehors de ces pages, qui sont les plus riches parce qu'elles sont les plus indépendantes, le travail littéraire des Mémoires présente à l'observateur attentif un intéressant spectacle. Le Roi a entrevu une idée, une sentence est tombée de sa bouche, il a noté en quelques mots l'appréciation d'un fait : l'art du rédacteur est celui d'un lapidaire, il faut qu'il donne des facettes brillantes au diamant royal, qu'il l'enchâsse dans un métal précieux. Quelquefois il est embarrassé pour bien amener le mot principal. On remarquera, en étudiant le Journal du Roi, que certaines phrases jetées isolément ont trouvé avec peine dans les Mémoires une place qui leur convint tout à fait. Cependant les rédacteurs y ont mis tant de bonne volonté et de patience que la moindre perle a été utilisée ; ce qui a été négligé, ou c'étaient des rognures sans importance, ou c'étaient des idées audacieuses que je soupçonne Périgny d'avoir glissées dans le Journal, et que les Mémoires n'ont pas voulu endosser.

La comparaison du Journal et des Mémoires nous apprend autre chose encore. Souvent le premier jet d'une pensée est le meilleur. Si les paroles que le Journal met dans la bouche du Roi sont réellement de lui, elles attestent non-seulement la fermeté d'un esprit qui connaît sa voie et la suit résolument, mais ce don instinctif de bien dire qu'on serait moins tenté de lui attribuer si on

ne lisait que les Mémoires. Supposons qu'on eût le droit de démembrer le Journal dont les articles sont dans un si grand désordre, surtout pour l'année 1666, et d'en ajuster les parties suivant le plan adopté pour la troisième rédaction des Mémoires de cette année, le Journal ainsi recomposé, sans aucune addition, ne paraîtrait pas mal écrit. Ce n'est pas toujours une simple nomenclature de faits : des jugements sont exprimés en termes vifs et dignes d'un roi. Certains articles sont passés de là mot à mot dans les Mémoires, qui ont pu amplifier, retourner les mêmes idées, mais qui rarement les ont mieux rendues.

Pourquoi faut-il que la louange que nous accordons ici au Roi comme au premier auteur du Journal, nous soyons forcé de la restreindre, lorsque nous voyons, pour l'année 1666, sa participation à un travail confus de forme verbeuse et emphatique : je veux parler de la première et de la seconde rédaction des Mémoires ? La main royale apparaît çà et là sur ces deux textes. Louis XIV semble s'être épris des belles phrases des rédacteurs : elles lui ont été lues, il les a approuvées, comme l'attestent ses corrections qui ne portent que sur quelques mots. Il n'a pas l'air de remarquer avec quel désordre les faits, suivis des réflexions qu'ils engendrent, tombent pêle-mêle les uns sur les autres. Ce vice général de composition n'a été corrigé complètement que dans la troisième rédaction des Mémoires de 1666, où ne se montre nulle part la main de Louis XIV ; nous ne pouvons donc pas l'associer aux éloges que mérite cette dernière rédaction.

On doit supposer que si, dans les Feuillet, son œuvre toute personnelle, mais dépourvue, comme peut l'être

une série de notes, de mérite littéraire, si dans le Journal encore, où il laisse mieux voir ses sentiments et son style, les faits du moment étaient sa préoccupation principale, dans les Mémoires les faits le touchaient bien moins que les réflexions. Elles avaient en effet une double fin : justifier, glorifier ses actes de roi, et instruire son fils. Le ton laudatif des réflexions lui plaisait ; l'abondance excessive des développements, la pauvreté de beaucoup d'idées qui prenaient une tournure trop générale et trop vague blessaient peu un esprit habitué en toutes choses à la pompe et au décor. Les lointains horizons, ménagés avec art même en dépit des lois de la perspective, flattent l'œil au théâtre. Avec Louis XIV, il ne faut jamais oublier que son cabinet d'étude est une scène, tout aussi bien que son salon. Les rédacteurs des Mémoires semblent l'avoir compris : tout y est vu au verre grossissant, ils chausaient le cothurne et grossissent la voix, parce qu'ils parlent à toute la terre, à l'univers.

C'était la tendance de l'acteur principal ; c'était aussi la faute du genre, surtout avec les habitudes littéraires d'alors. On ne savait guère écrire l'histoire, juger les personnes et les choses avec simplicité ; cette qualité, si humble et cependant si nécessaire, semblait réservée pour la chronique ; l'historien volontiers tournait à l'emphase et au panégyrique. Mézerai, le plus habile, n'est pas exempt du défaut commun, bien qu'on ait à louer son amour pour la vérité, « cette fille du ciel, dit-il, qui trouve non-seulement un asile, mais un trône, partout où il y a des âmes nobles et généreuses. » Ce qui a encore gâté le genre de l'histoire, c'est la dignité d'historiographe dont se faisaient revêtir, afin de toucher des gages

annuels, tous ceux qui se sentaient quelque facilité ou quelque audace pour écrire : la plume acquittait le salaire. Combien, comme le pauvre Varillas, que l'abbé Nicolas Colbert recommandait à son frère le surintendant, aurait voulu trouver, à tout prix, l'emploi de leur talent ! Chez les plus distingués, l'histoire prenait un accent oratoire ou poétique : la vérité alors changeait de famille ; au lieu d'être la sœur et la compagne de la justice, elle devenait la suivante boîteuse de l'imagination. Aussi qu'est-il arrivé ? Les ouvrages d'histoire ayant peu de crédit, ce qu'on demande ordinairement à ces sortes de livres, le portrait des personnages, l'appréciation des caractères, le récit détaillé des événements contemporains a pu être cherché dans d'autres ouvrages qui ont quelque parenté avec l'histoire. Voulez-vous connaître le grand Condé, Rocroy, Lens, la bataille de Charenton, à en croire un des amants passionnés, un des juges les plus compétents de la littérature du dix-huitième siècle, il faut vous adresser au roman héroïque de mademoiselle de Scudéry, en attendant les pages vraiment historiques de Bossuet et de Voltaire. Les Mémoires de Louis XIV n'auraient pas grande autorité comme composition historique, s'il n'était pas prouvé désormais qu'ils ont puisé à une source unique, la plus certaine, la plus étendue de toutes, au Journal écrit sous la dictée du Roi. Pour les événements militaires seulement, un autre journal, qui recevait peut-être ses relations toutes faites du cabinet des secrétaires du Roi, la *Gazette*, paraît avoir fourni quelques détails qui n'ajoutent pas beaucoup à leur valeur.

Même quand Pellisson prend la plume pour remanier l'introduction, ou première partie, la seule à laquelle il

ait touché, les allures du récit ne changent pas, les appréciations ont le même ton d'éloge hyperbolique, et les réflexions générales dégèrent de même en dissertations creuses et vagues. J'admets pour lui une excuse : il travaille sur un fonds qui ne lui appartient pas ; c'est une trame déjà tissée par d'autres, à laquelle il se croit obligé d'ajouter quelques fils d'or et de soie ; l'ornementation trop riche dont il surcharge la toile a fait ressortir la stérilité du premier dessin. Je crois bien cependant que si Pellisson a été choisi pour cette révision tardive, c'est que ses écrits précédents montraient sa vocation. L'historien de la campagne royale de Franche-Comté, qui émerveilla l'Europe en février 1668, n'avait pas besoin de modifier sa manière. La grandeur du sujet lui parut demander toute la pompe et toute la recherche du discours. Il renchérit sur les rédacteurs qui l'avaient précédé ; leur style, comparé au sien, était simple et modeste. Il ajouta aussi, ce qui semble, quelques réflexions sur la connaissance de la religion, ou sur la conduite politique nécessaire à un prince, qui sentent le zèle d'un nouveau converti et la reconnaissance pour des faveurs récentes. On aimerait à pouvoir confronter plus longtemps le texte de Pellisson avec les textes antérieurs. Après les transformations et additions qu'il a fait subir aux Mémoires de 1661 et de 1662, il eût été curieux de le voir aux prises avec les pages si pleines et si complètes des années 1666 et 1667. Ces pages mêmes les a-t-il connues ? Lorsque plus tard il écrivit l'histoire du règne de Louis XIV, jusqu'à la paix de Nimègue, il fit des emprunts, cela est visible, au texte de l'introduction tel qu'il l'avait modifié ; rien ne prouve qu'il ait fait usage des

vrais Mémoires du Roi, qui s'ouvrent avec l'année 1666, et se terminent à la paix d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV est de moitié dans la révision de Pellisson; il en a suivi les pages le crayon à la main; il en approuvait donc les idées et le style.

La faculté d'apprendre que nous avons reconnue chez Louis XIV ne s'exerça pas en vain : à force d'écouter et de corriger des gens d'esprit, assez riches de pensées et beaux diseurs, il devint capable non-seulement de réfléchir (qui en a jamais douté?) mais d'écrire aussi bien qu'eux. Ni Périgny, ni Pellisson, ni aucun autre écrivain de profession, n'eût mieux rendu les idées développées par Louis XIV à l'occasion de la disgrâce de Pomponne, en 1679. Ces pages, qu'on a décorées du titre de *Réflexions sur le métier de roi*, peuvent avoir un air de famille avec d'autres morceaux des Mémoires, mais on ne s'étonne pas que Louis XIV les ait composées lui-même, et pour ainsi dire d'un seul jet. Il avait assez souvent inspiré à d'autres ce qu'il fallait dire, pour rencontrer la forme à la fois majestueuse et délicate qui convenait à ses idées. Il n'y avait pas, du reste, de réflexion qui allât mieux à la tournure de son esprit; le fond en était tout royal; l'expression s'est moulée sur la pensée avec simplicité et avec grandeur. N'aurait-on que ce petit morceau de la main de Louis XIV, il suffirait pour lui assurer une place dans l'histoire littéraire d'un aussi beau siècle.

Les auteurs des Mémoires, malgré tout ce qu'on peut leur reprocher soit pour l'exagération des éloges, pour le parti pris de rabaisser tout ce qui dans le royaume est au-dessous du Roi, tout ce qui dans le monde ne sert

pas les intérêts et l'ambition de la France, soit pour l'exubérance de développements parasites, pour la roideur et l'enflure du style, ont eu du moins le mérite d'accomplir courageusement une tâche difficile et de ne rien devoir qu'à eux-mêmes. Ils auraient pu, comme on faisait si souvent alors, accumuler des réflexions empruntées aux publicistes et aux moralistes de tous les temps, passer d'Aristote à Machiavel, de Grotius à Bodin ou à Isocrate, ouvrir un champ de discussion, pourfendre des adversaires politiques, exhiber en faveur de la royauté des textes de l'Évangile. Avec plus de science, ils n'eussent pas été plus persuasifs : ni Louis XIV, ni la postérité n'eussent apprécié leur érudition.

Quel accueil Louis XIV eût-il fait à un étalage de documents, d'où n'auraient pu se produire sa pensée et sa personnalité? Que lui importaient les théories du monde ancien, ou les doctrines d'un âge pendant lequel la royauté n'était pas une souveraine absolue et incontestée? Richelieu même, qui a mis la dernière pierre à l'imposant édifice, n'est jamais cité. Louis XIV avait-il parcouru les pièces politiques innombrables qu'a laissées le grand ministre? On sait que Colbert, quand il cherchait quelque autorité sur laquelle il pût s'appuyer pour les projets qu'il soumettait au Roi, n'en trouvait pas de plus concluante. « Sire, M. le cardinal... » disait-il souvent à Louis XIV. Je ne doute pas que Louis XIV n'ait pris connaissance de quelques-uns des papiers d'État de Richelieu. *L'Histoire* et les *Mémoires pour l'Histoire du cardinal*, double publication de M. Aubery, avocat au parlement et aux conseils du Roi, *l'Histoire* en 1630, les *Mémoires* en 1662, auraient au besoin ramené l'attention

sur des pièces aussi importantes, dont une partie était sous la main du Roi ou de ses secrétaires d'État. Il y a plus : la manière de travailler de Louis XIV rappelle celle de Richelieu. Les Feuilletts du Roi, par leur forme si brève et si concise dont le Journal a hérité tout en développant davantage chaque article, peuvent être comparés aux notes fort abrégées que le ministre de Louis XIII jetait sur le premier papier venu pour indiquer la matière et le plan des lettres qu'il se proposait de dicter ou d'écrire¹. Louis XIV cependant n'invoque aucun souve-

1. L'éditeur des *Œuvres de Louis XIV*, a entrevu cette observation, (t. I. *Considérations sur Louis XIV*, p. 69-70). Pour nous, voici un exemple que nous tirons des *Lettres et Papiers d'État de Richelieu*, publiés par M. Avenel dans les *Documents inédits de l'histoire de France* (t. III, 1858, p. 280-283). M. Avenel a trouvé, dans les Msc. des aff. étrangères, France, 1629, t. L, f° 18, un Mémoire du garde des sceaux Marillac, adressé à Richelieu, de Valence, le 16 avril 1629, et au dos duquel le cardinal a écrit ce qui suit :

- « Josépin Galerie.
- « Senetère. Bouthillier.
- « La Combalet.
- « Parlement du Roy.
- « Ma demeure.
- « L'ambassadeur de Florence retourne. Compliment, grande satisfaction de part et d'autre.
- « L'ambassadeur de Venise, gouteux, ira vers le Roy.
- « Idem, l'ambassadeur de Gennes, avec force confitures qu'il a faict passer par Savoye et luy par Provence, à rebours des Normands, etc.
- « On commencera demain à traiter d'affaires avec le marquis Striggi.
- « Madame se porte bien, fors sa grossesse qui est d'octobre.
- « On diet que force villes du Languedoc branlent ; je m'en rapporte à ce que l'expérience en fera voir.
- « Le Roy veut tasher d'accorder Gennes et M. de Savoye. »

Tel est le brouillon, en raccourci, d'une lettre qu'il destine à la Reine mère. La lettre est écrite de Suze, le 22 avril ; remarquez la date. La lettre traite chacun de ces points, excepté pour Bouthillier, le secrétaire

air particulièrement honorable pour Richelieu, comme si la gloire de ce ministre avait été un larcin fait à la royauté. Un morceau assez curieux des Mémoires sur la nécessité pour le prince d'être instruit, et d'avoir étudié surtout l'histoire, n'a pas tiré à conséquence : les rédacteurs ne font presque jamais appel au passé pour rendre raison du présent, pour poser les principes de l'avenir. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit apparaître une fois le nom de Cicéron ; et encore est-ce une addition

d'Etat, sa créature la plus dévouée, et pour madame de Combalet, sa nièce. On va en juger. Elle est en original à la Bibl. imp. Fonds Béthune, n° 9322. fol. 32 :

« J'ai creu que Vostre Majesté n'auroit pas désagréable que je luy disse que j'estime qu'il seroit à propos qu'elle fist peindre la galerie de son palais par Josépín, qui ne désire que d'avoir l'honneur de la servir, et entreprendre et parachever cet ouvrage pour le prix que Rubens a eu de l'autre galerie qu'il a peinte.

« M. de Senetère m'a montré une lettre de madame la comtesse (de Soissons), et une autre de mademoiselle Senetère, par lesquelles madame la comtesse tesmoigne désirer avec passion que Vostre Majesté oublie le passé et l'honneur de la continuation de ses bonnes grâces, sous l'assurance qu'elle donne de vouloir vivre à l'advenir, en sorte qu'elle aura satisfaction de ses actions. Ledit sieur de Senetère me priant de vous escrire sur ce sujet, je n'ay pas voulu le luy promettre, et néanmoins j'ay pensé que Vostre Majesté ne trouveroit pas mauvais que je luy fisse cognoistre le désir de madame la comtesse ; remettant à vostre jugement à luy en accorder l'effet selon que vous le jugerez expédient.

« Le Roy partira d'icy vendredy prochain pour aller en Languedoc, aiant trouvé qu'il estoit de besoing que je demeurasse en ces quartiers, avec quelques troupes, jusques à ce que les choses promises feussent entièrement exécutées et le repos de l'Italie du tout affermi ; et bien que ce soit un extrême desplaisir d'estre esloigné de Sa Majesté, néanmoins, puisque l'intérêt de son service le requiert ainsy, je n'ay, en ceste occasion, comme en toute autre qui le concernera, autres volontez que les siennes, qui leur serviront tousjours de règles inviolables.

« M. l'ambassadeur de Florence, qui estoit venu trouver le Roy pour

faite à la marge. De temps en temps sont signalées les vieilles traditions de la monarchie ou de l'Église, dont Louis XIV, au besoin, tient peu de cas : il prétend ne procéder que de lui-même. L'observation en a été faite par Lemontey, dans son *Essai sur la Monarchie*. « La royauté en France était assise par le clergé sur les saintes Écritures, par les magistrats sur le droit romain, par la noblesse sur les anciennes coutumes. Louis XIV dédaigna ces bases, soit que son instruction trop limitée ne lui permit pas de les connaître, soit qu'aucune des trois ne pût en effet lui convenir. Aussi, dans tous les Mémoi-

se re-jourir, de la part de M. le grand-duc, avec Sa Majesté, pour son entrée en Italie, s'en retourne aujourd'hui avec grande satisfaction de part et d'autre.

« L'ambassadeur extraordinaire que la république de Venise a envoyé vers le Roy, sur le sujet de la ligue, n'a peu encore voir Sa Majesté, la goute qui l'a pris à son arrivée en cette ville luy en ayant osté le moyen.

« Quant à celui de Gennes, il a envoyé devant, pour annoncer sa venue, force confitures qu'il a fait passer par la Savoye; et, pour sa personne, il a creu que le chemin de Provence luy seroit plus favorable, au rebours des Normands qui vont par eau et envoient leurs procès par terre.

« On commencera dès demain à traiter avec le marquis de Striggi touchant l'accord d'entre M. de Savoye et M. de Mantoue; et ensuite Sa Majesté taschera d'accorder aussy la république de Gennes avec M. de Savoye.

« Madame (la princesse de Piémont, fille de Henri IV) se porte fort bien, fors sa grossesse, qu'elle croit estre du mois d'octobre, par où l'on peut cognoistre le temps auquel elle accouchera. On dit que force villes de Languedoc tesmoignent vouloir rentrer en leur devoir; je ne doute point que la présence de Sa Majesté ne serve grandement à ceste fin; l'expérience fera voir ce que l'on en doit dire. »

Les Feuilletts de Louis XIV sont de même la première ébauche du Journal dont les articles sont reproduits quelquefois mot à mot dans les Mémoires du Roi.

res, dictés, écrits ou revus par Louis XIV, jamais il ne lui arrive de citer aucune autorité du passé, de quelque nature qu'elle soit. Tout, dans la monarchie nouvelle, atteste que le Roi y avait été un novateur, et j'aurais dit plus justement un révolutionnaire. » Lorsque Lemontey écrivait en 1809 cet ouvrage qu'il n'a publié qu'en 1818, il avait sous les yeux l'édition toute récente des Œuvres de Louis XIV, en six volumes : il en cite de nombreux fragments comme témoignage de la théorie de l'absolutisme qu'il combat. Louis XIV ne voulait pas des raisons historiques qui sont sous la main et à l'usage de tout le monde : lui seul pouvait parler ou inspirer le langage qui a été tenu en son nom.

Pour nous aussi c'est là qu'est l'intérêt, qu'est l'originalité du livre. Les ouvrages savants sur la conduite des États, sur les droits et les devoirs de la royauté ne manquent pas. Mais quand Louis XIV est en scène, qu'importe ce qu'ont pensé les autres princes, ou les philosophes de tous les temps ? Par la place qu'il a tenue dans la vie de la France, quoi qu'on fasse, il s'impose à vous. S'il ne commande pas la sympathie, il attire la curiosité ; on le cherche, on veut l'entendre, on veut le voir. Noble privilège des existences longues et glorieuses ! Après avoir passionné le siècle dont la destinée s'est confondue avec la leur, elles exercent sur la postérité le même empire. Combien serait-on fâché que Louis XIV ne fût pas l'âme, la pensée unique de ses Mémoires ! Si ce n'est pas sans mauvaise humeur, ce n'est pas non plus sans un sentiment d'admiration, que nous nous surprions à dire de lui en le lisant : quel Roi insolent ! Le mot n'est pas plus insultant dans notre bouche, qu'il ne l'était

dans celle de Guillaume III d'Orange, qui ne pouvant parvenir à arracher une victoire aux armées françaises, s'écriait : quelle insolente nation ! Aussi dans le travail auquel nous nous sommes livré pour expliquer comment ces Mémoires ont été composés, ce qui nous a le plus satisfait nous-même, c'est d'avoir pu établir par des preuves authentiques en quoi ils sont réellement l'œuvre de Louis XIV. Ne vous semble-t-il pas que les autres questions sont dominées par celle-là ? C'est parce que Louis XIV est placé si haut, que l'honneur d'avoir été associé à ses méditations personnelles, à ses réflexions les plus intimes a tant de prix. Si nous n'avions eu qu'une mince estime pour le maître, nous n'eussions pas recherché avec tant d'ardeur tout ce qu'ont écrit ses collaborateurs littéraires. Faites Louis XIV plus petit, sera-ce une belle gloire restituée à M. de Périgny, que d'avoir été choisi pour tenir la plume avec une sorte d'indépendance, pour soumettre au Roi des projets de réflexions, pour corriger ce qui a été peut-être écrit par d'autres ? N'avait-on pas jusqu'ici compté parmi les titres de Pellisson d'avoir mis la main aux instructions politiques et morales du Dauphin ? La réputation dont jouissait Pellisson passera désormais presque tout entière sur un autre nom : le nom de Périgny sera porté par celui de Louis XIV.

« L'État c'est moi. » Nous n'avons jamais mieux senti qu'en étudiant les Mémoires de Louis XIV la valeur de ce mot, qu'il n'a sans doute jamais prononcé. Son opinion et sa personne sont partout dans les Mémoires, bien qu'on ne reconnaisse sa main que rarement. Au moyen du Journal et des Feuilletés, on est assuré qu'il eût pu dire : « La pensée c'est moi. » Si chacune des réflexions

développées n'est pas sortie tout armée de son cerveau, il les a rendues siennes, elles portent l'empreinte d'un seul esprit, d'une seule volonté. Les rédacteurs évidemment font effort pour s'effacer : ce n'est que dans des brouillons isolés ou dans des notes abandonnées depuis, que perce une fois ou deux l'opinion personnelle de Périgny et de Pellisson. A mesure que les idées sont remaniées, les teintes particulières se fondent, on arrive à un ton uniforme; le style devient impersonnel : un manteau assez ample, de couleur indéterminée, est jeté sur le tout. Une statue, à laquelle ont travaillé plusieurs artistes, même quand la main la plus habile en retouche toutes les parties, ne peut pas avoir la chaleur et l'animation du marbre qui a été attaqué vigoureusement par un seul. C'est ce qui arrive ici. Louis XIV ne tenait pas à ce que, dans cette œuvre collective, ses collaborateurs apportassent leurs vues particulières, leur cachet propre : s'il a voulu que le sceau royal fût seul reconnaissable, il a pleinement réussi.

Nous sommes convaincu que, comme sa première intention en dictant les Mémoires était de s'instruire lui-même, de graver plus profondément dans son esprit, par le souvenir et l'appréciation d'un passé qui lui était personnel, les règles de conduite qu'il devait suivre à l'avenir, et en même temps de porter témoignage dans sa propre cause au tribunal de la postérité, des plumes plus savantes, plus ardentes ou plus libres ne lui auraient pas convenu. Un milieu tempéré et calme, d'où sa figure pût se détacher sur le premier plan, fut trouvé facilement par des écrivains dociles qui n'étaient pas de premier ordre. Quand le Roi prit la résolution d'appliquer à son

filz les conseils qu'il se donnait à lui-même, il n'eut rien à changer, ni au cadre ni aux détails du dessin. On se demande pourquoi, lorsque le rédacteur principal Périgny lui manqua, il ne songea pas à le remplacer par celui qu'il lui donnait comme successeur dans la direction de l'éducation du Dauphin. A-t-il senti que Bossuet était au-dessus du rôle modeste auquel il fallait qu'un écrivain se résignât ? L'énergie avec laquelle l'évêque de Condom s'empara de son élève annonçait une puissance d'initiative, une indépendance de caractère qui eussent été déplacées dans le travail des Mémoires. Pellisson fut mis à l'essai par la révision d'une partie peu importante; mais ce fut tout. Louis XIV fit preuve de goût en reconnaissant que le nouveau rédacteur manquait de mesure dans la louange comme dans le conseil : il ne l'employa pas longtemps.

Peut-être aussi la veine royale était-elle épuisée. Personne autour de lui n'ayant le don de la baguette divine qui faisait jaillir l'eau du rocher du désert, l'œuvre des Mémoires fut suspendue. *Manent opera interrupta minæque*. Louis XIV rentra dans son repos, ou plutôt il revint à son vrai rôle de Roi. La plume, dans ses mains, était comme l'épée des tournois et des carrousels, bonne pour les jours de parade et de galanterie : arme courtoise, sans pointe et sans tranchant. Malgré tout le prix que sa collaboration certaine donne aux pages des Mémoires, on ne regrette pas qu'elle ait peu duré : d'autres affaires en France et en Europe l'occupaient plus utilement pour sa gloire. Il aurait eu beau persévérer, on est assuré que la France n'aurait pas eu un grand écrivain de plus. Le peu qu'il a écrit, inspiré ou dicté, prouve

qu'il était à sa manière un grand penseur. Par les Mémoires en effet, il a préparé le jugement qu'il voulait que la postérité portât de ses desseins et de ses actions; il a eu soin de sa réputation bien plus que de l'instruction de son fils. Dans cette entreprise, comme dans beaucoup d'autres, son habileté a été servie par sa fortune : l'amour de soi, cette plante si vivace au cœur de tous les hommes, ne pouvait produire des fruits plus abondants et plus dignes de la tige royale qui les avait portés.



TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.	I
I. Origine des Mémoires du Roi. — Petite Académie. — Mémoires de Colbert. — Carnets de Finances. — Première pièce des Mémoires du Roi : abrégé des Finances, 1661-1665. — Composition, copie de cette pièce, additions qu'on y a faites.	VII
II. Texte de l'aperçu des finances (1661-1665).	XXI
III. Rédaction tardive des Mémoires de 1661 et 1662. — Priorité des Mémoires de 1666 et 1667.	XXVIII
IV. Composition du Journal de 1666 et 1667. — Première main de Louis XIV : ses Feuilllets. — Rédaction du Journal sous la dictée du Roi.	XXXII
V. M. de Périgny, principal auteur du Journal et des Mémoires de 1666 et 1667.	XXXIX
VI. Le Journal du Roi, base excellente d'instructions pour le Dauphin. — Examen d'ouvrages contemporains d'histoire, de morale ou de religion, qui tendent au même but, à l'instruction du prince, et qui ont pu donner l'idée des Mémoires. — L'abbé de Briantville. — Le P. Senault. — Le P. Lemoyne. — Claude Joly, traducteur du <i>Codicille d'or</i> . — incidemment le duc de La Rochefoucauld.	LXIV
VII. Le Dauphin au moment de la rédaction des Mémoires qui lui sont destinés. — Les naissances légitimes dans la maison royale et les enfants de mademoiselle de La Vallière. — Début de madame de Montespan. — Sollicitude paternelle de Louis XIV. — Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte.	LXXXVIII
VIII. Texte des Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte, pendant la campagne de Flandre, en 1667.	CXVI
IX. Autres lettres du Roi à la gouvernante, 1668-1671. — Opinion sur le Dauphin en 1671.	CXXXII

- X. Les Mémoires pour le Dauphin, composés d'après le Journal du Roi des années 1666 et 1667, ont nécessairement une introduction. — Les rédacteurs remontent jusqu'en 1661. — Leur maladresse. — Lacunes dans le texte de l'Introduction. — Elle a été remaniée deux fois avant le travail de Pellisson. — Il convient d'en ajourner l'examen. CXLVI
- XI. Participation de Pellisson au travail des Mémoires. — Comment elle est amenée. — Il revoit une composition antérieure. CLV
- XII. Concert de louanges (1671-1679) pour les Mémoires que Louis XIV destine au Dauphin, au moment où elles cessent d'être méritées CLXXXIV
- XIII. Maximes ou Réflexions recueillies par le duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, pour l'éducation d'un grand prince. CXCIX
- XIV. A qui ont servi les Mémoires du Roi? — Leur caractère propre. — Ce qu'ils valent comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire. CCXXV

FIN DE LA TABLE.



Vu et lu.

A Paris, en Sorbonne, le 12 avril 1859, par le doyen
de la Faculté des Lettres de Paris.

J. VICT. LECLERC.

Permis d'imprimer.

Le vice-recteur,

ARTAUD.











